This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136300 0

WILLIAM DOWNES.

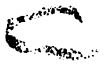

Collection
Universelle
1092 F
1092 F
DBA

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXVII.

CONTENANT la ſuite des Mémoires de Meſſire GASPARD DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, Amiral des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conſeiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, commençant en 1522, & finiſſant en 1573.*

XVIe SIÈCLE.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

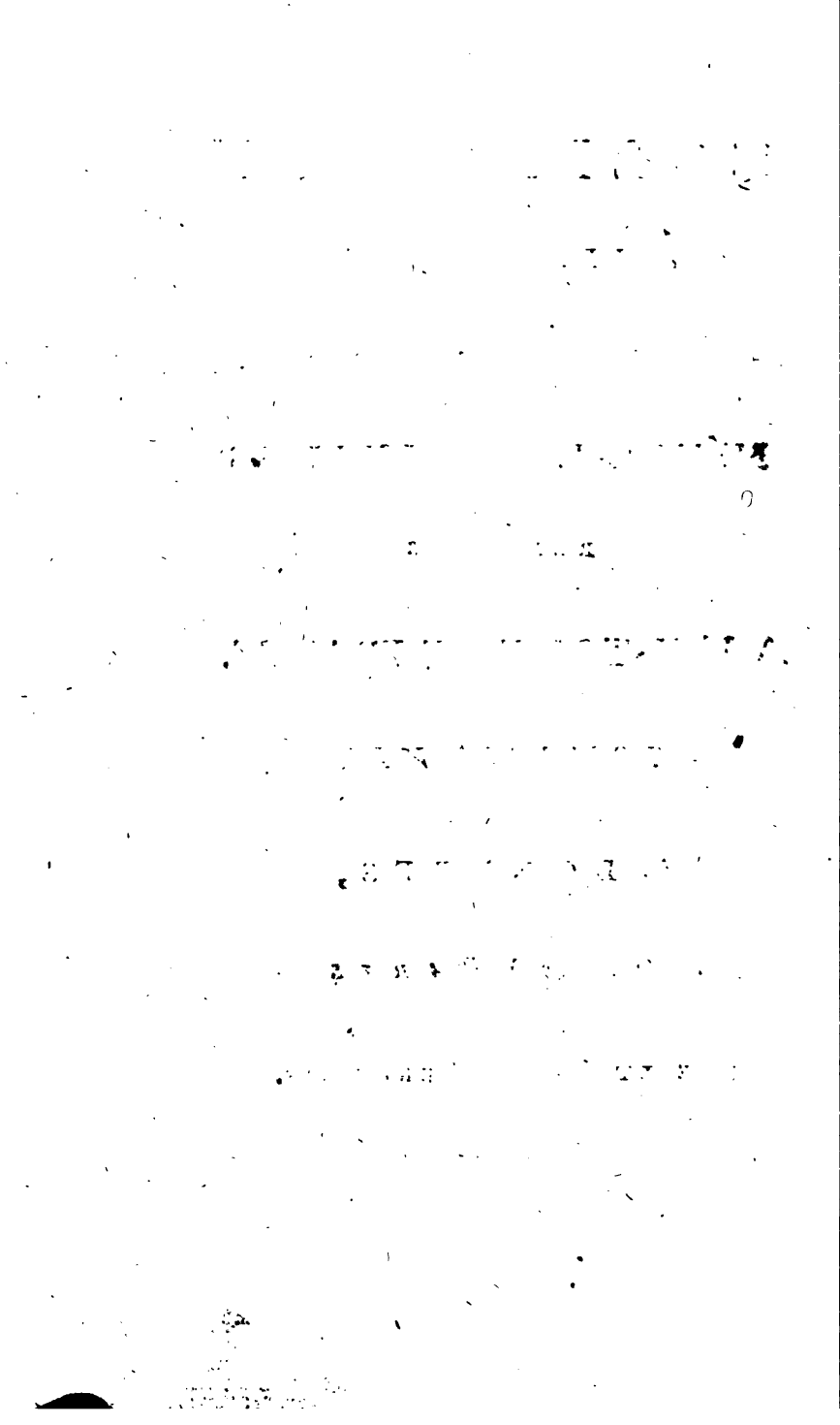

MÉMOIRES

DE MESSIRE

GASPARD DE TAVANNES,

MARÉCHAL DE FRANCE.

CHAPITRE XIV.

Nôces du Dauphin avec Marie Stuart. Prise de Thionville. Défaite du Maréchal de Termes à Gravelines. Conférences de Cercamp. Paix de Cateau - Cambresis. Mort de Henri II.

En Avril 1558 les nopces (a) du Roy Dauphin se firent avec Marie Stuard fille de Jacques Stuard Roy d'Escosse, & de Marie de Lorraine sœur de M. de Guyse, qui avoit esté en premieres nôpces mariée à M. de Longueville, qui fut un coup advantageux pour ceux de Lorraine : secondé d'un autre qui fut l'ac-

(a) Le Connétable & les Coligny avoient retardé autant qu'ils avoient pu la consommation de ce mariage, que les Guyses de leur côté sollicitoient avec ardeur.

cuſation (a) de l'Admiral de Coligny d'eſtre Huguenot par un nommé Granvelle, Eſpagnol, en un pour-parler de paix avec le Roy d'Eſpagne. Le Roy hayſſoit les Huguenots plus pour ſon Eſtat que pour la Religion, en crainte que les eſtrangers s'aidaſſent de ſes ſubjects contre luy, ainſi que s'eſtoient aydez les Princes Lutheriens d'Allemagne ſubjects de l'Empereur contre luy-meſme. Nonobſtant l'amitié du Conneſtable, le Roy ne laiſſa d'envoyer le Sieur d'Andelot priſonnier au chaſteau de Melun, pour avoir eſté recogneu heretique, ſur des queſtions de la Religion que Sa Majeſté luy fit par l'advis de M. le Cardinal de Lorraine, ſoit que M. de Coligny ſoit abuſé, ou qu'il y euſt commencement de deſſein de revolte à l'exemple des Princes d'Allemagne. Au Printemps M. de Guyſe ne perdit temps: M. le Conneſtable & ſes nepveux priſonniers, ſes contraires deſcheus de credit & reputa-

(a) Nous ne répéterons point ce que nous avons dit dans les Mémoires de Montluc, par rapport à cette dénonciation d'héréſie faite par Granvelle contre Coligny & d'Andelot. Tome XXIV de la Collection, Obſervation 9e., p. 425.

tion, il deſſeigne (a) deux armées : l'une pour aſſieger Thionville, l'autre ſous le Mareſchal de Termes à la frontiere de Flandres pour divertir (b), & qui devoient ſe r'aſſembler à Luxembourg : il envoye les Sieurs de Tavannes & de Bourdillon ſuivis de M. de Nevers & de luy inveſtir Thionville, l'armée ſeparée en deux. M. de Nevers commandant d'un coſté de la ville, M. de Guyſe de l'autre, les tranchées faictes & quelques batteries commencées, reſponduës de canonnades de la ville, dont l'une tua le (c) Mareſchal de Stroſſe ; le Sieur de Montluc Colonnel des gens de pied en la place du Sieur d'Andelot priſonnier, gagne la contreſcarpe & les caſemates. Cette ville non fortifiée de boulevarts, les caſemattes perduës facilitent le logis dans une groſſe tour non flanquée ; les ennemis eſtonnez demandent capitulation. Les Sieurs de Tavannes & de Bourdillon la font (d) par le commandement

(a) Il ordonne la marche.

(b) Pour faire diverſion.

(c) Liſez les Mémoires de Montluc, Livre IV, Obſervation, n°. 13, Tome XXIV de la Collection, page 432.

(d) Dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, ces détails ſont contredits. Si l'on en croit le dernier,

de M. de Guyſe, qui eſcrivit au Roy que trois hommes avoient cauſé la priſe de la ville : les Sieurs de *Tavannes*, *de Montluc*, *& luy*. Arlan (a) fut pris après ; & le deſſin d'aſſieger Luxembourg retardé, par la mutinerie de l'armée de M. de Guyſe, & grande garniſon de la dicte ville, jointe à l'advis de la defaicte du Mareſchal de Termes advenue en Juillet 1558, lequel ſe devoit venir joindre à M. de Guyſe avec une nouvelle armée que dreſſoit M. d'Aumale, qui avoit eſté fait General par la faveur de Madame de Valentinois, de laquelle il eſtoit beau-fils. Le Sieur de Termes prend Bergues & Donkerques, puis ſe retire devant le Comte d'Aiguemont avec trois ſortes d'incommoditez, maladie, butin & deſir de retraicte. Son advant-garde ſouſtint les charges (b), renverſe les premiers

ce fut lui qui fit prendre la ville, & qui regla la capitulation. Tavannes, comme on le voit, ne parle pas de Vieilleville ; & Vieilleville garde le même ſilence ſur Tavannes.

(a) Arlon.

(b) Deux fois le Maréchal de Termes repouſſa les ennemis : mais l'apparition de pluſieurs vaiſſeaux Anglois qui cannonèrent l'armée Françoiſe, y jetta le trouble. Le Maréchal voulut faire repaſſer à ſes troupes la rivière d'*Aa*, ſur les bords de laquelle on combat-

du Comte d'Aiguemont, lequel avec ſon gros (n'ayant combattu) vainquit les victorieux, qui fuyant portent l'eſpouvante à la bataille conduicte par le Sieur de Termes, la deſordonnent, & furent defaicts entierement à la Blanchetaque en voulant paſſer l'eau, tant grande & dangereuſe eſt que les troupes esbranlées voyent leur retraicte paſſant une riviere, ou ſe jettant dans une place pour ſe mettre en ſeurté, lors eſt-il mal-aiſé de les retenir ou commander. Ce malheur fit retourner M. de Guyſe proche du Roy, qui aſſemble ſes forces pour reſiſter à celles du Roy d'Eſpagne qui eſtoient ſur pied en incertitude de leurs deſſeins. Les fils de Jean Federic (a), Duc de Saxe, en crainte de la maiſon d'Auſtriche, ſe ſouvenans des plaiſirs receus du Roy, avoient amené de grandes forces d'Allemands. Sa Majeſté fait une reveue, où M. de Guyſe eut beſoin du Sieur de Tavannes pour mettre ceſte grande armée en bataille : il la met en bon ordre ſelon ce temps-là ; la rangea en croiſſant les plus forts

toit. Il en réſulta de la confuſion. Le Comte d'Egmont profita de la circonſtance. Termes & une partie des ſiens furent tués ou pris.

(a) Il n'y avoit qu'un des fils de Jean Frédéric : l'autre étoit un Prince de la Maiſon de Saxe-Gotha.

au milieu : les arquebusiers à cheval, où commandoit le Sieur de Ventoux, soustenus de chevaux legers, aux pointes les Gendarmes, Fantassins, Reistres & Lansquenets, si entremeslez (a), qu'une nation seule ne pouvoit prendre resolution dangereuse de revolte : estoient disposez quatre Cornettes de Reistres (b), & puis autant de Gendarmes François, un regiment d'arquebusiers François, le tout en fort bon ordre. Au mois d'Aoust les Anglois, en nombre de cinq mille descendent & pillent le Conqueſt en Bretagne ; trente mille de la poupulace les chassent (c).

(a) Ces précautions pouvoient être nécessaires, puisque les deux tiers de cette grande armée étoient composés d'étrangers. On verra dans Rabutin les détails de cette revue générale que fit Henri II.

(b) Les Reitres Allemands, surtout attirés par l'appas du butin, étoient aussi indisciplinés que portés à la revolte. Un de leurs chefs, le Baron de Lawembourg, irrité des réprimandes du Duc de Guyse, osa lui appuyer le pistolet contre la poitrine. Le Duc détourna le coup, lui mit son épée sur la gorge, & l'envoya en prison. Ce fut là (dit-on) la seule punition qu'on infligea à l'insolent Baron.

(c) Un Gentilhomme Breton, que les Historiens du tems nomment Kersimon, assembla les payſans, attaqua une division des Anglois, lui tua six cens hommes. Les autres saisis d'épouvante, se rembarquèrent.

& font r'embarquer. Le vingt-unieſme Septembre 1558 mourut l'Empereur (1) Charles-Quint au Monaſtere Sainct-Juſtin, deux ans après avoir quité le monde : il veſquit 57 ans huict mois, impera (a) 38, regna 44.

En Septembre les Roys approchent leurs armées à ſix lieuës l'une de l'autre à Amiens & Dourlans ſur la riviere d'Ortie (b) : les Mareſchaux de camp (l'un deſquels eſtoit le Sieur de Tavannes) viſitant les moyens de s'approcher, les jugent incommodes, ſans vivres faire ſix lieuës & donner la bataille, eſtoit dangereux camper en mauvais logis, le jour devant que la donner incommodé d'une mauvaiſe nuict, pour aſſaillir les ennemis en leur aſſiete, n'eſtoit approuvé : ny l'un ny l'autre ne voulant ceſte incommodité, temporiſent ; cependant il ſe fait pluſieurs petites entrepriſes, le Vidaſme fault Sainct-Homer. Les deux armées eſtoient fortes d'eſtrangers ; les François agueris tenoient quantité de villes en Piedmont & Italie, r'encou-

Kerſimon, au lieu de trente mille hommes, en avoit ramaſſé environ cinq à ſix mille. (La Popeliniere, Tome I, Liv. V, fol. 108.)

(a) C'eſt à-dire fut Empereur.

(b) D'Authie.

ragez des prises de Calais & Thionville ; esperans aux mouvemens d'Italie & Allemagne. Celle de Philippe triomphant de deux batailles, de Saint-Quentin & Gravelines ; enrichie de prisonniers de qualité, ses soldats en grande esperance par les victoires passées, tous deux desirent la paix, l'un pour tirer les prisonniers & respirer des pertes passées, & l'autre pour son utilité. Nul ne veut commencer le pourparler : la Doüairiere de Lorraine rompt le silence, la paix se traicte à l'Abbaye de Cercean (a) par plusieurs Deputez. Les principaux estoient, le Connestable, & Dom Rigaume (b) de Silve, favoris de leur Maistre, qui se separent (c) sans effect. Il y avoit deux grandes faveurs en France, de Guyse & de Montmorency, s'aydant egalement de Madame de Valentinois, pour l'alliance de M. d'Aumalle & (d) d'Amville, maris de ses

(a) *Cercamp*, & non pas *Cerceau*.

(b) Ruy Gomés de Silva.

(c) Les Espagnols avoient permis au Connétable de sortir de sa prison, pour assister à ces conférences : il devoit revenir s'y enfermer, dans le cas où la paix ne se feroit pas. Philippe II espéroit que le desir de recouvrer la liberté engageroit le Connétable à sacrifier les intérêts de l'Etat.

(d) Pour contrebalancer le crédit de la Maison de

deux filles : l'amitié & l'amour avantage le Connestable ; l'alliance du Dauphin, prudence du Cardinal de Lorraine, les prises de Calais, Thionville, perte de la bataille S. Quentin faisoient pour ceux de Guyse : l'accusation de la rupture de la paix, le voyage d'Italie infructueux, l'inclination du Roy, compagnon (a) de la table & du lict avec le Connestable, supplante la faveur de ceux de Guyse, & concluent la paix secrettement, durant le voyage qu'artificiellement le Connestable fit faire au Cardinal de Lorraine vers le Roy Philippe, pendant lequel ledict Connestable arriva vers le Roy, ayant eu congé de venir sur sa foy, là où il fut receu en incroyable faveur. Et au second pourparler fait à Calais, le Connestable est mis à rançon, à ce qu'il eust voix deliberative à la paix premeditée & la conclure entre luy & le Roy Philippe : M. le Connestable fait pour M. de Savoye, duquel il a l'alliance, luy remet son pays. Ce qu'il re-

Guyse, le Connétable, à cette époque, maria d'Amville, son fils, à Antoinette de la Marck, petite fille, & non pas fille de la Ducheſſe de Valentinois.

(a) Quand le Connétable, uſant de ſa liberté momentanée, vint voir Henri II, ce Monarque voulut qu'il n'eût point d'autre lit que le ſien.

cogneut en ſa poſterité, par le ſecours donné au Sieur d'Amville, depuis faict Conneſtable par le Roy Henry IV; les armées ſe congedient, il ne va ny force ny argent en Piedmond. Le Duc de Selces (a) prend trois ou quatre villes; M. de Briſſac ſe pouvoit maintenir par ſes merites, ſans dependre ny de l'une ny de l'autre faveur, avoit parlé trop librement, conſeillé au Roy de ne croire ſes favoris de Montmorency ny de Guyſe, & agir de ſoy-meſme : faute en ſa conduicte qui n'eſtoit pardonnable à un ſi habile homme qu'il eſtoit, cognoiſſant le defaut de Sa Majeſté, incapable de recevoir ce bon conſeil; M. le Conneſtable l'en fait reſſentir (b). Le manquement du Piedmont rend la paix plus advantageuſe pour les Eſpagnols qui regagnerent deux cens villes, ſous couverture

(a) Le Duc de Seſſa.

(b) L'eſprit de parti a dicté ces différentes inculpations contre le Connétable de Montmorency : ce ne fut point ſon dévouement au Duc de Savoye, qui influa ſur la manière favorable dont Henri II le traita. Ce Monarque, las de la guerre, & voulant à quelque prix que ce fût, ravoir le Connétable auprès de lui, compta pour rien tous les ſacrifices auxquels il fallut ſe réſoudre. D'ailleurs en rendant au Duc de Savoye les Etats qu'avoient poſſédés les Ducs, ſes pères, il

des mariages de Dom Carles (c), fils du Roy Philippe & Eliſabeth, fille du Roy Henry, & du Duc de Savoye, avec Madame Marguerite, ſœur de Sa Majeſté. Ceſte paix toute de Montmorency, fut dommageable à la France, & advantageuſe à l'Eſpagne. M. de Guyſe deſcheu de ſa Lieutenance generale, demanda l'eſtat de Grand-Maiſtre, diſant, M. le Conneſtable ne pouvoir tenir deux eſtats, reçoit des paroles en lieu d'effects, cognoiſt que ſeroit perdre temps de s'oppoſer à la paix. Le Sieur de Tavannes & autres Capitaines en parlent plus librement (2). Les rebutz du Roy & crainte de l'inimitié des priſonniers mis en liberté leur ferment la bouche. La mort de Marie (b) d'Angleterre en

regarda cette reſtitution comme la dot de ſa ſœur, qu'il donna en mariage à ce Prince. Quant au Maréchal de Briſſac, les perſécutions qu'il éprouva en ce moment, furent l'ouvrage du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guyſe. Les Mémoires de Boyvin du Villars nous expliqueront cette intrigue. On y verra que la Maiſon de Guyſe fit tout ce qu'elle put pour perdre Briſſac, & que le Connétable ne trempa point dans cet œuvre d'iniquité.

(a) Don Carlos.

(b) Marie, Reine d'Angleterre, mourut le 17 Novembre 1558. Le Cardinal Pole ne lui ſurvécut que d'un jour. Il emporta avec lui l'eſtime des honnêtes

Novembre ſuivie de celle du Cardinal Paulé de la maiſon d'Iorque, ruine la Religion Catholique en Angleterre, par la ſucceſſion d'Eliſabeth, fille de Anne de Boulan, Lutherienne, de priſonniere faite Reyne; cet accident facilita la paix. Le Roy Philippe veuf, ne demande plus Calais, veut Eliſabeth de France pour luy, non pour Charles ſon fils, lequel fils offenſé, dit & fit depuis ce qui luy cauſa la mort (a). Le Roy Henry donne ſa ſeconde fille au Duc de Lorraine & luy rend ſon pays, tant furent les mariages de ce temps-là prejudiciables à la France. La paix conclue le troiſieſme Avril, enſemble les mariages du Roy Philippe & Duc de Savoye, avec Elizabeth & Marguerite de France, dont s'enſuit la reddition de Savoye, Breſſe, Montferrat, Syenne, Thionville, Iſle de Corſe, Piedmont, fauf Pignerol & Savaillant, en promeſſe du Roy Henry de les rendre au premier fils du Duc de Savoye. Calais reconquis, Saluces, Metz, Thoul & Verdun gagnez & conſervez, furent le reconfort du Roy de France, qui oublie le ſang eſpandu de tant de François,

geans. L'adminiſtration foible & ſuperſtitieuſe de Marie empêcha de la regretter.

(a) On parlera ailleurs de ſa déplorable fin.

& la reddition, de cent villes, pour change deſquelles l'Eſpagnol ne rend que Saint-Quentin & Han. Promettent reſpectivement les deux Roys ne permettre les Lutheriens vivre en leurs Eſtats, craignant l'exemple de la revolte d'Allemagne, où fut envoyé le Sieur de Bourdillon (a), qui obtint la garde & protection de Metz, Thoul & Verdun pour le Roy, par la diviſion & laſcheté des Allemands. A ceſte concluſion le Sieur de Tavannes (b) recognoit un eſpion double qui l'avoit ſervi de pallefrenier, mal en point, lors la cheſne d'or au col, & du Conſeil du Roy Philippe.

M. le Conneſtable poſſedoit entierement le Roy, M. de Guyſe perdit la Lieutenance-

(a) Bourdillon, depuis Maréchal de France, fut envoyé avec Marillac, Archevêque de Vienne, à la Diète d'Ausbourg, ſous prétexte de renouveller l'ancienne alliance entre la France & le corps Germanique. Ils partirent le 13 Mars 1559, ſelon leur inſtruction qu'on trouve dans le Recueil de Ribier, Tome II, p. 791. Ferdinand charmé de ſe voir prévenu par la France, leur demanda pour la forme la reſtitution de Mets, Toul & Verdun. En particulier il déſavoua cette demande; & dès-lors on conſidéra ces trois villes comme réunies à la Couronne.

(b) Tavannes auroit bien dû nommer ce membre du Conſeil de Philippe II, qui avoit ſoigné ſes chevaux.

generale & partie de ſa faveur à l'advenement du Roy Henry II. Il ne manque de picques en ces deux maiſons de Guyſe & de Montmorency. Les Conneſtabliſtes reprochent la paix rompue par l'ambition des freres de Lorraine, qui ſe vouloient faire Pape & Roy de Naples, diſoient que c'eſtoit s'entendre avec le Roy d'Eſpagne de diviſer les forces pour ne faire rien qui vaille en Italie, & mettre en proye la France. Ceux de Guyſe au contraire les accuſoient de la perte de la bataille de Sainct-Quentin, par l'imprudence du Conneſtable, & la paix honteuſe faicte pour ſon ſubject, non ſans ſoupçon d'intelligence avec le Duc de Savoye, allié dudit Sieur Conneſtable. Selon l'article ſe[illegible] de la paix, les heretiques furent bruſl[illegible]n France, plus par crainte qu'ils ne ſuiviſſent l'exemple des revoltez d'Allemagne, que pour Religion. M. d'Andelot (a) accuſé d'hereſie eſt mis en liberté, les ſçavants ſe mocquent des Lutheriens : ils abuſent les mediocres,

(a) On ne pouvoit pas en être convaincu plus clairement, puiſque d'Andelot avoit fait ſa profeſſion devant le Roi. Vaincu par les pleurs de ſa femme, & par les ſollicitations de ſon frère & de ſes amis, il conſentit à laiſſer célébrer la Meſſe dans ſon appartement; auſſitôt les portes de ſa priſon furent ouvertes.

diſent qu'il ne faut croire que ce qui eſt aux ſaincles eſcritures : ils gagnent des ambitieux, des femmes (a), des fols & des enfants, ſur le meſpris de l'adoration des Images, des Reliquaires & miracles feints, des pardons, des P.... & enfans des Preſtres, d'où ils font leur principal pivot, corrompent les manouvriers par les chants de Marot, principalement ceux qui pouvoient exercer leurs langues, ſans le bruit de leurs mains. L'Egliſe reſſemble aux Royaumes qui ſont de long-temps en paix, leſquels n'ont point de Capitaines pour n'avoir eſté attaquez, la neceſſité en fait naiſtre ; ainſi les Eccleſiaſtiques s'eſveillent, & ſe font ſçavants par l'entrepriſe des Huguenots, les rembarrent, alleguent la perpetuité de l'Egliſe, l'impoſition des mains, la creance de la Trinité, & cheute de Lucifer peu mentionnez en

(a) Nous ne ferons qu'une ſeule Obſervation ſur cette diatribe violente contre le Calviniſme ; c'eſt que l'Auteur, en s'y abandonnant, avoit oublié que les deux Coligny, la Noue & du Pleſſis-Mornay, n'étoient ni des fols, ni des enfans. Quant aux objets qui concernent le culte & le dogme, il n'entre dans notre plan d'en parler que lorſqu'il ſera queſtion de relever des abſurdités ou des accuſations calomnieuſement intentées contre l'un ou l'autre des deux partis.

l'Escriture, & qui neantmoins sont approuvez des Heretiques, contre ce qu'ils disent, qu'il ne faut croire que ce qui est escrit, advouent la reverence, non l'adoration des Images dressées à l'honneur des Saincts, comme les statues des grands Capitaines. Il y avoit contrarieté d'arrests entre les Chambres : la grande condamnoit au feu (a), la Tournelle au bannissement. Le Roy les assemble aux Augustins (b), fait prendre les Conseillers qui concluent au bannissement, qui estoient Anne du Bourg (c), du Faur & Fumée, dont aucuns furent bruslez.

[1559] L'execution de la paix estoit hastée des uns pour vivre en volupté, & des autres pour utilité. En Juin le Roy marie sa fille

(a) La Grand'Chambre étoit présidée par le Maitre, St. André & Minart, & la Tournelle par Harlai, de Thou & Seguier. Les noms seuls de ces Magistrats doivent indiquer au Lecteur la cause de cette diversité dans leurs jugemens.

(b) Si Henri II eût cru le Maréchal de Vieilleville, comme ses Mémoires nous l'apprendront, il se seroit conduit autrement qu'il ne fit. Mais le Cardinal de Lorraine l'emporta.

(c) Anne du Bourg fut brûlé sous le règne de François II; & c'est un de ces évènemens sur lequel les Mémoires du tems nous rameneront plus d'une fois.

au Roy

au Roy d'Eſpagne, par le Duc d'Albe, procureur aſſiſté du Duc de Savoye, du Comte d'Aiguemont, & du Prince d'Orange. Sa Majeſté, M^rs. de Guyſe & de Ferrare, ſouſtenans à un tournois, M^rs. le Conneſtable & de Tavannes, juges à l'imitation des anciens tournois : ces combats durerent deux jours ; le troiſieſme, Montgommery Eſcoſſois, après quelque refuz de courre contre le Roy (a), briſe ſa lance en ſa cuiraſſe, l'un des eſclats leve la viſiere, l'autre perce l'œil de Sa Majeſté, ſort par l'oreille, & glace le cœur de M. le Conneſtable qui voit ſa faveur per-

(a) Les Mémoires de Vieilleville contiennent une relation intéreſſante & curieuſe de la mort de Henri II. Lorſque nous y ſerons parvenus, ce ſera là le moment de ſuppléer aux omiſſions & aux erreurs, s'il y en a. Bornons nous donc à placer ici le jugement que le Commentateur a porté ſur Henri II. « Ce Roi (*dit-il*) » regna douze ans, eut plus de vertu corporelle que » ſpirituelle. Il fut heureux en ſes deſſeins pour avoir » de bons Capitaines. Il chaſſa l'Anglois de France, » reprit Boulogne... Mais perdit beaucoup de réputa- » tion, pour croire trop le Conneſtable de Montmo- » rency, & en l'honteuſe paix qui enſuivit à la per- » ſuaſion des femmes & mignons qui le poſſédoient. » Il donna imprudemment commencement aux divi- » ſions de France, par l'accroiſſement immodéré des » deux Maiſons de Guyſe & de Montmorency ».

due. L'un accuſe l'armurier, l'autre l'impatience du Roy qui n'attendit que l'on miſt le crochet à la viſiere. Il eſt emporté aux Tournelles. Avant ſa mort, par la ſollicitation de M. le Conneſtable, il fit eſpouſer ſa ſœur au Duc de Savoye, & mourut deux jours après ce coup.

CHAPITRE XV.

Changements à la Cour du nouveau Roy François II. Les Guyſes gouvernent ſous ſon nom. Le Connetable de Montmorency diſgracié. Le Sieur de Tavannes lui montre ſon attachement. Diviſions qui partagent la Cour. Martigues eſt chaſſé d'Ecoſſe. Entrepriſe d'Amboiſe. Le Prince de Condé accuſé d'y avoir participé, ſe retire en Bearn. Commencement des troubles.

[1559] Le nouveau Roy François II, Roy de France & d'Eſcoſſe, met en credit ces MM. de Guyſe, oncles de ſa femme. La Reyne-mere, ambitieuſe & craintive, ſe joint à eux, ſous promeſſe que tout ſe feroit par ſon advis. Toute la Cour change à la diſgrace de M. le Conneſtable de Montmorency; la Reyne-mere luy reproche (a)

(a) Elle lui fit un reproche encore plus grave; ce

qu'il avoit ſouſteneu Madame de Valentinois, & que ſi Dieu ne luy euſt donné des enfans, ils l'euſſent renvoyée à Florence. L'alliance d'Aumale maintient la Ducheſſe de Valentinois, qui prudente s'eſtoit alliée aux grandes faveurs contre tous evenements, & principalement appuyée du Conneſtable, non ſans ſoupçon d'amour (a) illicite; elle rend les pierreries (b) de la Couronne, conſerve (c) ſon bien & ſe retire de la Cour. MM. de Guyſe menent le Roy au Louvre, prenent l'occaſion,

fut d'avoir dit à Henri II que le ſeul des enfans de ce Monarque, qui lui reſſemblât, étoit Diane, ſa fille naturelle, mariée en premières nôces à Horace Farneſe, Duc de Caſtres. (Liſez l'Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la religion, par Louis Regnier de la Planche, p. 11.)

(a) Les partiſans de la Maiſon de Guiſe accréditerent ce bruit injurieux.

(b) Tant que Henri II vécut, la Ducheſſe de Valentinois refuſa de rendre ces pierreries & les clefs des cabinets du Roi : elle déploya même une ſorte d'énergie qui ſemble prouver que, pour ſubjuguer Henri, ſa magie conſiſtoit dans ſon eſprit.

(c) Il lui en coûta ſa belle terre de Chenonceaux, en échange de laquelle on lui donna celle de Chaumont ſur Loire.

laiſſent le corps du (a) mort à ceux qui en avoient poſſedé l'eſprit. Le Conneſtable ſent ſon mal, vieil courtiſant reduit en ſemblable fortune qu'il avoit eſté du temps du Roy François I. Il ne navige contre la tempeſte, & plie au vent, ainſi que celuy qui eſt dans un navire ſe laiſſe emporter des vagues hors de ſa route pour ne ſubmerger : il reçoit les commandements du Roy, qui luy annonce la perte de ſa faveur ; luy dit avoir choiſi MM. de Guyſe ſes oncles pour Chefs d'armes & de conſeil. Sa Majeſté luy donne le choix de demeurer en ſa Cour (b), ou ſe retirer

(a) « Le Roy Henry (dit Louis Regnier de la » Planche, dans l'ouvrage cité ci deſſus, p. 12) n'eûſt » plutoſt la bouche cloſe, que François, Duc de » Guyſe, & Charles, Cardinal de Lorraine, ſon frere, » s'eſtant ſaiſis de la perſonne du Roy, & de Meſſieurs » ſes freres, les menerent au Louvre, ſe laiſſans auſſy » aiſément conduire les deux Roynes, en délaiſſant à » la garde du corps les Princes du Sang, les Conneſ- » table, Mareſchaux & Admiral de France, avec plu- » ſieurs Chevaliers de l'Ordre & grands Seigneurs qui » n'eſtoient de leur retenue ».

(b) D'Aubigné confirme le récit de Tavannes. « Le Conneſtable, nous apprend-il, taſta la Cour, & » la trouva froide pour lui : il parla au Roy de ſes » neveux de Coligny : à tout ce qui leur touſchoit fut » reſpondu par le Roy avec beaucoup d'honneur : mais

en ſa maiſon : le Conneſtable ſe contente de tout, ſe monſtre ſans ambition, repreſente doucement ſes ſervices & de ſes Nepveux. Le Sieur de Tavannes, qui ſembloit pancher entierement du coſté de MM. de Guyſe, & tel le croyoit M. le Conneſtable (à grand tort, parce qu'il ne regardoit qu'au Roy) le jour de la mort de Sa Majeſté; M. le Conneſtable ſe retirant en ſon logis (a) eſt abandonné de cent Gentilshommes, qui avoient accouſtumé de le ſuivre. Le Sieur de Tavannes le conſole, conduit & offre ſervice, lors & depuis quand il ſe retira

» le Prince inſtruit ne maſcha point à ce vieillard que » c'eſtoit à luy à céder de dignité aux *Guiſards*, leur » déférer la charge des armées, & la primauté du con- » ſeil... Il eut ſa plainte pour remede, & pour retraite » Chantilli. (D'Aubigné, Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. II, p. 87.)

(a) Cet abandon, dans lequel Tavannes nous peint le Connétable, ne s'accorde pas avec le fait qu'on lit dans Regnier de la Planche, qui étoit contemporain. « Le Connétable, *dit-il*, ſe retira en ſa maiſon, » mais avec telle ſuite, que celle du Roy ſembloit » petite auprès de ceſte-cy, de quoy ceux de Guyſe » receurent grande jalouſie : ce néanmoins cela les » garda pour lors contre celuy qu'ils ſavoient avoir » acquis tant d'amys ». (Hiſt. de l'Eſtat de France, &c. ſous François II, p. 22.)

en ſa maiſon, auquel lieu ledit Sieur Conneſtable eſtant retiré, ſoit qu'il fuſt en crainte, ou qu'il jugeaſt le Roy majeur de quinze ans, malaiſé à troubler, il n'envoya querir (a) le Roy de Navarre pour faire teſte à MM. de Guyſe, comme pluſieurs luy conſeilloient. Ce Roy François eut plus de generoſité à prononcer la ſentence de retraicte au Conneſtable, que la Reyne Marie Regente n'euſt à l'endroit du grand Eſcuyer qu'elle vouloit defavoriſer : auſſi parloit-il en Roy majeur. Leſdicts Sieurs de Guyſe precipitent leur eſtabliſſement & celuy de leur amis. Le Sieur de Tavannes les diſſuade de ſe tant haſter pour le bien de l'Eſtat : n'eſtant creu, il ſe retire en ſon Gouvernement de Bourgogne, prevoyant beaucoup de malheurs. Tout ſuit, tout crie : *Vive Guyſe.* Il eſt grand Maiſtre, par la demiſſion forcée du Conneſtable, condamné

(a) Dès que la bleſſure de Henri II avoit été jugée mortelle, le Connétable avoit envoyé un courier au Roi de Navarre pour l'inviter à venir ſur le champ ſe mettre à la tête du gouvernement. Mais ce Prince irréſolu, & d'ailleurs ſe défiant du Connétable, qu'il regardoit comme ſon ennemi, ne tint aucun compte de ſes offres de ſervice. Il arriva enſuite; mais il étoit trop tard.

de ne pouvoir exercer deux grands Eſtats enſemble : pour recompenſe ſon fils de Montmorency eſt fait Mareſchal de France. L'eſtat & les garniſons ſont changez à la devotion de M. de Guyſe ; il revoque (a) le Cardinal de Tournon ennemy du Conneſtable, reſtablit le Chancelier Olivier defavoriſé par Madame de Valentinois ; gagne les Mareſchaux de S. André & de Briſſac, (b) dont le dernier s'eſtoit faict ſage par ſa defaveur, regardant neantmoins à la Reyne, qui luy fit donner le Gouvernement de Picardie refuſé au Prince de Condé. Les Princes du ſang ſont eſloignez en diverſes commiſſions, celuy de Condé envoyé en Flandres pour l'execution de la paix. Le Roy de Navarre, le Prince de la Roche-ſur-Yon & Cardinal de Bourbon, ſont faits conduc-

(a) C'eſt-à-dire il rappelle dans le Conſeil le Cardinal de Tournon, ennemi du Connétable. Ce Prélat avoit d'ailleurs un autre mérite aux yeux du Cardinal de Lorraine, c'étoit ſa haine contre les Proteſtans.

(b) Le Maréchal de Briſſac que, ſans faire tort à aucun de ſes Contemporains, on peut appeller le plus grand Capitaine de ſon tems, ne joua qu'un rôle en ſous ordre à ſon retour en France. Il avoit l'eſtime publique : mais ignorant l'art d'intriguer, ſon crédit devint très-borné.

teurs de la Reyne d'Eſpagne, & ne demeure de Princes auprès du Roy que MM. de Guyſe. Les Chambres ardentes ſont erigées pour perſecuter les Huguenots (a), & ce d'autant plus que les Princes du ſang & les freres de Coligni favoriſoient la religion nouvelle. Le domaine eſt reüny, pour avoir moyen de faire perdre ce qu'en tenoient les ennemis de MM. de Guyſe, leſquels menent le Roy ſacrer à Rheims le 18 Septembre 1559, executent des articles de paix de poinct à autre, craignant par la guerre civile eſtre contraincts ſe ſervir des eſtrangers.

Les Princes du ſang, ceux de Montmorency & de Chatillon eſloignez, les heretiques perſecutez, conferent leur meſcontentement. La Reyne Catherine de Medicis Florentine, nation deſireuſe de nouvelleté, conſeillée par des Italiens, aſſiſtée des Dames de Montpenſier & de Roye (a) demye Lutherienne haiſſoit (comme belle mere)

(a) Ce ſera dans les Mémoires de Caſtelnau que les détails de ces perſécutions ſe trouveront.

(b) Magdelaine de Mailly, fille du Baron de Conty, & nièce du Connétable de Montmorency, avoit épouſé Charles, Sire de Roye : elle maria à Louis de Bourbon, Prince de Condé, Eléonore de Roye, ſa fille, qu'elle avoit élevée dans les principes du proteſtan-

la Reyne ſa fille, qui l'eſloignoit des affaires, & portoit l'amitié du Roy ſon fils à MM. de Guyſe, leſquels ne luy departoient du Gouvernement, qu'en ce qu'ils cognoiſſoient qu'elle ne pouvoit nuire, luy donnant crédit en apparence ſans effect. Surquoy ladicte Reyne ſe reſout de favoriſer les mal-contens (tant eſt l'amour d'ambition plus forte que la maternelle) ſe couvrant de la crainte que ceux de Guyſe n'uſurpent la Couronne ſur leurs pretentions qu'ils diſoient eſtre iſſus de Charlemagne (a). En effect Sa Majeſté veut deux cordes en ſon arc, remplit de nouvelle eſperance ces deffavoriſez. Tout eſt plein de

tiſme. (Additions, par le Laboureur, aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 381.)

(a) Ce fut dans les tems de la Ligue que ces fauſſes généalogies circulèrent avec le plus de publicité. On s'efforça, dit un moderne, par des titres faux ou falſifiés, de faire deſcendre l'illuſtre Maiſon de Lorraine de celle de Charlemagne. Dès-lors on n'y crut pas. Depuis l'origine & la ſucceſſion de cette Maiſon a été ſavamment développée par le père Vignier. Il a été ſuivi par trois Ecrivains célèbres, ſavoir, par Don Calmet, M. Eccard & le père Hergoth dans ſa Généalogie de la Maiſon d'Autriche. (Plan de l'Hiſtoire de la Monarchie Françoiſe, par l'Abbé Lenglet, Tome II, p. 6.)

cris, de bruits, & de libelles diffamatoires (a); en meſme temps le Preſident Mignard (b) fut tué d'un coup de piſtolet par Stuard Eſcoſſois (c), pour avoir condamné les heretiques. Les Seigneurs d'Eſcoſſe (ſous pretexte de Religion) prennent les armes par les menées des Anglois & Huguenots François contre la Reyne doüairiere d'Eſcoſſe ſœur de MM. de Guyſe (3), & par leur revolte chaſſent M. de Martigues d'Eſcoſſe. L'autorité du Roy non encore meſpriſée en France diſſipe les deſſeins des mal-contens, & renvoye le Roy de Navarre en Bearn, que ceux de Montmorency avoient faict venir ſans fruict, après luy avoir reproché la trahiſon de M. de Bourbon, & gaigné partie de ſes

(a) Dans ces libelles, on attaquoit directement le Duc de Guyſe & le Cardinal, ſon frère. On leur reprochoit les prétentions qu'ils avoient manifeſtées ſur la Provence & le Royaume de Naples. Le Greffier du Tillet publia alors un ouvrage ſur la majorité de nos Rois. Il y prouvoit qu'ils pouvoient regner par eux-mêmes à quinze ans. On répliqua au Livre de du Tillet.

(b) Minard, & non pas Mignard.

(c) Il fut ſoupçonné de l'aſſaſſinat, mais non convaincu.

ſerviteurs (a), luy ayant en partant le Roy declaré qu'il vouloit que ceux de Guyſe euſſent les principaux commandements en France. Les plaintes eſtoient grandes des cruautez exercées contre les nouveaux Evangeliſtes. Les mal-contens publioient que les Princes eſtrangers poſſedoient le Roy, & qu'il avoit beſoin de tuteurs eſleuz de ſes plus proches parens, comme ſi Sa Majeſté n'euſt eſté majeur de ſeize ans : crioyent qu'il falloit tenir les Eſtats, interpretant les Loix de France, comme ils faiſoient les ſainctes Eſcritures à deux ententes, & en tant qu'elles faiſoient pour eux : diſputoient ſur ce qui ſe doit au Roy, & ce qu'il doit à ſon peuple; enfin ſe trouvant empeſchez de l'auctorité Royalle, qui diſſipoit leurs deſſeins, les mal-contens ſe reſolvent d'uſer de voyes de faict (dernier remede au deſeſpoir des defavoriſez) : les Chefs principaux eſtoient, l'Admiral de Chaſtillon & Prince de Condé, aſſiſtez des Miniſtres Huguenots, qui reſolurent de ſe ſaiſir de la Cour, prendre M^rs. de Guyſe, les tuer, ou leur faire faire leur procez. A quoy ils font adherer le Roy de Navarre, &

(a) Sa conduite foible & puſillanime lui enleva beaucoup de ſes partiſans, qui s'attachèrent à la Maiſon de Guyſe.

donnent à entendre au Conneſtable retiré chez luy, qu'ils ne vouloient que preſenter une requeſte, & ſe rendre les plus forts près du Roy. Ce qui eſtoit plus admirable, eſt, que la Reyne mere y (4) conſent pour rentrer au Gouvernement qu'il luy ſembloit eſtre oſté par la Reyne ſa belle-fille, & en effect par M^rs. de Guyſe, eſperant pour la foibleſſe des freres de Chaſtillon, bonté de ceux de Bourbon de les diviſer, joinct à la haine que l'on portoit aux Huguenots, que s'aidant d'eux ils ſeroient contraincts après avoir chaſſé M^rs. de Guyſe, de faire ce qu'elle voudroit. Les paroles emmiellées des Huguenots, les ſoldats, les compagnies, Capitaines de Marines, dependant de M^rs. de Chaſtillon, joinct aux commandements ſecrets de la Reyne mere, fournirent de ſoldats, & neantmoins furent forcez de ſe nommer Chefs ſecrets ou muets, par ceux qui craignoient le deſadveu de la Reyne & des Princes de Bourbon, ſi l'entrepriſe ne reuſſiſſoit. La Regnauldie (a),) plus cogneu par

(a) Voici comment s'exprime ſur la Renaudie, Regnier de la Planche, Hiſtorien fort zélé pour le Calviniſme... « Après pluſieurs advis & délibérations, » ſe préſenta un Baron de Périgort, Gentilhomme » d'ancienne Maiſon, nommé Godefroy de Barry,

la rupture des prisons criminelles de Dijon, que par autre vaillance) fut faict Chef. Les Eglises pretendues reformées y jettent leurs hommes, ces Princes & Seigneurs, leurs Capitaines. M. le Prince de Condé fut contraint de parler à beaucoup d'iceux, & de leur donner des pouvoirs signez de sa main, avec promesse de les luy rendre. Après plusieurs assemblées, il s'en fit une derniere à Nantes (a), auquel lieu la Regnauldie en-

» Seigneur de la Renaudie, se faisant nommer la Fo-
» rest : cet homme estoit doué de fort bon entende-
» ment; & pour un procès longuement demené en
» plusieurs Parlemens entre luy & du Tillet, Gref-
» fier du Parlement de Paris, finalement y estant en-
» trevenue une accusation de fausseté, par Arrest du
» Parlement de Dijon, avoit esté fort maltraité avec
» ignominie, & réduit aux prisons, desquelles ayant
» trouvé moyen de sortir fort habilement, s'estoit
» retiré sur les terres de Berne en Suisse, & depuis
» ayant obtenu lettres de révision pour faire apparoir
» du tort à luy fait, estoit lors retourné en France.
(De l'Histoire de l'Estat de France, tant de la Religion que de la République, p. 129.)

(a) L'Assemblée de Nantes se tint le 10 Mars 1560, selon les Mémoires de Castelnau. D'autres Contemporains placent cette assemblée dans les premiers jours de Février. (Lisez l'Histoire des cinq Roys, p. 81, la Planche, p. 130.)

roola ſept cens hommes, la pluſpart Huguenots, & prirent rendez-vous au quinzieſme de Mars à trois lieux d'Amboiſe. Ils (5) devoient ſurprendre la porte du Parc à la pointe du jour, & alors les Chefs (qu'ils nommoient muets) qui eſtoient les Princes de Condé & de Chaſtillon devoient ſe declarer. Aprés s'eſtre rendus les plus forts dans le chaſteau d'Amboiſe, faire faire le procès à Mrs. de Guyſe, & tenir (6) les Eſtats generaux : là où il devoit eſtre eſtably un Conſeil au Roy, compoſé des Princes du Sang; les mouvements ſont difficiles de cacher aux Roys. Mrs. de Guyſe furent advertis des ſoldats qui avoient milité ſous eux, & par l'Advocat Avenelle (a), qui s'eſtoit feint Huguenot. Ils conduiſent le Roy à Amboiſe, mandent leurs amis, font eſcrire Sa Majeſté, pour empeſcher l'entrepriſe. Les conjurez

(a) L'Avocat des Avenelles étoit réellement Calviniſte. Les Ecrivains favorables au Proteſtantiſme, ont attribué ſa délation à l'avarice & à la crainte. Ceux du parti oppoſé ont conſidéré la conduite qu'il tint en cette occaſion, comme une preuve de ſa délicateſſe & de ſa probité. D'autres ont dit que, ſans avoir acception des intérêts de la ſecte à laquelle il étoit attaché, il avoit rempli les devoirs d'un bon & fidèle ſujet.

encore qu'ils sceussent estre descouverts, pensoient estre assez forts pour executer par intelligence de la Cour, malgré M^rs. de Guyse. Leur entreprinse par estonnement prend coup en confusion, les ordonnez (a) de se cacher au logis du Prince de Condé ne furent envoyez, ny les cinquante qui devoient loger dans un grenier, pour surprendre la porte du chasteau. Le rendez-vous des entrepreneurs sceu par l'accusation de quelques-uns de leurs troupes, M^rs. de Guyse envoyent M. de Nemours (b) & leurs amis au lieu où ils se devoient trouver, auquel ils tuerent la Regnauldie, & desirent ses troupes, se saisissent de neuf ou dix Capitaines, & d'un Secretaire (c) chargé des rolles de ceux qui estoient de l'entreprise; ces Capitaines furent (7) gehennez & decapitez. Le Secretaire (pour se sauver de la question) accuse M. le Prince de Condé & l'Admiral, lesquels avec contenance asseurée & l'assistance de la Reyne, qui leur reveloit les Conseils, & empeschoit de leur mal faire,

(a) C'est-à-dire ceux qui avoient ordre.

(b) C'est dans les Mémoires de Vieilleville qu'on lira avec intérêt les détails relatifs à cette commission dont le Duc de Nemours fut chargé.

(c) Ce Secrétaire s'appelloit la Ligne.

les faiſoit ſembler innocens. Pluſieurs furent tuez & jettez en l'eau (a), & la plus grande part renvoyez à deſſein, comme ayant eſté ſeduits & mal conſeillez.

L'entrepriſe faillie qui eſtoit faicte pour ruiner M. de Guyſe l'eſtablit; ledict Sieur de Guyſe eſt declaré Lieutenant general par toute la France, (b) pour reprimer les ſeditions. Les troubles continuent en Eſcoſſe contre la Reyne Marie amenée en France après la mort d'Edoüard ſixieſme ſon pere Roy d'Eſcoſſe. Si le mariage d'Anne de Boulan eſt illegitime, la ſucceſſion luy appartenoit comme fille d'une ſœur du Roy d'Angleterre, elle eſtoit la plus proche de la Couronne; c'eſt pourquoy à ſon avénement furent jointes les armes d'Angleterre à celles de France. Elizabet offencée gagne le Comte d'Haran, ſous eſpoir de mariage, l'advertit & le met en ſoupçon de Sanſac, luy fait croire qu'il avoit commandement de le prendre à Chaſteleraux. Sur ceſt advis le Comte

(a) On reviendra dans les Mémoires de Caſtelnau ſur la punition des conjurés.

(b) Le Chancelier Olivier n'en ſcella les lettres, qu'à condition que ſon pouvoir ſeroit borné à la durée de la ſédition.

d'Haran

d'Haran (a) ſe ſauve en Eſcoſſe, là où aſſiſté des forces d'Angleterre ; cauſe que les François abandonnerent l'Eſcoſſe. MM. de Guyſe y font la paix, pour mieux reſiſter aux deſſeins du Prince de Condé & de Chaſtillon, dont l'entrepriſe avoit eſté encore plus deſcouverte par la priſon de Seile (b) leur ſerviteur. Les Sieurs de Condé & de Chaſtillon eſtonnez & accuſez demeurent en Cour ſur l'aſſeurance & intelligence de la Reyne mere, ils donnent

(a) Le Comte d'Aran, fils de Jacques Hamilton, Duc de Chatelleraud, & héritier préſomptif de la Couronne d'Ecoſſe, au défaut de Marie Stuart, avoit été élevé en France, où il s'étoit imbu des principes du Proteſtantiſme. Inſtruit des ordres ſecrets que les Guiſes avoient donné contre lui, il prit la fuite ; & ce fut à ſon paſſage en Angleterre qu'il ſe lia avec Eliſabeth. Il engagea ſon père, le Duc de Chatelleraud, à ſe mettre à la tête des revoltés, & devint un des mobiles de la révolution qui chaſſa les François d'Ecoſſe. (Voyez l'Obſervation, n°. 3.)

(b) Probablement il s'agit ici de la détention de la Sague, que le Prince de Condé avoit envoyé à l'aſſemblée de Fontainebleau : ce la Sague fut trouvé ſaiſi de pluſieurs lettres du Connétable, de l'Amiral & du Vidame de Chartres. Celles des deux premiers ne contenoient que des choſes vagues. Celles du Vidame lui valurent la priſon.

des dementis (a) à leurs accuſateurs. Le Prince de Condé feint d'aller en Picardie, ſe retire en Bearn. Il ſe fait diverſité d'edicts ſelon l'hardieſſe ou timidité de MM. de Guyſe. Le pardon general fut auſſi-toſt violé par l'empriſonnement de pluſieurs : au temps de l'entrepriſe d'Amboiſe s'en faiſoit d'autres en divers lieux, en Provence, en Dauphiné. Les Capitaines & ſoldats mal-contents de la paix prennent Valence, Romans, & autres places ; Montluc Eveſque de Valence (b) fait dire Meſſe en François. M. de Guyſe, Gouverneur du Dauphiné, eſtant en ſoupçon de Clairemont Tallard, Lieutenant au gouvernement du pays pour la Religion Huguenotte, & parentage de Madame de Valentinois, qui favoriſoit le Con-

(c) Cet évènement précéda l'empriſonnement de la Sague. Le Prince de Condé offrit de ſe battre en champ clos contre quiconque l'accuſoit d'avoir trompé dans la conjuration d'Amboiſe. Le Duc de Guiſe, au lieu de le prendre à partie, ſe propoſa pour être ſon ſecond.

(a) On ne lit dans aucun des Mémoires du tems, que Jean de Montluc ait dit la Meſſe en François. On lui reproche d'avoir prêché contre la vie licentieuſe des Eccléſiaſtiques, & d'avoir par là ouvert la voye aux Miniſtres Proteſtans, pour attaquer la corruption du Clergé.

neſtable, il fait créer Lieutenant-General du Roy par commiſſion en Lyonnois, Dauphiné & Foreſt le Sieur de Tavannes, & l'aſſiſte de trois compagnies de Gendarmes, & de ſeize Enſeignes de gens de pied, avec leſquels ledict Sieur de Tavannes (a) entre en Dauphiné accompagné de la Nobleſſe de Bourgogne & du pays. Les rebelles eſtonnez du Chef & des forces, parlementent : le Sieur de Tavannes les cognoiſſant du temps de la guerre du Roy d'Eſpagne, ſe mocque d'eux & de leur Religion, leur fait advoüer que c'eſt pour avoir eſté deſ-apointez qu'ils ont pris les armes, il leur offre des grades, penſions & compagnies de la part du Roy. Mouvans, Montauban & autres les acceptent, abandonnent les manans, poſent les armes & promettent de ſervir le Roy. Le Sieur de Tavannes prend l'occaſion à peu de forces, ſe coule dans Valence, harangue le peuple, un Bourgeois le prie de ſortir pour les laiſſer reſoudre : il joüe à quicte ou à double, lui donne un ſoufflet, le menace de le faire pandre une heure après,

(a) Cette expédition de Tavannes dans le Dauphiné & les Provinces voiſines, occupe à peine une ligne dans nos Hiſtoires généraies; encore en donne-t-on tout l'honneur à Maugiron.

& le met prisonnier. Ceste hardiesse estonne le peuple, qui considere que ce coup n'estoit faict sans grand appuy; la place se vuide, le peuple se retire chacun en sa maison, le Sieur de Tavannes remet la paix au pays ayant gagné la Noblesse, & retourne triomphant en Bourgongne. Depuis M. de Guyse y renvoye le Sieur de la Motte Gondrin, qui imprudemment romp ce que le Sieur de Tavannes avoit fait : il desapointe les Gentils-hommes & Capitaines, les mescontente comme auparavant, eux se revoltent aydez du peuple, & le pendent (a) dans la ville de Valence à une fenestre. Une Religion nouvelle meslée de toutes heresies se presche à Roüen : la Reyne estourdie du coup d'Amboise s'en revient, tient secrettement unis les Princes du Sang, ceux de Montmorency, & les Huguenots, pour se parer de la grande authorité de Messieurs de Guyse, en apparence elle se jette à eux, en effect aux autres. Lesdits Sieurs de Guyse pensant la gagner, luy permettent de donner les sceaux au Sieur de l'Hospital (b), qui favo-

(a) Lisez les Mémoires de Montluc, Observation, n°. 2, sur le cinquième Livre, Tome XXIV de la Collection, p. 468.

(b) Si l'on s'en rapporte à d'Aubigné, Hist. uni-

riſoit les Huguenots, comme faiſoient tous les mal-contents, ſeul remede de leur defaveur. Tout faiſoit au profit de ceſte Religion, ſous couleur de laquelle la Reyne obtint une (a) aſſemblée pour divers pretextes des principaux Seigneurs du Royaume, eſperant que le Roy de Navarre & le Conneſtable reprendroient l'authorité. Mrs. de Guyſe y acquieſcent, ſçachant bien que le Roy eſtoit pour eux, ce qui leur oſtoit toute crainte. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé en doute n'y aſſiſterent point : M. le Conneſtable de Montmorency en preſence de Mrs. de Guyſe rend compte de ſa charge authoriſé du Roy. Sur l'aſſeurance de la Reyne, l'Admiral preſente la requeſte des Huguenots, ſur quoy trois poincts ſont reſolus : de rendre le Roy le plus fort par l'aſſemblée des compagnies

verſelle, Liv. II, p. 95, l'Hopital avoit ſigné la conjuration d'Amboiſe. *L'original de l'entrepriſe*, dit-il, *fut conſigné entre les mains de mon pere, où eſtoit ſon ſeing tout du long entre celuy de Dandelot & de Spiſame.*

(a) Cette aſſemblée, qui ſe tint à Fontainebleau le 11 Août 1560, n'étoit ni une aſſemblée d'Etats-Généraux, ni une aſſemblée de Notables. Ce fut un Conſeil extraordinaire, où l'on convoqua les Princes du Sang, les grands Officiers de la Couronne, les Conſeillers d'Etat, les Chevaliers de l'ordre, & les Maîtres des Requêtes.

de Gend'armes, la tenuë des Eſtats, & le Concile national s'il ſe trouve neceſſaire à la tenuë d'iceux, que cependant nul ne ſeroit puni pour la Religion; les partialitez & inimitiez accroiſſent; la querelle du Comté de Dammartin (a) ſe remuë entre le Conneſtable & M. de Guyſe.

CHAPITRE XVI.

Le Prince de Condé eſt arrêté. On inſtruit ſon procès. Le Roi lui auroit fait trancher la tête, ſans la mort qui le prevint. Révolution à la Cour. Catherine de Medicis prend le timon de l'Etat. Colloque de Poiſſy. Edit du mois de Janvier 1562. Le Sieur de Tavannes empêche le Parlement de Dijon de l'enregiſtrer.

Le Roy de Navarre & M. le Prince de Condé, perſuadez par M. de Chaſtillon, & excitez par la Reyne, cognoiſſent n'avoir recours qu'aux armes; voyant le Roy en la

(a) Cette querelle avoit précédé l'aſſemblée de Fontainebleau. En voici l'origine : Philippes de Boulainvilliers, & Oudart de Rambures, frères de mère, ſe diſputoient le Comté de Dammartin. Boulainvilliers avoit vendu ſes droits au Connétable : le Duc de Guiſe acheta les prétentions de Rambures.

puiſſance de leurs ennemis, ils conclurent de faire prendre Lyon & autres villes par les Huguenots: ſur l'execution (a), l'aſſemblée de Fontainebleau les refroidit, & leur entrepriſe eſt contremandée, lorſque les conjurez eſtoient cachez dans Lyon, qui furent deſcouverts à leur retraicte. M^rs. de Bourbon couvrent leur crainte, & s'excuſent de ce qu'ils ne venoient trouver le Roy, ſur ce qu'ils eſtoient advertis que la gendarmerie avoit eſté mandée, & qu'ils ne vouloient troubler les Eſtats. La reſolution de les tenir fut debattuë, le Cardinal de (b) Tournon dit à M^rs. de Guyſe, que gouvernans le Roy François, ils avoient travaillé vingt ans pour abollir la liberté & aſſembleé des Eſtats, qui

(a) Il s'agit ici de l'entrepriſe de Maligni ſur la ville de Lyon. Cette entrepriſe avoit été formée de l'aveu du Roi de Navarre & du Prince de Condé. Maligni n'échoua que par l'irréſolution de ceux qui l'avoient commis.

(b) Les Contemporains, en nous rendant compte de ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée de Fontainebleau, parlent bien des avis motivés du Cardinal de Lorraine, du Duc de Guiſe, du Chancelier de l'Hopital, de Coligny, de Montluc, Evêque de Valence, & de Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. Mai tous ſe taiſent ſur la réclamation du Cardinal de Tournon, contre la convocation des Etats-Généraux.

mettent les Roys en tutelle, & qu'iceux favoriſeront les Princes du Sang pluſtoſt qu'eux. Mrs. de Guyſe (mieux conſeillez) jugent que le Roy majeur de dix-ſept ans, ſeroit maintenu par les Eſtats generaux (a) intereſſez en ſa ruïne, croyant auſſi qu'iceux compoſez de Catholiques, condamneroient l'hereſie, & le Prince de Condé pour les entrepriſes d'Amboiſe & de Lyon, preſent ou abſent qu'il ſeroit, & que l'aſſemblée des Eſtats faiſoit pour la maiſon de Guyſe. Ayans telle priſe ſur le Prince de Condé & ſes adherans qu'ils avoient, ils haſterent la levée des compagnies de Gendarmes & les entremeſlerent tellement que leurs ennemis ne s'en pouvoient prevaloir. Mrs. de Guyſe ne communiquent rien au Roy (8), que ce à quoy ils ſont contraincts pour les affaires qui ſe preſentent, ſçachant que par le moyen de la Reyne leur niepce, ils feroient faire ce qu'ils voudroient & augmentent l'inimitié qui eſtoit entre les Reynes mere & fille, tiennent ſecrets leurs deſſeins contre M. le Prince de Condé. Le Roy s'étant rendu fort

(a) Cette idée mal préſentée a beſoin d'explication. Le ſens du texte eſt que les Etats avoient intérêt à la conſervation de l'autorité royale, & que conſéquemment ils devoient en empêcher la ruine.

des Compagnies de gens d'armes & gens de pied, eſcrivit par le conſeil de M^rs. de Guyſe au Roy de Navarre, qu'il amenaſt le Prince de Condé, pour ſe purger des entrepriſes dont il eſtoit accuſé, luy envoyant ſauf-conduict pour ceſt effect. Le Roy de Navarre avoit deux factions dans ſa Maiſon (a), ce qui eſt ordinaire aux Grands d'avoir deux partis auprès d'eux, chacun deſquels les conſeille pour leur interet particulier, ou pour depoſſeder leur contraire. Le Roy de Navarre eſtoit d'un naturel leger, fort irreſolu, ſe portoit d'un coſté, & ſoudain de l'autre, ainſi fluctuoit entre deux, & l'opinion qu'il avoit abandonnée luy ſembloit la meilleure, & la reprenant, ſans apporter les raiſons qui la luy avoient fait quitter, s'y remettoit, & y eſtant, la crainte preſente la luy faiſoit trouver plus perilleuſe que celle qu'il venoit de laiſſer, & la changeoit ſoudain. La peur du Roy d'Eſpagne, de celuy de France, & de ſes ennemis armez, & faute d'argent pour ſe maintenir, le portoient à

(a) Des deux factions qui diviſoient la Maiſon du Roi de Navarre, celle de Bouchard, ſon Chancelier, ſuccomba. Bouchard ſe retira dans ſes terres en Poitou. De-là il avertit les Guiſes de tout ce qui ſe tramoit à la Cour du Roi de Navarre.

la Cour : d'autre part les entrepriſes deſcouvertes, les offres des Huguenots, les admoneſtements de ceux de Chaſtillon de le faire mourir avec M^rs. ſes freres, qu'il avoit eu de la Princeſſe de Condé à laquelle la Reyne-mere l'avoit dit pour les en advertir, le diſſuadent. Ladicte Reyne mere eſcrivit au Roy de Navarre qu'il vint, y eſtant à demy forcée pour plaire à M^rs. de Guyſe, & craignant d'eſtre deſcouverte, ſans eſcrire, faiſoit entendre ſecrettement, à la Princeſſe de de Condé, que c'eſtoit la mort de ſon mary s'il venoit à la Cour. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé adjouſtent foy aux eſcrits de la main de la Reyne, non aux advertiſſements ſecrets qu'elle donnoit au contraire, les croyant proceder de la crainte de la Princeſſe de Condé, & d'autant plus que leurs ſerviteurs dependans du Roy & de M^rs. de Guyſe, eſtans avec eux, leur faiſoient paſſer par-deſſus tous advis & difficultez preoccupant leurs eſprits. M. le Conneſtable eſloigné de deſſeins & des armes, tant pour ſa vieilleſſe que pour ſa reputation acquiſe, les Sieurs de Chatillon eſtonnez des forces qui eſtoient à la devotion de M^rs. de Guyſe, diſſuadent la venuë du Roy de Navarre en Cour, & luy font offre

de ſe declarer pour luy s'il ne venoit, en cas qu'il fuſt aſſailly en Bearn. Sa Majeſté plein d'apprehenſion de perdre par l'Eſpagnol le reſte de ſes Souverainetez, croyant qu'il ne pouvoit eſtre accuſé des entrepriſes de ſon frere, guidé pluſtoſt par la force du deſtin que par prudence, après avoir failli pluſieurs fois de s'en retourner, arrive proche Orleans, où le Roy eſtoit depuis le 18 Octobre avec forces, gardes de cavallerie & de gens de pied. M^rs. de Guyſe avoient laiſſé M. le Duc d'Anjou auprès du bois de Vincennes pour la ſeureté de l'Etat, & pour ſeparer Mrs de Bourbon, deſquels ils avoient gagné la moitié; ils firent donner le Gouvernement de Toüraine à M. de Montpenſier, & celuy d'Orleans à M. de la Roche-ſur-Yon, qui eſtoient des Gouvernemens au milieu du Royaume, & par conſequent mal propres pour entreprendre des nouvelletez. Les Deputez des Eſtats arrivez ſans armes à Orleans, n'eſtoient pour faire la loy au Roy ni à M^rs. de Guyſe qui eſtoient armez. Leſdicts Sieurs de Guyſe en pleins Eſtats, qui avoient eſté tant requis du Roy de Navarre & des Huguenots, ſe preparent de faire faire le procez au Prince de Condé, d'affermir leur Gouvernement, & chaſſer les Heretiques; tant les Princes

du Sang & les Huguenots s'eſtoient trompez en leurs paſſionnez deſirs de ceſte aſſemblée; les Sieurs de Chaſtillon ſe retirent chez eux. Mrs. de Guyſe avoient aſſeuré le Pape & le Roy d'Eſpagne, de chaſſer du Royaume les Huguenots, deſſeignent (après le procez du Prince de Condé & luy executé) d'envoyer de la gendarmerie & de gens de pied ſous la charge des Sieurs de St. André, Termes, Briſſac & Sipierre, leurs amis, pour chaſſer les Heretiques (a), & faire obeir le Roy. Le Roy de Navarre & Prince de Condé arrivent, la Reyne mere (contre l'advis de laquelle ils eſtoient venus) eſtoit pleine d'eſtonnement & de larmes, cognoit l'eſtabliſſement entier de Mrs. de Guyſe. M. le Prince de Condé fut pris, & le Roy de Navarre n'eut guieres mieux. Madame de Roye, belle-mere de ce Prince, & quelques autres (b) ſervans aux verifications des crimes

(a) Ainſi la mort du Prince de Condé, & celle du Roi de Navarre, qui tint à peu de choſe, étoient le prélude d'un plus grand carnage : les Ecrivains proteſtans ont développé ce ſanglant projet; & leurs recits ſont confirmés parce qu'en diſent les Mémoires de Tavannes.

(b) Entre autres Dardois, Secrétaire du Connétable de Montmorency, que la Sague avoit fortement chargé, le Chançellier de Navarre, Bouchard, &c.

de leze-Majeſté qui luy eſtoient imputez, ſont arreſtez. Le procez precipité en pleins Eſtats (a), nonobſtant refus de reſpondre, oppoſitions ou appellations du Prince de Condé fut ſoudainement vuidé, avec injonctions de reſpondre à peine de conviction. le Roy luy euſt fait trancher la teſte dans deux ou trois jours ſans la mort qui le prévint (9), la ſentence eſtant jà minutée, le tout par le conſeil de M^rs. de Guyſe, auſquels il ſembloit n'en devoir eſtre mal voulus (b), & que tout tourneroit ſur le Roy : le crime eſtant tout averé dé l'entrepriſe d'Amboiſe, M^rs. de Guyſe faiſoient ſemblant de s'eſloigner de ceſte pourſuite, eſperant que le Roy de Navarre croiroit que la ruïne de ſon frere ne procedoit d'eux, ou bien s'il avoit quelque

(c) Le Procès du Prince de Condé ne fut point porté devant les Etats, comme Tavannes ſemble l'inſinuer. Une commiſſion, à la tête de laquelle on mit d'abord le Préſident de Thou, père de l'Hiſtorien, inſtruiſit la procédure.

(a) Lorſqu'on délibéra au Conſeil pour ſavoir ſi l'on arrêteroit le Prince de Condé, le Duc de Guiſe s'abſtint d'opiner. François II même à l'article de la mort, déclara hautement qu'il avoit fait arrêter le Prince de Condé *de ſon pur mouvement*. Mais perſonne ne fut la dupe du Duc de Guiſe, & d'une déclaration extorquée au jeune Monarque.

Conneſtable s'en fait croire, chaſſe les gardes, dit *que celles des Roys doivent eſtre en la bienveüillance de leurs ſubjets* : moyennant le traicté ſuſdit, le Prince de Condé (a) eſt eſlargy avec des gardes, & declaré innocent par le Conſeil d'Eſtat, & la Cour de Parlement, ayant eſté emologué ceſt Arreſt par l'aſſemblée des Eſtats à la pourſuite de la Reine & de M^rs. de Guyſe. Les Huguenots ayant repris cœur, diſputent envain la commiſſion des Eſtats eſtre expirée par la mort du Roy, & qu'il falloit proceder à une eſlection de Deputez. Le temps des Eſtats ſe paſſe en harangues (b) & menées, la concluſion eſt artificiellement remiſe à Pontoiſe, c'eſt la volonté de tous les partis, pour cognoiſtre le cours du marché. Le Pape publie la continuation du Concile de Trente, enſuite du deſſein qui avoit eſté conclud avec le petit Roy François, par le conſeil de M. de Guyſe,

(a) Le Prince de Condé ne fut élargi qu'après la première ſéance des Etats. Il vint alors trouver la Cour à Fontainebleau; & ſon innocence fut juridiquement prononcée.

(b) Si on veut voir les diſcours qui ſe prononcèrent dans l'aſſemblée des Etats, & les intrigues qui les troublèrent, il faut lire le IVe Livre des Commentaires de l'eſtat de la Religion & de la République, par le Préſident la Place, feuillet 112 & ſuiv.

d'extirper

d'extirper l'hereſie. La remiſe des Eſtats donne temps pour faire des praticques, l'on demande la recherche de ceux qui avoient manié les finances, & receu des dons immenſes : le Concile national pourſuivi par M. l'Admiral de Chaſtillon, duquel la Reyne ſe ſervoit ſecrettement pour la confirmation du Gouvernement qui luy eſtoit permis par le conſentement du Roy de Navarre, lequel en eſtant repris & ſtimulé par leſdits Seigneurs de Chaſtillon, ſur ce qu'il avoit quitté ſon authorité, il reſolut de s'en aller de la Cour; M. le Conneſtable luy promet de s'en aller avec luy. La Reyne y remedie (a) par un abſolu commandement du Roy, qu'elle fit faire audit Conneſtable de n'abandonner Sa Majeſté. La Reyne (conſeillée par des Italiens) tenoit tout en balance, fomente & accroit la partialité des Grands, avec creance que maintenant deux factions, elle en auroit tousjours une, ſi l'autre luy eſtoit contraire. Mrs de Guyſe luy ſemblent trop forts pour leur valeur & amis, le Roy de Navarre (foible pour ſon trop de bonté) reſout de n'accroiſtre ny les uns ny les autres, de favoriſer les Huguenots, & ſe fier en Mrs. de Cha-

(a) La Reine, par ce coup d'adreſſe, déconcerta un projet qui pouvoit lui enlever ſon autorité.

tillon qui poſſedoient M. le Prince de Condé. A ceſt effect il eſt permis aux Huguenoſts de preſcher, & accroit un peu plus l'authorité du Roy de Navarre. La Reyne l'amuſe par l'amour d'une de ſes Damoiſelles, nommmée Rouhet, ſes artifices ne luy ſervent gueres : M^rs. de Guyſe la cognoiſſoient, ils gagnerent M. le Conneſtable malgré ſon fils de Montmorancy, par ſa preud'hommie, luy remonſtrant que la Reyne mere eſtabliſſoit l'hereſie, & nourriſſoit les partialitez pour ſe maintenir à la ruine de ſes enfans : ny ſon fils M. de Montmorancy, ny ſes nepveux de Chaſtillon, ne peuvent empeſcher M. le Conneſtable de s'unir pour la conſervation de la Religion, & de celle des Roys (qu'il appelloit ſes petits Maiſtres) avec leſdits Sieurs de Guyſe. La Royne mere fait tenir le Colloque à Poiſſy, en faveur des Huguenots, de quoy il avoit eſté parlé du vivant du feu Roy à l'aſſemblée de Fontainebleau. Les Cardinaux y aſſiſtent, les Miniſtres (a) ſont parties, & des enfans (b) les juges:

(a) Cette imputation tombe probablement ſur le Chancelier l'Hopital, dont les principes tolérans ne plaiſoient pas à tout le monde.

(b) Ce mot concerne le jeune Roi Charles IX, & ſon frère le Duc d'Orléans, tous deux préſents au Colloque de Poiſſy.

après plusieurs blasphemes des Heretiques, leur diversité de sectes, l'imposition des mains qu'ils n'avoient point, & autres poincts à eux reprochez, leur Religion est condamnée par les Prelats (11). Le Cardinal de Lorraine leur ayant proposé leurs divisions Hussistes, Lutheriens, Calvinistes, Zuingliens, & Anabaptistes, qu'il falloit que premierement ils s'accordassent entre eux, auparavant que d'estre admis ny ouys en telles assemblées. La Reyne tient tout indecis, les Heretiques favorisez d'elle, le Prince de Condé & ceux de Chastillon brouillent, mutinent, & accroissent la division. Ce que la Royne procuroit d'autant plus que Mrs. de Guyse, le Conneſtable, de Nevers, de Nemours & de Mont penſier s'estoient associez, & le Roy de Navarre par sa legereté estoit de tous costez, qu'elle craignoit se joindre enfin aux plus forts, & en consequence demeurer sans authorité, ou estre renvoyée en Italie : & pour faire une contre-ligue, & leur resister, consent que le Prince de Condé, les trois freres de Chastillon & les Huguenots se joignent, se lient ensemble publiquement, & secrettement avec elle, ils luy offrent cinquante mille hommes devenus Huguenots depuis ces mouvemens. Par leur avis elle fait une assem-

blée de Conſeillers à eux affectez, tirez des Cours ſouveraines, & partie de ceux du Conſeil qui dependoit d'elle & des Huguenots (12). Mrs. de Guyſe, Conneſtable, & de Montpenſier voyans ſes deſſeins n'y voulurent pas aſſiſter. En cette aſſemblée l'Edict de Janvier eſt reſolu en mil cinq cens ſoixante-deux, qui permetttoit le preſche par-tout, & la liberté de conſcience. Ce coup auſſitoſt faict; la Reyne mere (comme femme) s'eſtonnant eſt rencouragée par les Huguenots, luy remonſtrant qu'il n'eſtoit plus temps de ſe retirer, qu'elle eſtoit trop declarée, la font reſoudre à l'interinement (a), qui fut fait au Parlement de Paris, ſuivi des autres Cours ſouveraines de France, hormis de celle de Bourgongne, ou ledit enterinement fut vertueuſement empeſché par le Sieur de Tavannes, Lieutenant-General, qui s'y oppoſa directement, dont il obtint beaucoup d'honneur. Ceſt Edict (b) fait à l'aide de la Reyne,

(a) L'enrégiſtrement de l'Edit ſouffrit les plus grandes difficultés au Parlement de Paris : il fallut juſqu'à un certain point employer la violence. Le Prince de la Roche-ſur-Yon, & le Maréchal de Montmorency, que le miniſtère chargea de cette commiſſion, eurent beaucoup de mal à réuſſir.

(b) Selon M. Secouſſe dans ſon édition des Mé-

eſt la porte par où les Huguenots ſont entrez en France : Sa Majeſté a depuis pluſieurs fois dit, que ce qu'elle en faiſoit lors, eſtoit, non pour conſerver ſon authorité ſeulement;

moires de Condé; in-4°., Tome IV, p. 356, on a appliqué mal à propos à l'Edit de Janvier 1562, les remontrances des Etats de Bourgogne contre l'Edit de pacification de 1563, appellé l'Edit d'Amboiſe. Ces remontrances, compoſées par Jean Begat, Conſeiller au Parlement de Dijon, & qui dans le tems firent ſenſation, prouvent par leur date la juſteſſe de la remarque de M. Secouſſe. La teneur des lettres de Charles IX & de la Reine mère, ſoit au Parlement de Bourgogne, ſoit au Sieur de Tavannes, le prouvent également. On peut s'en convaincre, en conſultant ces pièces dans le volume des Mémoires de Condé qu'on vient d'indiquer : mais le fait raconté par Tavannes, nous paroît être antérieur à celui dont parle M. Secouſſe. Tavannes déclare poſitivement qu'il s'agiſſoit de l'Edit de Janvier 1562, & que par ſes ſoins le Parlement de Bourgogne ne l'enrégiſtra pas. Il nous ſemble donc que ce fait doit être parfaitement diſtinct de celui qui a exercé la critique de M. Secouſſe; & nous ſommes tentés de croire que ce fut par rapport à cet Edit de Janvier 1562, que les Députés du Parlement de Dijon s'étant adreſſés au Cardinal de Lorraine, il en réſulta une altercation ſi vive entre ce Prélat & le Chancelier l'Hopital. (Voyez notre Obſervation ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 424 & 425.)

mais pour abbaiſſer le pouvoir de Mrs. de Guyſe, qui abuſoient par belles paroles le Roy de Navarre & M. le Conneſtable, & pour la conſervation de l'Eſtat, & de la Couronne à laquelle elle les ſoupçonnoit d'aſpirer, pour leur trop grande puiſſance, valeur & quantité d'amis.

CHAPITRE XVII.

Le Roi de Navarre ſe ſépare de ſon frere le Prince de Condé. Il ſe déclare pour le Triumvirat. La Reine ſe joint avec les Huguenots. Les Guyſes rappellés par le Roi de Navarre, reviennent à Paris. Les hoſtilités commencent. Le Sieur de Tavannes repouſſe les Huguenots en Bourgogne. Il aſſiege Lyon. Le Duc de Nemours vient prendre le commandement de ſes troupes. Tavannes irrité ſe retire.

Le Roy de Navarre, par ſes menaces des Eſpagnols & promeſſes qu'ils luy faiſoient du Royaume de Sardaigne, par ſa legereté & par ſes ſerviteurs gagnez par MM. de Guyſe, ſe joint avec eux & avec le Conneſtable. Il ſe ſepare de ſon frere le Prince de Condé, lequel en fait de meſme de luy par ambition & offence recente de ſa priſon. Le Sieur Ad-

miral de Chaſtillon fuit avec pareille ambition, & le Sieur d'Andelot ſe joint à eux, abuſé de la nouvelle Religion, & abandonnent tous deux M. le Conneſtable, leur oncle (a), lequel de ſon coſté les quitta par pieté & preud'hommie, & pour ne pouvoir avoir une ſi grande charge eſtant rebelle, que celle qu'il avoit ſous l'Eſtat. Ce ne fut ſans que ſes nepveux de Chaſtillon luy reprochaſſent s'eſtre lié avec MM. de Guyſe ſes ennemis, & avoir abandonné ſes parens. Au ſem-

(a) On obſervera qu'il y a ici de la confuſion dans le récit des faits. On vient de voir des évènemens paſſés en 1562, & Tavannes en rappelle à leur ſuite d'autres dont la date eſt antérieure. Le Connétable, attaché à la religion dans laquelle il avoit été élevé, aigri par les conſeils de ſa femme, & jaloux peut-être du crédit de ſon neveu Coligny ſur l'eſprit de la Reine, s'étoit lié avec les Guiſes dès l'année précédente. Le Maréchal de St. André avoit été l'entremetteur de cette négociation; & on appella leur union le *Triumvirat*. Les Guiſes néanmoins ne ſe ſentant pas en force, tant que le Roi de Navarre, le Prince de Condé & les Chatillons pourroient tout auprès de la Reine, quittèrent la Cour au mois de Novembre 1561. Ils allèrent s'aboucher avec le Duc de Wirtemberg, pour l'empêcher de ſecourir les Calviniſtes de France: ainſi leur retraite même cachoit les préparatifs de la révolution qu'ils méditoient.

blable, le Prince de Condé blaſmoit le Roy de Navarre, l'accuſoit de peu de courage, de ce qu'il le laiſſoit, luy qui eſtoit ſon frere, pour s'allier avec MM. de Guyſe, leſquels il ſçavoit n'y avoir pas trois mois qu'ils les avoient voulu faire mourir tous deux, ces remonſtrances ne ſervirent de rien. Le Roy de Navarre avoit aſſiſté en Janvier à l'Edit de Sainct-Germain, qui permettoit les Preſches & liberté de conſcience aux Huguenots, & ſoudainement au mois de Mars ſuyvant les abandonne, & s'aſſocie avec MM. de Guyſe & M. le Conneſtable. Ny la promeſſe qu'il avoit faicte à la Reyne, ny les voluptez où elle l'avoit plongé en l'amour de la Demoiſelle de Rouhet, ny l'amitié de ſon frere, & moins les ſupplications de ſa femme (a), n'eurent pouvoir de le divertir, & ſe joignit precipitamment à MM. de Guyſe & Conneſtable. Ces grands diviſés, il ne reſte aux

(a) C'eſt dans les négociations & lettres d'Hippolite d'Eſt, Cardinal de Ferrare, qu'il faut lire le détail des manœuvres qu'on employa pour lier le Roi de Navarre avec les Guiſes & Connétable. Ce Cardinal de concert avec celui de Tournon, & avec Perrenot de Chantonnai, Ambaſſadeur de Philippe II, bercèrent le Roi de Navarre de ſi belles promeſſes, qu'il s'unit au Triumvirat.

Huguenots que MM. de Condé, de Chaſtillon, & quelques Seigneurs Catholiques que la Reyne y fit jetter, laquelle voyant cette union du Roy de Navarre, de M. de Guyſe & du Conneſtable, qu'elle jugeoit eſtre faicte pour luy oſter tout pouvoir, ſe fuſt volontiers precipitée avec ſes enfans entre les bras des Huguenots, ſi elle euſt creu s'y pouvoir maintenir : parce que dès lors elle jugea ſon authorité perduë, ayant veu le Roy de Navarre, le Cardinal de Bourbon & M. de Montpenſier prendre le party de MM. de Guyſe & des Catholiques. Elle ſe voulut r'accommoder parmy eux, & donner des modifications à l'Edict de Janvier trop tard ; ce qui ne luy ſervit que de diminuer ſa puiſſance, laquelle tombe en apparence ſur le Roy de Navarre & Conneſtable : mais en effect à M. de Guyſe, tant par ſa prudence que pour l'intelligence des Catholiques & du dehors du Royaume : prudemment il ſe retire de Cour (a), pour ne montrer vouloir trop gouverner, laiſſe en apparence tout le maniment au Roy de Navarre & Conneſtable, après avoir pris reſolution entre eux de s'op-

(a) Voilà encore de la confuſion dans les faits. Le Duc de Guiſe (on l'a remarqué plus loin) avoit quitté la Cour dès le mois de Novembre 1561.

poſer aux Huguenots & à la Reyne, & abolir l'Edict de Janvier : les Huguenots comparoient ceſte aſſociation au Triumvirat des Romains. La Reyne voyant ces grandes intelligences s'unit plus fermement avec le Prince de Condé & ceux de Chaſtillon, & fortifie les Huguenots, encourage M. le Prince de Condé, lequel conſeillé de Sa Majeſté court à Paris, donne advis à tous ſes amis & Huguenots de France pour l'aſſiſter à s'en ſaiſir. M. de Guyſe mandé en diligence du Roy de Navarre & Conneſtable, luy ayant jugé qu'il falloit s'oppoſer par la force à ceſt Edict, lequel ils ne pouvoient faire changer autrement, pour n'avoir la Reyne ny le Roy à leur devotion (13), commence à Vaſſy, où il arrive à l'heure du Preſche des Huguenots, fait priſonnier le Miniſtre, tue pluſieurs Reformez, ſes ſoldats devaliſent le reſte ; puis va à Rheims, où ſe trouve le Cardinal de Lorraine (a). Ceſte action donne l'alarme aux Huguenots jà preparez à la force pour ſe faire maiſtres de Paris. La Reyne les anime aux armes, les favoriſe de-

(a) Le Duc de Guiſe prit la route de Reims, pour éviter la rencontre d'un corps de Calviniſtes qui vouloient venger ſur lui le maſſacre de Vaſſy. Le Cardinal de Lorraine étoit avec lui à l'époque du maſſacre.

dans & dehors le Royaume, conjure & admoneſte les ſerviteurs du Roy, & d'elle ſe jetter en ce party, employe les Sieurs de Pienne, de Curſol (a), de Millot (b), & pluſieurs autres en differentes Provinces. La puiſſance eſtant du coſté du Roy de Navarre & de MM. de Guyſe, qui ſe treuvent quaſi auſſi-toſt à Paris que le Prince de Condé & Sieurs de Chaſtillon (c), ils les contraignirent d'en ſortir eſtant la force à eux, favoriſez de la Juſtice, du Peuple & des Eccleſiaſtiques, auſquels ceſte nouvelle religion eſtoit odieuſe. Les Huguenors ayant failli la ville capitale, veulent recouvrer à ſe ſaiſir du Roy à Fontainebleau, où ils eſtoient mandez de la Reyne-mere pour ceſt effect, laquelle eſtoit en deſeſpoir de ſon authorité. Le Roy de Navarre & MM. de Guyſe ſe rendent le premier à la Cour, le tout ſous couverture d'un commandement que la Reyne avoit fait faire aux deux parts (d) de partir de Paris. Proche Fontainebleau ſe fait

(a) De Cruſſol. (b) De Milhaud.

(c) Tavannes a été mal informé : l'Amiral de Coligny n'étoit point alors à Paris : il s'étoit retiré dans ſes terres, où ſes frères & ſes amis eurent beaucoup de mal à le déterminer à prendre les armes.

(d) Aux deux partis.

un (14) appointement entre M. de Guyſe & Prince de Condé, comme s'il n'euſt eſté queſtion que d'une querelle particuliere. Le Prince de Condé ſe jugeant trop foible s'eſloigna de la Cour, recueillit toutes ſes forces ſur le chemin d'Orleans, dans laquelle ville il entra le plus fort par l'intelligence Huguenotte ; cependant M. le Conneſtable ruine les Temples des Huguenots (a) à Paris, & fut reſolu entre eux d'y mener le Roy. La Reyne outrée de douleur, ſoit qu'elle cogneuſt ſon authorité perdue, ou bien qu'elle craigniſt qu'iceux ſe voyans forts oſtaſſent la Couronne à ſes enfans, & que ceux de Guyſe ne l'empietaſſent, ſe ſouvenant de tant d'exemples paſſez. Toute la Cour eſtoit pleine de gens du Roy de Navarre & de MM. de Guyſe. L'autre faction prit la campagne ; & parce qu'il avoit eſté deliberé entre le Roy de Navarre & ceux de ſon party, que l'on meneroit la Reyne & ſes enfans à Paris : elle y repugnoit, & ſe croyoit en tel peril,

(a) Les Calviniſtes le chanſonnèrent pour cette expédition, & l'appellèrent le Capitaine *Brule banc* : ils avoient également chanſonné le Roi de Navarre depuis ſa défection, en diſant que *Caillette avoit tourné ſa jacquette.* (Voyez d'Aubigné, Hiſt. univerſelle, T. I, page 130.)

qu'elle se fust volontiers jettée avec ses enfans entre les mains du Prince de Condé & de ceux de Chastillon, ausquels elle avoit plusieurs fois escrit à ceste effect : & resolut une fois de sortir de nuict avec ses enfans, & aller à Orleans au party Huguenot, & envoya deux fois le Sieur de Sarlan, premier Maistre d'Hostel du Roy (a), pour conclurre son partement & sa reception : ce dessein fut rompu par la vigilance du Roy de Navarre & de MM. de Guyse. La Reyne ayant offencé lesdicts Sieurs de Guyse par l'Edict de Janvier, & les ayant abandonnez, ne croyoit plus de seureté pour elle avec iceux. La Cour fut forcée de partir moitié d'amitié, moitié de force, pour aller à Melun : & le Connestable (b) menace de coups de bastons ceux qui ne vouldient destendre le lict du Roy pour la crainte de la Reyne, à laquelle il s'offre

(a) Cette anecdote, ainsi que celle qui suit de Rostain, Gouverneur de Melun, ont été négligées par la plupart de nos Historiens. Nous y reviendrons dans les Mémoires de Vieilleville.

(b) L'histoire nous apprend bien que le Roi de Navarre fit démeubler l'appartement du Roi, afin de l'emmener de gré ou de force : mais elle ne tait sur les menaces de voyes de fait que Tavannes impute au Connétable.

une occaſion de ſe mettre en liberté, par le moyen de Roſtain, Gouverneur dudict Melun ſon ſerviteur, lequel au lieu du commandement de ceux de Guyſe, de loger le Roy dans la ville, le logea dans le chaſteau, là où eſtant la Reyne ſe retira de leurs mains (aſſiſtée des ſerviteurs du Roy & des gardes,) tellement qu'eux voyans là où ils en eſtoient, ſe raccommoderent aucunement avec la Reyne, & allerent à Paris, n'eſtant plus Sa Majeſté tant en leur ſubjection. M. le Prince de Condé & MM. de Chaſtillon ayans failly la ville principale & le Roy, leur reſtoit une grande faction à Orleans, là où ils s'eſtoient jettez bien accompagnez, tant d'Huguenots que de pluſieurs Catholiques que la Reyne y avoit envoyez. M. le Prince de Condé s'eſtant rendu maiſtre d'Orleans, ſe treuve deux mille chevaux & huict mille hommes de pied; tant avoit pu l'artifice des Predicans à la ſeduction du peuple (a) & le credit de la Reyne-mere.

(a) Auſſi écrivoit Etienne Paſquier au Sieur de Fonſomme, Gentilhomme du Vermandois, (Tome II de ſes œuvres, Edit. in-fol. d'Amſterdam, p. 96) « on » ne parle plus que de guerre : chacun fourbit ſon harnois : Monſieur le Chancelier s'en contriſte : tous » les autres y prennent plaiſir : quand il a voulu parler, M. le Conneſtable luy a dit, *que ce n'eſtoit à*

Orleans pris, Poictiers, Lyon, Bourges, Romans, Valence & autres ſe jettent du party des Huguenots, par des lettres ſecrettes & commandements de la Reyne faits aux Gouverneurs ; elle eſtoit extremement irritée de ſe voir ſans authorité entre les mains du Roy de Navarre, de M^rs. de Guyſe, Conneſtable, & Mareſchal de Sainct-André. M^rs. les Princes de Condé & de Chaſtillon, pour eſtre ſecourus des eſtrangers, envoyerent à l'Empereur, aux Princes d'Allemagne & aux Suiſſes, les lettres de plainte que la Reyne a) leur eſcrivoit, qu'elle & ſes enfants

» *gens de robe longue d'opiner ſur le faict de la guerre.* Mais » il luy a reſpondu, *que combien que telles gens ne ſuſ-* » *ſent conduire les armes, ſi ne laiſſoient-ils de cognoiſtre* » *quand il en falloit uſer* »...

(a) Les lettres écrites par Catherine de Médicis au Prince de Condé, forment un des articles les plus curieux des Mémoires de Caſtelnau, en y joignant les additions de le Laboureur. Caſtelnau attaché alors à la Cour, étoit acteur dans ce cahos d'intrigues & de négociations qui ſe ſuccédoient journellement : auſſi s'eſt-il appliqué à en ſuivre le fil : voilà pourquoi nous avons pris le parti de renvoyer au travail que nous ferons ſur ſes Mémoires, beaucoup d'obſervations & d'éclairciſſemens importans dont eſt ſuſceptible l'Hiſtoire de nos guerres civiles, depuis 1562 juſqu'en 1570 : ainſi, au lieu de hacher notre travail, il en ſe

eſtoient priſonniers entre les mains de Mr. de Guyſe, des mains deſquels elle ſe vouloit ſauver, & les aller trouver, & furent envoyées avec d'autres lettres que Sa Majeſté eſcrivoit au Canton de Berne, pour aſſiſter les Huguenots, & faire des levées pour eux. Ces miſſives furent enregiſtrées dans les Chanceleries des Princes d'Allemagne & Republique de Suiſſe, à la requeſte du Sieur d'Andelot (a), principal Negociateur, qui avoit eſté vers les Princes d'Allemagne pour les Huguenots, deſquels il obtint des levées de Reiſtres : d'autre part le Roy d'Eſpagne offre ſecours pour le Roy contre les Huguenots. Le Prince de Condé publie une juſtification de la priſe des armes, qui contenoit que le Roy & la Reyne la mere eſtoient priſonniers entre les mains de ceux de Guyſe & du Conneſtable de Montmorency, ſans faire mention de ſon frere le Roy de Navarre, lequel eſtant premier Prince du Sang, rendoit d'autant plus ſa cauſe injuſte. Le Roy au contraire

ſultera une eſpéce de tableau mieux ordonné & plus attachant.

(a) Les Chefs de l'armée Proteſtante n'envoyerent d'Andelot en Allemagne qu'après les conférences infructueuſes de Talſy, & le pillage de la ville de Beaugency, dont plus loin il va être queſtion.

fait

fait une declaration par lettres patentes, de l'advis de M. de Guyse, que Sa Majesté est en toute liberté. Le Sieur de Tavannes demeuroit en son Gouvernement à dessein, voyant ces contrarietez, les corps de Leurs Majestez entre les mains des uns, & leurs esprits avec les autres; il estoit en doute quel party Sa Majesté estant majeur approuveroit, de la Reyne sa mere & des Huguenots, ou du Roy de Navarre, M^rs. de Guyse & Conneſtable de Montmorancy qui l'avoient mené par force à Paris. Il tenoit son Gouvernement paisible, avec d'autant plus de gloire, que le feu, le sang, l'assassin & sacrilege couroit par toute la France. M^rs. de Guyse font des soubmissions à la Reyne, essayent de la gagner, elle feint de l'estre, favorise les Huguenots à l'accoustumée : enfin estant en soupçon de leur foiblesse, leur procure le temps d'attendre leurs estrangers, par une conferance près Baugency, presentes les deux armées du consentement de M^rs. de Guyse, pour ne rompre du tout avec la Reyne, il n'en reussit que la prise de Baugency par les Huguenots; la paix rompue toute la France est en armes en diverses provinces. En Bourgongne le Sieur de Tavannes avoit pris garde que les Capitaines des places & Maires des

villes fuſſent Catholiques, & avoit tiré un Conſeil des plus habiles hommes qui luy eſtoient affectionnez de la Cour du Parlement de Dijon, & diviſé leur compagnie, pour eſtre adverty de tout ce qu'ils faiſoient. Il tenoit la province de Bourgongne par amitié & par crainte en ſon obeïſſance, avec intention de la conſerver au Roy, & non à M^rs. de Guyſe, eſtant à tort ſoupçonné d'eſtre leur ſerviteur. En ce temps advint la ſedition d'Auxerre (a), où il y eut pluſieurs Huguenots tuez, où le Sieur de Tavannes fut envoyé ſelon le commandement exprès de la Reyne, il fit pendre les aggreſſeurs Catholiques, & recevoit diverſes depeſches de la Cour : *celles de MM. de Guyſe portoient qu'il falloit tout tuer, & la Reine tout ſauver*, & quelquefois autres commandemens

(a) Ce fait eſt probablement celui dont le Rédacteur de l'Hiſtoire des cinq Roys nous a tranſmis le détail, p. 173. *Ceux de l'Egliſe Romaine à Auxerre*, dit-il, *maſſacrèrent un nommé Coſſon, poignardèrent & aſſommèrent en l'eau la Chaſtelaine d'Avalon, belle & jeune Dame, battirent tant l'Avocat du Roi, qu'ils le laiſsèrent pour mort, eſgorgèrent le Juge de Corbian, & firent des ſaccagemens eſtranges dedans & dehors la ville, ſous la conduite du geolier des priſons, & d'un certain chicanneur nommé Borgant.* Si tous ces crimes ſont vrais, ils méritoient bien punition.

plus temperez, ſelon que l'ambition, la crainte ou l'eſperance les agitoient. Le Sieur de Tavannes cognoiſſant le deſſein de la Reyne de maintenir la diviſion, ne pouvoit l'approuver, ennuyé de ces incertitudes avoit envoyé un Gentil-homme à Fontainebleau avant les armes priſes, qui trouvant tous les Chefs des partis dans le Conſeil du Roy, *ſe plaint des differentes depeſches & commandemens, favoriſans, & ſoudain diſgratians les Huguenots, admoneſte Leurs Majeſtez de parler franc, avec promeſſe de les faire obeyr en ſon Gouvernement & d'y exalter le party qu'il plairoit : qu'il ne falloit que les Souverains diſſimulaſſent, au contraire devoient commander ouvertement & abſolument, ſans qu'il fut beſoin de tant d'artifices.* Ces paroles libres & non accouſtumées eſtonnerent la Reyne en plein Conſeil, qui vouloit tenir la balance pour hauſſer & baiſſer ceux qu'il luy plaiſoit, ſelon la neceſſité de ſes affaires. Ne ſçachant bonnement que reſpondre, on tourne ces libres admoneſtemens en jeu, diſant M^rs. du Conſeil : *Ne cognoiſſez-vous Tavannes, je ſçay quel il eſt, nous avons eſté nourris Pages enſemble,* Ce Gentil-homme retourné ſans plus d'eſclairciſſement de la volonté de Leurs Majeſtez, & ſur cela la Motte Gondrin

ayant eſté tué à Valence par les Huguenots, eſveille davantage le Sieur de Tavannes. Il ne s'arreſte plus ny aux enigmes couvers, ny ſecrets commandements de la Reyne, ny de Mrs. de Guyſe, reſout maintenir les Catholiques & la force de ſon coſté, pour s'en prevaloir & pouvoir en tout temps ſe porter avec ſon Gouvernement au ſervice du Roy. Il deſcouvre l'entrepriſe des Huguenots ſur Dijon, ou ils eſtoient douze cens reſolus de le tuer, & ſe ſaiſir de la ville. Ils avoient percé les maiſons de la ruë des Forges pleines de ceux de la Religion nouvelle, & ſe pouvoient aſſembler ſecretement tous en une quand ils vouloient : les gens de meſtier Huguenots s'eſtoient fournis chacun de cinq ou ſix ſoldats, qu'ils diſoient eſtre leurs ſerviteurs & apprentifs. Le Sieur de Tavannes diſſimule de ne ſçavoir leur entrepriſe, eux la retardent pour entreprendre ſur le chaſteau de Dijon qu'ils craignoient, & comme mal reſolus ils taſtent, ils ſondent le Sieur de Tavannes par un de ſes ſerviteurs Huguenot, qui s'efforce luy faire croire que ceux de la Religion eſtoient les plus forts dans la ville, & luy conſeilloit de s'en retirer. Sur quoy ledit Sieur de Tavannes n'eut recours qu'à l'audace & à la bonne mine, pour

avoir tems de faire venir des forces. Il reſpond à celuy qui le penſoit intimider, que dans le lendemain au matin toute la ville ſeroit pleine d'armes Catholiques, & qu'à luy ſeul il ſauveroit la vie, & envoya defendre à peine d'eſtre pendu de ſortir des maiſons de nuict. La rebellion eſtoit ſi preſte, que les Huguenots tiroient des arquebuſades aux Trompettes qui publioient ce commandement. Le Sieur de Tavannes ſe ſaiſit d'une maiſon proche du chaſteau commandant à trois ruës : le Maire qui avoit promis cinq cens hommes armez n'en avoit pas cent de ſon party. Cette bonne mine ſuſpendit & eſtonna les Huguenots, & donna temps à M. le Comte de Morvel, conduiſant la compagnie de M. de Savoye, d'approcher ſelon le commandement du Sieur de Tavannes, aprés trois canonades pour ſignal tirées du chaſteau ſur la minuict. Ledit Sieur de Tavannes fait entrer cette compagnie par le chaſteau, & ſe rendit maiſtre, chaſſa quinze cens valets Huguenots, mit douze priſonniers des plus ſeditieux au chaſteau (a), pour

(a) Dans l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 276 & ſuiv., cet évènement eſt raconté avec des circonſtances qui ne font pas honneur à Tavannes & à ceux de ſon parti. « A ſon exemple (y lit-on) le Maire & les Eſchevins

caution de ſa vie qu'ils avoient menacée. A Beaune, Auxonne furent ſaiſis les factieux par ſon commandement; prevoyant ces malheurs il avoit mis ſes couſins de Torpes & de Vantoux, Gouverneurs d'Auxonne & de Beaune. Il court à Seurre, d'où il oſta le Capitaine Mochet, auquel le Sieur d'Andelot avoit fait donner le Gouvernement à deſſein de s'en prevaloir. Les premiers mouvements qui ſont ſouvent favorables ſe ralentiſſent, après que les partiſans ſont recogneux par leurs incommoditez; pluſieurs ſe faſchent auprès de M. le Prince de Condé, & deſiroient d'aller faire la guerre en leur province, & aucuns d'eux plus repentans diſputoient s'il eſtoit licite de prendre les armes pour eſtablir une Religion nouvelle, d'autres s'en alloient ſans congé. M. le Prince

» firent encore pis, ayans jetté dehors grand nombre de » femmes & de filles, petits enfans, & meſme pluſieurs » malades & impotens, dont s'enſuivirent de très-grandes miseres; & ſi quelques filles honneſtes ſe lamentoient, diſans ne ſavoir où aller, la reſponſe eſtoit » qu'elles allaſſent au *bordeau*, qui ne leur pouvoit » faillir. Une fille de ſeize ans, raconte le même Hiſtorien, à cauſe de ſa conſtance & perſévérance en » la religion, fut décapitée, & une femme fouettée, » pour avoir fait les prieres en ſa maiſon. »

de Condé bien conſeillé ne les retint par force, ſe met ſur la defenſive, ſepare ſes forces aux villes ſurpriſes. Auſſi-toſt l'armée du Roy ſe rendit maiſtre de la campagne, aſſiege & prend Bourges, auquel ſiege le Sieur de Tavannes avoit envoyé ſon fils (a) ſous M^rs. de Guyſe & le Conneſtable.

Lyon pris le dernier Avril 1562 par le moyen & faveur du Sieur de Saulx Gouverneur, à ce perſuadé (b) par le Sieur de Curſol, envoyé de la Reyne avec de ſes lettres à ceſt effect : Chalon & Macon firent de meſme. Le peuple mal agguery fut ſurpris par les Huguenots plus eſveillez qu'eux. En May des (15) Adrets fut eſleu pour Chef à Lyon, depuis depoſſedé par Soubiſe, par le commandement du Sieur Admiral de Chaſtillon, pour eſtre plus ſoldat cruel, que Gouverneur politique. Montbrun, Capitaine experimenté, après avoir pris la pluſpart du Daufiné, arrive à Chalon avec huict cens hommes. Les Huguenots par lettres de la

(a) Henri de Saulx, qui comme on le verra, mourut peu de tems après la priſe du Havre.

(b) S'il eſt vrai que le Sieur de Cruſſol eût influé ſur la conduite que tint à Lyon François d'Agout, Comte de Sault, cela s'étoit paſſé antérieurement à la ſurpriſe de Lyon.

Reyne mere obtiennent en Juillet, ſix mille Suiſſes du Canton de Berne & de Valois, qui arrivent à Lyon. Le Sieur de Tavannes voyant Chalon & Macon pris, une armée Huguenotte dans Lyon ſouſtenuë du Dauſiné & des Suiſſes, ne perdit courage, ſans attendre le ſecours de la Cour qu'il cognoiſſoit impoſſible, pour y avoir aſſez d'autre beſoigne taillée, en ſoupçon de la Reyne, qui favoriſoit les Huguenots, reſolut de faire la guerre des forces de Bourgongne & de ſes amis (16), s'aide du bien des Huguenots fugitifs, & des reliques (a) des Egliſes, ſous une lettre miſſive obtenuë du Pape, & aſſemble ſix cens chevaux & douze cens arquebuſiers ſoudainement, ſe reſout d'intimider les Huguenots, encore qu'il eut à faire à Montbrun vaillant & accompagné. Il arrive devant Chalon, ſes forces ſi bien diſpoſées, le commandement ſi bien donné, & l'embuſcade encore mieux dreſſée, qu'ayant Montbrun ſorty grande partie de ſes ſoldats à l'eſcarmouche, ils tomberent dans l'embuſcade, & en meſme temps

(a) Ces reliques étoient celles de l'Egliſe de St-Vincent de Mâcon. Deux Echevins de cette ville les portoient à Lyon pour les vendre : un parti des troupes de Tavannes s'en empara. (Hiſt. des cinq Roys, page 280.)

furent chargez de la cavalerie jusques dans les portes, tellement qu'une partie de ceux qui estoient sortis y demeurerent, ensemble trois ou quatre Capitaines, avec tel estonnement de Montbrun, que la mesme nuict il quitta la ville & se retira à Tournuz, à Mascon, & de-là à Lyon. Le Sieur de Tavannes entra à Chalon, qui fut une perte importante à Lyon, & sur sa bonne fortune investit Mascon, qui eut faict comme Chalon, n'eut esté le secours (a) de Lyon qui arriva : aussi que ledit Sieur de Tavannes reçoit des lettres du Roy & de la Reyne de se retirer de devant Mascon, favorisant tousjours Leurs Majestez ceux de la Religion Huguenotte. Le secret du courrier estoit que la Royne vouloit faire la paix, & qu'il falloit laisser les armes, à quoy le Sieur de Tavannes prevoyant, n'y voulut obeyr, soit qu'il voulut

(a) Le secours qui vint de Lyon, fut amené par d'Entragues. Cet Officier ayant découvert que Mussy, domestique de Tavannes, vouloit livrer la ville, il le fit pendre. Quelques jours après Tavannes somma d'Entragues de se rendre. D'Entragues répondit que, *s'il tenoit le maître, il lui feroit passer le pas comme au valet :* on conçoit combien cette réponse dût irriter la fierté impétueuse de Tavannes. Mais sa bravoure & ses efforts furent inutiles. Il fallut lever le siége.

eſtre Maiſtre de ſon Gouvernement (y allant de ſon intereſt) ou qu'il voyoit bien qu'en depit de la Reyne, il falloit venir à la guerre, & qu'elle ſeroit enfin contrainte de ſe ranger du coſté des Catholiques, qui ſeroient les plus forts. Ainſi fait batterie de ſix cens canonnades, ſoit que la breſche ne ſe trouvaſt raiſonnable, ou que ce ſiege ne ſe fiſt que ſur l'eſperance d'une ſurpriſe conduitte par un nommé Muſſy, deſcouvert & pendu par les Huguenots dans la ville. Le ſiege (entrepris à la teſte d'une armée, & d'une ville de Lyon) eſt levé le quinzieſme Juillet 1562. Il avoit une grande embuſcade contre ceux de la ville, où les Huguenets ne tomberent, ſe contentans d'eſtre eſchapez du ſiege.

Le Sieur de Tavannes laiſſe garniſon à Tornuz, ſe retire à Chalon, où le vint trouver le Sieur de Maugiron avec quinze cens hommes; lequel avoit eſté chaſſé du Dauphiné par le Baron des Adretz, qui s'en eſtoit rendu maiſtre pour les Huguenots. Le Sieur de Tavannes fault (a) de prendre Belle-ville, bourgade ſcituée entre Maſcon & Lyon: Sainct-Poinct un de ſes Capitaines, qui menoit ſes coureurs prit un batteau chargé de reliques du pillage de Maſcon que les Hugue-

(a) C'eſt-à-dire eſt repouſſé.

nots envoyoient à Lyon, qui furent employées au payement des Catholiques, contre la fausse calomnie d'aucuns Cordeliers, qui ont escrit que ces reliques n'estoient point conduites par les Huguenots à Lyon, ains par des Catholiques pour les cacher & sauver, & qu'elles furent separées entre le Gouverneur & Capitaines, ce qui est faux. Le Sieur de Tavannes de retour à Chalon, il passa un joüeur de luth de la Reyne, qu'il envoya querir à l'hostellerie, il s'estonne & cache sa valise, le Gentil-homme luy dit qu'il falloit venir malle & tout; parole qui empescha le Sieur de Tavannes (a) d'estre Mareschal de France dix ans devant qu'il l'ait esté, par l'offence qu'en reçeut la Reyne mere. Ce Courrier passoit sans peril parmy les Huguenots que la Reyne favorisoit, & estoit envoyé à Madame de Savoye, qui agreoit ces nouvelles opinions, & à laquelle estoient adressées toutes les lettres qui estoient dans cette malle. La Reyne luy escrivoit qu'elle estoit resolue

(a) Cette anecdote du joueur de Luth, & de sa malle ouverte par ordre de Tavannes, influa sans doute sur le choix que la Reine fit du Duc de Nemours pour le subroger dans le commandement à la place de Tavannes : malgré les suites qu'eut cet évènement, nos Historiens n'en ont point parlé.

de favoriſer les Huguenots, d'où elle eſperoit ſon ſalut contre les Gouvernement du Triumvirat de Mrs. de Guyſe, Roy de Navarrre, & Conneſtable, qu'elle ſoupçonnoit vouloir oſter la Couronne à ſes enfans, & prioit Madame de Savoye d'aider leſdits Huguenots de Lyon, Dauphiné & Provence, & qu'elle perſuadaſt ſon mary d'empeſcher les Suiſſes & levée d'Italie des Catholiques. A quoy elle fut obeye, ſoit que le Duc de Savoye creut ſa femme, ou qu'il deſiraſt à ſon accouſtumée les troubles du Royaume, pour y prendre part; il envoya des bleds à Lyon, retira & favoriſa les Huguenots en ſon pays. Le Sieur de Tavannes ayant veu les lettres laiſſe paſſer le porteur : voulant s'excuſer ou s'eſclaircir davantage des volontez de la Reyne, il reçoit maigre reſponce, conſerve ſon authorité, pour avoir moyen de mieux ſervir le Roy, & continuë d'aſſembler des forces. M. de Soubiſe ayant les ſix mille Suiſſes & grand nombre de gens de pied de Dauphiné & Vivarez, les met enſemble, fait une bonne armée ſous Poncenat (a), qui

(a) C'eſt probablement le Baron de Ponſenac dont fait mention l'Hiſtoire des guerres du Comté Venaiſſin, par Peruſſis, p. 88. Le Marquis d'Aubais, dans ſes notes, Tome I des Pièces Fugitives, p. 62, nous

marche avec icelle à Maſcon, & de-là à Tornuz, où eſtoit partie de la compagnie des Gendarmes du Sieur de Tavannes & quatre ou cinq cens arquebuſiers. La ville ne vaut rien, ils la defendent ſix ou ſept heures, & la quittent tumultueuſement de nuict, joinct à la tempeſte & orage qui ſurvint: il ſe perdit deux bateaux & quelques ſoldats, ils pouvoient faire leur retraicte plus ſeurement puiſqu'il n'y avoit point de breſche faicte. Le Sieur de Tavannes les voyant ſi voiſins fortifie Chalon en diligence, eſperant que le ſecours qu'il attendait des Italiens venu, il ſe remettroit en campagne. Cependant pour ne perdre temps, il s'occupe à gagner les Suiſſes, & à l'entrepriſe de Maſcon, jugeant que celles où il y a moins d'apparence reüſſiſſent pluſtoſt. Le Roy par le conſeil de M. de Guyſe, depeſche Mendoſſe à Berne: il leur demande s'ils vouloient rompre l'alliance, ou s'ils la vouloient garder qu'ils revoquaſſent leurs gens qui eſtoient avec les Huguenots, ce qui luy fut refuſé. Le Sieur de Tavanne envoye un Herault avec un habile homme, pour traicter avec le Colonel

apprend que ce Baron de Ponſenac, dont il ignore le nom de famille, fut tué en 1568, en combattant contre les Catholiques.

Diesbach & ſes Capitaines, leſquels eſtoient dans Tornus, leur remonſtre qu'ils avoient eſté trompez, & que le Roy eſtoit en toute liberté ; qu'on leur avoit fait entendre que le Prince de Condé eſtoit en armes pour Sa Majeſté : il offre de leur faire voir le contraire ; leur demande s'ils trouveroient bon que leurs Majeſtez aſſiſtaſſent leurs ſubjets rebellez de leur Seigneurie ; que juſques à ceſte heure il n'y avoit offence des Cantons des Suiſſes, ayans eſté circonvenus ; mais que d'ores en avant ils ne ſe pouvoient plus excuſer : leur offre argent & moyens honorables de retraicte, que leur traicté n'eſtoit que pour ſouſtenir la ville de Lyon. Il negocia tellement avec le Colonel Diesbach, que dez l'heure meſme il le pria d'aſſeurer le Roy qu'il ſe retireroit en ſon pays à la premiere commodité, & arreſta ce traicté ſecrettement avec luy. Poncenat cognoiſſant ne pouvoir rien faire à Chalon ny aux forces du Sieur de Tavannes, entreprend ſur les petites places, ſault Louans, prend Cluny & Senecey, ſi proche de Chalon, qu'il tenoit tout ce qui eſtoit derriére luy bien aſſeuré. Le Sieur de Tavannes fait partir huict cens arquebuſiers & deux cens chevaux, qui ſe deſtournoient de deux lieues pour eviter l'armée ennemie,

paſſant par les montagnes à Lourdon & à Sainct-Point, ſe treuvent une heure avant le jour proche Maſcon, où ayant mis ſes forces en embuſcade, envoye trois chariots chargez de gerbes à la porte, iceux ſi artificiellement faicts, que tirant une cheville les aſſis tomboient, & empeſchoient de lever le pont & fermer les portes; ceux qui les conduiſoient eſtoient ſoldats deguiſez en payſans. Proche la porte de la Barre furent cachez en une maiſon trente hommes; les portiers ouvrent voyant que c'eſtoit du bled dont ils avoient beſoin, le laiſſent entrer, non ſi-toſt qu'ils ne miſſent dehors du peuple, qui deſcouvre l'embuſcade de la maiſon, qui fut ſi prompte qu'elle porta l'alarme à la porte avec elle: tiennent un chariot ſur le pont, & les chartiers aux mains avec les portiers, ils ſe rendent maiſtres de la porte, où accourans ceux de dedans & ceux de l'embuſcade au ſignal qui leur eſtoit donné, le fort emporte le foible, après avoir combattu une demye heure. La ville (a) eſt priſe avec eſtonnement à

(a) La ſurpriſe de Mâçon eſt racontée de la même manière dans l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 283 & 284. On y trouve également la fuite de Ponſenac, & la déroute de ſa petite armée: il y a cependant un article ſur lequel Tavannes s'eſt tu. Maugiron, qui com-

l'armée Huguenotte, ne pouvant imaginer comme cela eſtoit advenu, veu qu'elle couvroit Maſcon : & après que les Chefs eurent jetté la faute l'un ſur l'autre à l'accouſtumée, Antrages (a), auparavant Gouverneur de Maſcon, qui peu finement avoit abandonné la ville pour ſuivre l'armée, propoſe de la reprendre par eſcalade : à quoy eſtant mal ſuivy, la peur augmentée il ſe retira en fuitte avec les Suiſſes mal-contens, & perdirent l'artillerie, leurs munitions & bagages, que le Sieur de Tavannes prit, & leur donna l'alarme ſur la retraicte proche Belle-Ville. Les Suiſſes (contre leur couſtume) fuyent toute la nuict à Lyon, où arrivez tiennent ce qu'ils avoient promis au Sieur de Tavannes, s'en revont hormis trois cens en leur pays. Il les avoit ſuivi juſques à Ance, & ſembloit qu'il menaſt toute ceſt armée battant devant luy pleine de morts & d'eſpouvente. Il fit trois choſes remarquables : il gagna les Suiſſes, prit Maſcon, rendit une armée de

mandoit ſon avant-garde, voulut ſerrer de près Ponſenac dans ſa retraite ; & ce dernier le repouſſa avec perte.

(b) D'après M. le Marquis d'Aubais, Tome III des Pièces Fugitives, p. 40, nous préſumons que le d'Entragues dont il s'agit ici, étoit de la Maiſon d'Urſé.

douze

douze mille hommes inutile & vaincue, & rompit leur deſſein. Ceſte defaicte ſauva l'Eſtat, parce qu'il deſcendoit deux fois autant de Reiſtres qu'il en entra depuis en France, dont la moitié devoient venir joindre Poncenat & les Suiſſes, & couler du long de Loire. Si ceſt armée fuſt demeuré en eſtat, il n'y avoit point de doute que la bataille de Dreux euſt eſté perdue, & le Royaume fort esbranlé. Il ſe joint au Sieur de Tavannes quatre mille Italiens commandez par le Comte de Saincte-Fleur (a), envoyez du Pape, & toutes les forces Catholiques de Foreſts & Vivarets; il arrive avec ſes troupes, aſſiege Lyon du coſté de la porte de Vaize. Là ſe firent pluſieurs belles eſcarmouches, dont il eut tousjours le meilleur, ſerrant & bloquant tellement les Lyonnois qu'ils perdirent leurs vendanges. Il attend l'artillerie & des munitions qu'il faiſoit venir

(a) Le Comte de Santa Fiore : nous remarquerons que d'Aubigné, Hiſt. univerſelle, Livre III, p. 154, donne à celui qui commandoit les troupes du Pape, le titre de Comte d'Anguiſciolle. L'Hiſtoire des cinq Roys, p. 255, le nomme ainſi. L'un & l'autre de ces Ecrivains peignent avec les couleurs les plus odieuſes, le débordement de mœurs de ces troupes Italiennes; la plume répugne à les écrire.

de Bourgongne pour battre Lyon, que ſa bonne fortune & ſon nom avoient mis en ſi grande terreur, qu'ils avoient produit des intelligences infaillibles dans la ville; nul ne doute qu'il ne l'euſt pris. M^rs. de Guyſe qui vouloient obliger M. de Nemours à eux, la Reyne *ſe ſouvenant de la malle ouverte*, fit donner la charge de General audit Sieur de Nemours, avec ſupplication au Sieur de Tavannes de demeurer près de luy avec tout pouvoir. Ce que luy confirmant M. de Nemours, l'aſſeurant qu'il commanderoit à luy-meſme: le Sieur de Tavannes ſe reſſent du tort à luy faict, après avoir bien ſervy l'on luy trenche le fil de ſes victoires, il ne voulut obeyr à M. de Nemours, & luy remet toutes les forces & munitions entre les mains (17), ſe retire en ſon Gouvernement pour le ſoulager & maintenir en paix. La faute de luy avoir oſté le commandement fut cogneuë, lorſque l'on veit que M. de Nemours ne faiſoit rien qui vaille au ſiege de Lyon, & qu'il perdit quatre cens des meilleurs hommes qu'il euſt en une double entrepriſe: & n'euſt eſté que le Baron des Adretz fut mal contenté des Huguenots, par lettres interceptes que les Catholiques ſurprindrent où l'Admiral eſcrivoit à M. de

Soubise, qu'il se faloit servir de luy comme d'une beste furieuse, puis le laisser là : sans ce mescontentement M. de Nemours eut couru grande fortune. Quoy qu'il en soit Lyon ne fut pris, & ne se rendit que par la paix. Le Sieur de Tavannes de retour en Bourgongne commence deux citadeles à Chalon & Mascon, villes pleines d'Huguenots, voisines des Suisses, frontieres du Duc de Savoye, pour les maintenir en l'obeissance du Roy. Ces citadeles plus pour eviter surprise, que pour extreme resistance, desseignées selon l'argent qu'on peut lever d'une province en guerre civile, sans moyens, ne furent si parfaictes qu'il les desiroit.

CHAPITRE XVIII.

La guerre s'allume dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Le Prince de Condé est pris. Le Duc de Guyse assiège Orléans. Poltrot l'assassine. Edit de pacification en Mars 1563. On reprend le Havre livré par les Huguenots à la Reine d'Angleterre.

Les rebelles estans à Orleans, leurs coleres & esperances refroidies, les mescontentements anciens comparez aux presents, le peril, travail, perte de bien tombent en

leur conſideration ; la Reyne n'eſcrivant plus à ceux qu'elle avoit mis en ce party, agite diverſement les eſprits des Huguenots & de leurs partiſans. Pluſieurs en euſſent voulu eſtre dehors, aucuns s'en retirent, les autres y demeurent pour le danger & honte d'en ſortir. Les timides couvrent leur crainte de la perte de leurs biens, alleguent l'obeïſſance qu'on doit aux Roys, & diſputent s'il eſt licite de planter la Religion par armes, comme ſi leur deliberation eſtoit en ſon entier, & qu'ils n'euſſent desja pris les armes. Ceux qui n'oſent parler ouvertement meſcontentent leurs compagnons par diſcours, ſource de tumultes. L'Admiral & Prince de Condé prindrent un ſage & prompt expedient, retiennent les affectionnez près d'eux, ſe mettent ſur la defenſive en attendant leurs eſtrangers, & envoyent les mal-contens faire la guerre près de chez eux, leſquels n'eſtant practiquez firent mieux qu'ils ne penſoient ; aucuns pour leur conſervation, autres en eſperance d'eſtablir des Tetrarchies (a), & infinis pour ſaccager. Pluſieurs combats adviennent de differents evenemens aux provinces de Guyenne, Normandie, Languedoc, Dauphiné & Provence, où s'exer-

(a) Principauté ou Gouvernement particulier.

rent les meurtres, ſacrileges & aſſaſſinats enormes (a) ; les pretextes couvrent les paſſions & meſchancetez des François. Les Catholiques fortifiez de lettres patentes du Roy, & les Huguenots des ſecrettes de la Reyne, dont l'inexperience ne peut empeſcher que M. de Montpenſier ne remette Blois, Amboiſe, Poictiers, & pluſieurs autres villes en l'obeïſſance du Roy, n'eſtant encore les peuples rebelles aguerris.

Thurin, & trois autres places ſont renduës au Duc de Savoye (b), qui promet ſecours à

(a) On a vu dans les Mémoires de Montluc les horreurs qui ſe commirent à cette époque dans nos Provînces méridionales. D'une extrêmité de la France à l'autre le ſang ruiſſeloit également. Les Mémoires qui ſuivront, nous retraceront une partie du tableau qu'on trouve en ſon entier dans l'Hiſtoire des cinq Roys & dans celle du Sieur d'Aubigné.

(b) Le Duc de Savoye profita des circonſtances. Par le traité de Cateau-Cambreſis, on lui avoit rendu tous ſes Etats, à l'exception des quatre principales villes, ſavoir Turin, Quiers, Chivas & Villeneuve d'Aſt. Comme on ſavoit à la Cour que le Prince de Condé faiſoit négocier auprès de lui, on accepta les offres qu'il fit de ſecourir le Roi contre les Proteſtans, à condition qu'on échangeroit les quatre places en queſtion pour celles de Pignerol, de Genolles, de Savillan & de Pérouſe, limitrophes du Marquiſat de

Meſſieurs de Guyſe, & d'autre coſté aſſeure ſecrettement la Reyne par ſa femme, de favoriſer les Huguenots : reſte Saluces, Pignerol, Ravilian, & quelques autres petites places au Roy. Le Sieur de Bourdillon de Gouverneur eſt fait Mareſchal de France, pour conſentir cette reddition. M. le Prince de Condé trop fort pour tenir ſeulement Orleans, & trop foible pour ſe mettre en campagne, avoit pourveu au meſcontentement des ſiens, les ſeparant en diverſes provinces, avoit envoyé le Sieur d'Andelot en Allemagne, & Briquemaut (a) en Angleterre. Le premier obtint des Reiſtres pour la crainte qui leur eſtoit reſtée des armées Papales & Imperiales qu'ils avoient veües en Allemagne. Les heritiers du Duc de Saxe, du Landgrave & du Comte Palatin, accor-

Saluces. Bourdillon ne conſentit point à cette échange, quoiqu'en diſe Tavannes : on lui donna même acte de ſes proteſtations ; & ſi on le décora du bâton de Maréchal de France, c'eſt qu'ordinairement le gouvernement du Piémont conduiſoit à ce grade militaire.

(a) François de Beauvais, Seigneur de Briquemaut. (Voyez l'Obſervation, n°. 6, ſur le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 390.) Par erreur on a imprimé *Briquemant*, au lieu de *Briquemaut*.

derent des levées en leur pays ; à quoy servirent les promesses, faveurs & lettres de la Reyne escrites au Prince de Condé, leües publiquement à la journée Imperiale que tenoit l'Empereur Ferdinand : le Landgrave avance les deniers. Rolthoffen (a), très-vaillant Allemand, est faict Chef. Briquemaut obtient argent & Anglois pour le Havre qu'ils rendent, & vendent à la Reyne d'Angleterre, laquelle entre en ligue avec les Huguenots, tant pour estre Lutherienne (b), que pour desirer le trouble en France. M. de Guyse & le Connestable tiennent la campagne, continuent le siege de Bourges, qu'ils avoient attaqué, cognoissant qu'il estoit mal-aisé de forcer Orleans, qui pouvoit estre secourue des Reistres. La Reyne desire la paix pour conserver son authorité, va à l'armée, & laisse partie de ses enfans à la Bourdaiziere. Bourges, ville forte, assiegée par l'armée du Roy en Aoust 1562, est ren-

(a) Roltshausen, de simple Reitre, s'étoit élevé à la dignité de Maréchal de Hesse.

(b) On l'a déjà dit plusieurs fois. L'erreur commune des Ecrivains de ce tems-là, étoit d'appeller Luthériens tous ceux qui se séparoient de la communion Romaine.

due par Yvoy (a) & Genlis non experimentez aux ſieges ny aux manquements des promeſſes des Princes qui ne leur furent eſpargnées, & après mal effectuées. De-là l'armée Catholique alla aſſieger Roüen, emporte le fort de Saincte-Catherine; l'artillerie y placée qui battoit en courtine cauſa la priſe de la ville par aſſaut, que Montgommery ſouſtint quelque temps, ſur aſſeurance de ſa retraicte : à quoy il ne faillit, ſe ſauvant dans une galere avec quelques Anglois, paſſa par-deſſus les chaines tendues à Codebec,

(a) L'Auteur des Mémoires ſe trompe. Genlis, loin d'être renfermé dans la ville de Bourges, étoit à Orléans auprès du Prince de Condé. Yvoi, ſon jeune frère, défendoit ſeul cette ville. Ses premières opérations furent brillantes. Mais ſe regardant comme abandonné, il perdit courage, & capitula. Quelques-uns de nos Hiſtoriens font le plus grand éloge de ſa capacité militaire. Le Laboureur dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, Liv. III, p. 819, s'exprime bien différemment ſur ſon compte. *Il falloit*, dit-il, *un Commandant plus prudent & plus aviſé que ce jeune Gentilhomme.* Il rapporte une lettre de Catherine de Médicis, qui n'annonce pas qu'on fit grand cas des talens militaires d'Yvoi. Au ſurplus, cette capitulation lui ôta l'eſtime du Prince de Condé, & de Genlis, ſon propre frère. Le malheureux Yvoi déſeſpéré, ſe retira dans ſa maiſon.

& ſe retira au Havre. En (18) ce ſiege le Roy de Navarre fut tué derriere un gabion, ce qui n'apporta aucun changement, d'autant qu'il n'avoit que l'apparence, l'authorité & effect eſtoit entre les mains de M. de Guyſe & du Conneſtable en mediocre intelligence de la Reyne. Le Roy de Navarre ſe laiſſoit poſſeder de ſes favoris, plus adonné aux plaiſirs qu'à l'ambition, aux apparences qu'aux effects, fluctuant en ſes reſolutions, & facile à tromper. Cependant arrivent trois mille cinq cens Reiſtres, la pluſpart Nobleſſe, & quatre mille Lanſquenets, qui paſſent aux ſources de Seyne & d'Yonne, ſe joignent au Prince de Condé à Pluviers, lequel renforcé de toutes part des Huguenots de France, marche vers Paris penſant l'eſtonner, & luy faire demander la paix, à telle condition qu'il luy plairra. Après avoir logé à Montrouge, quelques jours paſſez en eſcarmouches, conſumerent le temps (a) en parlements inutiles avec la Reyne, commençant à craindre de le trop eſtablir & qu'il n'emportaſt la balance; n'eſtans M^rs. de Guyſe & Con-

(a) Le but ſecret de ces négociations, étoit de donner le tems au Prince de Montpenſier de joindre l'armée Catholique avec les forces qu'il amenoit de nos Provinces méridionales.

neſtable diſpoſez à la paix elle fut rompue. Genlis (a) quitte les Proteſtans & ſe rend au Roy, voyant Paris ſans peur, eux comptez & recogneux, la frequentation ayant aſſeuré les Catholiques, & que l'armée victorieuſe de Roüen commençoit un peu à s'approcher : *les Reiſtres criant à l'argent*, le Prince de Condé & l'Admiral reſolvent d'aller en Normandie, pour en querir & joindre les forces d'Angleterre. Ce que voulant empeſcher M^rs^. de Guyſe & Conneſtable, coupent le chemin près de Dreux, & ſe joignent ſi près l'un de l'autre qu'ils ne ſe pouvoient ſeparer ſans bataille, dont il y eut des preſages des deux parts. Le vieil la Broſſe ſonge que luy & ſon fils mouroient à la bataille gagnée des Catholiques ; M. le Prince de Condé, que M^rs^. de Guyſe, Conneſtable & de Sainct-André, eſtoient morts & que les ayant ſurveſcu, il eſtoit tué à une autre bataille ;

(b) Genlis vouloit qu'on acceptât les propoſitions faites au nom du Roi. Il ſoupiroit après la paix : d'ailleurs il aimoit beaucoup le Duc de Guiſe, & ne s'en cachoit pas. Sa franchiſe déplût. S'appercevant qu'on l'avoit perdu dans l'eſprit du Prince de Condé, il ſe déroba du camp, gagna Paris, & de-là ſe retira chez lui : l'évaſion de Genlis déconcerta les meſures du Prince de Condé, qui ſur le champ leva le ſiége de Paris.

tous les deux advindrent depuis. Les Miniſtres pour l'enhardir imiterent la feinte de Ceſar paſſant le Rubicon, lequel avoit faict ouyr des trompettes & voir des fantoſmes, ceux-cy ſuſciterent une vieille femme (a) » qui embraſſe le genoüil au Prince de Condé paſſant la riviere ; luy dit *que Dieu eſtoit avec luy*. Ce Prince ne s'en pouvant plus dedire, l'armée Catholique barrant le chemin de Normandie, il fait marcher la ſienne ſous eſperance de paſſer à la main gauche, & loger à Trion : reſout de ne refuſer le combat ſi l'occaſion s'offre, pour maintenir la reputation. L'Admiral menoit l'avant-garde de quatre cens chevaux François, douze cens Reiſtres, deux mille Lanſquenets, & quinze cens hommes de pied François. La bataille conduicte par le Prince de Condé de cinq cens lances, deux mille Reiſtres,

(a) « On raconte (dit d'Aubigné, Hiſtoire uni-» verſelle, Tome I, p. 165) qu'en paſſant le ruiſſeau » de Maintenon, une vieille femme marcha dans l'eau » droit au Prince, l'arreſta par la bride, pour le con-» templer à ſon aiſe puis le laiſſant, s'écria : *Prince*, » *tu ſouffriras, mais Dieu ſera avec toi, & te délivrera.* » Il reſpondit : *Priez-le pour moi, ma mie.* Cette femme » en l'eau juſqu'à la ceinture, horrible de viſage & » ridée, rendit ce Prince merveilleuſement penſif ».

deux mille Lanſquenets, & quinze cens François. Celle des Catholiques eſtoit ſeparée en trois : le Mareſchal de Sainct-André avoit dix-neuf compagnies de Gendarmes, treize Enſeignes d'Eſpagnols, autant de François, & onze d'Allemands, quatre pieces d'artillerie. Avec peu de ſeparation eſtoit le Conneſtable, conduiſant vingt compagnies de cavallerie, vingt-deux Enſeignes de Suiſſes, & dix-ſept de François. M. de Guyſe avoit cinq cens chevaux choiſiz à l'autre main du Conneſtable, & s'eſtoient placez en lieu convert, pource qu'ils eſtoient trois fois plus forts d'infanterie, que le Prince de Condé qui avoit pareil advantage ſur eux en cavalerie. Les Huguenots penſant eviter le combat, paſſent ſur le chemin de Trion, monſtrent le flanc aux Catholiques, leſquels faiſant tirer l'artillerie dans eux, les font marcher au trot, ce que voyant le Conneſtable eut eſperance de les mettre en route (a). Son armée (b) eſtoit de dix-neuf mille hommes de pied, & deux mille chevaux ;

(a) En déroute.

(b) Dans les Mémoires qui ſuivront, on varie ſur le nombre de combattans des deux armées : mais on convient que celle des Catholiques étoit plus forte en infanterie, & celle des Proteſtans en cavalerie.

celle du Prince de Condé, de quatre mille chevaux, & ſix mille fantaſſins. Le Conneſ- neſtable marche haſtivement pour ſe prevaloir du deſordre qu'il avoit veu, laiſſe ſon infanterie (19). Le Prince de Condé ſe treuve au droict de luy, & l'Admiral du Mareſchal de Sainct-André. Le Prince penſant (imprudemment) qu'une bataille ne peut eſtre gagnée qu'en defaiſant les gens de pied, il fait fondre trois troupes de cavalerie dans le regiment de Suiſſes, lequel eſtant preſque tout rompu, le Mareſchal d'Ampville charge les Reiſtres avec trois cens chevaux en haye; leurs eſcadrons maſſifs le defirent facilement. La meſme raiſon fit que l'Admiral chargeant avec les Reiſtres en gros la cavalerie du Conneſtable en haye, les vainquit, prennent priſonnier le Conneſtable, & tuent le Mareſchal de Sainct-André (a). Ce grand nombre d'infanterie qu'avoient les Catholiques, leur fut inutile. Le bataillon de Suiſſes rallié, ſe retire fort intereſſé vers M. de Guyſe, qui avoit veu paſſer tous les Huguenots & Reiſtres ſuivant leur victoire par-devant luy ſans aucunement s'emouvoir, avoit vaincu l'impetuoſité des ſiens, qui le vouloient contrain-

(a) Les détails qui concernent ſa mort, ſe trouveront dans les Mémoires de Vieilleville.

dre de marcher leur disant à tous coups *qu'il n'estoit encore temps*, considerant tant de charges ne pouvoir estre faictes que les victorieux ne fussent desordonnez comme ils estoient. A son arrivée ses ennemis rompus des charges & des victoires precedentes, les Reistres se retirent devant luy, pressez, poussez & mis en desordre. En ceste retraicte le Prince de Condé qui s'en alloit à regret fut pris (a) par un Archer de M. d'Amville. M. de Guyse pense avoir entierement tout vain-

(a) On trouve dans la nouvelle Histoire de Chartres, imprimé en 1786, Tome II, p. 59, que le lendemain de la bataille, le Duc de Guise envoya le Prince de Condé à Chartres, & qu'on l'enferma dans la prison de la Renardiere, à l'Abbaye des Bénédictins de St. Pere en Vallée. Le portrait que l'Auteur fait de cette prison, inspire le dégoût; & si, comme il l'assure, le Prince passa trente ou quarante jours dans ce cloaque, on doit déplorer les tristes effets des guerres civiles. Nous observerons que ce fait est contredit dans le Journal de Brulart (Tome I des Mémoires de Condé, p. 109), on y lit ce qui suit : « Faut noter que en » ce tems icy le Prince de Condé, qui estoit prisonnier » à Dreux, fut mené près de Chartres, en lieu ap» partenant à M. de Bersaine, Conseiller en la Cour, » nommé Leneville (probablement Leveville), qui » est un chasteau près de Chartres, distant de cinq » quarts de lieues de ladite ville ».

eu, tient ferme, pourſuivant lentement, donne temps à l'Admiral de rallier quinze cens Reiſtres & trois cens chevaux François, couvert d'un bois qu'il repaſſe, & vient au combat contre luy. M. de Guyſe advance les compagnies du Sieur de la Broſſe & Comte de Charny, les Reiſtres chargent ces deux compagnies rangées en haye, tuent la Broſſe, & pluſieurs autres, reçoivent la ſalve des arquebuziers Eſpagnols & François flanquans M. de Guyſe, n'oſent enfoncer & ſe retirent ſuivis envain à cauſe de la nuict. Le bagage, artillerie & champ de bataille reſte à M. de Guyſe, qui demeure ſeul Chef, tenant le Prince de Condé priſonnier, eſtant le Conneſtable entre les mains des Huguenots; l'Admiral eſleu Chef de ce qui reſtoit, ſe retire vers Orleans. La Royne eſtant à Paris, qui n'ayant la ſupreme autorité, diſoit avec Rome, *que Ceſar & Pompée feignent de combattre pour la liberté, & que le vainqueur l'opprimeroit;* entendant que celuy qui gagneroit, ſeroit maiſtre de la Couronne, de ſa perſonne, & de ſes enfans. Le ſuccez luy donne ennuy & peur entiere; voyant l'honneur du combat à M. de Guyſe, le Prince de Condé en ſes mains. La creance de la Nobleſſe, les forces, les villes, &

ſoldats de France, font qu'elle luy confirme & donne (forcée de l'evenement) la charge de Lieutenant-General qu'elle ne luy pouvoit oſter, parce qu'auſſi bien l'avoit-il en effect. M. de Guyſe recueille toutes les forces, proffits & honneurs, reüſſit ceſte bataille mieux qu'il ne l'euſt ſçeu ſouhaiter, ſon competiteur le Conneſtable pris; ſes ennemis, les forces, & l'autorité en ſes mains. La Reyne en crainte d'autant plus que ledict Conneſtable eſtoit pris, lequel elle jugeoit n'aſpirer à la Couronne, elle renoüe & rafraichit ſes precedentes intelligences avec M. l'Admiral, l'admoneſte ne perdre courage, luy donne eſperance de paix, s'humilie & s'entretient avec M. de Guyſe, en grande crainte & deplaiſir.

La bataille de Dreux gagnée le 19 Decembre 1572 par la mort de ſix mille Huguenots & deux mille Catholiques, M. de Guyſe victorieux eut le cœur des ſoldats, des villes & des eſtrangers, fut declaré (a) Lieutenant-General, la Reyne n'ayant la hardieſſe de luy denier ce que fortune luy

(a) La Lieutenance générale que la Reine n'oſa refuſer au Duc de Guiſe, étoit circonſcrite en ce qui concernoit le militaire, & bornée à la durée de la priſon du Connétable.

donne.

donne. Les Capitaines des compagnies de Gendarmes vaquans, les Chevaliers de l'Ordre ſont nommez & créez (a) de luy, ſur lequel toute l'authorité repoſe. Le Prince de Condé eſt ſoigneuſement gardé, l'Admiral rallié, fort de cavalerie, hors de crainte d'eſtre ſuivy ſe retire à Orleans, où il laiſſa ſon frere, & mit ſes Reiſtres en Soloigne (b), alla en Normandie recevoir Anglois & Angelots (c) pour payer ſes Reiſtres. M. de Guyſe ne le ſuivit prevoyant ne le pouvoir forcer au combat, pour y eſtre allé ſans bagages, aſſiege Orleans (ſon armée renforcée d'Eſpagnols & de François). Il mit la ville en telle neceſſité, qu'ayant pris le portereau, la tournelle & les iſles, la battant du coſté de la riviere, elle n'euſt duré huict jours, l'Admiral fuſt venu tard au ſecours, lequel après avoir pris cœur ſe depeſchoit tant qu'il

(a) On créa trente nouveaux Chevaliers de l'ordre, dans le nombre deſquels Catherine de Médicis eut ſoin de faire comprendre les courtiſans qui lui étoient attachés.

(b) Les Reitres accompagnèrent l'Amiral en Normandie : ils formoient la principale force de ſon armée. L'Amiral partit d'Orléans au commencement de Février 1563.

(c) Monnoie d'Angleterre.

pouvoit pour y arriver. En meſme temps un nommé Poltrot le 24 Febvrier (a) 1563 bleſſa M. de Guyſe, dont il mourut cinq jours après : luy penſant ſe ſauver, & croyant avoir faict vingt lieues n'avoit faict que tourner, fut pris proche le quartier des Suiſſes, caché dans une grange, mis à la gehenne, à la mort, dit avoir eſté perſuadé par M. l'Admiral & de Beze ; l'Admiral advoüe luy avoir donné argent pour eſpion non pour aſſaſſin (20). Le criminel accuſe la Reyne, qui voyant les forces entre les mains de M. de Guyſe, eſtoit en alarme pour la Couronne de ſes enfans : aucuns ont voulu dire qu'elle eſcrivit à M. l'Admiral pour s'en deſpecher (b). De-

(a) Tavannes s'eſt trompé, & a confondu le jour de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe, avec celui où il mourut. Sans entaſſer les autorités des contemporains, qui ſont uniformes, nous nous contenterons de citer la Popeliniere & Caſtelnau : il eſt certain que le Duc de Guiſe fut aſſaſſiné le 18 Février, & expira le 24.

(b) Voilà une de ces anecdotes qu'on ne doit pas croire légerement. Le ſilence des Hiſtoriens la dément. L'Auteur même du Pamphlet, intitulé : *Diſcours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis*, n'en charge pas ſa mémoire. Il dit bien, p. 32, qu'elle ſe réjouit de la mort du Duc de Guiſe : mais cette joie ne tenoit qu'à ſon ambition, ſatisfaite de ne plus craindre un pareil concurrent. L'ambitieux peut s'applaudir d'avoir

puis au voyage de Bayonne, paſſant par Dijon, elle dit au Sieur de Tavannes : *Ceux de Guyſe ſe vouloient faire Roys, je les en ay bien gardé devant Orleans*; peut-eſtre qu'elle craignoit ce à quoy M. de Guyſe ne penſoit, bien que la fortune luy euſt mis en ſa puiſſance de faire ce qu'elle apprehendoit le plus. C'eſtoit un Prince qui avoit mis ſon nom & ſa Maiſon juſques au ſupreme degré, très-vaillant, ſage & heureux, comme il monſtra à Calais, Thionville, & Dreux. Ceſte mort changea les affaires, la Reyne hors de crainte courut à Orleans faire la paix : ce qu'elle pouvoit à ce que d'autres diſent, pour avoir fait commencer la guerre; elle promit au Prince de Condé la Lieutenance-generale, luy remonſtra que ſans la paix il demeureroit priſonnier, & en danger, qu'il falloit un Chef en l'armée, & qu'encore qu'elle y euſt mis (pour y obvier) le Mareſchal de Briſſac (a), ſa vieilleſſe & impuiſſance feroit que le ſupreme pouvoir tomberoit ſur M. d'Aumalle, par l'aſſiſtance

un rival de moins; mais cela ne prouve pas qu'il l'ait fait aſſaſſiner.

(a) Après la mort du Duc de Guiſe, on avoit confié au Maréchal de Briſſac le commandement de l'armée Catholique, qui continuoit le ſiége d'Orléans.

du Cardinal de Lorraine. Ces raiſons diſpoſerent le Prince de Condé à la paix; la Reyne jugeant qu'elle faiſoit pour le Roy ſon fils faiſant la paix avec ſes ſubjects, qui retourneroient en l'obeyſſance, & y auroit moyen de diſſiper les partis, pendant que ſes enfans croiſtroient. M. le Conneſtable priſonnier entre les mains des Huguenots y eſtoit diſpoſé, & encore que la Reyne la vouluſt à quelque prix que ce fuſt, ledit Sieur Conneſtable ne voulut jamais conſentir que l'Edict de Janvier euſt lieu (a); la nullité duquel la Reyne deſiroit, crainte de rehauſſer trop les Huguenots. L'Admiral adverty en Normandie, cognoiſſant l'inſtabilité des guerres civiles, comme j'ay dit, ſortant d'adverſité que l'on n'eſt pas capable d'embraſſer une

(a) Le Prince de Condé & le Connétable, chargés de négocier cette paix, eurent enſemble de fortes altercations. Leurs conférences ſe tinrent dans l'Iſle aux Bœufs, près d'Orléans. Après beaucoup de diſputes, ne voulant pas l'un & l'autre être reſponſables de l'évènement, ils demandèrent des Adjoints. Du côté des Catholiques, vinrent la Reine, d'Amville & le Secrétaire d'Etat l'Aubeſpine. Le Prince de Condé ſe fit accompagner de Dandelot, de Puygreffier, Seigneur de St. Cyr, & de d'Aubigné, père de l'Hiſtorien. On convint des articles; & ils furent la bâſe de l'Edit du 19 Mars, ſigné par le Roi à Amboiſe.

grande proſperité, il ſe (a) contente de ſe ſecoüer du peril preſent, de raffermir & prendre haleine: tous conſentent à la paix, qui fut faite le 12 Mars 1563, chacun l'agrée à divers deſſeins. Tous mesfaicts ſont advoüez (21), les preſches permis par-tout par Edict de Janvier ſont reſtraincts à un en chaque Baillage, & en la maiſon des Gentils-hommes qui avoient fief de Haubert. La Reyne ne ſe depart de ſa reſolution de tenir les deux partis en meſme balance : celuy de Guyſe atterré par la mort du Chef, elle le releva aucunement, donnant l'eſtat de Grand-Maiſtre & de Gouverneur de Champagne au fils de M. de Guyſe; ceſte mort, ceſte bataille, ce trouble furent preſagez par le feu (b) mis à l'Ar-

(a) L'Amiral réclama vivement contre cette paix. Secondé par Montgommery & par d'autres Officiers Proteſtans, il étoit à la tête d'une nouvelle armée plus redoutable que celle qui avoit combattu dans les plaines de Dreux. *Peu s'en fallut* (raconte d'Aubigné, p. 191) *que la nobleſſe ne ſe ralliaſt pour la rupture du traité : ce n'eſtoit que reproches contre le Prince, accuſé d'avoir hallené les filles de la Reyne, comme il parut depuis.*

(b) Par rapport à cet évènement, le Vicomte de Tavannes fait une ſingulière réflexion. « Le feu, *dit-il*, » aux poudres du chaſteau de Milan au tems de Lau» trec, annonce la perte d'Italie aux François, le feu

cenal peu auparavant. La paix faicte ſous diverſes eſperances, chacun s'approche du Roy, attiré des promeſſes de la Reyne. Les Huguenots avoient abandonné les Anglois par la neceſſité de traicté, avoient promis à la Reyne d'ayder à reprendre le Havre, monſtrant que leur deſſein n'eſtoit de jamais revenir aux armes puiſqu'ils faiſoient la guerre à ceux qui les avoient aſſiſtez. Il eſt vray que ce n'eſtoit leur intention pour lors, parce qu'ils penſoient gouverner la France, eſtant M. le Prince de Condé Lieutenant-General, & croyoient que s'ils eſtoient neceſſitez de reprendre les armes, qu'ils ſe r'habilleroient aiſément avec les Anglois, pour leur propre intereſt, & pour l'utilité qu'ils

» en l'arcenal de Paris, l'établiſſement de la religion » Huguenote, par la mort de M. de Guiſe. J'ai éx- » périmenté le feu eſtre mauvais préſage ». Ce feu dont » parle le Vicomte de Tavannes, fut mis en 1562, le » 28 Janvier, aux poudres en la maiſon où elles ſe » faiſoient : on ne ſçavoit par quel moyen : les uns » diſoient que c'eſtoit par inconvénient; les autres, » que les Huguenots avoient dreſſé telle partie. Une » grande partie des maiſons voiſines de la Baſtille & » de l'Arſenal furent toutes ruynées & miſes par terre. » La tempeſte s'eſtendit juſqu'au cloître de Noſtre- » Dame de Paris. (Journal de Brulart, Tome I des » Mémoires de Condé, Edit. in-4°., p. 116.)

ent aux diviſions de la France. Il leur ſembloit avoir le vent en poupe, pour la ſuſdite Lieutenance-generale promiſe au Prince de Condé, ou par le commandement du Conneſtable, oncle de ceux de Chaſtillon, qu'ils eſperoient regagner. Le Havre inveſty par le Mereſchal de Briſſac & le Reingrave avec des Reiſtres & Lanſquenets, dont le fils aiſné du Sieur de Tavannes, Henry de Saulx, portoit la Cornette generale, où il ſe ſignala en pluſieurs endroicts : le Conneſtable arrive avec le reſte des troupes, le Roy s'approche de Fecamp : les forces de France rejoinctes, la peſte dans le Havre & le port barré (a), firent rendre les Anglois.

(a) Le Comte de Warwick, l'aîné des fils du dernier Duc de Northumberland, y commandoit. La peſte & la mauvaiſe qualité des proviſions, le forcèrent de ſe rendre. Eliſabeth, contre ſon uſage, manqua d'activité dans cette circonſtance. Clinton, ſon Amiral, arriva trop tard. Warwick & les débris de ſa garniſon, revinrent en Angleterre, & y apportèrent la peſte.

CHAPITRE XIX.

Tout plie ſous le pouvoir de Catherine de Médicis. Elle voyage avec ſon fils dans les diverſes provinces du Royaume. Harangue énergique du Sieur de Tavannes, en les recevant à Dijon. Fêtes qu'il leur donne. Entrevue de Bayonne. Aſſemblée de Moulins. Confrairie du St. Eſprit, un des premiers germes de la Ligue, inſtituée par le Sieur de Tavannes. Mort du Sieur de Villefrancon, ſon frère.

LA Reyne hors de crainte par la mort de M. de Guyſe, ſe gliſſe à l'entier Gouvernement, M. le Conneſtable ne s'y oppoſe, ne pretendant à l'Eſtat, ains ſeulement de conſerver ſon authorité. Elle crée des ſerviteurs proche ſes enfans, afin qu'ils ne dependiſſent que d'elle, & ne fuſſent obligez ny affectionnez aux deux grandes Maiſons de Guyſe & de Montmorency. C'eſt l'advancement du Comte de Retz (a), d'Acier (b), de Lanſac (c),

(a) Albert de Gondy.

(b) Jacques de Cruſſol, Baron d'Acier, depuis Duc d'Uzès.

(c) Louis de St. Gelais, dit de Lezignen ou de Luſignan, Seigneur de Lanſac.

de Loſſe (a), de Villequier (b), la Bourdaizierе (c) & autres. Reſtoit la crainte à la Reyne du Prince de Condé, auquel elle avoit donné promeſſe de la Lieutenance-generale, & de l'Admiral de Chaſtillon, qu'elle entretenoit d'autre promeſſe, à l'un elle oppoſe le Cardinal de Bourbon, auquel, pour eſtre plus aagé que luy appartenoit le Gouvernement, comme plus proche du ſang; ce Cardinal d'eſprit foible eſt facilement gagné contre ſon frere. L'Admiral de Chaſtillon eſt entretenu, & embrouillé en l'accuſation de la mort de M. de Guyſe, bride par laquelle la Reyne le retenoit, avec les menaces de la vengeance des parens du deffunct. Pour n'eſtre ſubjecte à tant de gens, la Reyne avant le temps preſix des loix publie la majorité de ſon fils le Roy Charles IX, au Parlement de Roüen, à quoy s'oppoſe celuy de Paris. Il eſt reſpondu par le Roy en ſon Conſeil (22), que leur devoir n'eſtoit que de ſe meſler de la juſtice, & qu'ils eſtoient ſes Officiers, non ſes tuteurs. Cette majorité precipitée offenſe le Prince de Condé, cognoiſſant qu'il ne faudroit plus

(a) Jean de Loſſes, Chevalier de l'Ordre du Roi.
(b) René de Villequier, Baron de Clervaux.
(c) Babou de la Bourdaiſiere.

de Lieutenant-General, & le fut davantage en ce que les Catholiques ne pouvans ſouffrir les Huguenots en pluſieurs provinces, il ſe faiſoit pluſieurs tumultes, dont la juſtice ne leur eſtoit faite à leur gré. La Reyne change d'advis, n'a plus de beſoin de tenir les deux parts en meſme force: l'une reduite à rien par la mort de M. de Guyſe, pretend d'abbaiſſer l'autre & garder toute l'authorité: ſe reſout voyager par tout le Royaume, & monſtrer ſes enfans, eſperant aſſoupir les factions, de parler à ſa fille la Reyne d'Eſpagne, & s'aſſocier à la conſervation de leurs Eſtats, eſloigner les preſches de la Cour, & perſecuter les Huguenots, en tant que la paix le pourroit permettre. Le Sieur de Tavannes luy avoit envoyé pluſieurs memoires pour abbaiſſer les deux maiſons, & tirer tout le pouvoir au Roy, eſtablir des ſerviteurs qui ne dependiſſent que d'elle, Leurs Majeſtez s'aſſeurant du tout en luy. Il eſtoit grandement affligé de la mort de ſon fils aiſné qu'il perdit au retour du Havre, où il eſtoit Cornette du Chef des Reiſtres, avec promeſſe d'eſtre bien-toſt Colonel; il eut des lettres de conſolation de Leurs Majeſtez. Le Sieur de Tavannes penchant aux nouveaux deſſeins de la Reyne, fait requerir par les Eſtats de Bourgongne,

que l'Edict de la Religion Huguenotte n'y fuſt eſtably : croyant la paix de durée il ſe met à baſtir le chaſteau du Pailly, à deux lieuës près de Langres, à quoy il employe ſon bon meſnage, s'exercite à la chaſſe, plaide & partage la ſucceſſion de Liſtenois, valant ſoixante mille livres de rente, dont il obtint un quart pour le droict de ſa femme.

[1564] Le Roy le trouve en ſes plaiſirs en ceſte année à Dijon (a), auquel temps il alla au-devant de Sa Majeſté à une lieuë de la ville, & ſans luy faire grande harangue, mit la main ſur ſon cœur, & luy dit : *Cecy eſt à vous*, puis mettant la main ſur ſon eſpée : *Voilà de quoy je vous puis ſervir.* Arrivé (b) à Dijon ; le Sieur de Tavannes

(a) Selon l'Itinéraire des Rois de France, la Cour arriva à Dijon dans le courant du mois de May 1564.

(b) L'entrée de Charles IX à Châlons-ſur-Saone, mérite d'être remarquée par le préſent que lui firent les Officiers municipaux de cette ville. « On dreſſa un » théatre au coin des Gagne-deniers, où deux belles » filles (dit Perry, Hiſt. de Châlons, p. 337) eurent » l'honneur de lui préſenter le don de la ville : c'étoit » le portrait d'un Roy d'argent vermeil doré, qui em- » braſſoit deux colonnes entortillées avec la deviſe du » Roy : *Pietate & juſtitiâ.* Il fouloit aux pieds une furie » d'Enfer qui avoit infecté toute la Chreſtienté de ſon » venin : ces deux filles, qui eſtoient parées à l'avan-

fit plusieurs beaux tournois, lesquels, hormis la mort, sembloient, des combats entre ennemis : il y fut rompu en foule, à camp ouvert, fit rouler sur des roües des camps fermez, assaillis & defendus, & après un fort qui fut battu de quatre canons, & où il fut fait breſche si vivement que la Reyne demanda *quels jeux c'estoient, & qu'ils luy faisoient trembler l'ame dans le corps.* M. le Connestable respond : *Que c'estoient* (a) *jeux accoustumez au Sieur de Tavannes*, qui se riant dit : *Qu'il se vanteroit d'avoir fait trembler Leurs Majestez ;* ces inventions furent admirées. Il confirme la Reyne à establir des creatures qui ne dependissent que du Roy & d'elle. La Reyne le cognoissoit tel, & avoit jà tant fait de services, qu'elle luy eust donné l'estat de Mareschal de M. de Brissac, vacquant par sa mort, s'il fut allé jusques à Mascon ; il en fut empeschè d'une blesseure d'un esclat d'espée reçeue en la jambe au-

» tage, représentoient la piété & la justice : ce pré-» sent plût au Roy, & lui agréa beaucoup, ajoute » l'Historien ».

(a) Les Mémoires de Castelnau confirment le récit de Tavannes : cependant ils ajoutent que ces fêtes furent ordonnées par le Duc d'Aumale, Gouverneur de la Province, & par Tavannes.

tournois. Il reſpondit au Sieur de Vautour (a) ſon couſin, qui luy diſoit *que s'il euſt eſté en Cour, il eut eu l'eſtat de Mareſchal : que Leurs Majeſtez euſſent plus faict pour eux que pour luy*. La Reyne, le Roy à Lyon, ils y firent conſtruire une citadelle, & ordonnerent le deſmantellement d'Orleans & de Montaulban, villes favoriſans les rebelles. En 1564 finit le Concile de Trente par la condemnation des Heretiques, reformation de quelques abus, ſans que les Heretiques ſe peuſſent glorifier que ce fuſt pour leur ſujet. Les Princes Chreſtiens (b) requierent au Roy de France l'obſervation du Concile, il ſe pare de ſa minorité. La Reyne en crainte des Huguenots deffend les Sinodes, fomente des difficultez qu'ils reçoivent aux provinces, s'eſtoit ſervie d'eux, comme les hommes ſont des *ſangſues pour tirer le mauvais ſang*.

(a) Nous ne ferons point de réflexions ſur cette réponſe : c'eſt au Lecteur à les faire.

(b) Cette ambaſſade envoyée par le Pape, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, & le Duc de Savoye avoit rempli ſa miſſion avant que le Roi eût commencé ſon voyage. Il reçut les Ambaſſadeurs à Fontainebleau : il leur répondit, que la néceſſité des tems l'avoit contraint d'adopter le parti qu'il avoit pris ; & que le bien de ſes ſujets exigeoit qu'il y perſiſtât.

Le Cardinal de Lorraine & ſes nepveux retournent de Trente, entrent avec garde à Paris contre les defences du Roy, rencontrez de M, de Montmorency (23), Gouverneur dudit Paris, furent contraincts ſe ſauver dans une maiſon. Sur leurs plainctes, le Roy ordonne tant à ceux de Guyſe, que de Chaſtillon ſortir de Paris. Le jeune Montluc allant (a) au Peru, deſcend à Madere, où il eſt tué à la teſte des ſiens, & la ville emportée, ſa mort rompt ſes deſſeins. Les Reynes de France & d'Eſpagne à Bayonne (b) aſſiſtées du Duc d'Albe (c), reſolvent la ruine des

(a) Le jeune Montluc vouloit former un établiſſement dans les Royaumes de Mélinde ou de Mozambique. Cet évènement ne ſe paſſa qu'en 1568. (Voyez le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 51.)

(b) L'entrevue de Bayonne eut lieu au mois de Juin 1565.

(c) On prétend que le fameux mot du Duc d'Albe, *qu'une tête de Saumon valoit mieux que celles de cent Grenouilles*, fut entendu par le jeune Prince de Navarre (depuis Henri IV). Il n'avoit alors que douze ans. Catherine de Médicis, qui l'aimoit à cauſe de la vivacité de ſes reparties, vouloit qu'il ne la quittât point. Le mot en queſtion du Duc d'Albe le frappa. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que cet enfant, pour en avertir la Reine, ſa mère, eut l'art de choiſir un

Heretiques en France & en Flandres (a).

Les Sinodes deffendus (b), les meurtres impunis, les modifications de l'Edit de pacification ne mirent tant en soupçon les Huguenots que l'assemblée de Bayonne ; là où il fut resolu, que les

dépositaire sûr, dans le sein duquel il versa son secret. Ce dépositaire (ajoute-t-on) fut le Président de Calignon.

(a) A la suite de tout ce qu'on vient de lire, depuis ces mots : *La Reine, hors de crainte par la mort de M. de Guise, se glisse à l'entier Gouvernement*, jusqu'à l'entrevue de Bayonne, le Commentateur a réuni plusieurs dissertations qui n'ont aucun rapport avec les évènemens racontés. La première a pour titre : *Les Etats reglez* ; la seconde est intitulée : *Des Loix*. Le Vicomte de Tavannes y peint les abus de la Jurisprudence, l'iniquité des Juges, & propose des moyens pour y remédier. La troisième concerne la manière de fortifier les places : ces dissertations formant 13 pages in-folio à deux colonnes, ne nous ont pas paru susceptibles d'extrait, vu qu'elles sont totalement étrangères aux Mémoires de Tavannes, proprement dits.

(b) Il y eut bien plusieurs Edits, entre autres celui de Roussillon, en date du 4 Août 1564, qui dérogèrent à l'Edit d'Amboise : mais on ne voit point que les Sinodes ayent été défendus par aucun d'eux. Quant aux meurtres, il y en eut de commis dans la plupart des Provinces.

deux Couronnes ſe protegeroient, maintiendroient la Religion Catholique, ruineroient leurs rebelles, & que ſes Chefs ſeditieux ſeroient attrapez & juſticiez. La Reyne de retour de Bayonne faict aſſemblée à Moulins pour reconcilier les Grands du Royaume, le Cardinal de Lorraine jointe à la veſve de M. de Guyſe d'une part, contre l'Admiral de Chaſtillon, qui ſe purge par ſerment de meurtre dudit Seigneur de Guyſe, s'appointerent : auſſi les Sieurs de Montmorency & le Cardinal de Lorraine, de l'affront qu'il avoit receu à Paris, le tout inutilement pour la diverſité des deſſeins. Les Huguenots ambitieux, en crainte & trompez, penſent aux armes, la Reyne à s'eſtablir, le Cardinal de Lorraine, à ſe mettre bien avec Leurs Majeſtez ; il conſent à ces appointements, ſçachant que la Reyne n'aymoit plus les Huguenots, & n'ayant plus crainte de ceux de Guyſe, ſe ſervoit d'eux en apparence, & en effect de ceux qui ne dependoient que d'elle : elle avoit eſtabli proche de ſes enfans, Gondy, Villequier, Lanſac, la Bourdaiziere & Sainct-Sulplice, qui tous jurerent ne recognoiſtre qu'elle. Nouriſſant ſes enfans en ſa crainte & reſpect, elle pouvoit leur donner des ſerviteurs, mais rarement des Capitaines ; rien

rien ne ſe donne aux partiaux des deux Maiſons de Montmorency & de Guyſe. Le Sieur de Gonnort, frere du Sieur de Briſſac, eut l'eſtat de Mareſchal du Sieur de Bourdillon. Voyant tant de malcontens, les menées & entrepriſes Huguenottes, la Reyne pour s'aſſeurer prend ſujet au commencement de l'année 1567 de faire une levée de (a) neuf mille Suiſſes, colorez ſur le paſſage du Duc d'Albe, qui menoit une armée en Flandres. Tout eſt rempli de deffiance & de bruits, qui donne occaſion au Sieur de Tavannes (penetrant les deſſeins de la Reine, & l'entrepriſe des Huguenots, à l'exemple de leur intelligence) de penſer que la preud'hommie peut auſſi bien fournir d'inventions de ſe conſerver aux gens de bien, que la meſchanceté de les offencer aux rebelles. Que les Huguenots ne devoient avoir plus de zele à leur party que les Catholiques à l'ancienne Religion : & que ceux qui la conſervoient (employans leurs vies) pouvoient employer leurs deniers pour ſecourir le Roy, pour eſtre le Gouvernement des femmes, & la minorité Royalle eſpuiſez de bon conſeil & d'argent : reſout d'oppoſer à l'intelligence

(a) D'Aubigné, la Popeliniere & Caſtelnau réduiſent ce nombre des Suiſſes à ſix mille.

autre intelligence, ligue contre ligue. Il fit une confrairie du S. Eſprit (24), où il fait liguer les Eccleſiaſtiques, la Nobleſſe de Bourgongne, des riches habitans des villes, qui volontairement jurent ſervir pour la Religion Catholique contre les Huguenots de leurs perſonnes & biens, joinct au ſervice du Roy, ſans contrainte met bon ordre pour l'enroolement des gens de guerre, & levée des deniers. Crée ſurveillans, eſpions, & meſſagers à l'exemple des Huguenots, pour deſcouvrir leurs menées. Le ſerment ſouſcrit juſtifie ce deſſein : chaque paroiſſe de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois, toute la ville deux cens chevaux, & deux cens cinquante hommes de pied ; la Bourgongne pouvoit fournir quinze cens chevaux, & quatre mille hommes de pied, payez pour trois mois de l'an. Le Sieur de Tavannes fit une aſſemblée en la maiſon du Roy, où mon frere & moy, bien que peu âgez, aſſiſtames, avec beaucoup de Nobleſſe & de peuple, là où le ſerment fut leu. Rien n'eſtonna jamais tant les Huguenots que ceſte Confrairie (a), c'eſtoit les battre de leurs

(a) Il paroît que cette aſſociation paſſa de la Capitale dans les principales villes de la Province. L'Hiſtoire de Chalons-ſur-Saône, par Perry, p. 345, nous

meſmes inventions de fraternité. Ils ſe pourvoyent au Parlement & partout pour eſteindre ce commencement qu'ils jugeoient eſtre leur ruïne, diſent : que ſans l'authorité du Roy ſes ſubjects s'aſſemblent. Ceux de la Cour voyent la poutre dans l'œil de ceux qui vouloient oſter le feſtu de celuy de leurs voiſins, envoyent vers le Sieur de Tavannes s'enquerir que c'eſt, & comme ils s'y devoient gouverner, il reſpond que c'eſt d'eux de qui il le vouloit apprendre : que la Juſtice ſe peint

apprend qu'il y en avoit une dans cette ville qui s'aſſembloit tous les Dimanches. Le Sieur de Montconis, Capitaine de la citadelle, en étoit Prieur, & Regnauldin, Lieutenant de la Chancellerie, ſous-Prieur. Cette confrairie, ſans doute pour empêcher les Calviniſtes de ſe livrer aux exercices de leur culte, ne permettoit à aucun habitant de ſortir le Dimanche hors l'enceinte des murs. Il en réſulta des troubles qu'appaiſa le Sieur de Montholon, Lieutenant-Général du Bailliage. Mais auparavant il y eut du ſang répandu; & c'eſt ce qu'on voit dans une lettre adreſſée au Roi par le Sieur de Tavannes, le 8 Août 1568. « Sire, lui mandoit ce Seigneur, quant à l'autre lettre, où eſt contenu les » doléances que fait M. le Prince de Condé, & meſme » des meurtres advenus à Châlons & à Dijon, ceux de » la religion nouvelle, par les plaintes qu'ils vous » ont par cy-devant faites, ne l'euſſent pas oublié, ſi » cela euſt été à leur avantage... Quant à ceux de

tenant deux balances, s'ils en voyent une pleine de monopoles, hereſies & rebellion, l'autre de l'honneur de Dieu, du ſervice du Roy, extinction d'hereſie & de rebellion, remettoit à leur prudence celle qui devoit emporter le poids ; la Cour renvoye le tout au Roy. Le Sieur de Tavannes ſagement, ſans declarer ſon affection, pour eviter d'eſtre repris, maintient couvertement ceſte aſſociation pour le Roy, ſans autre conſideration, eſloigné de tous partis autre que celuy de Sa Majeſté. Les armes priſes quelque temps après, les partiſans Huguenots à la Cour

» Châlons, j'ay mandé à Votre Majeſté qu'ils ſortirent » tout à un coup, je ne ſçay l'occaſion, & à l'inſtant » qu'ils furent ſortis, tuerent près des portes deux » Marchans qui eſtoient de la ville, & qui paſſoient » leur chemin ſans occaſion quelconque ; en les rap- » portant morts dans ladite ville, le peuple s'eſmeut ; » & y en eut de tuez trois ou quatre de ladite reli- » gion, & ſans le Gouverneur de la citadelle, qui y » envoya avec ſes forces, cela fut allé bien plus avant. » Par là vous pouvez cognoiſtre les autheurs de la » ſédition : l'on eſt contraint d'endurer beaucoup, » encore que vos Edits ſoient violez à vue d'œil. Et » ſi cela dure, *à la longue il ne faudra plus parler de* » *juſtice & de regner.* Sire, je prie à Noſtre Seigneur » vous donner en très-bonne ſanté, très-longue & très- » heureuſe vie »...

font rompre ces aſſociations par des commandements exprès de Leurs Majeſtez.

Sur le commencement de l'année 1566, mourut Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrancon, qui avoit eſté Chamberlan du Roy Henry deuxieſme, quand il eſtoit Dauphin, s'eſtoit ſignalé en pluſieurs guerres, nommément à la retraicte de l'Empereur Charles-Quint hors de France, après le ſiege de St. Dixier. Il demeura Lieutenant au Gouvernement de Bourgongne en l'abſence du Sieur de Tavannes, ſon frere, qui eſtoit Mareſchal de Camp en Italie : ſouſtint le faix dans le pays de l'infortune de la bataille Sainct-Quentin : ſe para de l'entrepriſe de Paule-ville (a), General de quinze mille hommes : changea par ſa prudence ſes deſſeins ſur les villes de Bourgongne au ſiege de Bourg, où Paule-ville alla, voyant ſes intelligences rompües. Il aſſiſta & obeït au Sieur de Tavannes ſon frere plus jeune que luy, au commencement des rebellions fit de grands ſervices à l'Eſtat, commanda à Chalon, & y fit baſtir la citadelle. A la paix, la Reyne luy envoya l'Ordre (b) qu'il refuſa, pour la multitude de gens

(a) Polwiller.

(b) Il y a plus d'honneur, obſerve le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire, de demander pour-

ſans merite qui y eſtoient pourveus : ſervit un temps (par preud'hommie) d'arbitre à toute la Nobleſſe. Enfin meſpriſant le monde, fit baſtir la maiſon de Repas au milieu d'un deſert, où il ſe retiroit pour philoſopher, & mourut content avec honneur.

CHAPITRE XX.

L'Amiral de Coligny excite Charles IX à couper la tête au Sieur de Tavannes. Entrepriſe de Monçeaux. Seconds troubles. Bataille de St. Denis. Mort du Connétable. Le Cardinal de Lorraine prie le Sieur de Tavannes de mener ſon neveu à la guerre. L'armée des Catholiques ſuit celle des Huguenots en Lorraine. Fautes que l'on fait.

AU commencement de l'année mille cinq cens ſoixante-ſept, le Sieur de Tavannes (mandé de la Reyne) arrive à la Cour, compoſée d'Huguenots, de pluſieurs dependans d'elle, & de petit nombre de ceux de Guyſe. L'Admiral de Chaſtillon le convie à diſner (25), & le pique de paroles ſur les

» quoy on n'a point fait de ſtatues à Caton, que » pourquoy on en a érigé à d'autres. C'eſt plus de « gloire d'eſtre jugé digne d'une charge, que de » l'avoir ».

choſes paſſées; à quoy il replique *qu'ils gagneroient par ſurpriſes, & le perdroient en gros, & que la Nobleſſe ne veut perdre l'Eſtat ny ſes biens pour l'ambition des particuliers;* conſeillé de ſes amis, crainte des poiſons, il ſe retira de ces feſtins. Le Roy tenant une eſpée, l'Admiral de Chaſtillon luy dict, *qu'il coupaſt la teſte à Tavannes :* lequel luy reſpond, *vous avez mis la voſtre en hazard, je garderay bien la mienne.* Brocher, Financier, craint la chambre erigée, pour vuider les bourſes des larrons, demande conſeil au Sieur de Tavannes, il luy enſeigne *l'herbe tien-toy loin*, il ne le croit, il faillit à eſtre pendu. La Reyne ſe prepare contre les menaces & menées Huguenottes, envoye le Sieur de Tavannes recevoir les Suiſſes en Bougongne. Le Duc d'Albe, qui ſervoit de couverture de ceſte levée, paſſe au Comté de Bourgongne & va en Flandres : les Suiſſes s'acheminent à Paris, les Huguenots ſe reſolvent aux armes, non tant de crainte que d'ambition, faſchez d'eſtre exclus du Gouvernement de la Cour, & qu'on avoit manqué de parole au Prince de Condé, auquel on avoit promis la Lieutenance-generale. L'Admiral ſouverain en ce party, artificiellement le comble de peur, pour l'induire aux ar-

mes (a), qu'il publie eſtre le ſeul ſalut de leur vie. Le ſecret, la fidelité, le zele eſtoit par eux gardez, leſquels ayant fait la Cene, eſtoient comme les ſourciers qui ont eſté au Sabat, qui ſe jugent irreconciliables. Les Miniſtres, interpreteurs des livres Hebraïques les ſuivent, & à leur exemple eſcrivent les naiſſances, les nombres, les aages, marquent les maiſons, chemins, paſſages, par livrets, chiffres & ſignals. Les Surveillans de Geneve, ſans avoir eſté en France, y arrivant avec leurs mémoires & inſtructions, executoient dans icelle ce qui leur eſtoit commis, par les moyens ſus eſcrits; eſtablirent les finances & receptes ſur eux, reſervant le tiers des butins pour employer à leur cauſe. Poſtes à pied, jargons, ſignes, contreſignes, eſcritures couvertes, chiffres ne ſont eſpargnez: les Egliſes, les Miniſtres, les Surveillans plus fideles advertis, tout ſe prepare aux ſurpriſes, aux armes, trahiſons & menées, ils trompent leurs freres, peres, amis, le Roy & ſa Cour, non le Sieur de Tavannes, qui advertit (b)

(a) La Noue au contraire aſſure dans ſes Mémoires que l'Amiral eut beaucoup de peine à adopter ce parti violent.

(b) On a vu que Montluc n'épargna pas auſſi les avertiſſemens. La ſécurité où étoit la Cour, ſemble

(ſans eſtre creu) la Royne des entrepriſes; pourvoit à ſon Gouvernement, ſur le ſoupçon de l'achapt des armes & chevaux, murmures, menées & paſſages des Huguenots : leur remonſtre qu'ils ſont deſcouverts, les reſſouvient des courtoiſies receües de luy, les prie de ſortir de ſon Gouvernement; ils luy obeïſſent & s'en vont. La Reyne trompée de l'Admiral, faiſant ſemblant de jardiner en ſa maiſon, & d'autres auſquels elle ſe fie, ſejourna à Montereau (a), ne penſant les armes ſi promptes: ſur l'advis du Sieur de Tavannes, elle gagne Meaux avec ſes enfans & Suiſſes; à meſme jour de Sainct-Michel furent cinquante places priſes en France. Les Huguenots ſages d'experience, par la la faute de n'avoir pris le Roy ou Paris aux premiers troubles (b), ſe treuvent cinq cens chevaux au rendez-vous,

annoncer qu'il n'y avoit point de plan déterminé contre les Proteſtans, quoiqu'ils ayent publié le contraire.

(a) Au lieu de *Montereau*, il faut lire *Monceaux-en-Brie*, maiſon de plaiſance que Cathérine de Médicis affectionnoit.

(b) Tous les Mémoires du tems contiennent une relation à peu-près ſemblable de cet évènement; mais c'eſt ſurtout dans ceux du Duc de Bouillon & de Caſtelnau, l'un & l'autre accompagnant le Roi, qu'on trouve des détails vraiment intéreſſans.

pour ſe ſaiſir de Leurs Majeſtez. La Reyne advertie avec ſes enfans part à minuict au milieu des Suiſſes. Quatre cens chevaux guidez de l'Admiral de Chaſtillon paroiſſent; ou faute de cœur, ou de ne s'eſtre tous treuvez au rendez-vous qu'ils avoient promis, ſans cognoiſtre qu'ils en avoient trop ou trop peu faict, ſe retirent, fardant & couvrant leur entrepriſe (qui eſtoit de prendre le Roy) d'une requeſte qu'ils luy vouloient preſenter en armes, & de l'inimitié du Cardinal de Lorraine, qui prudemment s'eſtoit abſenté pour leur oſter ce ſujet: de quoy adverty, il fut couru par eux ſur le chemin de Juinville (a), confirmans par ce chemin contraire le menſonge de leur excuſe. Les Suiſſes en ordre rendent la Cour à Paris, les Huguenots ſaiſiſſent Sainct-Denis & les paſſages d'alentour, non ſans quelque imagination folle qu'ils avoient d'affamer Paris. De toutes parts les troupes arrivent au ſecours du Roy, & aux Huguenots qui avoient pris Soiſſons, Orleans, Bologne, Auxerre, Maſcon, failly Tholoze & Troyes. Ceux de Maſcon eſtonnez (pour la faute du Roy & de Lyon) offrent obeïſſance & ſuſpenſion d'armes au Sieur de Tavannes, qui prend occaſion

(a) Joinville.

d'envoyer au Roy ſeurement en la compagnie d'un des principaux de leur ville, pour procurer leur ruïne, & ſçavoir du Roy, s'il ſe ſerviroit de luy avec ſes forces à Paris ou en ſon Gouvernement; Leurs Majeſtez ſe fient en ſa prudence & fidelité, le prient de venir. Le Conneſtable craignant ſa ſuffiſance, le retarde, luy procure une commiſſion pour aller à Mets, dont la ville eſtoit priſe par M. d'Ozans : pareillement luy donne charge de demeurer ſur la frontiere, pour empeſcher la venuë des Reiſtres. Le Sieur de Tavannes cognoiſt ſon deſſein, ne laiſſe d'obeyr, fait l'un & l'autre. Proche de Metz, ſa reputation jointe à la citadelle, qui tenoit pour le Roy, ſort de la ville M. d'Ozans (a), qui favoriſoit les Huguenots (b),

(a) D'Auſances étoit de la Maiſon de Monberon.

(b) Ce fait ne ſe concilie pas avec ce qu'on lit dans le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, p. 181 : on y trouve qu'en 1567 le Roi apprit que le Duc de Guiſe & le Maréchal de Vieilleville remirent Mets en l'obéiſſance du Roi, & qu'auparavant d'Auſances en avoit refuſé l'entrée au Maréchal de Vieilleville. La Popeliniere, Tome I, Liv. XI, fol. 17, contredit également la prétendue influence de Tavannes dans la conſervation de Metz pour le parti Catholique. « D'Andelot, *dit-il*, avoit envoyé lettres » comme de la part du Roy au Maréchal de Vieille-

ce qu'ayant fait s'achemine à la frontiere, pour empeſcher les Reiſtres.

Toute la France tire à Paris, que les Huguenots effrontez publioyent avoir aſſiégé : ils s'entretiennent devant ſur les conſeils, ſur le nombre des ſoldats Cathóliques à eux revelez par leurs factieux de dedans la Cour, les femmes & amis ſecrets de leur ſecte. Leur hardieſſe accreue & maintenue pour eſtre advertis, quand & comment on les vouloit combattre, propoſent deux eſperances de paix ; la générale qu'ils publient par leur party, pour gagner temps ſans eſtre combattus, & attendre leur Reiſtres ; la ſecrette entre le Conneſtable & ſes nepveux, dont l'effect ne

» ville, qui en eſtoit Gouverneur, & Oſances, par-
» ticulier à Metz ; auquel Sa Majeſté mandoit faire
» ſortir les compagnies qui y eſtoient en garniſon de
» longtems, & au lieu y recevoir les vieilles bandes
» de Piémont (telles ſe diſoient les troupes ſorties de
» Geneve), quelques Enſeignes y eſtoient jà entrées.
« Le Maréchal s'enquérant des chefs d'où ils venoient.
» & de leur eſtat, un d'eux dit inopinément qu'ils
» eſtoient ſortis de Geneve. A ce mot le Maréchal
» s'aviſe, reprend ſes eſprits, & y fait à l'inſtant
» rentrer ceux qu'il en avoit fait ſortir ». L'éclairciſſement de ce fait devroit ſe trouver naturellement dans les Mémoires de Vieilleville : mais le Rédacteur de cet ouvrage, comme on le verra, n'en a point parlé.

tint qu'au doute des variations de la Reyne, qui n'avoit encore dutout perdu la volonté d'entretenir deux partys, craignant que ceux de Chaſtillon abandonnaſſent les Huguenots & ſe fiſſent Catholiques, laiſſant le reſte en proye. Ceſte négociation rompue (a), le Conneſtable dépité, cognoiſſant le ſoupçon auquel il eſtoit, avoit fait offre qui ne fut acceptée de ſe retirer chez luy, ſe reſout à la bataille à l'improviſte pour ſortir de peine de ces ombrages (b), ou mourir. Il fait reſoudre la

(a) On épuiſa les voyes pour parvenir à un accommodement que les vrais patriotes deſiroient. Dans la dernière de ces conférences, le Connétable en perſonne, s'aboucha avec le Prince de Condé & les autres Chefs du parti Proteſtant. Nous n'ennuyerons point le Lecteur des propoſitions qui furent faites & contredites. On les trouve dans le XIIe. Livre de la Popeliniere, fol. 21 & ſuiv. « Ces Parlemens (dit d'Au» bigné, avec l'originalité cynique qui le caractériſe, » Tome I, Liv. IV, p. 211) furent, comme ils ont » toujours eſté, ruyneux à ceux de qui l'authorité n'eſ» toit point confirmée, pource que ceux qui vendoient » la meſtairie & le moulin, deſireux d'armer, remet» toient les affaires, quand ils oyoient parler de traité : » les autres ſe faiſoient aſſiſter avec bources & com» mandemens ».

(b) En ſortant par la porte St. Denis, le Connétable (raconte d'Aubigné, *ibid.* p. 214) cria le plus

Reyne, qui ſe fiant en la multitude, conclut le combat ſi ſoudainement, que les advertiſſements accouſtumez ne previndrent leur deſſein. Les Huguenots ſe fians ſur les traiſtres, & qu'ils ſeroient advertys de la Cour, avoient envoyé le ſieur d'Andelot avec partye des forces, ſaiſir Poiſſy (a). Le Conneſtable avec deux mille cinq cens chevaux, douze mille hommes de pied, Suiſſes & François, le dixieſme jour de Novembre 1567, canonne Aubervilliers & S. Oing (b), pointe du logis des Huguenots, dont le corps eſtoit à S. Denis: eux luy oppoſent en bataille, douze cents chevaux, & dixhuict cents arquebuſiers, en l'abſence du ſieur d'Andelot. Ils avoient (26) peu de lances par défaut, non par deſſein, d'autant qu'ils n'avoient encores experimenté le peu d'utilité deſdictes lances, & eſtoient aſſez mal armez: les Catholiques

haut qu'il put: *Cette journée me délivrera des reproches du peuple, & de l'envie de mes ennemis; car on me verra aujourd'hui retourner par icy victorieux, ou on me rapportera mort...*

(a) On verra dans les Mémoires de Caſtelnau, que Dandelot avoit été envoyé pour fermer le paſſage à un corps de troupes Eſpagnoles qui venoit au ſecours du Roi.

(b) St. Ouen.

s'asseurent sur le nombre, les autres sur la retraicte de S. Denis. La rareté des pistolets rend les charges moins dangereuses; les Huguenots attendent le declin du jour, pour se servir de la nuict au besoin à leur retraicte. Le grand nombre des Catholiques de difficile ordonnance, l'embarras de la sortye de Paris, favorisent leur dessein. Les Catholiques se mettent en bataille en hayes, aux espaces vuides qu'ils avoient laissé entre leurs gens de pied: les Huguenots de mesme, ne sçachans encores bien ce que valoient les escadrons massifs, couvrent leurs trois logis. L'Admiral commençant à subtiliser, avoit faict un retranchement à Auberviliers, qui deffendoit la teste de sa Cavalerie (a), flanquez de petites troupes d'arquebusiers, leurs piquiers & alebardiers restez à Sainct-Denis; ce qu'ils n'avoient voulu hazarder, ni s'empecher du corps de piques, monstre bien qu'ils pensoient à la retraicte. L'Admiral enhardy, cognoissant qu'en la grande estendue de l'ordre

(a) Les Mémoires de Castelnau contenant une description de la bataille de St. Denis, nous réservons pour ces Mémoires les rapprochemens à faire avec les Contemporains qui en ont parlé. Tels sont la Noue, le Duc de Bouillon, Villegomblain, Vieilleville, d'Aubigné, la Popeliniere, &c.

des ennemis, il n'y avoit qu'une haye d'hommes armez à paſſer, deffend la teſte des retranchements de Sainct-Oing, & Auberviliers, par eſcarmouche, empeſchant le deſſein du Conneſtable, qui eſtoit de les réduire dans Sainct-Denys. La Cavalerie Catholique, indiſcrettement aproche Sainct-Oing; l'Admiral leur fait tirer de pres tous ſes arquebuſiers : les voyant bleſſez, plier, & en deſordre (couſtume des Cavaliers qui ſe tournent à la portée de l'arquebuſerie) il charge & perce ceſte haye de Cavalerie, qui plioit au droict de luy, & perce deux cens chevaux, s'avance trois mille pas derriere les bataillons des Catholiques, juſques à la Chapelle, où les fuyards mirent en déſordre leurs gens de pied. Le Prince de Condé, ſelon la réſolution priſe, ſuit ceſte meſme route, ſe conſervant ſans eſtre rompu d'aucunes charges, laiſſe l'eſcadron de Clairemont (a) d'Amboiſe, pour empeſcher d'eſtre chargé en flanc ou par derriere, & pour défendre Auberviliers, qui eſt ſa proye que l'Admiral laiſſe pour amuſer le gros de l'armée des Catholiques, qui ſe jettent ſur la troupe dudit Clairemont, & laiſſerent outrepaſſer toutes leurs troupes à l'Admiral & Prince de Condé, de trois mille pas (leſquels

(a) Clermont d'Amboiſe.

accreus

accreus de vaillance pour l'eſpoir de leur retraicte, qu'ils voyoient à Sainct-Denis) donnent l'eſpouvante à ſix mille badots (a) de Paris, qui ſe rompent ſans combat, s'en retournent & chargent le derriere de l'eſcadron du Conneſtable, qui n'a loyſir que de ſe retourner. M. de Montmorency qui eſtoit devant ſon Pere, fut chargé, par le Prince de Condé, lequel apres prit un coin en flanc de l'eſcadron du Conneſtable, lequel fut tué (27) par Stoüard Ecoſſois Huguenot, pour eſtre abandonné des ſiens, & ſa Cavalerie en confuſion. La multitude nuiſt aux deſordonnez; les Huguenots ne s'arreſtent, ayant le cœur à leur retraicte de Sainct-Denis : le Mareſchal d'Anville les ſouffre paſſer devant luy, l'ayant apris de M. de Guiſe à Dreux. Les logis d'Auberviliers & Sainct-Oing, quittez à la faveur de la nuict, tous les Huguenots ſe retirent à Sainct-Denis : leur canon ayant eſté retiré de bonne heure, les Catholiques ne garderent le champ que juſques à minuict.

(a) Ces ſix mille *Bidauds* étoient un corps que la ville de Paris avoit richement armé & vêtu. « Mais » (dit Boſſuet dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire de France, » Tome IV, p. 392) elle ne leur avoit pas donné du » courage : auſſi prirent-ils la fuite, ſans qu'on put » jamais les rallier »...

Le ſieur d'Andelot revenu le matin, la bataille eſt repréſentée par les Huguenots, & refuſée des Catholiques : la mort du Conneſtable (a) fait diſputer la victoire (b) de la bataille aux partiſans de l'Admiral, dont à la vérité ils eurent du pire.

La Reyne deſirant la mort des grands, eſt contente de celle du Conneſtable ; reſout d'oſter le commandement general (c) des deux maiſons, de Guyſe & Montmorency, & le porter à ſon ſecond fils M. d'Anjou, & l'aſſiſter de bons Capitaines : elle envoye vers le Sieur de Tavannes, le choiſit pour ſes faits, eſcrits, conſeils & fidélité : il dit *qu'à bon cheval il ne faut pas d'eſperons*, &

(a) Ceux qui ont dit que le Connétable mourut âgé de quatre-vingt ans, ſe ſont trompés. Il en avoit 74, ſelon ſon épitaphe gravée ſur les murs de la ſacriſtie de l'Egliſe de Montmorency. (Remarques ſur Davila, Tome I, page 264.)

(b) La Noue, bon connoiſſeur & juge intègre, décida en faveur de l'armée Royale. On verra dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, que ce Seigneur en adjugea le gain au ſeul Roi d'Eſpagne.

(c) Les Mémoires de Vieilleville renferment des particularités curieuſes ſur les moyens qu'employa Catherine de Médicis pour faire revêtir ſon fils, le Duc d'Anjou, de la Lieutenance Générale du Royaume.

toutes fois (considerant son âge) *que c'estoit moutarde apres disner, qu'il ne pouvoit guieres jouir de ces faveurs.* Les deux maisons de Guyse & de Montmorency, esgales en malheur par la mort des deux chefs, inimitié de la Reyne, l'une d'enfans conduits par un sage Cardinal (a); l'autre d'hommes soupçonnez (b) & mols; les Huguenots affoiblis, vont au devant de leurs Reistres. La Reyne craintive, n'ose lever le commandement entier à ceux de Guyse, leur donne quelques forces pour suivre les ennemis par leurs gouvernements, & donne la conduite du corps de l'armée à M. d'Anjou son fils. Les Huguenots (pour favoriser les passages de leurs Reistres) se saisissent de Bret (c), Pont sur Yonne, & Nogent sur Seyne. Le jeune Duc de Guyse, (ayant secouru Sens) se trouve engagé à la teste de ses ennemis; fait retraicte de dix lieues, excusé pour sa jeunesse, & la faute remise sur Esclavolles (d) & Panans

(a) Le Cardinal de Lorraine.

(b) Les Maréchaux de Montmorency & d'Anville soupçonnés l'un & l'autre de favoriser le parti de l'Amiral.

(c) Bray.

(d) D'Esclavolés, Chevalier de l'Ordre du Roi de la promotion de 1562, avoit été Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Guise en 1551.

ſes Conſeilliers. Pluſieurs levent des ſoldats aux Provinces : Poncenat & Mouvans, avec ſept mille hommes, entrent en Bourgogne ; attaquent Saint-Jangons le Royal : le Sieur de Tavannes y envoye ſon couſin de Vantoux avec ſept cens chevaux. Après une legére eſcarmouche, chacun en crainte de ſon ennemy, font retraicte, la nuict, de dix lieues, & eſtoient le matin à vingt l'un de l'autre. Le nom du Sieur de Tavannes, que Poncenat penſoit y eſtre, luy avoit attaché des aiſles aux pieds.

[1568.] Cependant M. d'Anjou, fault à combattre les Huguenots à Noſtre-Dame de l'Eſpine & Saincte Mencoul par manquement de Capitaines ; eux paſſent à Eſparnay, vont au devant de leurs Reiſtres. Le Sieur de Tavannes va trouver MM. de Guyſe & d'Aumalle, avec quatre cens chevaux par commandement de la Reyne, à ce qu'elle euſt un ſurveillant près d'eux, ſoupçonnant leurs actions, & que leurs troupes ne fuſſent du tout compoſées à leur dévotion. Le Cardinal de Lorraine prie le ſieur de Tavannes de mener ſon nepveu, M. de Guyſe, à la guerre : il conſidere que la honte ſeroit ſienne, l'honneur à autruy, qu'il n'eſtoit utile d'augmenter la reputation de

ce jeune Prince avant celle de M. d'Anjou; qu'il n'eſpere la récompenſe d'eux, & craint de déplaire à la Reyne : reſpond au Cardinal, qu'*il avoit donné tant de preuve de ſa valeur, qu'il n'eſtoit beſoin qu'il en fiſt davantage; c'eſtoit à gens nouveaux d'aller à telles entrepriſes*, & s'en excuſa. M. d'Anjou (avec l'armée proche Verdun) demande au Sieur de Tavannes ce qu'il feroit; il luy conſeille d'amener trois mille chevaux, avec ce qu'avoient MM. de Guyſe, & qu'il deferoit les Reiſtres, haraſſez de longues traictes, & non encores joincts aux Huguenots. Ceſt advis fut diverty par ceux de Guyſe, qui ne vouloient perdre le commandement, & autres qui eſtoient proches de M. d'Anjou, leſquels prétendoient faire croire avoir autant de ſuffiſance que de faveur. Les Huguenots joints aux Reiſtres, les forces de M. d'Anjou & de MM. de Guyſe s'aſſemblent & ſe retirent à Troyes. L'experience, les charges, les fautes faictes à Noſtre Dame de l'Eſpine en Lorraine, le commandement de la Reyne, donnent toute l'autorité au Sieur de Tavannes. La reveue ſe fait à Troyes : Il met en bataille l'armée, change le premier l'ordre des armes, compoſe les eſcadrons de deux cens Piſtoliers en pluſieurs rangs, à la façon des

Reiſtres : quoy qu'il juge la lance inutile, ſa vogue luy permet encore une file au premier rang, & au flanc droit des eſcadrons.

CHAPITRE XXI.

Le Sieur de Ventoux, couſin du ſieur de Tavannes, reprend Mâcon. L'armée des Huguenots rentre dans l'intérieur de la France. Siége de Chartres. Edit de pacification de 1568. Le Sieur de Tavannes refuſe d'attaquer les Reiſtres qui ſe retiroient ſur la foi des traités. Au lieu d'arrêter le Prince de Condé à Noyers, il l'avertit. Ce Prince & l'Amiral gagnent la Rochelle. La guerre recommence. Le Sieur de Tavannes commande les Catholiques ſous le Duc d'Anjou. Victoire de Jarnac. Le Prince de Condé pris, eſt tué de ſens froid.

LES Huguenots, après avoir vuidé leurs bourſes (a) en celles des Reiſtres, paſſent au pont des Trocheres, à la valée d'Anglan, droit à Orléans, pour le grand nombre

(a) Les Reitres exigeoient cent mille écus qui leur étoient dûs; & les Proteſtans n'en avoient pas deux mille dans la caiſſe militaire. Tout ſe cotiſa dans cette armée qui n'étoit point payée : ce trait unique en ſon genre, eſt piquant à lire, raconté par la Noue.

de leurs ennemis, & difficulté, ne cherchent le combat de l'armée Catholique, renforcée de François & Eſpagnols, parée de la riviere de Seyne proche de Troyes : laquelle de ſa part ne veut auſſi hazarder le combat, eſperant la defaicte de ſes ennemis, par les incommoditez, & qu'il ne failloit jouer tout contre rien. M. de Nevers, avec le ſecours du Pape, aydé du ſieur de Ventoux, couſin du Sieur de Tavannes, Sous-Lieutenant en Bourgongne, par la mort de Sieur de Villefrancon, frere du Sieur de Tavannes, qui luy avoit fait donner cette charge, reprend Maſcon (a). Les Huguenots chargez d'hommes

(a) On trouve dans les Mémoires de Nevers, T. II, p. 377, & dans l'Hiſtoire de Châlons, par le Père Perry, Jéſuite, p. 343, une lettre du Duc de Nevers qui ſemble indiquer que la ville de Mâcon ne fut point priſe. Le Duc de Nevers en rejette la faute ſur le Sieur de Ventoux, couſin de Tavannes, & qui en ſon abſence avoit le commandement. A la ſuite de cette lettre du Duc de Nevers, il y en a une de Tavannes au Roi, dans laquelle il prend la défenſe de Ventoux, ſon parent, & s'efforce de prouver qu'en partant il avoit laiſſé tout ce qu'il falloit, pour que l'entrepriſe ſur Mâcon réuſſit : la lettre du Duc de Nevers eſt datée de Tournus le 23 Novembre 1567; & celle de Tavannes eſt écrite de St. Dizier le 3 Décembre de la même année.

& d'incommoditez, attaquent Chartres, eſperant l'adjoindre à Orleans, & faire une petite conqueſte au milieu de la France. L'armée Catholique s'approche: la Valette logé trop près, l'Admiral ſe jette au milieu de ſes quartiers, aſſiſté de trois mille chevaux, luy defait trois compagnies, il couvre ſa faute d'une heureuſe retraite. La Reyne craignant l'evenement de fortune, propoſe la paix, pour laiſſer croiſtre ſes enfans, diſſiper les forces Huguenottes & les attraper, eſperant de rompre ſa foy, comme eux avoient fait la leur à Meaux. La paix (a) fut conclue en 1568. Les Huguenots eſtans deſeſperez (b) de la priſe de Chartres, pour le changement de batterie, joint au murmure des Reiſtres, & débandement de leurs troupes,

(a) L'Edit de pacification, qui fut publié le 27 Mars 1568, ordonnoit l'exécution de celui d'Amboiſe, annéantiſſoit les modifications qui y avoient été apposées. En le liſant tel qu'il eſt énoncé dans l'Hiſtoire de la Popeliniere, Liv. XIII, fol. 49, il offre une obſervation échappée à la plupart des modernes qui ont exprimé la ſubſtance de cet Edit; c'eſt qu'il n'eſt point; comme les précédens, limité à un certain tems, mais *qu'il doit durer juſqu'à ce qu'il ait plu à Dieu nous faire la grace* (y eſt-il dit) *que nos ſujets ſoient réuniz en une meſme religion.*

(b) N'eſpérant plus.

advenu sur l'Edit qu'avoit esté publié de la protection des Huguenots non factieux, ne portans les armes ; lequel fut publié de par le Roy, par le conseil du Sieur de Tavannes, mettant differance entre les rebelles & heretiques : les Chefs desquels en doute du mal advenir, sont forcez des soldats à la paix, sans lesquels ils ne pouvoient demeurer que sur la defensive, craignant de se perdre.

Le Turc, victorieux des Arabes, est chassé de leur pays, à l'ayde des Portugais, qui estoient à Ormus, près du Sainct Persique (a). Le Roy de Suede (b), vainqueur des Moscovites, devient fol : les Estats mirent en sa place son frere, qu'il tenoit prisonnier. Le Duc d'Albe, en Flandres, en autorité Royalle, remplit les villes de garnisons, attire les Comtes d'Ayguemont, d'Ornes, & de Bures, qui pensoyent (pour s'estre retirez) estre exempts de leurs signatures rebelles. Le dernier est envoyé en Espagne (c), & fait couper la teste aux deux

(a) Du golfe Persique : le mot *Sainct*, employé ici, vient du mot latin *Sinus*.

(b) L'Auteur veut parler du Roi Eric, qui, à cause de ses cruautés, fut détrôné par Jean, son frère.

(c) Cet évènement, ainsi que le précédent, se passa en 1567.

autres. La Flandre eſtonnée, obeyt pour un temps : Sampetre (28) de Corſe, ennemy des guerres civiles de France, allumant l'eſtrangere en Corſe, eſt tué. Le Roy Philippe fait mourir ſon fils en priſon, pour le bien (diſoit-il) de ſon Eſtat. Les Eſpagnols l'accuſent d'hereſie, d'intelligence en France, & d'entrepriſe ſur ſon Pere, le tout advenu par l'offenſe qu'il receut quand le Roy Philippe, ſondit pere, eſpouſa Elizabeth de France, qui luy eſtoit promiſe. Les Huguenots publient la jalouſie de Sa Majeſté d'Eſpagne, contre ce Prince & la Reyne Elizabeth, qui par ſa mort (advenue toſt après) confirme ce bruit.

La paix faicte à l'exemple (a) du Roy Louys XI, pour ſeparer & diſſiper les ennemis, la Reyne penſant eſtre juſte d'attraper ceux qui l'avoient faillie à prendre à Meaux. Les Huguenots neceſſitez à la paix, eſperant prendre haleine & affermir leur intelligence eſtrangere, par le payement de leurs Reiſtres, & aſſembler argent pour corriger leur faute. La Reyne demeure armée ſous divers pretextes, met garniſon à Orléans, rendu par les Huguenots, mande au ſieur de Ta-

(a) L'Auteur fait alluſion à la paix de 1465, qui termina la guerre dite *du bien public*.

vannes qu'il defit partie des Reiſtres, paſſant la Bourgogne, auſquels Sa Majeſté avoit donné ſaufconduit. Il rejette ce commandement, ſçachant que ceſte action, ſans guerre ouverte, eſtoit ſubjette à deſadveu, dont le mal pourroit tomber ſur luy, comme infracteur de paix, & avoir les Princes du Sang pour ennemis. Le Sieur d'Andelot luy demande, par Sainct-Bonnet, eſcorte & hommes pour compter & conduire cinquante mille eſcus, que le Roy avoit permis aux Huguenots, lever ſur eux pour le payement des Reiſtres. Ce meſme Sainct-Bonnet dict au Sieur de Tavannes, que le Sieur d'Andelot luy mandoit avoir eſté adverty, qu'il avoit entrepris de le tuer : *je remercie* (luy dit-il) *voſtre Maiſtre, parce que lors que les Huguenots advertiſſent de telle choſe, c'eſt ſigne qu'ils veulent faire le ſemblable, j'ay trop d'honneur pour devenir Poltrot, & quand la guerre ſera ouverte, je ne l'eſpargneray point :* qu'il donneroit eſcorte, ſans toucher ceſt argent, d'autant qu'il ne ſuſt jamais comptable, ny ne le vouloit eſtre. L'Admiral cognoiſſant la faute de s'eſtre deſarmé, envoye des hommes au Prince d'Orange, pour eſtre une meſme cauſe, & avoir excuſe de s'armer. Pour ce ſujet, Coqueville leve en

Normandie, auſſi toſt defaict, juſticié par le commandement du Roy, & déſadvoué (a) de l'Admiral. La Reyne, aſſiſté des Cardinal de Lorraine & Chancelier (29) de Birague, reſout, au mois d'Aouſt, d'executer le ſujet pour lequel elle avoit fait la paix. Après avoir eſſayé en vain de mettre garniſon à la Rochelle, tient les troupes armées, ſous divers pretextes; envoye Gonthery Secretaire de M. de Birague, au Sieur de Tavannes, avec commandement d'inveſtir le Prince de Condé dans Noyers, où ils s'eſtoient retirez, n'ayant oſé aprocher de la Cour. Le Sieur de Tavannes, conſiderant ce commandement, reſpond à Gonthery (b), que ceſte creance eſtoit trop grande pour luy, & que Sa Majeſté luy envoyaſt

(a) Ce fut le Prince de Condé qui, interrogé de la part du Roi ſur les levées que faiſoit Coqueville, le déſavoua.

(b) Dans la Satire intitulée : *Diſcours merveilleux de la vie, & déportemens de Catherine de Médicis*, T. II, p. 356 de la dernière Edition du Journal de Henri III, on lit que « ce fut Gohaz qu'on envoya en Bourgogne » pour ſe ſaiſir du Prince de Condé, qui étoit en ſa » maiſon de Noyers, & de l'Amiral à Taulay, par » les moyens que luy bailleroit le Sieur de Ta- » vannes ».

un Capitaine : à quoy obtemperant, la Reyne luy mande le Sieur du Paſquier avec meſme propoſition. Il reſpond que : *la Reyne eſtoit conſeillée plus de paſſion que de raiſon, & que l'entrepriſe eſtoit dangereuſe, propoſée par gens paſſionnez & inexperts, que luy n'eſtoit propre pour telles ſurpriſes ; que s'il plaiſoit à Sa Majeſté de déclarer la guerre ouverte, qu'il feroit cognoiſtre comme il ſçavoit ſervir : que quand il voudroit executer ce commandement, que MM. de Condé & Admiral ayans de bons chevaux, ſe pourroient ſauver, & luy demeurer en croupe, avec le blaſme d'avoir rompu la paix, luy reſtans ces Princes & ce party pour mortels ennemis.* Cognoiſſant qu'il en ſeroit preſſé davantage, & qu'il y avoit des forces ſur pied à ceſt effect, que les regiments qui n'eſtoient entrez à la Rochelle rebrouſſoient du long de la Loire, conclud donner alarme au Prince de Condé, pour le ſortir de ſon gouvernement, où il ne vouloit qu'un autre que luy fuſt employé, & ne jugeoit devoir faire cette entrepriſe. Il fait paſſer des meſſagers proche Noyers, avec lettres, qui contenoient, *le cerf eſt aux toiles, la chaſſe eſt preparée.* Les porteurs des lettres ſont arreſtez, comme

Miniſtres, au contraire de ce qu'on avoit faict entendre aux Reiſtres, que la guerre eſtoit d'eſtat, non de religion, facilite la levée pour les Huguenots. M. de Montpenſier commandant en Poictou, par tardiveté & irréſolution, faut (a) de donner la bataille au Prince de Condé, ou aux Provençaux, qui n'eſtoient joincts. M. de Guyſe avoit paſſé à Orléans, auquel, imprudemment, Sanſac, qui aſſembloit l'armée, avoit donné dix-huict compagnies de gens-d'armes, ſans attendre le commandement de la Reyne, ny de Monſieur. Cela joinct avec M. de Montpenſier & Briſſac, advancez au Poictou, ils defont deux mille hommes du Sieur d'Acier, auquel en reſte dix-huict mille, venus de Languedoc, qui ſe joignent au Prince de Condé, où eſtoit arrivé la Reyne & Prince de Navarre. M. d'Anjou, frere du Roy, joint M. de Montpenſier à Chaſtelleraux, & font quatre mille lances, dix mille hommes de pied, François, & ſix mille Suiſſes. Les armées s'approchent à Luſignan, les Mareſchaux de camp ſe rencontrent à Pamprou, perdent l'un & l'autre à ſon tour, l'occaſion de defaire ſept ou huict mille hommes : le tambour François battant à la Suiſſe, empeſche

(a) Manque.

les Huguenots

les Huguenots de charger (a), penſant toute l'armée y eſtre, gagnent quelque bagage. A la pointe du jour, le Prince de Condé cherchant la bataille, les ſuit ſéparé en deux, pour empecher l'embarras des chemins, l'Admiral menant partie de leur armée, ſe fourvoye. Le Prince de Condé attaque l'armée de Monſieur, mal logé à l'improviſte, avec deux mille arquebuſiers en païs couvert, porte (b) confuſion aux Catholiques, reparée par le Sieur de Tavannes, qui ſouſtint par troupes d'arquebuſiers, ſouſtenus de corps d'Infanterie : ſe voyant preſſé, fait une charge aux chevaux legers, qui ralentit l'ardeur des aſſaillants : l'Admiral, à la nuict, joignit le Prince, durant laquelle ils ſe retirent ſans plus grand effect. Monſieur le ſuit le lendemain, & les approche pour les combattre à Vertueil. La Riviere, Capitaine de chevaux legers, vaillant & inconſideré, ſe laiſſe inveſtir dans la tour de Jarnac, avec cinquante des ſignalez & volontaires de l'armée. Monſieur

(a) La plupart des opérations de cette campagne, telles que Tavannes les raconte, ſe trouveront confirmées par les Mémoires de la Noue.

(b) L'Auteur veut parler de la rencontre de Jaſeneuil.

demande conſeil, le ſieur de Tavannes maintient *qu'il ne ſe peut ſecourir ſans l'hazard de l'armée, qu'il valoit mieux perdre l'ongle que le corps :* neantmoins MM. de Guyſe & de Martigues ne laiſſent d'obtenir permiſſion de Monſieur, pour ſecourir la Riviere, avec trois mille chevaux. Monſieur cognoiſſant ſa faute, vient à minuict au logis du Sieur de Tavannes, pour s'excuſer de ceſte licence, lequel (comme Prophete) *dit qu'il alloit tout perdre : que l'Admiral attendoit ces Princes en bataille, qu'il falloit deſloger dez la pointe du jour, ne pouvant tenir ce logis en ſeurté, eſtant l'armée ſéparée.* Monſieur replique que M. de Guyſe n'eſtoit encores party : il le fait contremander, & luy permet d'aller à la guerre avec ſa compagnie, s'il vouloit. M. de Guyſe contraint laiſſer les trois mille chevaux, trouve, avec deux cens, toute la cavalerie de l'Admiral en bataille, qui le chaſſa & pourſuit juſques proche de l'armée, où eſtant, il jura qu'*il croiroit à jamais le Sieur de Tavannes de ce qu'il diroit*, lequel ſe rendoit admirable par ſes prevoyances. Les Prince de Condé & l'Admiral ſe retirent, & reçoivent la Riviere à compoſition ; cet acte donne tout le commandement au Sieur de Tavannes. La Reyne invente une com-

mission au Sieur de Sanſac (a) (à ce que le Sieur de Tavannes ne fut contrarié) pour aſſieger Vezelet, où il eut du malheur. Monſieur vint à Poictiers, M. de Briſſac ſauve ſon regiment d'une entrepriſe de l'Admiral, qui l'avoit aſſailly & mis en apparente défaicte : & ce, par le moyen du Sieur de Tavannes, qui fit mettre toutes ſortes de gens (venant de Poictiers) en bataille, au-delà d'un ruiſſeau, ſur un couſtaut. L'Admiral (penſant eſtre combatu) quitte ſon entrepriſe lors que ledit regiment eſtoit tout en routte (b). Monſieur, renforcé de cavalerie, cherche les Huguenots, prend Mirebeau, fait mine d'inveſtir huict Enſeignes dans Loudun, au ſecours deſquels les Hu-

(a) Jean Prevoſt, Baron de Sanſac, dont on a parlé dans une des notes ſur le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 87, joignoit à beaucoup d'intrépidité un caractère bouillant & impérieux : il ſemble que c'étoit-là un des défauts eſſentiels des guerriers de ce tems. On en verra des preuves par rapport à Sanſac, dans les Mémoires de Vieilleville. Le ſiége de Vezelay, dont on le chargea, n'eut lieu que l'année ſuivante. Sanſac livra inutilement pluſieurs aſſauts, où il perdit la meilleure partie du corps qu'il commandoit; il fut contraint de lever le ſiége.

(b) En déroute.

guenots, arrivez, mettent leurs troupes en bataille aux faux-bourgs. Les armées à un quart de lieue l'une de l'autre, le combat eſt empeſché de la glace; Monſieur incommodé de logis, ſe retire à S. Marcoul. L'Admiral preſuppoſe trouver ſes ennemis logez au large, avec leſlite de ſa cavalerie & infanterie; il fait cinq lieues, treuve l'infanterie du Roy parée d'un petit ruiſſeau, Monſieur au milieu des Suiſſes couvrant ſa cavalerie; logis extremement bien faict par le Sieur de Tavannes, blaſmé par les inexperts envieux, qui diſoient que le General ne devoit eſtre à la teſte, & ne conſideroient qu'il eſtoit entre deux bataillons de picques. L'Admiral ſe retire ſans effect, l'hiver ayant tué & débandé pluſieurs, les armées s'eſloignent pour ſe refraichir: il ſe leve (a) des deux parts, des logis endormis. Monſieur, renforcé de deux mille Reiſtres, tourne teſte aux ennemis.

[1569.] Le Sieur de Tavannes, quoy qu'envié, prophetiſe la bataille dans quinze jours, ſes ennemis s'en mocquent. Il dé-

(a) C'eſt-à-dire que des deux côtés on enleva des quartiers; peu s'en fallut que le jeune Briſſac n'enlevât l'Amiral dans le ſien même à Montreuil Bellay, comme les Mémoires de la Noue nous l'apprendront.

clara le secret à M. d'Anjou : *vous irez* (dit-il) *presenter le combat, la Charante entre deux, à l'Admiral ; il est glorieux ; nous approcherons ; puis après d'une riviere huict jours passez, je m'asseure qu'il viendra rendre la pareille, lors nous passerons la riviere & le combattrons*, ce qui advint. Ayant bravé l'Admiral, Monsieur esloigne la riviere, & soudain la raproche près Chasteau neuf. L'Admiral, pour maintenir reputation, à son tour offre le combat, la riviere entre deux, & voyant le pont rompu, jugea qu'il ne se pouvoit si tost refaire. Le Sieur de Tavannes le fait entretenir par escarmouches jusques à la nuict : l'Admiral ne pensant qu'il se peust passer à luy, loge & met gardes sur la riviere, lesquels faillirent à leur devoir (a). Le Sieur de Tavannes qui avoit fait gagner le Chasteau de Chasteau neuf, refait le pont, & plus bas un pont de bateau qui se charrioit avec l'armée, fait passer une heure en nuict, par ordre & sans confusion. L'armée des Huguenots, affoiblie

(a) L'anecdote de ce pont mal gardé par ceux que l'Amiral en avoit chargés, se retrouvera également dans les Mémoires de la Noue ; ceux de Castelnau attribuent la victoire remportée par le Duc d'Anjou aux sages dispositions de Tavannes & de Biron.

par l'hyver, s'aperçoit tard, & à la diverſité des couleurs des caſaques de toutes les compagnies, cognoiſſent leurs ennemis eſtre paſſez : le Prince de Condé plus proche, advertit l'Admiral, qui ordonne la retraicte ſans combattre, fait acheminer infanterie & bagage devant. Le Prince de Condé, preſſé de (a) M. d'Anjou, mande à l'Admiral qu'il falloit pluſtoſt combattre qu'eſtre defaict en fuyant, qu'il n'y avoit plus de deſdicte : met en bataille ſes gens à la faveur d'un petit ruiſſeau, dedans & proche le village de Baſſac, où ſe fait une charge par MM. de Guyſe & de Martigues, en laquelle fut pris la Nouhe. La cavalerie du Prince de Condé leur en fait une ſi rude, qu'elle les met en route ; & n'euſt eſté un gros de Reiſtres que le Sieur de Tavannes amena, faiſant mine de charger en flanc les Hu-

(a) Selon Caſtelnau, ce fut l'Amiral qui, ſe voyant forcé au combat, fit dire au Prince de Condé de le venir joindre avec le corps de bataille. *L'arrière-garde*, s'écria Coligny, *a fait un faux pas : il faut la relever, ou périr avec elle.* L'Hiſtoire des cinq Roys, la Popeliniere & d'Aubigné s'accordent ſur ce fait avec Caſtelnau. On diſcutera ces contradictions entre les Mémoires de Tavannes & les Ecrivains qu'on vient de citer, lorſque nous publierons les Mémoires de Caſtelnau.

guenots, les Sieurs de Guyse & de Martigues estoient défaicts entierement. Surquoy arrivant l'escadron de M. de Montpensier, le Prince de Condé repasse sur la chaussée d'un estang, s'en couvre, & d'un ruisseau qui sortoit d'icelle. Ce que voyant le Sieur de Tavannes, fait recognoistre par Richemont, Gentilhomme des siens, un passage plus bas, où l'on pouvoit facilement passer pour aller à eux : mande à Monsieur qu'il s'y achemine, & y conduit M. de Montpensier ; commandant aux Reistres, qu'en mesme temps que l'on passeroit, qu'ils passassent sur la chaussée après les Huguenots, lesquels seroient contraincts de descendre & costoyer le ruisseau, & quitter la chaussée, là où lesdicts Reistres passeroient pour donner jalousie aux ennemis, d'estre chargez en queue. Les escadrons des Catholiques commencent à passer plus bas, au ruisseau qui avoit esté recogneu ; ce que voyant l'Admiral, & qu'il ne s'en pouvoit dedire, descend & coule le long du ruisseau, & vient à la charge mollement, il est soustenu de la Vallette & autres advancez. Le Prince de Condé, plus resolu avec une fleur de Noblesse, renverse les Sieurs de Guyse, de Martigues, & la Vallette, sur l'advant-garde

que menoit M. de Montpenſier, qu'il treuve ferme & reſolu, pour l'aſſiſtance de l'eſcadron de M. d'Anjou, qui ſe joint proche de luy; luy donne force & courage d'emporter & defaire l'eſcadron du Prince de Condé (30), où il fut pris & tué, au milieu de deux cens Gentilshommes des ſiens, morts ſur la place à l'entour de luy; ce qui cauſa la routte de toute l'armée. L'Admiral n'ayant fait qu'une charge feinte, ne s'eſtoit guieres rompu, ſe retire avec d'Andelot, à Sainct-Jean d'Andeli, hors la route des fuyards, pour n'eſtre attrapé parmy eux: les Princes de (a) Navarre & de Condé s'eſtoient de bonne heure retirez à Xaintes. La victoire euſt eſté ſuivie plus vivement, ſans que toute l'infanterie Huguenotte ſe

(a) La Popeliniere, Liv. XV, fol. 84, verſo, fait également retirer les jeunes Princes à Saintes; cela ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans pluſieurs ouvrages modernes: on y voit la Reine de Navarre inſtruite de la bataille de Jarnac, quitter la Rochelle où elle étoit avec les deux jeunes Princes, les amener à Cognac, & haranguer l'armée Proteſtante, qui les ſalua comme ſes chefs. Selon d'Aubigné, Liv. V, p. 282, l'Amiral fit la revue de ſes forces près de Tonnay-Charente, où ſe trouva la Reine de Navarre avec le Prince, ſon fils, qu'elle préſenta au gros de la cavalerie à part, & puis à celui de l'infanterie.

treuva à deux lieues de là, où la bataille s'eſtoit donné en la ville de Coignac. Le Sieur de Tavannes mit pied à terre avec MM. de Guyſe & de Martigues, leſquels l'abandonnerent à une ſortie de douze cens hommes de la ville; il ſe reſolut, & fit teſte avec quelques uns des ſiens : leſdicts Seigneurs retournent pour l'aſſiſter, diſent qu'*ils font conſcience de l'avoir abandonné;* luy deſgagé, reſpond, *qu'il regarderoit mieux à l'advenir avec qui il iroit.* Aux premieres charges du commencement de la bataille, il s'eſtoit mocqué de M. de Guyſe, qui luy diſoit *n'avoir point eu peur au combat;* il luy reſpond, *que pour s'en empeſcher, il falloit faire peur aux autres.* Les Huguenots ſe parent de rivieres (a), ce corps d'infanterie (b) ne peut eſtre forcé à Coignac.

(a) C'eſt-à-dire ſe mettent hors d'inſulte par le moyen des rivieres.

(b) A la ſuite de cette relation du combat de Jarnac, le Rédacteur des Mémoires a inſéré une lettre du Maréchal de Tavannes à un de ſes parens : cette lettre contient toutes les opérations militaires qui ſe firent depuis qu'on eut repris les armes en 1568, juſqu'au 13 Mars 1569, jour auquel ſe livra la bataille de Jarnac. Notre intention étoit de placer dans une Obſervation ce monument précieux, rédigé de la main

CHAPITRE XXII.

Les Huguenots reprennent courage. Le Cardinal de Lorraine veut que ſes neveux commandent. Il inſpire de la jalouſie au Roy contre le Duc d'Anjou. Le Duc des Deux-Ponts fait ſa jonction avec les Huguenots par la faute des Catholiques. Le Cardinal de Lorraine s'ingére de commander une armée. Le Sieur de Tavannes l'apoſtrophe durement. Combat de la Roche-l'Abeille. Le jeune Duc de de Guiſe aſſiegé dans Poitiers, eſt delivré par le Sieur de Tavannes.

L'INFANTERIE qui n'avoit combattu enfermeé dans Coignac, ſouſtint le victorieux. Cependant les Huguenots raſſemblez ſe retirent vers la mer à Tonnecharante, ſe parent d'une riviere, eſperant de s'aller joindre aux (a) Vicomtes qui amenoient quatre mille

même du Maréchal de Tavannes. Mais en le comparant avec les Mémoires de Guillaume de Saulx, Sieur de Tavannes, ſon fils, nous nous ſommes convaincus que ce morceau s'y retrouve en entier. Il eſt ſi bien encadré dans le texte de ces Mémoires, faits pour être publiés à leur tour, que nous avons cru ne pas devoir l'en ſéparer. Quand on y ſera parvenu, on aura ſoin d'en prévenir le Lecteur.

(a) Par rapport à ces Vicomtes, liſez l'Obſerva-

Gaſcons, renforcez de la Reyne de Navarre, reprennent courage. M. d'Anjou quitte Coignac, repaſſe à Jarnac la riviere ſous eſperance d'intelligence fautive à Angouleſme : adverty que les Huguenots tiroient devers les Vicomtes à la Garonne, repaſſe audit Jarnac : là eſt ſceu qu'ils changeoient de deſſein, & n'alloient vers les Vicomtes, auſquels ils envoyerent Montgommery, chargé de rafraichir Angouleſme en repaſſant. Monſieur debande M. de Martigues après luy, qui defait quatre Cornettes, pour empeſcher de joindre les forces des Gaſcons avec le Prince (a) de Condé. Monſieur prit des petites places, Mucidan où le Comte de Briſſac (b) fut tué

tion, n°. 15, ſur le VIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 436.

(a) L'Auteur des Mémoires a voulu dire l'Amiral; & non pas le Prince de Condé, puiſqu'il étoit mort, à moins qu'il n'ait entendu par là le Prince de Navarre, & le fils du Prince de Condé, l'un & l'autre cenſés chefs de l'armée Proteſtante.

(b) Tous les Ecrivains du tems font le plus grand éloge du Comte de Briſſac. A 25 ou 26 ans il étoit regardé comme un des meilleurs Officiers de la France. L'hiſtoire lui reproche d'avoir terni tant de belles qualités par une haine féroce contre les Calviniſtes. D'Aubigné l'a loué mieux que perſonne, en diſant que « les ſoldats ne pouvoient endurer la perte de leur

voulant luy-meſme recognoiſtre, & après avoir pris Aubeterre & Bergerac, petites villes qu'ils attaquoient pour ne pouvoir rien faire aux grandes, faute d'artillerie mandée de Paris, pour ne demeurer inutile; ne pouvant contraindre l'Admiral de combattre qui avoit les paſſages des rivieres libres. En ce temps le Sieur d'Andelot mourut à Xainctes; les Vicomtes ſçachans Monſieur ſur le paſſage, reſolvent de retourner en Gaſcongne, dont ils n'avoient envie de ſortir pour le gain qu'ils y faiſoient. Pendant la bataille de Jarnac, les Catholiques de Bretaigne avoient repris Tiffanges & couru tout le bas Poictou; l'Admiral y envoye des forces, y leve deniers, & prend des places que les Catholiques luy avoient oſtées, il attaque Bourg ſans effect. l'Admiral raſſeuré, & renforcé branle pour aller prendre les Vicomtes en Auvergne, paſſer la riviere de Loire à Roüanne & aller joindre le Duc des Deux-Ponts, qui amenoit leurs Reiſtres. Monſieur adverty gagne le logis de Ville-bois, coupe chemin à l'Admiral, fait mine d'aller prendre douze canons

» Briſſac, que l'amour des ſiens, le nom desjà effroyable aux ennemis, & le cœur infatiable d'honneur » préparoient à tout ce que l'on peut eſpérer. (Liv. V, page 283.)

à Tours venus de Paris pour attaquer les bonnes places, & ne pouvant faire les deux, envoye ſçavoir lequel plairoit à la Reyne, ou d'eſſayer d'empeſcher le paſſage à l'Admiral, ou que l'on attaquaſt les places. Sa Majeſté eſtoit d'advis que l'on ne s'amuſaſt aux villes, & empeſchaſt l'Admiral d'aller au-devant des Reiſtres, qu'elle avoit mis bon ordre pour garder le Duc des Deux-Ponts de paſſer. Monſieur à cet effect fortifie le Comte de Ludes de troupes, & le jetta entre Poictiers & l'Admiral, cependant luy à douze lieuës de Poictiers, vers Paris, prenoit l'advantage ſur le paſſage. L'Admiral conſiderant que par ſon abſence toutes les villes demeureroient en danger, reſout valoir mieux hazarder l'armée Allemande que ſa conqueſte : il avoit taſté de l'incommodité des Reiſtres devant Chartres; ceux-cy avoient eſté perſuadez ſe lever (a) dez la fuitte de Noyers. Les Huguenots ne ceſſerent d'epouvanter les Lutheriens eſtrangers, leur faiſant croire que l'on vouloit exterminer ceux que l'on diſoit Heretiques, par ligue faicte avec le Pape & le Roy d'Eſpagne. Les maſſacres de France ſceus en Allemagne & en Angle-

(a) C'eſt-à-dire lorſque le Prince de Condé quitta Noyers, pour ſe réfugier à la Rochelle.

terre, fortifient leurs advis, monſtrent l'entrepriſe faillie à Noyers, les Edicts de defence à ce qu'il n'y eut plus qu'une Religion. Cela eſmeut la Royne d'Angleterre d'entrer en ligue avec les (a) Lutheriens ennemis jurez du Pape & des Eſpagnols, & dont la paix eſtoit ſa guerre, la diviſion de ſes voiſins ſon repos, raiſon pour laquelle elle les entretenoit en trouble. L'argent de la Reyne d'Angleterre, la ſterilité d'hommes en Allemagne, l'hereſie, le Prince d'Orange, & Comte Ludovic chaſſé de Flandres, & Vollerade de Mansfeld ſont les ſources de ceſte levée de Reiſtres. La Reyne ſans peur du Cardinal de Lorraine pour ſa Preſtriſe, jeuneſſe de ſes nepveux, & ignorance de M. d'Aumalle, imprudemment, *comme Ciceron renaiſt Jule en Auguſte*, favoriſant le jeune Seigneur de Guyſe : ceux de Bourbon & de Chaſtillon eſtoient ennemis declarez, ceux de Montmorency en ſoupçon. Le Cardinal de Lorraine ſe gliſſe en authorité (b)

(a) On voit toujours la même erreur ſubſiſter par rapport aux Calviniſtes, que les Ecrivains du tems confondent perpétuellement avec les Luthériens.

(b) Ce fut alors que le Cardinal commença à verſer dans le cœur de Charles IX le poiſon de la jalouſie : il parvint peu-à-peu à lui rendre odieux ſon frère le Duc d'Anjou.

plus que la Reyne ne l'euſt deſiré, continue de vouloir mettre ſes nepveux en la charge de M. d'Anjou, ne l'oſe blaſmer directement, ſeulement calomnie ſes Gouverneurs & ſes actions, propoſe de les retirer à la Cour, & d'appeller le Duc d'Albe & luy donner ſes nepveux de Guyſe ſous luy, pour commander en France. Le Sieur de Tavannes penetre ſes deſſeins, oppoſe la bataille de Jarnac, l'heureux commandement de Monſieur qu'il maintient en reputation, s'ayde de l'amitié maternelle & intelligence de la Reyne; le Cardinal fruſtré fait reſoudre à Leurs Majeſtez le voyage de Metz, pour s'eſloigner des Conſeillers de M. d'Anjou. La Reyne ſeparée, ils la contraingnent de donner le commandement à M. d'Aumalle ſon frere, de l'armée contre les Reiſtres. Sa Majeſté n'y peut reſiſter, toute ſa fineſſe eſt de faire dreſſer une ſeconde armée à M. de Nemours ſa creature & les joindre, eſperant que par la contrarieté ils ne feroient rien qui vaille, ce qui advint. Le Roy à Joinville, arrive Lignerolles, envoyé de M. d'Anjou, par le conſeil du Sieur de Tavannes, requiert luy eſtre permis de laiſſer les Gouverneurs des provinces en teſte de l'Admiral en Poictou, & qu'il luy fuſt accordé d'amener quinze

cens chevaux ſans bagage joindre les armées de M. d'Aumalle & de Nemours, qu'il donneroit la bataille au Duc des Deux-Ponts à ſon arrivée ; la Royne y conſentoit. Le Cardinal ayant empieté plus d'authorité qu'il ne ſe deſiroit, s'offence, menace, & rompt ce deſſein très-ſalutaire, & ce pour maintenir ſon frere en charge, comme ſi ce luy fuſt eſté honte d'obeir à un fils de France. Le Sieur de Tavannes (ſans paſſion, ne pouvant mieux pour l'Eſtat) conſeille depuis Poictou M. d'Aumalle en Bourgongne : luy eſcrivit qu'il y avoit audit pays une plaine de vingt-cinq lieuës de long, & de quatre de large, bordée de la Saoſne & des montagnes, où il falloit que les Reiſtres paſſaſſent. Ceſte plaine barrée en deux parts de la Thille & de l'Ouche, près de Trichaſteau & de Nuys, donnoit lieu commode de combattre les Reiſtres, ou les empeſcher de paſſer. M. d'Aumalle (la Reyne eſtant retournée de Mets à Paris) marche aux montagnes de Saverne, pour empeſcher le paſſage du Duc des Deux-Ponts, imprudemment donne couleur aux bruſlements en France, par ceux qui s'allument aux frontieres d'Allemagne ; les Reiſtres ſe moquent, prennent le chemin de Montbelliard & du Comté de Bourgogne. M^rs. d'Aumalle & de

& de Nemours retournent haſtivement, ſe treuvent au front du Duc des Deux-Ponts, qui paſſe à leur veuë, faillent une douzaine d'occaſions de combattre; laiſſent prendre Nuys & la Charité. Ces (a) Chefs diſcordants, ſelon la prevoyance de la Reyne, renverſent les conſeils de l'un de l'autre, s'excuſent que la Reyne avoit deffendu le combat; prudent artifice de Sa Majeſté, qui craint que la victoire n'exalte M. d'Aumalle & la Maiſon de Guyſe, ou que leur perte n'hauſſaſt par trop les Huguenots, tant faut-il tenir la balance droicte à ceux qui donnent le commandement à perſonnes ſuſpectes.

Ceſte armée de ſix mille Reiſtres & d'autant de Lanſquenets, & deux mille François, nonobſtant le Duc des Deux-Ponts (31) empoiſonné par les vins de preſent d'un Medecin d'Avalon ne laiſſe de paſſer n'y ayant faute de Chefs. Et après avoir pris la Charité par la nègligence de M. de Nemours qui n'y avoit envoyé perſonne, marchent au rendez-vous que l'Admiral leur avoit donné, pour ſe joindre à luy en Limoſin. Monſieur ſe met entre deux, eſperant de battre l'une des

(a) Cette méſintelligence entre les Ducs d'Aumale & de Nemours, eſt également atteſtée par Caſtelnau & par la Noue.

armées ſeparement, favoriſé d'une riviere au Blanc, ſe joint proche Preuly à M. d'Aumalle. Les Reiſtres Huguenots à grande traicte traverſent le Limoſin, lentement coſtoyez des deux armées de Monſieur & de M. d'Aumalle, neceſſitez de vivres, chargez de charroy : enfin furent approchez à la Souteranne, où Monſieur propoſe la bataille à ſes Reiſtres qui eſtoient en nombre de de quatre mille ; ils s'excuſent ſur la faute des vivres. Monſieur ne laiſſe de ſuivre ſes ennemis juſques au petit Limoges, où ſes Reiſtres firent le meſme refus de combattre. Le Comte de Mansfeld, Chef de l'armée en la place du Duc des Deux-Ponts, paſſe la riviere de Tienne, joint l'Admiral. La Reyne pouſſée du Cardinal de Lorraine qui blaſmoit les actions de M. d'Anjou, & plus de ſon conſeil, vint à l'armée pour s'eſclaircir de la faute de n'avoir combattu avant que les ennemis fuſſent joincts. Sa Majeſté veût aller à la guerre avec le Sieur de Tavannes, les armées à une lieuë l'une de l'autre, quaſi egales en forces, treuve une eſcarmouche attachée, un ruiſſeau entre deux gayable. Les Huguenots feignent de s'enfuyr, le Cardinal de Lorraine crie *que l'on pourſuive vivement, que tout s'en alloit en vauderoute;*

le Sieur de Tavannes le defend, & fait tout retirer sur une coline. Soudain paroissent six mille chevaux qui estoient couverts d'une montagne, la Reyne les vit la premiere, dit à M. le Cardinal *que si on l'eut creu tout estoit perdu.* Le Sieur de Tavannes replique, *qu'il estoit impossible d'estre bon Prestre & bon Gendarme, qu'à chacun son mestier n'est pas trop; qu'il se doutoit bien d'une garde derriere.* La Reyne retirée, les armées egales en forces, celle de Monsieur (nonobstant la faute des vivres) passe la riviere pour combattre les ennemis. Elle se debandoit journellement, comme si l'armée de M. d'Aumalle eut apporté ceste contagion parmy celle de M. d'Anjou, en necessité de vivres, contrainct de marcher sur les brusle-ments des Huguenots, qui se logerent à S. Yrier advantageusement. Monsieur vint à la Roche-la-belle (a) distant d'une lieuë d'eux, assiette pareillement forte, ayant une marée, un marest en teste. Il y avoit une belle assiete plus proche entre les deux armées : le Sieur de Tavannes est d'advis de la prendre, & s'y placer à la pointe du jour, pour les desloger en desordre, & les contraindre au combat, ce qui n'est executé par envie &

(a) A la Roche-l'Abeille.

contrarieté des Capitaines. Le Sieur de Tavannes General & Mareſchal-de-Camp fait la pluſpart des eſtats de l'armée, & avoit fait ce logis bordant un ruiſſeau de l'infanterie, la place de bataille tout proche & derriere eux. L'Admiral qui avoit recogneu l'advantage de ceſte aſſiete entre les deux armées, s'en ſaiſit dez la pointe du jour, commence une eſcarmouche, attaque trois cens arquebuſiers Catholiques qui eſtoient en garde de ſon coſté au-delà du ruiſſeau. Stroſſe, Colonel, au lieu de tenir ferme & (a) retirer ces trois cens arquebuſiers, & combattre favoriſé du ruiſſeau devant la place de bataille, ainſi qu'il luy avoit eſté commandé par le Sieur de Tavannes, s'advance avec quinze cens (b) arquebuſiers hors de

(a) Les cauſes ſecrettes de l'échec qu'eſſuya l'armée du Duc d'Anjou à la Roche-l'Abeille, ne ſe trouvent qu'ici : la Noue, Caſtelnau & d'Aubigné, font bien la relation du combat : mais aucun d'eux ne parle des particularités racontées par Tavannes. Cependant le récit du Sieur d'Aubigné mérite d'être lu. Sa relation eſt un tableau animé & plein de feu. *Il y eut là*, dit-il, *grand combat à coups d'eſpées : les pluyes d'une ſemaine renforcées ce jour-là, rendans la valeur ſujette à l'ancienne vertu.*

(b) Strozzi avoit remplacé Briſſac dans la place de Colonel-Général de l'infanterie.

ſon ordre, pourſuit les ennemis qui feignent de ſe retirer. M. de Guyſe & Martigues firent la plus grande faute, ſans commandement paſſent le ruiſſeau avec deux cens chevaux la pluſpart volontaires, donnent chaleur à toute l'infanterie, qu'il n'y eut plus moyen de retenir, & pourſuivent plus de quinze cens pas par de-là le ruiſſeau les ennemis. Quatre mille chevaux paroiſſent, leur tombent deſſus ſuivis de toute l'armée Huguenotte, viennent à la charge, auſſi-toſt M. de Guyſe avec deux cens chevaux tourne, abandonne l'infanterie qui ſe jette dans des paliſſades, leſquelles eſtant auſſi ſoudain rompues par la cavalerie Huguenotte, l'infanterie ſe met en route, laiſſe prendre le Colonel Stroſſe, & tuer quarante Capitaines, auſquels cinq cens de leurs ſoldats tiennent compagnie à la mort, & y en eut pluſieurs pris. Incontinent le Sieur de Tavannes adverty de ce deſordre dit : *Je diſois bien vray que ces jeunes gens gaſteroient tout*, court à la place de bataille, raſſeure, remet tout en ordre, borde le ruiſſeau d'hommes; que ſi les Huguenots l'euſſent paſſé, il y avoit toute apparence qu'ils euſſent eu la victoire entiere. Ils en furent empeſchez par le Sieur de Tavannes : eux tournent pour paſſer à

un village où estoient logez les Italiens qui faisoient un bout du camp, par où ils pouvoient entrer dans l'armée. Le Sieur de Tavannes y arrive premier qu'eux, trouve les Italiens embarrassez, leur infanterie & cavalerie ne se pouvant secourir l'une l'autre vouloient opiniastrer l'honneur du logis. Il remonstre à M. le Comte de Sainct-Flour qui leur commandoit, & fait quitter le village, qui estoit les deux tiers de-là le ruisseau, les ramene en la place de bataille, qu'il met en tel ordre que les ennemis n'osent passer & sont contraincts de se retirer. En ces allées & venuës, le Sieur de Tavannes trouve M. de Guyse, cause du desordre, luy dit : *Monsieur, avant qu'entreprendre il faut penser, il vous fust esté plus loüable de vous perdre & mourir que faire ce que vous avez faict.* Depuis M. d'Anjou luy dit qu'il avoit bien lavé la teste à M^rs. de Guyse & de Martigues. Le Sieur de Tavannes respond : *ce n'est pas tout, il faut les chasser de l'armée, qu'il auroit plus d'honneur d'avoir peu de gens obeïssans qu'un grand nombre de desreglez.* Le Sieur de Tavannes leur est contraire, il les cognoist desirer de l'honneur & des charges aux despens de Monsieur ou de son armée, assemblez au Conseil, discourans

de ce qui s'eſtoit paſſé, le roole des morts eſt apporté : le Sieur de Tavannes le dechire, diſant *il faut parler de combat, non de dueil.* L'armée eſtoit logée à la Roche-la-belle très-advantageuſement, & ne ſe peut blaſmer le logis ; mais bien la cavalerie qui mena l'infanterie au combat, puis la laiſſa & s'enfuit.

Les armées mal logées, ſans vivres, l'Huguenotte ſe recule de cinq lieues, s'approche de Nyort, aſſiegé & quitté du Comte de Ludes à leur arrivée. Eux en ſe rafraichiſſant deſirent nettoyer leur conqueſte de Poictou, par ambition, mauvaiſe intelligence des S^rs. d'Amville, Montluc & Terrides, qui avoient aſſiegé Navarrin : leurs deſſeins ne proſpererent point. La maladie de M. d'Anjou ne l'empeſche de ſuivre les Huguenots, envoye des forces au Comte de Ludes pour garder les villes de ſon gouvernement que les Huguenots tenoient toutes en jalouſie. Iceux tournant teſte de pluſieurs coſtez, prenent Luzignan, enſemble les pieces du ſiege de Nyort, que le Comte de Ludes y avoit retirées : ſur ces occurrences, le Sieur de Tavannes obeyt au commandement de la Reyne, & luy mande ſon advis (32) par la lettre ſouſcripte.

Regret ne ceſſe au Cardinal de Lorraine de voir le commandement de l'armée hors des mains de ſes nepveux, il les anime, les eſmeut, les excite, envoye à M. de Guyſe commandement du Roy Charles ſur les chevaux legers, preparant obſtacle de ſon nepveu à Monſieur, favoriſé de ſoupçon ſecret qu'il donnoit à Sa Majeſté. M. de Guyſe veut aller journellement à la guerre, ſe plaint eſtre empeſché en ſa charge de Colonel : après pluſieurs refuſées, une luy eſt permiſe, il ſe treuve engagé, ne peut ſe retirer à l'armée, eſt forcé de ſe jetter dans Poictiers, il fait de neceſſité vertu (a), dit s'y eſtre mis pour le ſiege. Le Sieur de Tavannes blaſme ceſt acte avenu ſans commandement : dit, *que ſa perſonne feroit attaquer Poictiers.* L'Admiral l'aſſiege contre ſon advis, forcé de ſes Capitaines Huguenots de Poictiers, il le met en telle neceſſité qu'aucuns des Seigneurs aſſiegez opinent de ſe rendre. L'armée de

(a) Caſtelnau, d'Aubigné & les autres Contemporains diſent poſitivement que le jeune Duc de Guiſe fut envoyé exprès par M. le Duc d'Anjou pour défendre Poitiers. Les opérations qui concernent ce ſiége ſe retrouveront dans pluſieurs des Mémoires ſuivans, & particulièrement dans ceux de Caſtelnau & de la Noue.

Monſieur affoiblie du depart de M. de Guyſe & des maladies, ſe rafraiſchiſſoit. Le S^r. de Tavannes en colere de la faute de M. de Guyſe, le Cardinal de Lorraine voyant le peril de ſes nepveux, remplit la Cour de faux bruicts, continue blaſmer le conſeil de M. d'Anjou. Le Sieur de Tavannes luy reſpond par le diſcours ſuivant (33), eſcrit à Beaulieu le unzieſme jour d'Aouſt 1569.

CHAPITRE XXIII.

Combat de Saint-Clair. Bataille de Montcontour. Les Huguenots réduits à la derniere extrémité. Le Cardinal de Lorraine fomente de plus en plus la jalouſie du Roi contre le Duc d'Anjou. Charles IX vient à l'armée. Son Conſeil veut qu'on aſſiége Saint-Jean-d'Angeli. Tavannes s'y oppoſe. On ne l'écoute pas; il ſe retire. Préſens que lui fait la ville de Paris. Les Huguenots reparoiſſent en force. Le Sieur de Tavannes rappellé à la Cour. Sa franchiſe. Mort de ſon couſin le Sieur de Ventoux. Edit de pacification de 1570.

PAR l'advis du Sieur de Tavannes l'on marche droict pour couper le chemin aux Huguenots de leur conqueſte, les deux armées

ne ſçachans nouvelles l'une de l'autre ſe rencontrent après avoir fait quatre lieues. L'Admiral ſurpris, ne croyant que la prudence du Sieur de Tavannes devinaſt ſes reſolutions, penſe ſes conſeils revelez, ſe treuve empeſtré (a) en pluſieurs petites charges que le Sieur de Tavannes luy faict faire, ſe r'aſſeure à la faveur d'un ruiſſeau. Les armes front à front, le canon de M. d'Anjou tue plus de trois cents hommes des ennemis, ſans eſtre peu endommagé du leur. L'Admiral n'oſoit guieres advancer pour n'eſtre forcé à la bataille, ne voulant deſplacer de jour : la nuict en donne moyen aux Huguenots, qui à grande peine avoient gardé de paſſer le ruiſſeau aux Catholiques tout le jour. Ils ſe logent à Montcontour ; Monſieur faict taſter le logis, le

(a) A la ſuite du *Diſcours du ſiége de Poitiers, par Liberge*, on trouve, p. 230, une relation de la bataille de Montcontour. On y voit que l'eſcarmouche dont il s'agit ici, ſe paſſa au port de Pilles, & qu'un ruiſſeau, qui ſéparoit les deux armées, les empêcha d'en venir aux mains. Selon cette relation, il paroît que quelques modernes ont placé mal à propos l'eſcarmouche en queſtion dans les plaines de St. Clair, puiſque ce fut dans ces plaines, dont Montcontour eſt éloigné de deux lieues, que le lendemain ſe livra la bataille connue ſous ce nom.

treuve fort & paré d'une petite riviere, marche pour paſſer à la ſource (chemin coupant la retraicte des Princes) leur conſeil party ſur le deſlogement de nuict, ceux qui contrefaiſoient les genereux ou pluſtoſt les fols, emportent l'Admiral à attendre l'aube du jour, pour ne perdre reputation par la retraicte honteuſe; il ſe laiſſe reſoudre (a) à ne fuyr entierement la bataille, & la donner s'il ne pouvoit paſſer autrement. En ceſte deliberation ils veſtent des chemiſes blanches, ſont retardez des Reiſtres & Lanſquenets qui demandoient de l'argent, & refuſoient de marcher. Le Sieur de Tavannes, qui avoit preveu que s'ils eſchapoient ce jour il n'y avoit plus de moyen de les combattre, ſe voyant proche de l'hyver, fait marcher de grand matin l'armée, ſe treuve auſſi-toſt à la plaine de Montcontour qu'eux. L'armée de M. d'Anjou eſtoit de huict mille chevaux & de ſeize mille hommes de pied François, Reiſtres, Suiſſes & Italiens, & quinze pieces de canon. Celle des Huguenots de

(a) La Noue, dans ſes Mémoires, avoue auſſi que ces divers retardemens forcèrent l'Amiral de combattre dans une poſition déſavantageuſe, & celà ne ſeroit point arrivé, s'il eût gagné Ervaux, comme il le vouloit.

ſept mille chevaux & ſeize mille hommes de pied, onze pieces d'artillerie. La campagne large, le Sieur de Tavannes croit qu'homme pour homme ils ſeroient plus forts que les ennemis, à cauſe de la Nobleſſe Catholique. Il range les bataillons & eſcadrons d'un front; celuy des Suiſſes, aucunement advancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebuſiers & chariots, entremeſlé les nations: ſur le flanc droict un regiment de gens de cheval François, un de Reiſtres & un autre d'Italiens: ſur la gauche deux de cavalerie Françoiſe, & au milieu un de Reiſtre: fait un oſt de reſerve conduict par M. de Coſſé, qu'il met derriere les Suiſſes, l'artillerie advancée ſur les deux coings, proche laquelle eſtoit l'infanterie, l'aiſle droicte en forme d'avant-garde conduicte par M. de Montpenſier, la gauche qui eſtoit la bataille par Monſieur. L'armée des Huguenots eſtoit de meſme eſtendue, les Lanſquenets & les Arquebuſiers au milieu; l'Admiral conduiſoit l'advant-garde ſur le flanc droict, & le Comte Ludovic commandoit à la bataille au flanc gauche: proche, l'œil voyant ce que la penſée a ſeulement conceu, il luy fait recommencer ſa deliberation, & diminue ſouvent du premier courage. Monſieur ſur un

tertre accompagné de ſes Capitaines, voyant la bonne mine des ennemis, mettoit en doute & en nouvelle deliberation le combat. Le Sieur de Tavannes connoiſſant que faiſant halte, l'armée Huguenotte, à leur veue, tireroit droit à Ervaux pour paſſer la riviere, dit : *il n'eſt plus temps de deliberer, mais de combattre.* La bataille reſolue, demande à Monſieur un cheval d'Eſpagne, va recognoiſtre les ennemis, les approche, conſidere l'ordre de leur marcher, leur aſſeurance, les juge en peur, parce qu'aucuns eſcadrons ne marchoient en gros uniment, & laiſſoient des intervalles au milieu d'eux, & que les piques des Lanſquenets ſe battoient avec plus de contenance de confuſion, que d'aſſeurance, pour la haſte qu'ils avoient de paſſer. Soit qu'il le cogneut ainſi, ou qu'il le feignit, il revint avec ceſte remarquable & valeureuſe parole (a): *Monſieur, avec*

(a) Dans la relation déjà citée de la bataille de Montcontour, on lit, p. 242, « que Tavannes monta ſur un haut pour remarquer, par le commandement de » Monſieur, la contenance des Proteſtans, rapporta » que Dieu luy préſentoit occaſion de défaire ſes en» nemis, & s'il vouloit donner bataille, il eſtoit tems. » Monſieur louant Dieu de très-grande allegreſſe, » comme ſon viſage le teſmoignoit, *faites marcher au* » *nom de Dieu* (dit-il) *ſans rompre l'ordre des ba*» *tailles* ».

l'ayde de Dieu ils ſont à vous, je les ay recogneuz eſtonnez, je ne porteray jamais armes ſi vous ne les combattez & vainquez aujourd'huy, marchons au nom de Dieu. Parole qui fut receue pour mot de la bataille, & ſembloit que le ſeul corps du Sieur de Tavannes mouvoit les eſcadrons & bataillons comme ſes membres, craignant que les Huguenots n'eſquivaſſent le combat. Il tire l'armée plus à gauche pour barrer le chemin d'Ervaux. Eſtans proches tous les eſcadrons & bataillons s'arreſtent d'eux-meſmes. Monſieur demande au Sieur de Tavannes quand il faudra aller à la charge? Il reſpond que c'eſtoit trop temporiſé, & que l'artillerie endommageroit les eſcadrons. Le ſouvenir du traict de M. de Guyſe, qui faiſant halte à Dreux, avoit fait combattre & perdre M. le Conneſtable devant luy, pour après avoir l'honneur & le fruict de la victoire, eſtoit cauſe que c'eſtoit à qui marcheroit le premier, ou M. de Montpenſier, qui conduiſoit l'avant-garde, ou M. d'Anjou avec la bataille; lequel le Sieur de Tavannes ne voulant laiſſer attraper, comme mondit Sieur le Conneſtable, fit faire halte à Monſieur, avant que d'eſtre aux canonnades, envoye par quatre fois commander à M. de Mont-

penſier, conducteur de l'avant-garde, d'aller à la charge, qui autant de fois le refuſe. Le Sieur de Tavannes luy monſtre eſtre plus fin que luy, dit tout haut à Monſieur : *marchons puiſqu'il faut que vous ſerviez d'avant-garde* : ce que voyant M. de Montpenſier (a), marche, commence d'aller au combat. Le Sieur de Tavannes voyant qu'il ne s'en peut plus deſdire, avance juſques à un vallon, là où il ſe met à couvert des canonnades : la bataille s'y arreſte pour donner temps à l'avant-garde de charger la premiere, laquelle advancée, ne peut plus faire halte, le canon ennemy donnant parmy eux, eſt contrainde de boire le calice : eſtant compoſée de quantité de Nobleſſe, charge la bataille des Huguenots qui ſe treuva devant eux, & qui eſtoit compoſée la pluſpart de Bourgeois, & des moindres Reiſtres, ayant l'Admiral retiré, le Comte Ludovic, & tout le bon proche de luy, à l'avant-garde, imprudemment à l'inſtant du combat, & ayant laiſſé la bataille ſans chef. Luy qui menoit l'avant-garde, ſe treuve à l'oppoſite

(a) L'Auteur de la vie du Duc de Montpenſier ne convient pas de ces faits. Selon lui, page 70, le Vicomte de Martigues dit hautement qu'on étoit redevable à ce Prince ſeul du gain de la bataille.

de la bataille des Catholiques, ils demeurent ferme un temps l'un devant l'autre. Ce que le Sieur de Tavannes faiſoit pour donner temps à l'avant-garde Catholique de defaire la bataille Huguenotte qui eſtoit foible : ce que les deux parts virent advenir avant que la bataille des Catholiques & l'avant-garde des Huguenots ſe joigniſſent ; ce qui encouragea les uns & decouragea les autres. Et eſtans les eſcadrons paſſez les uns parmy les autres en fortune quaſi eſgale, il y eut quelque deſordre à cauſe du cheval de Monſieur qui tomba, & fut relevé par le Sieur Marquis de Villars. Le Sieur de Tavannes envoye deux & trois fois haſter les Suiſſes, qui contre ſon ordre, & pour faire aller l'avant-garde à la charge, la bataille avoit eſté contrainte de les laiſſer derriere. M. l'Admiral conſiderant la defaicte de ſon avant-garde, qui eſtoit ſa premiere faute d'avoir laiſſé charger les plus foibles aux plus forts, ſans combattre tous enſemble, fait une ſeconde faute, faiſant retirer MM. les Princes de Navarre & de Condé trop toſt ou trop tard ; parce que ſous ceſte couverture il ſe retira plus de cinq cens chevaux avec eux ſans combattre : outre la defaveur aux ſiens, qui croyoient que ce fuſt une fuitte entiere.

En meſme

En meſme temps les Huguenots de l'avant-garde conduite par l'Admiral viennent à la charge à la bataille, paſſent au travers les uns des autres, esbranlent fort l'eſcadron de M. d'Anjou, & ſe rallient; ce que conſiderant le Sieur de Tavannes (a) envoye encore deux ou trois fois haſter les Suiſſes. Cependant pour gagner temps mene à la charge un autre eſcadron de cavalerie Françoiſe, lequel de ſoy-meſme fait halte à vingt pas d'un eſcadron ennemy, & à force de coups d'eſpées que ledict Sieur de Tavannes donne ſur le caſque d'un Enſeigne, il les fait charger; & paſſant les uns parmy les autres tous les eſcadrons François, Reiſtres & Italiens eſtoient fort rompus: & luy treuvant un eſcadron d'Huguenots entier, un de ſes gens dit: *Monſieur, il faudroit charger ceux-cy.* N'eſtant que luy quatrieſme paſſé au travers de la charge, il ſe prit à rire, & reſpondit; *Sera donc toy & moy qui les chargerons, car nous ne ſommes pas davantage enſemble.* De tous coſtez ſe faiſoient des ralliements au partir des charges; & le Sieur de Tavannes conſi-

(a) Tous ces détails ſont également confirmés dans la relation de la bataille de Montcontour, page 246 & 247.

derant ces ralliements neceſſaires proche des Suiſſes, qui venoient quaſi au trot, les approche, les haſte, les ordonne. Et voicy la troiſieſme faute de l'Admiral : Un gros eſcadron de Reiſtres de quinze cens chevaux, qui n'avoient point combattu, aſſiſtez de pluſieurs ralliez, jugent la victoire eſtre en la defaicte des Suiſſes, marchent pour charger leur bataillon par flanc, les treuvent couverts de chariots ordonnez par la prevoyance du Sieur de Tavannes, ſont contraincts couler du long, recevant trois mille arquebuſades de l'infanterie Françoiſe placée entre les chariots & les Suiſſes, au bout deſquels ils monſtrent le flanc, en faiſant leur limaçon accouſtumé au Mareſchal de Coſſé, ayant ſon eſcadron qui n'avoit point combattu, lequel les charge à propos, les emporte. Ce gros de quinze cens chevaux s'en fuyant, & l'avantgarde des Catholiques ayant l'avantage ſur la bataille Huguenotte, tout ce qui eſtoit eſpars en la plaine de l'avant-garde de l'Admiral, qui avoit eſté rudement chargé, ſe joinct, ſe retire en gros vers le reſte de la cavalerie Huguenotte, & ne ſe fait plus qu'un gros de quatre mille chevaux, qui ſe retirent en ordre, abandonnent leurs Lanſquenets, ſur leſquels la cavalerie Catholique paſſe,

les Suiſſes (a) les achevent, & eſt defaicte toute l'infanterie de l'Admiral. Ceſt oſt de quatre mille chevaux ne peut eſtre enfoncé par ceux qui ſuivoient la victoire en petit nombre; les eſcadrons qui les ſouſtenoient, ne pouvans aller ſi viſte, eſtoient contraincts de faire halte quand leurs ennemis tournoient & faiſoient teſte : l'Admiral avoit pris le devant, à cauſe d'une bleſſure (b) qu'il eut au viſage. Ceſte victoire n'eſt ſuivie que deux lieuës; le Colonel Grand-Villiers du Comté de Ferrette, commandant à dix mille Lanſ-

(a) Les Suiſſes en maſſacrèrent la plus grande partie, « encore que pluſieurs d'eux, dit la Papeliniere, » Liv. XIX, fol. 140, mains jointes & genoux en » terre, s'écriaſſent : *Bon Papiſte, bon Papiſte moy.* »

(b) Il avoit été bleſſé en combattant contre le Rhingrave qui commandoit les Reitres de l'armée Royale. « Celuy-cy (raconte d'Aubigné, Livre V, » p. 306) s'avance trente pas devant ſon gros, & » l'Amiral autant devant le ſien. Le Rhingrave porte » ſon piſtolet dans les dents de ce Chef : l'autre le » tue du contre-coup du ſien. L'Amiral bleſſé, voulut » couvrir ſon accident : mais le ſang l'eſtouffant, il » fut forcé de ſe laiſſer emmener ». On conçoit dans quelle cruelle poſition dut ſe trouver l'Amiral après cette défaite. « Ce vieillard (nous apprend encore » d'Aubigné, p. 309) preſſé avec la fievre, enduroit » tous ces points, & pluſieurs autres qui lui venoient

quenets pour les Hugueuots, eſtoit couſin iſſu de germain du Sieur de Tavannes, qui le lendemain de la bataille le cherche pour le faire enterrer : il ne peut eſtre recogneu, non plus que le Marquis de Bades, qui avoit auſſi eſté tué. Les Princes & le reſte de l'armée Huguenotte ſe ſauvent delà la Charente : Chaſtellereaux, Nyort, Fontenay, Sainct-Maixant, Partenay & Luzignan ſuyvent la fortune des victorieux, qui enyvrez de leur bonheur tombent en differents advis : les uns d'attaquer les places. Le Sieur de Tavannes opinoit au contraire de ſuivre l'Admiral & ſes Reiſtres par toute la France, les rendre dans une place & les aſſieger, qu'en ceſte pourſuitte les Reiſtres capituleroient

» au rouge plus cuiſans que ſa fâcheuſe plaie : comme » on le portoit en une litiere, l'Eſtrange, vieux Gen- » tilhomme & de ſes principaux Conſeillers, chemi- » nant en meſme équipage, & bleſſé, fit en un chemin » large avancer ſa litiere au front de l'autre, & puis » paſſant la teſte à la portiere, regarde fixement ſon » Chef, ſe ſépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si* » *eſt-ce que Dieu eſt très-doux.* Là-deſſus ils ſe dirent » adieu, bien unis de penſée, ſans en pouvoir dire » davantage : ce grand Capitaine a confeſſé à ſes pri- » vez que ce petit mot d'ami l'avoit relevé, & remis » au chemin des bonnes & fermes réſolutions pour » l'avenir ».

renouant les pratiques qu'il avoit faictes parmy eux devant la bataille. Plusieurs contrarient son advis, qui estoit gain de cause : ceux de Montmorency qui n'eussent desiré la victoire de l'Admiral ny sa ruine, autres ne vouloient la reputation entiere de M. d'Anjou, craignant que les Capitaines près de luy vinssent plus en faveur qu'ils n'estoient proche du Roy. Le Cardinal de Lorraine de ceste mesme inclination, voyant par ceste grande reputation ses nepveux exclus du commandement; le Comte de Rets, favory du Roy & de la Reyne, souffle à Sa Majesté que la reputation de son frere luy doit estre suspecte, qu'il ne luy devoit permettre d'achever la ruine des Huguenots, & se la reserver; ce qu'il persuadoit pour son interest, croyant devenir aussi-tost Capitaine qu'il estoit devenu favory. Le Roy mande à son frere qu'il tienne ferme, qu'il alloit à l'armée. Le Sieur de Tavannes debat le contraire, pensant vaincre par les raisons de guerre, ne prenant garde que celles de l'Estat du Roy les emporteroient : Sa Majesté eust mieux aymé les Huguenots à maistre, que la victoire entiere à son frere. Le sieur de Tavannes, contrarié & offencé, demande congé, obtien de Monsieur d'aller vers le Roy. Toute la

France recognoiſſoit que ce qui eſtoit paſſé eſtoit par ſa ſeule prudence & conduicte ; n'ayant M. d'Anjou experience que ce que l'aage de vingt ans luy en pouvoit permettre. Les batailles de Jarnac, de Moncontour, levée du ſiege de Poictiers eſtoient attribuées ſans difficulté audict Sieur de Tavannes. Monſieur avoit fait porter toutes les enſeignes & cornettes conquiſes en ſon logis, luy ordonnant de les envoyer au Roy ; ce qu'il fit par Vedignac, Enſeigne de ſa compagnie. Il arriva toſt après vers Sa Majeſté, ſe ſouvenant touſjours de ſon opinion rejettée ; prevoyant l'advenir, recherche le moyen d'avoir ſon congé, feint d'eſtre davantage caſſé du travail des deux ans qu'il avoit eſté continuellement à la guerre, demeure en ſon logis. Le Roy & la Reyne le vont voir, le preſſent de les accompagner au ſiege de St. Jean-d'Angely (a). Il dit *que ce n'eſtoit à luy à reſpondre, que Sa Majeſté qui avoit tout pouvoir ſur luy conſideraſt s'il eſtoit de ſer plus que les autres ; & que malade, s'il luy per-*

(a) Les Mémoires du Maréchal de Vieilleville nous diſent bien qu'il fut chargé des opérations du ſiége de St. Jean d'Angeli ; mais on n'y trouve aucun renſeignement ſur les intrigues de Cour dont parle Tavannes, & qui le forcèrent à demander ſa retraite.

mettoit de s'aller guerir, il s'en pouvoit servir deux fois : autrement que sa maladie augmentant le rendroit inutile, qu'il feroit ce qu'il luy commanderoit. Le Roy ne l'osa davantage presser (a) : à cela ayde le rapport des Medecins, qui voyant son urine rougè qu'il faisoit de long-temps ainsi, le jugent plus malade qu'il ne disoit, il obtint son congé.

Le mesme jour la Reyne luy mande que Morvert (b), soldat de Mouhy Huguenot l'avoit tué, & s'estoit venu rendre. Il respond : *Cela merite la corde, que si telles gens se reçoivent, nuls Capitaines de leurs serviteurs, ny Leurs Majestez-mesmes ne seroient en seureté.* Il passe à Paris, où sa reputation le precede, reçoit des citoyens tout l'honneur accoustumé à faire aux Sauveurs de la France, avec present d'un vaze & d'un bassin aux armes de la ville, non jamais donné qu'aux très-signalez Capitaines, & Princes victorieux. Il s'en retourne chez luy chargé d'honneur & de gloire, & ce d'autant plus que le Roy, Monsieur & son armée demeurant comme corps sans teste, n'ayant creu son conseil,

(a) Castelnau, dans ses Mémoires, dit positivement que Tavannes assista au siége de St. Jean d'Angely.

(b) Son vrai nom étoit Louviers Maurevel, Seigneur de Mautevert en Brie.

ne font rién qui vaille : aſſiegent St. Jean d'Angely, perdent deux mois de temps, M. de Martigues & pluſieurs Capitaines tuez ruïnent leurs armées, donnant loiſir à l'Admiral de ſe raſſeurer ; lequel juge ne pouvoir ſubſiſter dans les villes avec les Reiſtres, en danger d'eſtre praticquez, leur promet & tient argent & conduicte, va joindre en Gaſcongne Montgommery victorieux de Terrides, riche de ſes deſpouilles employées au payement des Reiſtres. Tous paſſent la Dordonne, arrivent en Quercy au temps que Nyſmes fut pris pour eux par un Treillys, & Vezelet failly par Sanſac qui leve le ſiege. La priſe de Sainct-Jean d'Angely n'eſmeut tant à la continuation de la guerre, que la ruïne de l'armée advenuë en ce ſiege fit deſirer la paix, aydée des contrarietez naiſſantes entre le Roy & ſon frere ; qui ſe retirent à Paris, couvrans leur emulation, que les Huguenots rompus n'étoient plus que gibier des Gouverneurs des païs, leſquels ils fortifient d'hommes. Les François accouſtumez d'obeyr au frere du Roy ne ſuivent les Gouverneurs, qui par negligence & mal-entendu donnent paſſage à l'Admiral en Languedoc & aux Cevennes, & entre en Bourgongne. Le Sieur de Tavannes eſtoit allé treuver le Roy par

ſon commandement, qui diſoit que ſans luy ſon Conſeil ne faiſoit rien qui vaille. Il le treuva à Argenton : Sa Majeſté luy demande *s'il avoit veu ſon frere*, il entend que c'eſt à dire, replique *qu'il ne faiſoit la reverence à perſonne premier qu'à ſon Maiſtre.* Ceſte reſponce pleut à Sa Majeſté, qui le mene chez la Reyne, où il dit, *qu'il n'y avoit plus à la Cour que les filles de ſon temps, parce qu'elles eſtoient mariées tard.* Le Sieur de Tavannes conſeille la guerre ouverte, le Roy pour Chef, ou s'il ne vouloit employer ſon frere, qu'il employaſt le Prince (a) Dauphin, qui eſtoit ſans deſſein pour ruïner les Huguenots. Ceux qui propoſent mauvais conſeil à Leurs Majeſtez par temps & artifices gagnent la Cour, inclinent à la paix; les malheurs ſurvenus aux conducteurs des petites armées les y precipitent. Le Mareſchal de Coſſé avec une petite armée, s'oppoſe aux Huguenots à Arnay-le-Duc, perd deux cens Catholiques; l'avantage en demeure à l'Admiral qui s'en prevaut, ſe retire à la Charité, promettant paix & argent à ſes Reiſtres. La treſve eſt en d'aucunes provinces; en Poictou, Puiſgaillard, pour eſtre venu de loing chercher le combat ſe tra-

(a) On nommoit ainſi le fils du Duc de Montpenſier.

vaille & s'harraſſe : la Noüe feint de fuyr devant luy, s'embuſque en bataille dans un vallon, reçoit Puiſgaillard deſordonné, penſant ſuivre une victoire (a) trouve une honte. Il avoit laiſſé ſon infanterie derriere, il eſt renverſé ſur eux, leur porte peur & fuit enſemble, ſont defaicts en perte de trois mille hommes de pied, & deux cens cinquante chevaux. Sur le point de la paix, ceſte aigre nouvelle portée au Conſeil, les attriſte. Le Sieur de Tavannes qui oyoit un peu dur, demande, *qu'eſt-ce?* On luy dict : *C'eſt Puiſgaillard qui eſt defaict : ho ho*, reſpond-il,

(a) C'eſt ce combat que les Proteſtans ont appellé la *bataille de Luçon*. Les Catholiques, commandés par Puy-Gaillard, étoient trois fois en plus grand nombre que les Proteſtans. Ceux-ci néanmoins voulurent combattre; & la Noue profitant de leur ardeur, gagna une victoire complete; telle étoit la modeſtie de cet homme rare, qu'à peine en fait-il mention dans ſes Mémoires. D'Aubigné en décrivant ce combat, Liv. V, p. 331, rapporte une anecdote qui peut ici trouver ſa place. La Noue ayant ordonné à un de ſes Capitaines de charger : comme il s'y préparoit, le Miniſtre, dit notre Hiſtorien, prie ce Capitaine de haranguer ſes ſoldats. Celui-ci s'y prit ainſi : *Compagnons, Monſieur vous vient dire vrai : recommandons nous à Dieu, & à Notre-Dame de Frappe-fort. Le premier qui tirera que la bourre n'entre, je le tuerai, ſi j'en reſchappe...* Voilà de ces traits de férocité qui peignent l'eſprit du tems.

cela n'eſt pas trop gaillard. Ce mot receu en riſée de Leurs Majeſtez, en meſpris de ceſte perte, ſortent du Conſeil riant, à l'eſtonnement des Deputez Huguenots qui eſtoient à la porte attendant la paix. L'Admiral ſe faſchoit de la peine que nul ne ſçait ſans eſpreuve, de faire la guerre contre le Roy, deſiroit la paix ; ces petites baſtonnades la firent faire. La Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité donnez pour deux ans pour ſeurté des Huguenots, les Reiſtres payez & renvoyez, l'Admiral & les Princes ſe retirent à la Rochelle, reſolus de ne ſe fier plus qu'à propos. Pendant ces trouble de France, le Duc d'Albe en Flandres s'eſtant les Comtes d'Aiguemont & d'Ornes fiez ſur des belles paroles, ſont pris & decapitez. Le Prince d'Orange, Comte Ludovic, & autres ne s'eſtans voulus fier, levent des troupes en Allemagne, entrent au Pays-Bas. Le Duc d'Albe qui s'y eſtoit affermy, ayant baſty les citadelles d'Anvers & de Gand, par ſa prudente conduite les chaſſe hors du pays, les contraint d'entrer en France. Le Prince d'Orange ſe joint avec le Duc des Deux-Ponts, & furent une partie des Reiſtres qui allerent à Montcontour ſe faire defaire. La Reyne d'Angleterre, ennemie des Eſpagnols, de contraire

Religion, deſire empeſcher & s'oppoſer à la grandeur d'iceux, de qui leur guerre eſtoit ſa paix, eſtant entrée en ligue avec tous les Huguenots d'Allemagne, France, & Flandre, eſpere de ſe maintenir par le malheur d'autruy, favoriſe les rebelles de Flandres comme elle avoit fait ceux de France, par ſon moyen pluſieurs villes ſont ſurprinſes. En l'année 1569 la Reyne d'Angleterre, qui avoit arreſté celle d'Eſcoſſe priſonniere, l'accuſe de conjuration avec le Duc de Sufolq (a), le fait condamner par une vieille loy d'Angleterre, qui defend d'eſpouſer aucune Princeſſe ſans le congé du Roy : elle cherche les moyens de faire mourir la Reyne d'Eſcoſſe priſonniere, pour atterer les ſoulevements de ſes ſubjects malcontens, & autres mouvements qui ſe faiſoient en Eſcoſſe pour la Religion Catholique, favoriſant aux Gouvernemens les plus grands qui eſtoient Hu-

(a) Le Rédacteur ſe trompe : ce n'étoit point le Duc de Suffolck, mais celui de Norfolck, qui vouloit épouſer la Reine Marie : il fut trahi par ceux mêmes qui lui avoient ſuggéré ce projet. Le Comte de Murray, Régent d'Ecoſſe, & le Comte de Leiceſter, favori d'Eliſabeth, ne ſe firent pas d'honneur en dénonçant ce Seigneur infortuné. (Liſez l'Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, par Hume, Tome IV, & l'Hiſtoire d'Ecoſſe, par Robertſon, Tome II, p. 390, &c.)

guenots, entre les mains desquels estoit le jeune Roy d'Escosse; & le Regent Jacques (a) Stuard ayant été tué par David, elle favorise le Comte de Chastelleraux qu'elle avoit tant hay, pour ce qu'il estoit le plus fort.

En l'année 1570 trespassa Claude de Saulx, Seigneur de Ventoux, parvenu de grade en grade, de soldat, Capitaine d'arquebusiers à cheval au camp d'Amiens, despuis Lieutenant de Gensdarmes, Gouverneur de Beaune, & après Lieutenant de Roy en Bourgongne, en l'absence du Sieur de Tavannes, auquel il servit & ayda à conserver la province contre les rebelles Huguenots au commencement des troubles, & en son absence ayda très-utilement M. de Nevers à reprendre Mascon, que les Huguenots avoient surpris une autre fois, depuis qu'ils en avoient esté chassés par le Sieur de Tavannes. Et se treuvant seul Commandant en Bourgongne, lorsque l'armée des Reistres conduicts par le Duc des Deux-Ponts passa, conserva non-seulement les grandes villes, mais les moindres, ausquelles il se jetta à la teste de l'armée Huguenotte, que les Sieurs d'Aumalle &

(a) Jacques Stuard, Comte de Murray, fut assassiné en 1570, par Hamilton de Bothwellhaug.

de Nemours ſuivoient en queüe. Enfin accablé des maladies ſuſcitées par le faix des armes, mourut jeune & avant temps, ſuivit le chemin de ſon frere aiſné, le Sieur de Torpes, Gouverneur d'Auxonne, mort une année auparavant : gens vaillants, & qui laiſſerent des enfans (a) de meſme etoffe.

(a) Le Vicomte de Tavannes remarque « qu'il y » en avoit un qui eſtoit guidon de ſa compagnie, & » qui (ajoute-t-il) eut ſlory & ſe fuſt ſignalé, ſi le » trop de valeur n'euſt précipité ſa vie en querelles, » qu'il devoit avoir réſervée pour ſa patrie ». Son Commentaire offre enſuite pluſieurs points de vue rédigés en forme de diſſertations. D'abord il diſcute la maniere dont un Gouverneur de place doit ſoutenir un ſiége, les meſures qu'il a à prendre, & les précautions dont il faut qu'il uſe. Delà il paſſe à des obſervations deſtinées pour ceux qui vont à la guerre. Troiſiémement, il apprécie la valeur des Reitres; & ſelon lui ils n'étoient pas redoutables. Ces diſcuſſions ſont terminées par quelques réflexions ſur les batailles de Jarnac & de Montcontour, & ſur le peu d'avantage que retirent des guerres civiles ceux qui en ſont les auteurs. Telle eſt la ſubſtance de tous ces objets qu'il traite en onze pages in-fol. à deux colonnes; & qu'il nous a paru ſuffire d'indiquer, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec le texte hiſtorique.

CHAPITRE XXIV.

Le Sieur de Tavannes marie sa fille au Sieur de Mortemar, & son fils à la fille du Comte de Charny. Le Duc d'Anjou lui offre une pension. Il ne l'accepte qu'avec la permission du Roi. Il blâme le Duc d'Anjou de la vie licentieuse qu'il mene. Dureté des propos qu'il tient aux Courtisans. Il est nommé Maréchal de France Ses avis tendans au soulagement du peuple, & au bien de l'Etat. Conseil qu'il donne à Catherine de Médicis pour avoir le secret de la Reyne de Navarre. Il dissuade le Duc d'Anjou d'épouser Elisabeth, Reine d'Angleterre.

[1570] APRÈS tant de victoires la paix honteuse (a) accordée par la Reyne, pour gagner trois ans d'aage à ses enfans, necessaire pour gouverner, & pour ruïner le party Huguenot, lequel (ambitieuse) elle ne vouloit du tout atterer, pour s'en prevaloir contre ses enfans propres à un besoin, ou autres qui voudroient

(a) On verra Castelnau, la Noue & le Maréchal de Vieilleville s'exprimer bien différemment sur cette paix si nécessaire pour empêcher la ruine entière du Royaume.

la depoſſeder de ſon Gouvernement. Juge le profond repos contraire à ſon deſſein, & aux levées de deniers extraordinaires qu'elle deſiroit. M^rs. de Lorraine conſentent à ceſte paix, ſous eſperance d'attraper les Huguenots deſarmez, leſquels hauſſez des proſperitez advenuës depuis Montcontour, par la faute des Catholiques, r'encouragez ne deſſeignent rien de bas. Le Sieur de Tavannes craint d'eſtre garant de ſes conſeils aux evenements mauvais qui pourroient ſucceder, pour n'eſtre creu qu'à moitié, contrarié par les divers buts & deſſeins de la Cour, ne s'oppoſe à la paix, penſe à ſes affaires domeſtiques. Marie ſa fille au Sieur de Mortemar (34), le plus riche Gentil-homme de Poictou, ſon fils, à la fille du Sieur Comte de Charny (a), auquel il fait avoir la reſerve de l'eſtat de Grand-Eſcuyer, tenu par le Sieur de Boiſy, ſon beau-pere. Luy donne la Lieutenance de Bourgongne qu'il avoit ſous promeſſe de la rendre dans ſix mois à ſondit fils, à quoy ledit Comte de Charny manqua; tant peut l'amitié des peres, qui ſe deſpoüillent des grades,

(a) Leonor Chabot, Comte de Charny. Il fut un des Gouverneurs de Province qui ne voulurent point faire exécuter les ordres de la Cour, à l'époque de la St. Barthélémy. Il n'y eut point de maſſacre à Dijon.

pour

pour faire avoir des filles heritieres à leurs enfans. Le Roy & Monsieur, son frere, en jalousie à qui seroit le S^r. de Tavannes, chacun le desire : M. d'Anjou luy offre deux mille livres de pension, il les refuse, si ce n'est avec permission du Roy. Après avoir monstré qu'il n'est loisible aux subjects de prendre pension que de leurs Souverains ; l'accepte par commandement de Sa Majesté. M. d'Anjou riche d'appennage & d'honneur, mignon de sa mere (qui le prepare pour s'en servir contre le Roy son fils, s'il luy vouloit oster le Gouvernement des affaires) se plonge aux plaisirs. Le Sieur de Tavannes l'en reprend, luy remonstre que la mort vient assez tost, sans l'avancer par voluptez (35) & irritemens d'appetit extraordinaire, ruïne d'ame, de corps & de reputation. Les despenses excessives continuantes aux nopces de M. de Guyse, & de la veufve du Prince de Portian, ledit Sieur de Tavannes s'en mocque, dit au Roy *qu'il vouloit faire un festin, & qu'au lieu des chantres qu'ils faisoient venir dans les nues feintes, il en feroit venir qui diroient ceste verité : vous estes des sots, vous despensez vostre argent en festins, en pompe & masques, & ne payez Gensdarmes ny soldats, les estrangers vous*

battront ; ſe mocquant des prodigalitez du Roy, faictes à gens ſans merites. Dict *qu'il avoit tant fait battre un mauvais chien, qui prenoit le meilleur morceau à la curée d'un Chef, qu'il rendit ſa gorge, & que les Turcs mangeoient un batteau de foing devant les Chreſtiens, auſquels ils faiſoient payer de l'argent diſans qu'ils avoient mangé pour leur donner paſſetemps. Que les Courtiſans demandoient au bout de deux ans recompenſe, enquis pourquoy, ils ne pouvoient reſpondre, ſinon que pource qu'ils avoient bien regardez Sa Majeſté.* Dict *que la Cour reſſemble une eſtable de pauvre Gentil-homme, là où l'on met les chevaux, les aſnes & les bœufs en meſme ratelier ;* ſon merite faiſoit prendre toutes ſes gauſſeries (a) en bonne part. Les Huguenots à l'accouſtumée continuent les plaintes dès le lendemain de la paix. Le Roy nomme le Sieur de Tavannes avec autres de ſon Conſeil pour pourvoir aux differents & rançons des priſonniers. Il le fait avec tant de juſtice que les Huguenots-meſmes ne vouloient autre arbitre. Il refuſe ſouvent d'aller au Conſeil des finances, reſpond ne ſe vouloir damner pour accroiſtre les tailles

(a) La dureté de ces *prétendues gauſſeries* prouve combien les mœurs étoient alors âpres & groſſières.

du Roy. Il se fust volontiers retiré pour faire son salut, n'eust esté le desir de la grandeur de ses enfans ; son integrité paroît à la responce suivante aux inventions du Sieur de Marillac (a).

« Je dis que tous ces articles proposez » par le Sieur de Marillac, Financier, tendent à subsides, non-seulement sur le pauvre peuple, ains aussi sur la Noblesse & » sur l'Eglise, d'autant que les poincts où » il parle d'eriger Officiers, sont tousjours » plus de despence pour un chacun, & si » enfin reviendra à grands fraix au Roy, » pourla grande quantité d'argent qu'il faudra pour les gages ; outre qu'au lieu de » reformer la Justice pour l'équité & soulagement du peuple, c'est y adjouster infinis » pilleurs à sa ruïne.

» Quant aux subsides de payer un denier » pour livre de chaque contract, ou vendition qui se fait, c'est la mesme taille pour » la Noblesse ; & plus sur icelle que sur » autres, d'autant qu'ils ont plus de biens, » & contractent plus souvent.

(a) Guillaume de Marillac, Sieur de Ferrieres, frère de Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. Il fut Surintendant des Finances. (Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 497.)

» Quant aux subsides sur les farines & vin, » il se treuvera de mesme, la Noblesse sera » plus à la taille que les autres, & prendront » une partie du revenu de leurs moulins. » Le pauvre peuple, comme laboureurs en » seroient aussi chargez par trop, d'autant » que la plusspart ne vit que de pain. Enfin » il se treuveroit bien dur, que les hommes » ne peussent manger un seul morceau qui » ne portast subside.

Il y a aussi fort peu de propos de prendre » & payer le vin à la vigne, parce qu'il » n'y auroit point d'egalité en ce subside » par le Royaume, & tel pays qu'est tout » de vignoble, où est ordinairement le plus » pauvre peuple ne vivant que de ses bras, » payeroit cent mille livres ou tant de sub- » sides par an, plus que les meilleurs, où » il n'y a vignoble. Et à tous evenemens, » s'il falloit prendre sur le vin, & que l'on » ne vouluſt craindre d'eriger subsides sur le » peuple, le faudroit prendre lorsqu'il se vend » en destail, d'autant que par tout il s'en » vend, & y seroit la Noblesse moins inte- » ressée.

» Et touchant celuy de vendre des bois » par coupes, cela est juste & raisonnable, » sans faire tort à personne.

» Et quant à reduire les rentes qui ſont » au denier quinze, il y a quelque appa- » rence, attendu le gain qu'ont desjà fait » ceux qui les tiennent; c'eſt le moins mau- » vais.

» Après avoir veuz les moyens baillez par » le Sieur de Marillac, & conſiderez ce qui » touche à l'eſtat de la Couronne, il n'eſt » poſſible de treuver bon un ſeul des articles » qui intereſſe la Nobleſſe, ny qui la rend » taillable & de ſerve condition : d'autant » que l'on ſçait bien l'inconvenient qui en » peut advenir au ſuſdict eſtat. Les exemples » en ſont recents de tous coſtez, & faut » neceſſairement conſiderer que c'eſt ce qui » ſouſtient la hauteſſe du Roy & l'Eſtat, pour » eſtre courageuſe, & partant doit eſtre te- » nuë libre & menée par amour, qui enfin » ne veut mettre tout au hazard, en ce » temps que les cervelles & fantaiſies ſont » trop remuantes. »

Au mois de Novembre le Roy Charles eſpouſe Eliſabeth d'Auſtriche, fille de Maximilien, Empereur, eſperant (en vain) pour le peu de puiſſance que les Empereurs ont en Allemagne, par ce mariage rompre les levées des Reiſtres ſi accouſtumez à venir en France. Le Sieur de Tavannes, ſans grade

gouvernoit l'Eſtat (a); ſes merites parlent pour luy, ennemy de toute faction contraire à Leurs Majeſtez, qui ſe plaignent

(a) Nous joignons ici en notes deux Avis qu'il donna au Roi en 1571. On les trouve à la ſuite des Mémoires de Guillaume de Saulx, ſon fils. Ces deux pièces nous ont paru le caractériſer.

Advis après la paix faicte à S. Germain, en l'année mil cinq cens ſoixante & onze.

« Il y a apparence que la paix durera pour l'envie & néceſſité qu'en a l'un & l'autre des partis : & neantmoins il faut confeſſer que ſi l'un voit une occaſion bien ſeure pour mettre fin entiere à la choſe de queſtion, qu'il la prendra, comme l'expérience l'a desja aſſez de fois montré : car de demeurer pour jamais en l'eſtat où l'on eſt, perſonne de ſi mauvais jugement ſoit-il, ne le peut, ny le doit eſpérer. Et n'y en a point de ſi approchant la victoire entiere, que de prendre les perſonnes; car de prendre un Royaume tout à un coup, cela ne ſe peut : de ſurprendre auſſi ce qu'ils tiennent, reduire leur religion, rompre tout à une fois les alliances qui la ſouſtiennent, il eſt impoſſible. Ainſi il n'y a moyen que de prendre les Chefs tout à la fois (comme dit eſt) pour y mettre une fin; choſe dont ils ſe ſçauront fort bien garder, & ne ſe faut point tromper; car ſi Leurs Majeſtez & Meſſieurs ſes freres continuent à ſe garder ſi mal qu'ils font, l'occaſion eſt tousjours préſente; n'y ayant endroit dans le Royaume, ſignamment près de Paris, d'où ils ne ſe treuvent en vingt-quatre heures ſept ou huit cens che-

de n'avoir aucuns eſtats vaquans pour le recognoiſtre. La Reyne diſant à Madame de

vaux, ſans ce qui ſera dans la Cour & dans Paris; troupe baſtante pour une telle exécution. Les perſonnes ſaiſies, l'on ſçait où cela peut aller, & comme ils feront la loy. S'il y a apparence à ce que deſſus, que les gardes retenues ſoient eſtablies en ſorte qu'elles puiſſent ſervir. Que le régiment de Cauſſeins loge tousjours au plus prochain village de là où ſera le Roy: & ſi Sa Majeſté eſt dans une ville, il logera dans un fauxbourg. Les Archers de la garde qui ſont en quartier, peuvent avoir la cuirace; & s'ils ne la portent ordinairement pour éviter la deffiance, à tout le moins qu'ils l'ayent à leur bagage pour s'en ſervir s'il en eſt beſoin, ne fuſt-ce qu'à donner la force à la juſtice à l'endroit des mal-vivans, ou deſobeyſſances qui ſe font à la veue du Roy, tant à l'obſervation de l'Edict, qu'autre delits. Sa Majeſté outre cela peut avoir un nombre de jeunes hommes qui feront tousjours porter leurs armes, & mener un bon cheval. Les compagnies des gensd'armes qui doivent tenir garniſon dans les Gouvernemens des Provinces les plus près de Paris, comme l'Iſle de France, Picardie, Normandie, Champagne & autres plus prochaines; que les garniſons en ſoient eſtablies ſi près qu'elles puiſſent venir à toutes heures, eſtans mandées. Quand le Roy aura eſtably ce peu d'ordre, & qu'il vueille tousjours ſe loger en lieu ſeur, cela gardera d'entreprendre une telle exécution avec petit nombre: la faiſant avec plus grand, il eſt mal-aiſé que l'on n'en ſoit adverty. Bref que les choſes ſont en bon train pour venir au-deſſus des affaires,

Tavannes, *qu'elle le créeroit cinquiéme Mareſchal s'il s'en eſtoit fait autres fois*, elle pourveu que l'on ne ſe laiſſe attraper. Et leur faut tenir la parole, pour ne leur donner occaſion de prendre les armes en ſe gardant, de façon que Sa Majeſté aye temps de les lever premierement : car ſi Sa Majeſté a ce loiſir, c'eſt choſe ſeure qu'ils ſeront tousjours battus. Et n'y a que cette ſeule difficulté que tout n'aille bien, qui eſt de n'eſtre prévenu en un mauvais logis, ou aux champs tout à la fois : car ce ſeroit le dernier coup, dont par les moyens cy-deſſus, il y a apparence de ſe garder.

Autre Advis en l'an mil cinq cens ſoixante & onze.

Vous avez ſi bien traicté & feſtoyé vos ſerviteurs, qu'eſtans enyvrez, ils ne connoiſſent plus d'où eſt venu & d'où peut venir le bien. Ils ſe prennent d'eux-meſmes, attendu qu'ils ont tout ce qu'ils veulent, juſques à voſtre ſubſtance, par menaces, braveries, ou du moins par prieres ſuperbes, en temps qu'ils vous cuident en néceſſité, ſe tenans forts des partys & hommes qu'ils ont faits à vos deſpens, & de ceux qu'ils entretiennent à voſtre ſolde, encore que tout vienne de vous. Peu des moindres, qui ſont le plus grand nombre, ſe ſentent obligez, ayans ce qu'ils ont & ce qu'ils veulent de vous par la main d'autruy. Tous les honneurs qui ſouloient attirer les cœurs des hommes, ſont denigrez pour eſtre trop communs, & mis entre gens indignes. C'eſtoit la gloire des braves qui les menoit à la mort, pour maintenir vos hauteſſes, qui par ce moyen eſt faillie. De-là s'engendre le meſpris & licence ef-

reſpond, *que c'eſt choſe inuſitée de leur avoir fait gagner deux batailles en un an, qui*

frenée, dont l'on uſe en voſtre endroit : de ſorte qu'il ne reſte qu'à accorder la Ligue de ces grands ſi enrichis de biens & de ſerviteurs à vos deſpens (comme dit eſt) que non-ſeulement voſtre Eſtat, mais vos perſonnes ne courent fortune très-périlleuſe. Or pour remedier à cecy, quant aux braveries & demandes ſuperbes qui ſe font des biens de la Couronne, cela ſe doit remettre en un autre temps, comme choſe indigne d'un ſerviteur de demander à ſon maiſtre ſouverain en temps de néceſſité une vieille querelle mal-fondée ; remettant à celuy qui la demande, qu'après avoir reſpiré & prins haleine parmy tant d'affaires, l'on y adviſera par conſeil, & ce avec viſage de douceur, & neanmoins magiſtral ; ſurquoy à l'endroit deſdits grands, en refrenant les dons qu'ils ont accouſtumé de demander, afin de diminuer ces grandes richeſſes dont ils peuvent faire mal, leur faut pareillement oſter ce qu'ils demandent pour autruy, & que tout ſe donne par la main du maiſtre à ceux qui s'adreſſeront à luy, ou par la priere de la Reyne ou de Meſſieurs, afin d'obliger un chacun : & ſi ce ſont gens qui ſuivent autre que Sa Majeſté, Reynes, ou meſdits Sieurs, cela doit eſtre rebuté : & pour l'exécuter plus dextrement ſans le faire recognoiſtre, auſſi pour avoir moyen de faire du bien à ceux que Sa Majeſté voudra, ſemble que tous les dons qui ſe demanderont, doivent eſtre mis par brevets, que Sa Majeſté recevra en les mettant dans ſa poche, ſans le bailler aux Secrétaires, ny les accorder ſur le champ ; ains dira qu'il en fera reſponſe,

meritoit recompenſe non accouſtumée. Leurs Majeſtez ſe reſolvent, luy donnent, & le

& iceux brevets mis en une boite au coffre de la Chambre, pour au bout de quinze jours, ou tant les voir ſecretement hors de la préſence des grands, & les accorder ou refuſer à ceux qui les auront demandez, ou bien en retrancher aucuns, pour faire bien à plus de gens. Cela s'appellera le jour de la Liberalité, & ſeront alors baillez aux Secrétaires pour les dépeſcher. Voilà un moyen pour attirer les cœurs de ceux qui ne font plus de cas des honneurs & eſtats que l'injure du temps a ainſi deshonorez. Mais voicy le principal pour y remédier; que Sa Majeſté revoque toutes les reſerves données des benefices, qu'il n'en ſoit donné un ſeul, petit ny grand, que de quatre, ou ſix mois en ſix mois, & que cependant on y eſtabliſſe un œconome pour lever & garder les fruits des vacquans. Au bout du ſuſdit terme, donnera & benefice & fruits à celuy ou à ceux qui luy feront ſervice, & plus aux abſents qui ſont à leur charges, que aux preſens. Et ce pour chaſſer la foule des Capitaines, leur donnant occaſion de ſe tenir à leur ſuſdite charge, & s'oſter la preſſe des importuns : ſur-tout s'il y a guerre, en avoir touſjours de reſerve, pour donner à ceux qui ſeront au voyage, & luy feront les ſervices les plus ſignalez. Quoy faiſant, les bienfaits ſuppléront aux ſuſdits honneurs, & enfin tout deſpendra de Sa Majeſté à la diminution des partys. Cecy ſe veut exécuter ſans monſtrer pourquoy l'on le fait, & dire que l'on veut d'oreſnavant employer les bienfaits à l'endroit de ceux qui font ſervice : par ce moyen Sa Majeſté obligera toute

créent cinquiéme Mareſchal de France, avec plus d'honneur, que s'il euſt eſté pourveu

en renforçant ſa part petit à petit, à la diminution des autres auſſi petit à petit, qui ne doivent & ne peuvent eſtre deffaits à un coup ».

« Celuy des benefices ſe peut faire par Edit, & le cauſer ſur les ſurprinſes qui ſe font ordinairement par les demandeurs, tant par les importuns qu'autres voyes. De ſorte que le plus du temps les gens de peu de ſçavoir & mal conditionnez, ſont pourveus tant aux Eveſchez, Abbayes, que autres benefices, bien ſouvent à la devotion de ceux qui ont fait le moins de ſervice : & pour deſormais y remédier, Sa Majeſté ne ſe veut haſter de conférer leſdits benefices, ains les garder quelque temps, pour plus facilement choiſir gens idoines pour les exercer. Parquoy ſera mandé aux Baillifs & Seneſchaux, quand il viendra à vacquer quelques benefices dans leur reſſort, qu'ils advertiſſent ſoudain; & cependant faſſent ſaiſir ledit benefice, & meſnager les fruits par un œconome ſolvable, qui en reſpondra, & fera continuer le ſervice de Dieu à l'Egliſe, comme de couſtume; lequel Edit il fera publier par ſondit reſſort, à ce que perſonne ne ſe mette en peine & deſpence de courir leſdits benefices ».

« Quand à l'autre point, des dons qui ſe demandent ordinairement, attendu l'Edit des offices, il ne s'en peut gueres demander, ſinon que les deniers recelez, larrecins ou abus commis aux offices & autres choſes pareilles, qui ne ſont en évidence. En cela ſeroit raiſonnable d'en donner à l'advertiſſeur une quatrieſme partie, ou telle portion qui ſera adviſée, pour-

par la mort d'un d'iceux (a). Sa valeur eſtouffe l'envie, le choix eſt appreuvé generalement de tous, pour y avoir douze ans que la France le luy donnoit.

Soit que le Roy, à deſſein ne tint parole, ou que la haine inveterée des Catholiques cauſaſt les maſſacres en pluſieurs lieux; ſur les plaintes Huguenotes, le Mareſchal de Coſſé eſt envoyé à la Rochelle (b), les

veu que ce ne fuſt ſur gens comptables qui auroient encore à compter. Autrement pluſieurs choſes demeureroient cachées; qui ſe deſcouvrent par les demandeurs, en eſpérance d'avoir ledit quart. A eux la ſuſdite portion : & le ſurplus pour la liberalité & eſpargne du Roy. Tant y a que ces dons ne ſe doivent donner ſi ſoudain, ains de huit en quinze jours du mouvement de Sa Majeſté, ou par le moyen de la Reyne ou de Meſſieurs, & non d'autres, à ce que doreſnavant tout deſpende de ſa ſeule part ».

(a) Il fut préſenté par le Duc d'Anjou pour prêter ſerment comme Maréchal de France entre les mains du Roi, le ſeize Février 1571; & il en remplit les fonctions au mois de Novembre de la même année, après la mort du Maréchal de Vieilleville.

(b) Le Maréchal de Coſſé & la Proutiere, Maître des Requêtes, furent envoyés à la Rochelle ſur la fin de Décembre 1570; & ils conférèrent avec les Proteſtans au commencement de Janvier 1571. (La Popeliniere, Tome II, Liv. XXIV, fol. 5.)

députez de l'Admiral à la Cour, les deſſeins différents. La Reyne poſſede ſes enfans par M M. de Retz & Villequier ſes creatures, diſſimule, temporiſe, juſques à ce qu'ils ſoient en âge avec les Huguenots, leſquels (ſans prendre temps) reſolvent forcer Leurs Majeſtez à la guerre d'Eſpagne, & les allier avec les Anglois leurs amis: pradiquent guerre eſtrangere ou civile: cabalent en Cour par ceux de Montmorency, intimident, jalouſent le Roy du crédit & de l'honneur de ſon frere, propoſent de le bannir de France par le mariage d'Angleterre, qu'un Royaume ne peut ſouffrir deux Roys; que c'eſtoit marier la France à l'Angleterre, les Huguenots aux Catholiques, pour partager le monde: en effect ils prétendent de chaſſer leurs ennemis, & ſous le nom du Roy d'Angleterre, rendre M. d'Anjou captif, ſçachant ne ſe pouvoir r'allier avec luy, parce que de leur honte, procede ſon honneur. Le jeune ſang bouillant du Roy Charles agrée ce diſcours: la Reyne cognoiſt comme elle poſſede ſes fils, ſes humeurs & Gouverneurs, ne ſe donne peyne de ſes opinions, s'aſſeure les pouvoir changer en un mouvement. Toutes reſolutions ſont remiſes à Blois, où la Reyne de Navarre

& l'Ambaſſadeur d'Angleterre (36) devoient arriver. Le Sieur de Tavannes, après pluſieurs reïterez advis envoyez par eſcrit à M. d'Anjou, eſt envoyé querir, ſans nuls deſſeins arreſtez, ny de la guerre d'Eſpagne, ny de la S. Barthelemy (a) (quoy que les

(a) Malgré le ton tranchant que prend ici l'Auteur des Mémoires, nous obſerverons que c'eſt encore un problême hiſtorique de ſavoir ſi dès cette époque, le maſſacre des Proteſtans étoit réſolu, ou ſi des évènemens accidentels & non prévus l'amenèrent d'eux-mêmes. Interroge-t-on les Ecrivains Proteſtans ? Ils répondent affirmativement que Charles IX, en ſignant la paix de 1570, nourriſſoit dans ſon cœur l'horrible projet de maſſacrer une partie de ſes ſujets. Si l'on en croit Davila (Hiſtoire des guerres civiles de France, Tome I, Liv. V de l'Edition in-4°.), Charles IX eut l'art d'en impoſer aux Chefs du Calviniſme, & de les attirer dans le piège qu'il avoit réſolu de leur tendre. L'Italien *Capi-Lupi* s'efforce de le prouver dans la Préface de ſon ouvrage, intitulé : *Le ſtratagême, ou la ruſe de Charles IX contre les Huguenots rebelles à Dieu, &c.* On y lit que le Légat reprochant au Roi ſes liaiſons avec les Chefs du Proteſtantiſme, le Monarque lui répondit : *M. le Cardinal, plût à Dieu que je puſſe tout vous dire ! Vous connoîtriez bientôt ; ainſi que le ſouverain Pontife, que rien n'eſt plus propre pour aſſurer la religion en France, & exterminer ſes ennemis.* Un fait tel que celui-là ſeroit déciſif, ſi on le trouvoit ailleurs que dans un écrit uniquement deſtiné à faire l'apologie de

ignorans ayent eſcrit.) Les Huguenots eſpreuvent leur credit en la Croix de Gaſtine (37), erigée des biens d'un Huguenot bruſlé, qui eſt tranſporté de nuict, de la maiſon razée, malgré les Pariſiens, au cimetiere Sainct-Innocent. Joinct avec la faveur non diſſimulée du Roy, qui pour ſe defaire de ſon frere & de ſa ſœur en meſme temps, & acquerir reputation par les armes, eſtoit porté à eux. La Reyne voyant ſon inclination, fluctuoit : les deſſeins & eſperances Huguenottes eſtoient d'exalter leur party, d'abbaiſſer le Roy d'Eſpagne & la Religion Catholique, bannir de France M. d'Anjou leur ennemy, & gouverner la Cour, par le mariage du Prince de Navarre, jetter la guerre en Flandres, en recevoir le gain, & le Roy la perte, s'eſtablir aux deſpens de tous. La vieilleſſe, la laideur, & les articles de la Reyne d'Angleterre, la haine, le ſoupçon des Huguenots, glacent M. d'Anjou, qui haſte par courrier la venue du Sieur

la St. Bathélémy. Mais eſt-il vraiſemblable qu'un Prince auſſi jeune ait médité pendant deux ans un complot de ce genre, ſans que ſon ſecret lui ſoit échappé ? Croyons plutôt pour l'honneur de l'humanité, que cette tragédie fut l'ouvrage des circonſtances, & comme le dit Tavannes, qu'elle ne fut pas préparée de ſi loin.

de Tavannes, luy demande advis qu'il reçoit. Luy l'admoneſte de regarder ſes mains ſanglantes des Anglois & des Huguenots, les receptions, les affronts du Roy Philippe, marié à Marie Reyne d'Angleterre; leurs Roys eſleus plus priſonniers que Roys, luy propoſe de ſe deſcoudre ſans deſchirer, cognoiſſant la furie & ambition de ſon frere, l'inclination de la Reyne & de Madame, au mariage de Navarre, pour demeurer à la Cour. Roy, Reyne, M. d'Anjou, Reyne de Navarre, Millord Robert, Ambaſſadeur d'Angleterre, le Comte Ludovic de Flandres, le Sieur de Tavannes, arrivent tous à Blois. La Reyne luy demande comment elle ſçauroit le cœur de celle de Navarre; il ſe rit, reſpond : *entre femmes, mettez la la premiere en colere, & ne vous y mettez point, vous apprendrez d'elle, non elle de vous.* Le Sieur de Tavannes taſte le nœud du mariage du Roy de Navarre, eſſaye de le rompre (tant s'en faut que l'on penſaſt faire la Sainct-Barthelemy à ces nopces) que ſans Madame (a), fille du Roy, qui y avoit

(a) Le Rédacteur des Mémoires s'exprime incorrectement. La Princeſſe Marguerite, qu'épouſa le Roi de Navarre (Henri IV), étoit fille de Henri II, & ſœur de Charles IX. Il s'en falloit bien que cet hymen lui inclination,

inclination; il se desfioit. Enfin est consenty par M. d'Anjou, pour, par un petit mal eviter le sien plus grand d'Angleterre. Le Millort Robert, fournit ses articles pareils à ceux du Roy Philippe d'Espagne avec la Reyne Marie; excepté que la Reyne d'Angleterre vouloit estre mariée à l'Huguenotte: M. d'Anjou, conseillé du Sieur de Tavannes, le tranche court; dit au Roy son frere, *s'il luy commandoit qu'il s'y marieroit; mais qu'il sçavoit très-bien qu'il n'y vivroit pas quatre mois* (a), *qu'il aymeroit mieux n'estre rien du tout en France, & y mourir pour son service, que d'aller en Angleterre.* Ceste response, & l'intermission de la Reyne, refroidit ce mariage. Le Sieur de Tavannes le tourne en gausserie : l'Ambassadeur coupl\u00fbt : elle aimoit le jeune Duc de Guise. Nous verrons dans ses Mémoires que les menaces seules de Charles IX la firent renoncer à son inclination.

(a) L'Auteur des Memoires de l'Etat de France, sous Charles IX, l'un des écrits du tems où l'on s'étend le plus sur le mariage projetté entre Elisabeth & le Duc d'Anjou, est loin de s'accorder avec les Mémoires de Tavannes. Il soutient que Charles IX lui-même ne vouloit point que cette alliance se consommât, & qu'il ne cherchoit qu'à endormir l'Angleterre, afin de mieux écraser le parti Calviniste en France. (Voyez Tome I, p. 50 & suiv.)

choit avec la Reyne ſa maiſtreſſe, il dit à Monſieur : *Le Millort Robert vous veut faire eſpouſer ſon amie, faites luy eſpouſer Chaſteau neuf qui eſt la voſtre, vous luy rendrez le pennache qu'il vous veut donner.* En ceſte grande aſſemblée, le Roy propoſe un Tournois, le Sieur de Tavannes en donne l'ordre & invention icy eſcrit de ſon ſtil ; qui eſtoit une grande breſche defendue, & une retraicte derriere un retranchement, où les aſſaillans entrez euſſent voulu eſtre dehors, feinte à l'imitation de l'aguerriment d'alors.

A la grande porte, vingt arquebuſiers, commandez par le Capitaine ; leſquels garderont quelque peu la porte avec arquebuſades, après ſe retireront tousjours en eſcarmouchant juſques au bout du pont du chaſteau, où ils ne s'arreſteront : ains couleront dans la porte de la vis pour monter audict chaſteau.

A l'autre, vingt arquebuſiers, ſouſtenus de dix corcelets, ſous le Capitaine, partiront des cuiſines, & feront une charge à ceux qui auront gagné la grande porte, pour eſſayer de la regagner : ayant failli à la regagner, ſe retireront en eſcarmouchant pas à pas de là où ils ſeront venus.

Le Roy ayant gagné la grande porte, entrera avec ſon camp, ſe logera devant & deſſous les galeries, fera la premiere aſſiete de l'artillerie, aſſoira ſes corps de garde & ſentinelles. Cela faict, debandera une troupe d'arquebuſiers de l'un des coſtez de la place; & par l'autre, Sadicte Majeſté ſeul avec deux Capitaines ira recognoiſtre, ſouſtenu neantmoins de quelques arquebuſiers, qui ne tireront ſi ce n'eſt que Sadicte Majeſté fuſt preſſée, après ſe fera les approches, poſera l'artillerie, & tirera en batterie.

Une troupe de ſix corcelets & quinze arquebuſiers, ſous le Capitaine qui gardera le faux-bourg, lequel ſera aſſailly près l'eſcarmouche, devers les cuiſines, ſe retirer en la place, laquelle recogneue, & la breſche faicte, & en l'aſſaillant, le Capitaine du bout de la grande viz, qui ſera en embuſcade en la ſalle ſous la chambre de Monſieur, fera une petite ſortie, pour favoriſer la retraicte de ceux du faux-bourg, leſquels mettront le feu aux tonneaux, & ſe retireront au Chaſteau par le pont. Et ceux de ladite ſortie (pour favoriſer la retraicte) ſe retireront par ladicte viz à la terraſſe audit Chaſteau, & ne demeurera ſinon que ſix ou ſept arquebuſiers ſur le milieu du

pont, qui tireront tousjours. Alors ceux du dehors emporteront le faux-bourg, rompront leurs tonneaux, & iront donner un assaut au parapet de la muraille, duquel ils seront repoussez, & sonnera-t-on la retraicte pour donner à l'assaut general par le Roy & sa grosse troupe. Lequel marchera avec son bataillon, jusques au milieu de la cour, & là s'arresteront, & baiseront la terre, pour aller à l'assaut. Sera envoyé devant la grosse troupe, une petite troupe d'enfans perdus, de corcelets avec deux bandes d'arquebusiers pour gagner les deux coings de la bresche; lesquels corcelets seront repoussez, & demeureront les susdicts arquebusiers. Lors arrivera la grosse troupe du Roy, qui enfoncera ceux dudit parapet de pierre, & ira à l'assaut de toute sa force, lequel, à la longue, ne se pouvant soustenir, se pourront retirer ceux de dedans au retranchement. Sera envoyé, sur les deux heures, une bande d'arquebusiers, qui partira de dedans la grande salle avec le tambour, & ira dedans le fort, où après y en avoir laissé douze ou quinze avec ledict tambour, se desroberont file à file pour revenir treuver mondict Sieur, afin de l'accompagner, lequel après partira avec ses deux Enseignes

& toutes troupes, pour aller secourir le Chasteau, de quoy il sera demeuré avec les dix ou douze sera remparer, & les pieces amenées sur la breſche, pour battre le retranchement; la capitulation ſe fera, & ſe rendront les aſſiegez.

CHAPITRE XXV.

Négociations pour la guerre de Flandres. Les Guiſes abandonnent la Cour. Mort de Lignerolles. Le Sieur de Tavannes s'oppoſe à la guerre de Flandres. On ne l'écoute pas: il ſe retire. Mort de la Reine de Navarre. Le Sieur de Tavannes revient en Cour. Réception que M. le Duc d'Anjou fait à l'Amiral. Bataille de Lepante. Affaires des Pays-Bas.

Le Comte Ludovic (a) aſſeure moitié des villes de Flandres eſtre à la dévotion du

(a) Selon la Popeliniere, Tome II, Liv. XXV, fol. 20, verſ., le Comte Ludovic de Naſſau, frère du Prince d'Orange, eut à ce ſujet des conférences ſecrettes avec Charles IX « qui luy promiſt plus qu'il » n'euſt ſceu eſpérer. Sur ces belles apparences & eſ» pérances qui ſe trouverent fauſſes (a remarqué Au» bery du Maurier dans ſes Mémoires pour ſervir à » l'Hiſtoire de Hollande, p. 41) le Prince d'Orange

Roy Charles, qui n'avoit beſoin de fiction pour faire croire aux Huguenots qu'il les favoriſoit, deſireux de guerre. Il eſtoit entierement à eux, ſoit ou parce que ceux du Guyſe y contrarioient, ou par la réſolution priſe avec le Sieur de Tavannes, d'eſloigner ceux de Lorraine & de Montmorency des affaires, le Roy & ſes freres eſtans aſſez grands pour les manier. Ce fut ſans artifices, & par ces raiſons, que (a) le Cardinal de Lorraine & ſes nepveux s'eſloignent de la Cour : reſte le ſeul Sieur de Tavannes, amateur de l'Eſtat, qui s'oppoſe aux deſſeins du Sieur Admiral de Chaſtillon pour la guerre d'Eſpagne, monſtrant un Royaume eſpuiſé d'hommes & d'argent par les guerres civiles, oppoſé à un floriſſant Eſtat, fortifié de l'argent des Indes, & d'une longue paix ; regrette, ſe plaint, & ne veut que les priſonniers & vaincus à Jarnac & Moncontour, conduiſent des vic-

» refuſa un traité fort avantageux & fort ſeur que l'Em-» pereur luy offroit de la part du Roy d'Eſpagne.

(a) Davila (traduction de Baudoin, Edit. in 4°., » Tome I, p. 260) prétend que cette retraite du Cardinal de Lorraine & de ſes neveux étoit concertée avec Charles IX. L'opinion de Davila eſt conforme au plan de diſſimulation qu'il prête au jeune Monarque,

torieux selon leurs desseins. Tous fluctuent, tous balancent, rien de resolu, contre l'opinion d'aucuns, croyans que Lignerolles avoit esté tué (38) pour avoir découvert l'entrepriſe de la S. Barthelemy, qui n'estoit pas seulement pourpensée, & dont la naissance vint de l'imprudence Huguenotte. La petite faveur de Lignerolles, chassée par la plus grande de Villequier de chez M. d'Anjou, il se donne au Roy Charles imprudemment, discourt aux despens de la Reyne mere, luy propose de sortir de tutelle. Sa Majesté, non capable de ce grand dessein, le redit à sa mere, laquelle, d'accord avec ses enfans, le fit tuer. Lignerolles mort, le Sieur de Tavannes blasme cruellement ceſt acte, dict *que l'on tuera les hommes jusques aux cabinets des Roys*. La Reyne luy impose silence, luy commande d'assister ceux qui alloient demander la grace des meurtriers, après plusieurs refus il obeyt; tant peut la Cour sur les gens de bien. Il admonneste le Roy de ne se mesler point des querelles de ses serviteurs, leur commander accord ou combat promptement. En ce temps je fus malade (a) à l'extremité : il dit, *que*

(a) Le Rédacteur des Mémoires (Jean, Vicomte de Ligny & de Tavannes) parle ici de lui-même.

ſi je mourois, qu'on ſellaſt ſes chevaux, qu'il s'en vouloit aller, qu'il eſtoit ſaoul d'honneur, & ne travailloit que pour les ſiens. Le Legat du Pape arrive pour empeſcher le mariage du Roy de Navarre, & faire celuy du Roy de Portugal, avec Madame, ſœur du Roy. Il eſt renvoyé avec paroles generales, que Sa Majeſté ne feroit rien au prejudice de l'obeïſſance de Sa Saincteté.

Le Sieur de Tavannes las des irréſolutions (a) de la Reyne, prend congé; elle pleure & le prie, ſçachant qu'il avoit des advis ſalutaires pour Leurs Majeſtez, qu'il laiſſoit ſans aucune reſolution. Les Gentilshommes de ſa ſuite le blaſment de n'avoir pris garde aux larmes de la Reyne. Il reſpond *que les Courtiſans ne pleuroient leurs amis, mais un manteau qu'il leur reſtoit à engager; que Leurs*

(a) Ce paſſage des Mémoires de Tavannes eſt peut-être un de ceux qui mérite le plus l'attention du Lecteur. Que ſignifient *ces irréſolutions du Roi & de la Reine ſa mere? Ces irréſolutions* tenoient elles au projet d'exterminer les Proteſtans? Il nous ſemble qu'à l'époque que nous parcourons, le Rédacteur des Mémoires, en cherchant à s'envelopper, laiſſe échapper de tems en tems quelques traits de lumière. Nous préſumons que la critique en pourroit profiter, pour adopter une opinion fixe & déterminée ſur les évènemens qui vont ſuivre.

Majeſtez avoient ſes meilleurs ans, qu'ils pleuroient pour en avoir encore quatre ou cinq qui luy reſtoient à vivre en repos. En ſon abſence le Roy n'a ceſſé que l'Admiral, avec grande aſſeurance, ne ſoit auprès de luy. La guerre d'Eſpagne toute réſolue à l'inſceu de la Reyne, qui n'y eſtoit encor qu'à moitié; les ligues d'Angleterre & des Proteſtans d'Allemagne acheminées; le Roy, pour mieux gagner ſa mere, employe Stroſſe, ſon parent, qui ſous feinte d'aller aux Indes, devoit deſcendre en Flandres; l'Amiral deſſeigne ſon embarquement de ſix mille hommes à Bordeaux. Dieu ſe ſert des deſſeins des hommes contre eux-meſmes miraculeuſement, ces embarquemens ſe font par providence divine proche de la Rochelle, non prémédité ny des uns ny des autres, & qui furent employez au ſiége de la Rochelle, au contraire de ce à quoy ils avoient eſté deſtinez. La Noue, Huguenot, fait levée pour ſe jetter dans les villes rebelles de Flandres. Le Sieur de Tavannes ayant reſpondu ſur la propoſition du Comte Ludovic, qu'il ne tenoit pas une des douze principales places, que quand ils auroient ſur la frontiere deux villes, Sa Majeſté mettroit en deliberation la guerre : les Huguenots enyvrez de faveurs, rendent leurs

villes de ſeurté, levent la mesfiance. La Reyne de Navarre vient haſtivement mourir à Paris : la colere, le chaut, l'appréhenſion dans un eſprit ſubtiliſé, cauſent ſa fin ſans aucun poiſon (39), quoyque l'on ait voulu accuſer un Parfumeur du Roy, Maiſtre René, de l'avoir empoiſonné avec un paire de gans. Les deſſeins embarquez ne ſe retarderent, l'alliance d'Angleterre eſt faicte, celle des Proteſtans indubitable, le Cardinal de Lorraine retiré à Rome; Monſieur deſcheu de crédit d'avec ſon frere, joinct à la Reyne, mande le Sieur de Tavannes. Le Roy de Navarre, l'Admiral (a) arrivent à Paris, le Roy feint de

(a) L'Amiral avoit paru à la Cour dès l'année précédente. Les inſtances de MM. de Montmorency & du Maréchal de Coſſé l'y avoient déterminé. « Le Roy » (dit la Popeliniere, Tome II, fol. 21) le receut » amiablement & avec grand honneur, l'appellant ſon » pere, ſi que le relevant, comme il ſe fut mis à » genoux pour luy faire la révérence, proteſta qu'il » n'avoit veu jour de ſa vie plus agéable que celuy » auquel il s'aſſuroit voir la fin de tous les troubles, » & le commencement du repos de ſon Royaume : » entre autres choſes luy tinſt ces propos en riant : » *Nous vous tenons avec nous; maintenant vous n'en* » *partirez pas comme vous voudrez* »... Malgré ces careſſes, l'Amiral s'étoit retiré à ſa terre de Chatillon, ſous prétexte de vaquer à ſes affaires domeſtiques. Preſſé

chaſſer, va au-devant; mais ledict Admiral venant au lever de Monſieur, frere du Roy, le Sieur de Tavannes luy conſeille de le faire attendre une heure à ſa porte, ce qu'il fit, monſtrant la différence des grades & des victorieux aux vaincus. Les deux Gaſpards de Tavannes & de Coligny marchent enſemble à l'entrée du Roy à Paris, donnent parler à qui tromperoit ſon compagnon. L'Admiral aſſeuré & attiré de ceux de Montmorency, ne ſe ſentans aſſez forts ſans luy pour faire reſoudre la guerre d'Eſpagne.

Le Pape crée le Duc de Florence Grand-Duc de Toſcane, au meſcontentement des autres Potentats d'Italie.

Le Turc lié par ſa loy de ne toucher au treſor public qu'en guerre Chreſtienne, ambitieux cherche querelle pour Cypre, qu'il maintient avoir eſté aux Empereurs Grecs, dont il ſe dit ſucceſſeur. Les Venitiens unis avec le Pape & l'Eſpagnol, par les incommoditez & longueurs accouſtumées des ligues, laiſſent prendre ceſte iſle à Mouſtapha (a),

par les lettres de Charles IX, qui le rappelloit à la Cour, il y revint en 1572, vers le mois de Juin.

(a) Ces différents évènemens s'étoient paſſés en 1571; & le Rédacteur des Mémoires de Tavannes auroit dû les placer dans cet ordre. Le 29 Octobre de

Toſt après les Chreſtiens gagnent la bataille de l'Epante, pour avoir mis des groſſes naves devant, dont la ſalve endommagea & eſtonna les Tures avant qu'arriver au combat; la victoire non ſuivie fut infructueuſe par diviſion au grand dommage de la Chreſtienté. Les cruautez, les trophées, les impoſitions, les ſtatues érigées du Duc d'Albe, joinct aux artifices & menées du Sieur Admiral de Chaſtillon, cauſent la priſe de Monts & de Valentiènnes par le Comte Ludovic, aſſiſté des Huguenots de France : Valentiennes (40) eſt ſecouru par le chaſteau, du Duc d'Albe, qui reſout le ſiege de Monts.

cette année, Charles IX étant au château de Vaujour, y reçut la nouvelle de la victoire de Lepanthe du 7 du même mois. (Voyez l'Itinéraire de nos Rois, page 111.)

CHAPITRE XXVI.

La guerre de Flandres paroît réſolue. Entrepriſe de l'Amiral ſur la vie du Sieur de Tavannes. Nouvelles de la priſe de Mons par les Calviniſtes François. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne demande ſon congé. Harangue du Duc d'Anjou au Roi contre la guerre de Flandres. Avis du Sieur de Tavannes ſur le même ſujet. L'Amiral inſiſte. Tavannes & le Duc d'Anjou le contrediſent dans le Conſeil du Roi.

L'ARC tendu à la ruine ou eſtabliſſement des Huguenots, le Roy Charles porté à la guerre d'Eſpagne par leur ſubtilité, ils luy propoſent d'obſcurcir les combats de ſon frere par nouvelles victoires. La Reyne fluctue entre paix & guerre, crainte de civile la penche à l'eſtrangere, les vieux Italiens (a) ambitieux, ſes parens, eſperans grandeur en ceſte guerre, la ſuadent (b) : comme femme, elle veut & ne veut pas, change d'advis & rechange en un inſtant. Les Huguenots cornent la guerre, le Roy avec eux, dont ſes

(a) Ces Italiens étoient les Strozzi, & quelques autres Florentins attachés au ſervice de la France.

(b) La déterminent.

grandes faveurs leur ſont ſuſpectes. Telligny, Huguenot, poſſeſſeur & favory de Sa Majeſté, en créance de ceux de Montmorency eſtaint autant de ſoupçon que les Miniſtres en allument. Soit que la juſtice de Dieu, ou la mauvaiſe fortune de l'Admiral, ou la crainte qu'il avoit de retourner aux guerres civiles, fermaſſent ſes yeux & ſes ſens aux advis de ſa ruine, croit qu'il n'y avoit point de milieu, que poſſeder la Cour, ou rentrer en la guerre, aux incommoditez de laquelle il propoſe l'hazard de la perte de ſa vie. Il ne voyoit ny ne prevoyoit ce qui n'eſtoit pour lors, d'autant plus qu'il n'y avoit encor rien de réſolu contre luy, quoyque les ignorans des affaires d'Eſtat ayent eſcrit ou dit. Il s'eſchauffe en ſes deſſeins pour faire des mal-contans, & ſe préparer à tous évenemens, il conſeille la caſſerie des gens de guerre, pour (s'ils eſtoient contraincts de prendre les armes) s'ayder des mal-contans ; ceſte caſſerie ſe fait à Madrid : le Sieur de Tavannes reprend ſa compagnie qu'il avoit donné à ſes enfans, contrarie la guerre d'Eſpagne & puiſſance des Eſpagnols.

L'Admiral mémoratif de ſes playes provenues de la fidelité & ſervice du Sieur de Tavannes, le tient pour ennemy, entreprend

ſur ſa vie. Leurs Majeſtez à Monceaux, le Sieur de Tavannes à Paris ſe promene avec le Sieur Marquis de Villars & dix de leur ſuite, l'Admiral de Chaſtillon le joinct ſur le quay du Louvre, avec quatre-vingts Gentilshommes (partie préméditée); l'Admiral veut une querelle d'Allemand (a), conduit le Sieur de Tavannes en diſcours hors la ville, dit: *Qui empeſche la guerre d'Eſpagne n'eſt bon François, & a une croix rouge dans le ventre.* Le Sieur de Tavannes cognoiſſant le péril où il eſt, s'ayde de ſa ſurdité, fait ſemblant de n'ouyr que partie du diſcours, auquel il reſpond doucement, *qu'il ne ſe falloit pas prendre à luy: mais au Roy qui recueilloit les opinions des Capitaines de ſon Royaume, qu'en ceſte qualité il diſoit la ſienne, à laquelle il ne ſe vouloit point arreſter, ſi*

(a) Voilà encore un de ces faits particuliers que nous ne trouvons que dans les Mémoires de Tavannes. Si l'Amiral de Coligny, avec ce flegme philoſophique que l'Hiſtoire lui donne, fut capable de concevoir le projet d'aſſaſſiner Tavannes, combien ne doit-on pas plaindre Charles IX d'avoir regné dans ce ſiècle de fer? On ne peut ſe diſſimuler que la corruption des mœurs, l'oubli des vrais principes, & la haine de parti qui diviſoit la Cour de ce Prince, rendent croyables les attentats de toute eſpèce.

par raiſons on luy en monſtroit une meilleure: Sans les offencer, ny ſe monſtrer timide, avec prudence ſe deſcharge d'eux, qui ſur le champ changent de reſolution de le tuer, & le laiſſent retourner en ſon logis; où arrivé, ſes gens luy demanderent s'il n'avoit pas ouy ce que l'Admiral luy avoit dit : *Je ſerois*, dit-il, *bien ſourd; un jeune homme s'y fuſt perdu, ils ne m'y tiendront plus.* Là-deſſus arrive l'advis de Monts (a); les Courtiſans Huguenots desbridez exclament contre la paix, criant : *Guerre Eſpagnole ou civile:* L'Ambaſſadeur d'Eſpagne demande congé; le Sieur de Tavannes le retient par commandement du Roy & de la Reyne, fait donner à Gatey, Gentilhomme du Comté de Bourgongne, une chaiſne de cinq cens eſcus par Sa Majeſté, pour aller en Flandres aſſeurer ſon maiſtre qu'il n'avoit point de guerre, tant eſtoit tout en balance. Pour ſortir de peine & de ces contrarietez, le Roy tenant conſeil à Paris, le Sieur de Tavannes propoſe que Sa Majeſté devoit prendre le conſeil de ſes meilleurs Capitaines par eſcrit, ce qu'il fait pour ſa ſurdité, & pour n'entrer en diſpute dans le conſeil; ceſte reſolution ſuivie, tous apportent leurs advis. Celuy de l'Admiral

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 40.

diſoit

disoit (a), que c'estoit le moyen d'estaindre les guerres civiles par la conqueste de Flandres, que pour gagner au passé deux villes d'icelle, une partie du sang de la France auroit esté espandu, qu'aux derniers conseils M. d'Anjou avoit dit, que lorsqu'il y auroit de bonnes villes sur la frontiere prises, l'on pourroit parler de se declarer. Monts & une douzaine d'autres l'estoient maintenant; & il se vente d'avoir telle intelligence, qu'il y auroit une revolte universelle contre le Roy d'Espagne.

Harangue de M. d'Anjou, frere du Roy, à Sa Majesté.

L'ADVIS de M. d'Anjou, depuis Henry troisiesme, fut tel, dicté de mot à autre par le Sieur de Tavannes. « Monsieur, les oc-

(a) Outre l'avis motivé que l'Amiral donna au Conseil de Charles IX, il avoit déjà présenté à ce Monarque un projet pour prouver la nécessité de cette guerre. Ce projet rédigé par Dupleſſis Mornay, âgé alors de 23 ans, se trouve dans ses Mémoires sous le titre de *Discours au Roi Charles IX, pour la guerre contre les Espagnols és Pays-Bas.* La base sur laquelle le jeune Auteur s'appuyoit, étoit que pour débarasser la France d'une multitude de soldats sans état depuis la paix, il falloit une guerre juste, facile & utile. Or, ajoutoit-il, celle qu'on propose contre l'Espagne réunit ces

» caſions qui ſe preſentent du coſté de Flan-
» dres ſont fort conſidérables, & y a appa-
» rence qu'icelles tentées avec voſtre ayde,
» il s'en pourroit enſuivre quelques bons
» effects, & me grevera bien ſi, en quelque
» façon que ce ſoit, là ou ailleurs (eſtant
» en l'aage de travailler) je ne puis promp-
» tement vous faire paroiſtre l'envie que
» j'ay de vous faire ſervice, meſme hors
» voſtre Royaume, & que telles occaſions
» ſe paſſent ſans courir le hazard & fortune
» qui en peut advenir. Mais, Monſieur, je
» m'eſtimerois bien mal fortuné, ſi poſtpo-
» ſant toutes mes affections à la conſervation
» de voſtre Royaume, où il vous a pleu me
» faire Lieutenant-General, je ne vous fai-

trois avantages... Dans l'avis particulier de l'Amiral, que nous a tranſmis la Popeliniere, T. II, Liv. XXVII, fol. 44, on retrouve la ſubſtance du Diſcours de Dupleſſis Mornay. En parlant de ces ſoldats, dont l'oiſiveté pouvoit devenir dangereuſe, l'Amiral s'exprimoit ainſi : « Pour vuider tant de ſang corrompu & ſuperflu » qui pourroit créer quelque nouvelle maladie au corps » de voſtre eſtat, Sire, il faut ou ſaigner, ou pour le » moins eſventer la veine »... Si l'on rapproche ces derniers mots du maſſacre de la St. Barthélémy, qui ne tarda pas à ſuivre, on déplore le ſort des hommes qui vivoient à cette époque, puiſqu'il falloit de manière ou d'autre que le ſang coulât.

» ſois entendre l'eſtat auquel il eſt mainte-
» nant, me ſemblant eſtre une choſe bien
» ſimple, d'entreprendre porter un grand
» faiz, ſans premierement peſer ſes forces:
» je les dois cognoiſtre, pour s'eſtre adreſ-
» ſez à moy toutes ſortes de gens à cauſe de
» mes Eſtats. Or, Monſieur, la premiere &
» plus importante choſe pour la guerre, &
» principalement dehors, ſont les Finances,
» dont vous eſtes & de crédit ſi en arriere,
» & la puiſſance de voſtre peuple ſi eſpuiſée,
» que je ne vous la puis dire, ſinon la larme
» à l'œil, & laiſſeray à Meſſieurs qui les
» gouvernent à vous en rendre raiſon. Et
» quant aux hommes pour l'exécution, je
» voy voſtre gendarmerie, à cauſe de ſon
» naturel, courageuſe, & neantmoins pour
» avoir eſté mal entretenue, avec une im-
» preſſion acquiſe ſur tout depuis ces der-
» niers troubles, qui eſt de ſouffrir peu de
» labeur de la guerre, & abandonner les
» Enſeignes, s'ils ne ſont ſatisfaicts de leurs
» ſoldes, choſe qui leur ſera facile, ſe re-
» treuvant près du Royaume. Et à ce que
» j'entends, il y a moins de Gentilshommes
» qu'il n'y eut onques, à cauſe du mauvais
» traictement, ayant l'injure & pauvreté du
» temps empeſché de la regler par voſtre

» commandement, ſuivant ce que j'en avois
» bonne intention. Quant à vos gens de pié,
» Stroſſi (a) a mené les principaux Capi-
» taines avec luy, par ainſi doit avoir la
» fleur des ſoldats, il en a paſſé un grand
» nombre en Italie, qui auſſi ſont des meil-
» leurs : & m'a on dit que pluſieurs ſont allez
» du coſté du Duc d'Albe. Vous ſçavez les
» expéditions qui ont eſté faictes pour la
» creue des bandes par toutes les frontieres,
» qui (à mon advis) ſe treuveront gens nou-
» veaux. Voſtre Majeſté a veu auſſi les do-
» leances que vous ont faictes tous les Gou-
» verneurs pour les places, tant de Cham-
» pagne, Picardie, Guyenne, Languedoc,
» Provence, que Piedmont, & generalement
» toutes vos frontieres, où il n'y a une ſeule
» ville en eſtat. D'autre part, voſtre peuple
» miſerable, tant à cauſe des guerres paſſées,
» que de la cherté du temps; de ſorte qu'il
» eſt mal-aiſé de juger en beaucoup d'en-
» droicts de leur affection. Toutes ces pau-
» vretez & neceſſitez me font conclure, que
» ſur le dire des gens déſeſperez & chaſſez

(a) Strozzi & le Baron de la Garde étoient aux environs de la Rochelle avec ſix mille hommes prêts à embarquer, & deſtinés en apparence pour attaquer les Pays-Bas.

» hors de leurs biens, qui n'ont rien ou bien
» peu d'asseuré de ce qu'ils promettent que
» paroles, l'on ne doit rompre les choses
» promises, de faire de son amy son ennemy
» si grand, que vostre Estat puisse courir
» fortune à cause de tant de nécessitez ».

Advis du Sieur de Tavannes pour la guerre de Flandres.

En ce mesme Conseil du 26 Juin 1572, le Sieur de Tavannes donne son advis. « Les » gueux de Flandres se promettent qu'avec » leurs alliez, tant d'Angleterre, Princes » Protestans, François Huguenots, qu'autres, » leurs forces seront de dix mille hommes » de cheval, & grand nombre de gens de » pied à l'équipollent, tant arquebusiers » Allemands, qu'Anglois, les plus forts par » la mer, le Pays-Bas mal-content, plusieurs » villes prestes à se rebeller, & que tout cela » s'offre estre à la dévotion du Roy, luy don- » nent advis qu'il doit declarer la guerre au » Roy d'Espagne ouvertement, d'autant que » si ceste belle occasion se perd, mal-aisé- » ment se pourra recouvrer. Outre ce qu'il » est à présumer (a), qu'estans le Roy d'Espa-

(a) Pasquier, dans une lettre adressée au Sieur de Querquisinen, Seigneur d'Ardivilliers, Tome II de ses

» gne & le Duc d'Albe en ſoupçon de Sa
» Majeſté, comme ils ſont à cauſe du voyage
» de Stroſſe, encore que pour ceſte heure
» ils tiennent fort beau langage, que venant
» à eſtre victorieux avec la grande armée
» qu'il y aura, ils ne donnent à la France,
» en grand danger (la trouvant dépourveue)
» d'y faire un grand eſchec. A la verité, il
» y a quelque apparence en ce dire-là, à
» qui ne conſidereroit en quel eſtat eſt le
» Roy & ſon Royaume, & celuy du ſuſdict
» Roy d'Eſpagne, les affaires duquel ſont
» allez juſques icy, comme chacun ſçait. Par
» ainſi (ſans ſe tromper) faut conſiderer que

œuvres, Edit. de 1733, p. 117, explique ainſi l'origine du ſobriquet de *gueux* qui leur fut donné. « D'autant qu'il eſtoit advenu aux principaux Chefs & Miniſtres du Roy Catholic de dire en colere qu'il ne falloit eſtonner de ce nouveau remuement, parce que ceux qui embraſſoient cette querelle n'eſtoient que gueux; ce qui ne tomba par terre: car les autres ſe mocquans de ceux qui les avoient ainſi nommez, prindrent ce meſme nom; & quelques uns meſme des plus ſignalez d'entre eux s'habillerent de couleur griſe, convenable à l'épithete qu'ils ſe donnoient, diſans en leurs feſtins & banquets par forme de gauſſerie: *Vivent les gueux!* » (Voyez auſſi ſur l'origine de ce nom, les Mémoires de du Maurier pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, p. 22.)

» le Duc d'Albe n'a pas ſi mal pourveu à
» ſon faict, qu'il n'ait bientoſt une des plus
» grandes armées qui ait eſté il y a long-
» temps enſemble. Et ores qu'elle n'excede
» point les ſuſdictes forces de ſes ennemis,
» la différence y eſt grande, d'autant qu'il
» eſt ſur la defenſive, & a l'argent pour con-
» tinuer la guerre, & mettre les choſes à la
» longue, tient le pays de quoy il vivra,
» les autres en danger de mourir de faim,
» & n'aura que trois mois pour temporiſer
» que l'on ſera en hyver, durant lequel ne
» ſe peut tenir la campagne en Flandres, à
» cauſe des mareſcages & humidité dudit
» pays, & n'eſt vrayſemblable qu'il puiſſe
» eſtre contrainct de combattre, luy qui eſt
» ſage Capitaine, ayant accouſtumé d'eſtre
» retenu, ſi ce n'eſt au grand deſavantage
» & hazard de ceux qui l'iront aſſaillir. Et
» quant à ce peuple rebelle, ſa puiſſance
» & bonne conduitte eſt ja monſtrée par
» ceux qui ſont deſcouverts; le reſte encore
» qu'ils euſſent bonne volonté d'uſer de re-
» bellion, ne le ſçauroient ny oſeroient deſ-
» couvrir. L'exemple y eſt ayant veu le
» Prince d'Orange avec une ſi grande ar-
» mée en leur pays, ſinon que l'on euſt
» contrainct ledict Duc d'Albe à la bataille

» & il l'euſt perdue : auſſi s'il la gagne
» ayant les forces du Roy joinctes avec
» celles deſdicts Huguenots, voila le Royau-
» me en grand branle, & eſt le mettre ſur
» le tablier au hazard contre la Flandre.
» Meſme y ayant ſi grand nombre de peu-
» ple en cedict Royaume de l'ancienne Re-
» ligion, & la pluſpart mal contents, qui
» eſt pour ſe deſeſperer, à cauſe que n'ayant
» point de finances pour cette guerre, il
» eſt force d'en prendre ſur luy, & eſt en
» ſomme porter la querelle d'une poignée
» de rebelles de dehors pour en faire un
» grand nombre dedans. Leſdicts rebelles
» de Flandres ont ja preparé la cauſe de la
» rebellion de ceux de France, diſant que
» ce qu'ils ont commencé eſt pour les ſub-
» ſides, deſquels le ſuſdict peuple François
» ſçait bien à quoy s'en tenir : ſubſides de
» fraiſche memoire levez pour chaſtier le
» peuple eſlevé pour la Religion qui ſe dit
» reformée, & à ceſte heure autres ſubſides
» pour la ſouſtenir. Choſe très-dangereuſe
» pour les grands Princes, qui ſe trompent
» s'ils cuident eſtre Roys pour tenir des
» places fortes, maiſons & autres choſes :
» car il faut eſtre Roy du peuple, & eſtre
» obey & aymé, autrement le mieux qui

» en peut advenir, c'eſt maiſtriſer la Reli-
» gion, la rebellion, & ſondict peuple par
» force avec les eſtrangers ; les enrichir de
» leurs deſpouilles à la ruyne de leur Royau-
» me & s'acquerir le nom de tyran, avec
» perpetuel doute de leurs perſonnes. Joinct
» que ſi Sa Majeſté commence, il ſera aſſailly
» du coſté de Piedmont & Provence, Lan-
» guedoc & autres lieux facilement par le
» moyen des amis de la Ligue & de l'armée
» de mer ; & d'y envoyer de grandes forces
» pour y dreſſer une armée, & y faire teſte,
» ſe fiant qu'il ne faudra pas beaucoup ayder
» aux ſuſdicts gueux, attendu qu'ils ſont ja
» forts : il n'y a homme qui ne doive con-
» ſeiller de ſe devoir tousjours rendre le plus
» fort, ſe joignant avec eux pour leur faire
» la loy, & s'attribuer les conqueſtes. Da-
» vantage faut avoir ſecondes forces pour
» (ſi on venoit à la bataille que tous con-
» querants doivent chercher) avoir une re-
» ſource : d'autant qu'il eſt bien plus raiſon-
» nable de deffendre le cœur du Royaume
» que les membres. Ainſi de mener une au-
» tre armée en Piedmont, l'on ſçait comme
» il eſt aiſé, les places y ſont en très-mau-
» vais eſtat, le pays (debile comme il eſt)
» perdu en un mois.

« Les forces d'Italie pourront tomber en » Dauphiné ou Provence, M. de Savoye » baillera vivres, l'entrepriſe du Roy d'Eſ- » pagne pour Alger ſe pourra remettre à » une autre fois, & à l'imitation du vieil » Empereur s'ayder de l'argent levé pour » cela. Et ores que ledict Duc d'Albe euſt » perdu la bataille, & la plus grande part » des Pays-Bas, la reputation & la force » ſera ſi grande à l'endroict des Huguenots, » meſme venant à mourir ou changer ceux » qui les conduiſent avec bonne intention » que le Roy & ſon Royaume feront tous- » jours menez en laiſſe, & vaudroit bien » mieux n'avoir point de Flandres & autres » conqueſtes, que d'eſtre inceſſamment à » maiſtre, par ainſi en gagnant c'eſt ſe perdre » du tout. Eſt auſſi à conſiderer que les gueux » groſſiers trompent les Huguenots ſubtils par » leur mauvaiſe conduicte tant preſente que » paſſée. Je laiſſe la foy rompue d'un homme » comme le Roy, qui fait profeſſion de l'hon- » neur, l'ingratitude d'avoir eſté ſecouru en » ſa neceſſité, rendre mal pour bien, qui » ſeroit entierement le contrepied du grand » Roy François, lequel au lieu de recevoir » ceux de Gand, donna paſſage à l'Empereur » pour les chaſtier. Je laiſſe pareillement

» qu'on a veu les Roy ſeparer les peuples,
» pour plus facilement les vaincre & mener
» à leur volonté, & qu'à ceſte heure les
» peuples ayans ſeparé les Roys, en pour
» ront s'ils veulent faire de meſme, d'autant
» que tout cela eſt aſſez evident. Et pour
» conclure, jamais Roy ſortant de miſere ne
» fut en ſi beau chemin : ceux qui ſe ſont
» eſlevez dans le cœur de ſon Royaume,
» qui tiennent une partie du peuple à leur
» devotion y ont fait la loy, vont aſſaillir
» les ennemis, où il ne peut perdre ſans
» gagner aux deſpens d'autruy, s'il faut lever
» le joug, qui ſera tousjours ſur le col de
» Sa Majeſté (venant changer les Chefs de
» bonne intention comme dict eſt.) Et de
» dire s'ils ſont defaicts ils ſeront ſuivis juſ-
» ques en France, & tombera la mine au
» Duc d'Albe ſur luy : l'exemple y eſt de
» la retraicte qu'il fit dernierement les ayant
» chaſſez de Flandres, & ores qu'il euſt au-
» tre opinion l'hyver l'y contraindra. Et pour
» remedier & prevenir à tout, faut lever ledict
» ſoupçon du Roy d'Eſpagne contre Sadicte
» Majeſté en quelque façon que ce ſoit,
» voire pluſtoſt remettre ledit voyage de
» Stroſſe à une autre fois, & luy faire en-
» tendre que c'eſt pour le contenter. Et

» pource que quand les voiſins s'arment il eſt
» raiſonnable de s'armer, ſoient diſpoſées
» ces forces-là aux frontieres, ſans faire
» maſſe qu'il ne ſoit beſoin. Le Laufguelt (a)
» & Anreitguelt ſe caillera à quelques Reiſ-
» tres & Lanſquenets ſans les lever que l'on
» ne ſoit preſſé, preparer doucement les
» Suiſſes auſſi ſans les lever, la Gendarmerie
» tenuë en eſtat ſans l'harraſſer, les Gouver-
» neurs à accommoder, munir les places &
» y renforcer les gardes. Cela ſera ſuffiſant
» pour quand l'occaſion ſe preſentera, qu'il
» y ait mauvaiſe volonté du coſté du Roy
» d'Eſpagne, ſe mettre en un camp fortifié
» près d'une ville ou riviere que l'on ſçaura
» choiſir, & ſe conſerver attendants les ſuſdits
» Reiſtres, Suiſſes & ſecours des alliez &
» faire teſte à ceux qui chaſſeront ou fuyront

(a) Ces expreſſions ſignifient qu'il ne falloit point faire marcher les Lanſquenets, qu'il ſuffiſoit de leur avoir donné des arrhes, pour qu'ils ſe tinſſent prêts à partir, & qu'en leur payant une partie de leur *monſtre*, on les auroit quand on voudroit. Cela tenoit à un uſage établi par rapport à cette infanterie Allemande. En l'enrôlant, on lui ſoldoit une certaine ſomme; & c'étoit là les arrhes, le *laufguelt* : vouloit-on qu'ils marchaſſent : il falloit encore une autre ſomme; & ils appelloient cette dernière *l'anreit-guelt*.

» dedans le Royaume à main armée, excuſe
» bien raiſonnable, ſans mettre ledit Roy
» d'Eſpagne en jalouſie, remettant ceſte belle
» occaſion (ſi belle ſe doit appeller) à une
» autre fois, qui ne ſe peut perdre, ny la
» volonté de ceux de Flandres qui crieront
» tousjours à l'ayde aux François, tant &
» ſi longuement que les Eſpagnols les maiſ-
» triſeront. Et faut conſiderer que ces Pays-
» Bas d'icy en avant ne peuvent plus de rien
» profiter au Roy d'Eſpagne, & que pour
» les regir il eſt contrainct les ruïner du tout,
» & ne luy peut tourner qu'à grande deſpenſe,
» crainte & deſplaiſir : de ſorte qu'il eſt à pre-
» ſumer qu'à la fin on y pourra mettre le
» pied par amour avec alliance, ou par force
» qnand noſtre foibleſſe ſera paſſée. Et enfin
» vaudroit bien mieux n'avoir point de profict
» que l'avoir par le moyen de ceux qui tien-
» nent tant d'hommes aguerris dedans les
» entrailles de France, pour à toutes les
» fois que les ſuſdicts Chefs faillis, eux ou
» ceux qui viendront après voudront fonder
» une querelle ſur ſubſides, Religion ou
» autre choſe, mettre en proye le Roy &
» ſon Eſtat. Laiſſons doncques l'entrepriſe
» ſi injuſte, mal fondée, & qui nous eſt ſi
» dangereuſe, maintenons noſtre reputation

» envers Dieu & les hommes, & la paix » avec un chacun, ſurtout avec noſtre peu- » ple, leur tenant la parole pour la Religion, » & reprenons haleine, en nous laiſſant deſ- » charger par nos ennemis (a), car c'eſt » toute la neceſſité de ceſte Couronne & de » l'Eſtat. »

(a) « Tous les gens d'Eſtat (remarque le Com- » mentateur) qui vivoient en ce tems là, & ceux » qui depuis ont veu cet advis, l'ont exalté & loué » ſur tous autres qu'ils euſſent jamais veus. Pour donner » plus de luſtre à cet advis, ajoute le Commentateur, » il a inſeré à la ſuite de celuy-cy deux Advis de ſa » façon, l'un adreſſé à Henry IV, & l'autre à Marie » de Médicis, ſa veuve ». Ces deux avis ont pour objet de diſſuader la Cour de France de déclarer la guerre à celle d'Eſpagne. L'analiſe de ces deux pièces où il ſe rencontre des vues politiques, qui ne ſont pas ſans mérite, doit ſe reporter naturellement à l'époque pour laquelle le Vicomte de Tavannes les fit : on y reviendra en tems & lieu.

CHAPITRE XXVII.

Les avis du Sieur de Tavannes irritent l'Admiral. Les Calviniſtes François ſont aſſiégés dans Mons. Défaite de Genlis. Nouveaux avis du Duc d'Anjou & du Sieur de Tavannes contre la guerre de Flandres. Projet pour faire élire le Duc d'Anjou Roy de Pologne. L'Amiral s'empare de l'eſprit du Roy. Conférence de ce Prince avec la Reine ſa mere à Montpipeau. On l'inquiète, on excite ſa colere. Mort de l'Amiral réſolue. Nôces du Roy de Navarre & de Margueritte de Valois. L'Amiral bleſſé griévement par Maurevert. *Le Roi promet juſtice. Son Conſeil s'aſſemble. La perte des Huguenots eſt arrêtée. Maſſacre de la St. Barthelemi. Deſcription de ce maſſacre & ſes ſuites.*

CEST advis du Sieur Mareſchal de Tavannes appreuvé des non paſſionnez, n'eſtoit agreable au Roy qui eſtoit enclin à la guerre (41), joinct à la vacillation de la Reyne poſſedée d'eſperance, de timidité, & de ſa fille, qui devoit eſtre Reyne de Navarre, de la terreur d'une guerre eſtrangere, & du deſir de l'avancement de Stroſſe & de ſes

parens, cela embroüille toutes reſolutions. L'Admiral entre eſpoir & deſeſpoir violentoit les conſeils, ſans conſiderer que c'eſt un mauvais moyen de faire craindre ſon Maiſtre avec lequel il tient des colloques ſecrets, offre dix (a) mille hommes. Ce que le Roy ayant dit au Sieur de Tavannes, il reſpond : *Sire, celuy de vos ſubjects qui vous porte telles parolles, vous luy devez faire trancher la teſte : comment vous offre-t-il ce qui eſt à vous ? c'eſt ſigne qu'il les a gagnez & corrompus, & eſt Chef de party à voſtre prejudice ; il a rendu ces dix mille vos ſubjects à luy, pour s'en ayder à un beſoin contre vous.* Le Roy paſſionné & aveuglé le redit à l'Admiral, tournant ſa generoſité en imprudence, ſuivant laquelle il croyoit que M^rs^. de Retz & le Secretaire de Sauve (b) ne releveroient

(a) L'Amiral (nous apprennent les Mémoires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, Tome I, p. 176, verſo) lui déclara « qu'il ſavoit trois mille Gentils-» hommes qui ſerviroient Sa Majeſté en cette guerre.

(b) Simon Fizes, Baron de Sauves, originaire de Languedoc, d'abord Secrétaire du Garde des Sceaux Bertrand. Il mourut en 1579. Sa femme, qui étoit très-belle & très-ſpirituelle, étoit confidente de Catherine de Médicis. (Mémoires de Condé, Edit. in-4°., T. I, page 180.)

ſes conſeils

ſes conſeils à la Reyne, ſans conſiderer qu'elle avoit pourveu à ſes deſſeins; luy ayant dès ſon enfance donné ſes creatures: elle diſſimulé, feint de ne ſçavoir les conſeils ſecrets de ſon fils tant qu'elle fut reſoluë. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne inſiſtoit ſur la revocation du voyage de Stroſſe, qui eſtoit à Bourdeaux avec huict mille hommes, tous preparatifs maritimes ſoupçonnez des Eſpagnols; divers bruits courent de ceſt embarquement, en effect preparé pour la Flandre, non pour le Peru; & moins pour la Rochelle (a), encore qu'aucuns Huguenots, qui ont ſurveſcu l'Admiral, l'ayent creu. Il n'y avoit reſolution de la S. Barthelemy,

(a) Dans les Mémoires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, p. 182; on lit une lettre des Maire & Echevins de la Rochelle, adreſſée à l'Amiral en date *du penultieſme jour de Juillet 1572*, qui contrarie fortement l'aſſertion du Rédacteur des Mémoires de Tavannes. Cette lettre exprime les craintes que l'armée de Strozzi cauſoit aux Rochellois. A la ſuite de cette lettre eſt la réponſe que l'Amiral y fit le 7 Août ſuivant. *Je voy, graces à Dieu* (écrivoit-il aux Rochellois) *le Roy ſi bien diſpoſé à l'entretenement de la paix entre ſes ſujets, que nous avons tous occaſion de le louer... Vous n'avez, Dieu mercy, nulle occaſion de craindre...* Ces lettres ſe trouvent auſſi dans l'Hiſtoire de France, par la Popeliniere, Tome II, Liv. XXVIII, fol. 58, verſo.

que celle que l'Admiral & ſes adherans par imprudence firent naiſtre. Ceſte entrepriſe de Stroſſe faiſoit deſirer à la Reyne la guerre d'Eſpagne, par lettres qu'elle recevoit de luy. C'eſt aſſez rompre un voyage que le retarder, la ſaiſon fort advancée en Juillet rend le voyage douteux : joint que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne demande congé, s'il n'eſt rompu. Le Conſeil aſſemblé, le Sieur de Tavannes donne ceſt advis.

« Il ne peut eſtre que le voyage de Stroſſe n'ait eſté entrepris ſous bonnes & grandes conſiderations; mais attendu le changement advenu depuis, & qu'il eſt raiſonnable aller avec le temps, & ſelon les occurrences de la guerre augmenter, ou retracter ſes delibérations, ſans s'opiniaſtrer contre la raiſon, qui ne veut à la fin tout perdre, voire bien ſouvent ceder à l'ennemy, encore qu'il y aille quelque peu de reputation pour eviter le dommage, eſtant choſe certaine qu'enfin qui a le profit avec les armes, il a l'honneur. Je dis donc (ſauf l'advis de meilleur jugement) qu'il ne peut eſtre que très-dommageable, & voicy la raiſon : premierement eſt à conſiderer l'eſtat du Royaume, pour aſſaillir le Roy d'Eſpagne & entrer en une longue guerre, les raiſons en ont

eſté amplement deduites par les autres advis ; reſte de luy oſter le ſoupçon, dont le premier & principal fondement eſt ſur ledit voyage de Stroſſe ; ainſi que Sa Majeſté l'a entendu à la verité par ſon Ambaſſadeur, & que le revoquant, eſt continuer & aſſeurer la ferme amitié d'entre Leurs deux Majeſtez. Voilà le point de cedet à ſon pareil ; mais s'il vous aſſaut (a), voicy le dommage fort apparent ; de laiſſer aller les forces dehors, pour laiſſer perdre le dedans. D'autre part pour ne pouvoir juger ce qui eſt dedans l'eſprit des hommes ; & que pour le droict il faut armer quand on voit armer, Stroſſe a des meilleurs Capitaines & principales forces de ce Royaume ; & luy-meſme qui a l'eſtat de Colonel, eſtimé des ſoldats avec beaucoup de Gentils-hommes, il eſt raiſonnable de mettre cela à la frontiere pour (s'il y avoit mauvaiſe volonté du coſté dudit Roy d'Eſpagne) ſe mettre avec la Gendarmerie en lieu advantageux, pour faire teſte attendant les Suiſſes, Reiſtres & autres alliez, pour leſquels ſemble n'eſtre beſoin ſe mettre en deſpence, que l'intention bonne ou mauvaiſe ne ſoit découverte. Davantage ledict Stroſſe, eſtant la ſaiſon ſi advancée, ne ſçau-

(a) S'il vous attaque.

roit aller en lieu qu'il ne porte prejudice audict Roy d'Eſpagne, ne pouvant faire conqueſte loing de luy, encore qu'elle ſe fiſt ſur le Turc ou More, eſtimans les François plus rudes ennemis qu'eux : ainſi ſeroit tousjours ouvrir la guerre, s'il entreprend quelque choſe plus loing, comme du Royaume de Fetz, où autrefois les Eſpagnols eſtans allez en gros y ont eſté battus, & ores qu'ils y prinſſent pied, en ſe fortifiant ſur le bord de la mer, les vivres manqueront s'ils ne ſont ſecourus, & faut une autre armée pour cela. Le Capitaine Piton (a) avec le jeune Tardes y allerent avec des forces du temps du grand Roy François, qui y furent battus. Il ne va pas moins à conquerir ce Royaume-là que celuy d'Angleterre, & ſembleroit la perte evidente dudit Stroſſe & de ſes

(a) Par la manière dont s'exprime le Maréchal de Tavannes, il paroîtroit que cette expédition du Capitaine Pitou & du jeune Tardes ſe fit en Barbarie, ſous le regne de François I. Aucun des écrits du tems que nous avons lus, ne parle de ce fait. D'ailleurs à quelle époque cela ſe paſſa-t-il ? C'eſt ce dont l'Hiſtoire ne nous inſtruit pas. Nous conjecturerions volontiers qu'il y a un défaut de conſtruction dans cette phraſe de l'avis de Tavannes, & qu'il s'agit de quelque invaſion tentée par des avanturiers François dans les poſſeſſions des Eſpagnols en Amérique.

gens. Par ainſi, ſans parler de la depence de quelques particuliers faicte pour ſon voyage, qui ne vient à eſtre miſe en conſideration, puiſqu'il eſt queſtion de l'Eſtat, je concluds que toutes les navires & l'equipage de ceſte armée de M. de Stroſſe doit eſtre conſervé, & les munitions renouvellées, s'il eſt beſoin, pour (ſi c'eſte entrepriſe ſe treuve ſi advantageuſe, & que les occaſions qui eſcherront le permettant) l'entreprendre à la Prime, & que ledict Stroſſe & ſes gens ſoient revoquez & mis en la frontiere aux places qu'il ſera adviſé, pour en faire ſelon les evenements, & tenir le Royaume en ſeurté ».

Le franc conſeil du Sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du Duc d'Albe, qui avoit chaſſé les François de Valenciennes, aſſiegé Monts ſi à l'eſtroict, qu'il eſtoit en voye de ſe perdre, eſtoit loüé de tous les bons François, & neantmoins non encore bien gouſté du Roy ny de la Reyne, imbus des raiſons ſuſdictes; joinct que l'Admiral crie au Roy Charles, *que le Sieur de Tavannes eſt ſon contraire, partiſan de M. d'Anjou, ſon frere, que ſes conſeils tendent à ſon exaltation & abbaiſſement de Sa Majeſté, & s'en faiſant accroire.* L'Admiral

leve jusques à trois mille hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Monts, les Espagnols bien advertis par les ennemis des Huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Monts paroissant au bord d'une foreſt. La Cavalerie de Genlis imprudente va à la charge, laquelle soustenüe de leurs ennemis avec des picques, faveur du pays, & deux mille mousquetades elle plie, puis tourne & fuit. La cavalerie Espagnole tombe & charge sur eux en chaleur & soustenement des escadrons de picques en ordre. Et comme il advient à ceux qui ont peur, encores que ceste cavalerie Françoise en fuite se fust peu destourner de leur infanterie qui venoit au combat, ils se precipitent au milieu, y pensant plus de seurté, ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se desordonnent; & voilà tous les François en fuite, suyvis en ordre des Espagnols, tirans de pas à autre : les retraictes par des chaussees estroictes causerent l'entiere perte & meurtre par les gens du pays. Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en pays marescageux) avoit osté aux François la force comme le courage de se sauver, & demeurerent plus de deux mille

morts que pris ; un petit nombre de dépoüillez ſe ſauvent par pitié en France (a), Genlis & pluſieurs ſignalez pris : ceſte defaicte vole en Cour, change cœur & conſeils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, & ſe garder des accidents qui empeſchent les reſolutions du gros de la guerre. Ceſte (b) route jointe aux menaces & imprudence des Huguenots ſont autheurs de leur maſſacre ; la peur ſaiſit la Reyne des armes Eſpagnolles ; le deſdain, le deſpit, ſe conçoit dans l'Admiral, qui rejette ceſte defaicte ſur ceux qui avoient empeſché le Roy de ſe declarer ; l'audace augmente aux pacifiques, tout tonne dans la Cour. L'Admiral ne perd courage, poſſede le Roy, fait nouvelle levée de trois mille homme de pied ſous Villars & autres, em-

(a) Le récit de cette défaite de Genlis eſt d'accord avec les Hiſtoriens du tems. La Popeliniere (T. II, Liv. XXVII, fol. 55) ajoute que « trois mille payſans » que (les vaincus) avoient tant tormentez, & qui » les ſuivoient crians à Dieu vengeance, les receurent » mal courtoiſement, fors ceux qui ſe laiſſoient mettre » en chemiſe, plus de douze cens y moururent : Renty, » Maiſtre de Camp, s'aſſurant ſur la force de ſon cheval, » tua plus de vingt payſans devant que mourir »...

(b) Cette déroute.

porté d'audace, & du deſtin des proſperitez paſſées, & adverſité preſente, trouble ſon ſang & ſes yeux, ne conſiderant quel, & où il eſt, ſur l'aſſeurance du Roy, outrecuidé dit, *qu'il ne pouvoit plus tenir ſes partiſans, qu'il falloit une des guerres Eſpagnolle ou civile.* Chacun demeure en garde ſur la pointe de la reſolution; le Sieur de Tavannes dicte advis à M. d'Anjou, qui (comme Lieutenant-General) rend compte au Roy de ce qu'il avoit fait depuis la defaicte de Genlis, conſeille faire levée ſous les Maiſtres-de-Camp du Roy à ce que les ſoldats ne prennent party ſous ceux des Huguenots.

Second advis de M. d'Anjou.

» LE Conſeil a eſté aſſemblé à ce matin ſur » les affaires qui ſe preſentent, & a eſté » parlé des finances, qui eſt le principal, » dont M^rs^. les Intendans rendront raiſon. » Et auſſi a eſté adviſé pour l'ordre de la » frontiere, à ce qui avoit eſté ordonné » pour faire les creües des gens de pied, » que l'on a entendu n'avoir eſté executé. » A ceſte occaſion j'ai depeché pour faire » la viſite, & ay eſcrit à M. de Longue» ville, & ſuivant le rapport qu'en fera

» celuy que j'y ay envoyé, Sa Majeſté y
» pourra encore renvoyer un homme d'au-
» torité, pour plus amplement faire effectuer
» ce qui aura eſté deliberé. Et pour autant
» qu'il eſt venu nouvelle de la defaicte de
» Genlis, auſſi qu'il eſt à preſumer que le
» Prince d'Orange ayant paſſé la Meuze
» avec ſes forces, viendra droit en Henault
» pour ſecourir ſon frere, & d'autre part
» l'armée du Duc d'Albe pour y reſiſter :
» toutes les deux armées ſur le bord de la
» frontiere, l'on ne peut que douter (a)
» les ennemis d'icelle, meſme ladicte fron-
» tiere ainſi degarnie comme elle eſt. Le
» meilleur moyen qui ſe treuve pour le
» preſent pour avoir des hommes, eſt d'en-
» voyer du coſté de Guyenne recueillir des
» ſoldats, tant ceux qui ſont demeurez de
» Stroſſe, qui à ce qu'on a dit montera à
» un fort grand nombre, auſſi des autres
» du pays qui n'ont eſté levez pour ceſte
» effect, & les amener, ſoit par mer ou
» par terre, le plus commodement que faire
» ſe pourra en Picardie. Ils pourront eſtre
» venus pour le vingtieme d'Aouſt, qui eſt
» le temps que la Gendarmerie fait monſtre,
» auſſi le temps qu'il ſe cognoiſtra quelque

(a) Craindre.

» choſe de la fortune des ſuſdictes deux » armées, qui ſe pourront jetter de ville en » ville ſelon les occurrences, ou bien ad- » viſer s'il y aura occaſion ou moyen de les » mettre en camp fortifié, tel qu'il ſera » choiſi, pour empecher l'entrée du Royaume » tant que l'on pourroit, auſſi pour (ſi on » voyoit quelque mauvaiſe intention) avoir » moyen d'attendre le ſurplus de la gen- » darmerie, pareillement les forces eſtran- » geres. Et ſemble que Cauſſains (a), Go- » has (b), & autres Capitaines de Gaſcon- » gne pourront faire ce voyage pour amener » par eſtapes, ou par mer ainſi qu'il ſe treu- » vera le plus brief au ſoulagement du » peuple, par le coſté de Piedmont. Se » pourra auſſi treuver des gens de pied en » Dauphiné, Lyonnois, Vivarets, Provence » & Languedoc, qui ſerviroit pareillement » pour Marſeille, & autres lieux au long » de la marine. Il eſt queſtion en tout cela

(a) Ce fut lui qui, la nuit de la St. Barthélémy, fit enfoncer la porte de la maiſon où logeoit l'Amiral de Coligny. (Voyez les Mémoires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, Tome I, p. 208, verſo &c.)

(b) Liſez une note qui concerne Gohas dans le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 52.

» de lever en Guyenne quatre mille hommes
» pour la Picardie, & deux mille pour le
» coſté de Provence & Piedmont, outre ce
» qui y eſt. Le principal eſt l'argent pour
» payer pour deux mois, afin de ſe lever
» les doutes & ſoupçons qui ſe preſentent,
» & mettant toutes choſes en ſeurté, en-
» core que le chemin de la mer ſoit le plus
» abregé pour les gens de pied, il y a
» apparence que le plus ſeur ſeroit par eſ-
» tapes, auſſi pour lever la jalouſie que pour-
» roit prendre le Roy d'Eſpagne; & à ceſte
» occaſion faudra faire les levées avec le
» moindre bruit que faire ſe pourra. Et pour
» eviter la deſpenſe pour la ſuſdicte levée de
» quatre mille hommes pour la Picardie,
» ſemble qu'il ſuffit de faire douze Capi-
» taines nouveaux, tels que Cauſſains &
» Gohas adviſeront dans le pays, & leſquels
» leur ayderont à mener les troupes (leurs
» deux compagnies deduictes) à remplir tou-
» tes les compagnies de pardeçà, & eſt
» neceſſaire que leſdits Cauſſains & Gohas
» amenent les troupes eux-meſmes par eſta-
» pes, qui pour ce ſeront dreſſez par les
» Gouverneurs, par le plus droict chemin
» qu'ils adviſeront par enſemble. Pour le
» Piedmont & Provence, faut ſeulement

» remplir les compagnies pour eviter la de-
» penſe, & (ſauf meilleur advis) ne faut que
» l'argent des crües ſoit baillé aux Capitaines,
» ains au Maiſtre-de-Camp qui ira lever leſ-
» dictes crües, & les menera pour remplir
» leſdictes compagnies : Provence & Lan-
» guedoc ſe pourront favoriſer de leurs for-
» ces ſelon les occurrences ; tout cela entre-
» tenu pour deux mois, comme dict eſt,
» pourra eviter plus grand inconvenient ».

La defaicte, le doute de la Reyne, & faveur de M. d'Anjou, qui penchoit à la paix, fait parler le Sieur de Tavannes plus librement, reſolu, à quelque peril que ce fuſt, de ne celer ce qui eſtoit utile à la France.

Troiſieſme advis du Sieur de Tavannes, pour la guerre de Flandres.

» Il eſt à penſer quel inconvenient peu-
» vent apporter ceux qui vont lever des
» gens de pied ſans commandement du Roy ;
» car, outre l'auctorité qu'ils s'accouſtument
» dans le Royaume, ils le mettront tousjours
» à la guerre quand ils voudront, & con-
» traindront à la fin, par force & avec raiſon,
» le Roy d'Eſpagne d'aller chaſſer les beſtes

» qui luy font mal dans les foreſts où elles
» naiſſent, & où elles ſe retirent, n'eſtant
» ſeulement la Flandre ruynée & perdue
» par les ſiens, mais la depence & ruyne
» de tous les autres pays. Et ſi une fois
» ceſte guerre eſt commencée, elle eſt per-
» pétuelle, ou du moins ne peut avoir
» fin, ſinon par la ruyne de l'un de ces
» deux Roys, n'eſtant en la puiſſance du
» Roy de France, la paix, pour eſtre en
» la ſubjection de partie de ſon peuple qui
» veut la guerre, d'autant que ce n'eſt plus
» pour les villes que l'on combat, & qu'elles
» ſe peuvent rendre par la paix: mais c'eſt
» pour ceſte partie du peuple qui ne ſe
» peut livrer, & neantmoins eſt ce qui
» cuide commencer la ſuſdicte ruyne de
» l'Eſtat d'Eſpagne, avec le hazard de celuy
» de France. Donques, ſoit que l'on veuille
» la guerre ou non, il eſt néceſſaire de de-
» ſaccouſtumer la grande authorité que prend
» ceſte partie du peuple, de créer Capi-
» taines, envoyer Enſeignes, s'eſlever quand
» luy plaiſt, & faut que tout ſe leve par
» commiſſion du Roy, tant pour reduire
» tout ſous ſon obeyſſance, que pour ne
» bigarrer un camp de deux forces, & pour
» autres inconvenients que tous gens de

çoit que la Reyne s'esloigne de ses advis ; ne cognoist la legereté du Roy Charles, la puissance que ladicte Reyne a sur ses enfans ; par ses creatures qu'elle leur a donné pour serviteurs dès leur enfance. Imprudemment essaye d'y mettre la division ; remonstre au Roy qu'il ne sera jamais rien qui vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mere ; & qu'il ne chasse son frere hors du Royaume ; propose de l'envoyer en Pologne (siege vaquant par la mort de Sigismond) nation qui veut estre creue belliqueuse ; & tousjours veut la paix, nommément avec les Turcs. Leur Royaume est pauvre (a) ; excepté trois villes ; le Turc ne les veut

sur ce sujet d'excellens avis au Comte de la Rochefoucaut, & à d'autres Chefs du Protestantisme. « Il craignoit fort (dit l'Auteur des Mémoires de l'Estat de » France, sous Charles IX, Tome I, p. 187, verso) » que leurs manieres de faire (il entendoit les levées » pour la guerre de Flandres) leur apporteroient quelque grand dommage. Il devinoit qu'un grand désastre tomberoit sur eux, parquoi qu'ils se gardassent ; » s'ils estoient sages, qu'ils se comportassent autrement, » ou pour le moins qu'ils reprinssent le chemin de leurs » maisons »...

(a) Il s'en faut bien que les Mémoires de Jean Choisnyn nous donnent cette idée de la Pologne à l'époque dont il s'agit.

conquerir

conquerir ; leur pauvreté les defend, eſliſent un eſtranger, parce qu'ils ne ſe veulent ceder les uns aux autres, ſe laiſſent corrompre par argent de leur élection. La reputation de M. d'Anjou le fait deſirer ; l'alliance que les François ont avec le Turc, auquel les Polonois ſont dès long temps aſſociez, joint aux belles harangues du Sieur de Valence, avec la hayne qu'ils portoient aux Allemands, commandement & defence (a) du Turc, qui empeſchent l'election du fils

(a) On verra dans les Mémoires de Jean Choiſnyn, que le Turc faillit au contraire déconcerter les meſures priſes par Jean de Montluc, pour élever le Duc d'Anjou ſur le trône de Pologne. La politique fine & adroite du Prélat négociateur a été remarquée par nos Hiſtoriens : mais la plupart d'entre eux ont négligé un fait auſſi curieux qu'eſſentiel. Ce ſont les conditions qu'une partie de la nobleſſe Polonoiſe appoſa à l'élection du Duc d'Anjou pour ſon Roi. Montluc & Lanſac de St. Gelais, Ambaſſadeurs de Charles IX, les acceptèrent au nom de leur maître. Voici les principales de celles qui nous ont été tranſmiſes par la Popeliniere, Tome II, Livre XXXV, folio 176, verſo. 1°. « Qu'il plaiſe au Roy Très-Chreſtien abolir pour » jamais la mémoire de toutes choſes avenues en France » à cauſe des troubles & guerres civiles ; en après que » Sa Majeſté accorde par ſa bonté à tous ceux qui le » voudront, de vivre paiſiblement par toute la France

de l'Empereur, prepare celle de M. d'Anjou. L'Admiral en eſtant adverty, publie qu'il falloit que Monſieur declaraſt ne vouloir ſortir de France; ſi, après avoir refuſé le Royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celuy de Pologne par election. Fondement auſſi faux que ſa conduite, voulant contraindre la France à deux extremitez dangereuſes, ou la guerre d'Eſpagne, ou la civile; ce n'eſt merveille ſi elle ſe tourne à ſa perte. MM. de Sauve & de Rets ad-

» ſans eſtre recherchez ny moleſtez en quelque ſorte que
» ce ſoit pour la religion reformée dont ils feront
» profeſſion; qu'on ne les recherche point dans leurs
» maiſons, pourveu qu'ils ſe comportent ſuivant les
» Edits, & ne ſoient contraints d'aſſiſter à cérémonie
» quelconque de l'Egliſe Romaine... Davantage, que
» le Roy Très Chreſtien, pour ſouvenance perpétuelle
» de clémence & bénignité, remette & reſtabliſſe en
» leurs biens, nobleſſe & honneurs précédans, tous
» ceux qui ont eſté condamnez pour cette prétendue
» conſpiration de Paris au mois d'Aouſt 1572, ou leurs
» enfans, ou héritiers, nonobſtant tous Edits, Arreſts,
» Jugemens & Ordonnances, s'il y en a, que le Roy
» caſſera & mettra au néant... Que les héritiers de
» ceux qui ont eſté maſſacrés à Paris, & en quelques
» villes de France, par la fureur du peuple enragé,
» ſoient payez du prix & valeur des Eſtats que les
» maſſacrez tenoient, &c.

vertiſſant la Reyne des ſecrets conſeils, deſſeins & paroles du Roy, que ſi elle n'y entendoit, les Huguenots le poſſederoient, qu'au moins (avant que penſer à autre choſe) ils luy conſeilloyent de regagner la puiſſance de Mere que l'Admiral luy avoit fait perdre. La jalouſie du gouvernement de ſon fils, & de l'Eſtat, ambition demeſurée, enflame, bruſle la Reyne dehors & dedans, & tient conſeil de ſe defaire de l'Admiral. Le Roy chaſſeur, va à Montpipeau (42); la Reyne y court, enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes (dit): *Je n'euſſe penſé, que pour avoir pris tant de peine à vous eſlever, vous avoir conſervé la Couronne que les Huguenots & Catholiques vous vouloient oſter, après m'eſtre ſacrifiée pour vous, & encouru tant d'hazard, que m'euſſiez voulu donner recompenſe ſi miſerable. Vous vous cachez de moy (qui ſuis voſtre Mere) pour prendre conſeil de vos ennemis, vous vous oſtez de mes bras, qui vous ont conſervé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu aſſaſſiner. Je ſçay que vous tenez des conſeils ſecrets avec l'Admiral; vous deſirez vous plonger en la guerre d'Eſpagne inconſiderément, pour mettre voſtre Royaume, vous, & nos perſonnes en proye de ceux de*

la Religion. Si je ſuis ſi malheureuſe, avant que de voir cela, donnez moy congé de me retirer au lieu de ma naiſſance, & eſloignez de vous voſtre frere, qui ſe peut nommer infortuné, d'avoir employé ſa vie pour conſerver la voſtre; donnez luy aumoins temps de ſe retirer hors du danger & preſence de ſes ennemis, acquis en vous faiſant ſervice; Huguenots qui ne veulent la guerre d'Eſpagne, mais celle de France, & la ſubverſion de tous Eſtats pour s'eſtablir. Ceſte harangue artificielle eſmeut, eſtonne, eſpouvante le Roy, non tant des Huguenots que de ſa mere & de ſon frere, dont il ſçait la fineſſe, ambition & puiſſance en ſon Eſtat, s'eſmerveille de ſes conſeils revellez, les advoue, demande pardon, promet obeïſſance. Ceſte meffiance ſemée, ce premier coup jetté, la Reyne continuant ſon meſcontentement, ſe retire à Monceaux, le Roy tremblant, la ſuit, la treuve avec ſon frere, les Sieurs de Tavannes, de Rets, & de Sauve, lequel de Sauve, Secretaire d'Eſtat, ſe met à genoux, & reçoit pardon de Sa Majeſté pour avoir revelé ſes conſeils à ſa Mere. L'infidelité, braverie, audace, menaces, & entrepriſes Huguenottes, ſont magnifiées avec tant de verité & artifices, que d'amis les

voilà ennemis du Roy. Lequel fluctuant, ne pouvoit perdre le desir conçeu d'obtenir gloire & reputation par la guerre Espagnolle. La Reyne juge qu'il n'y alloit seulement de l'Estat de la France, mais de ce qui luy estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, & du danger de M. d'Anjou, se contente d'avoir disposé le Roy sans luy en dire d'avantage, résout avec deux Conseillers & M. d'Anjou, la mort de l'Admiral, croyant tout le party Huguenot consister en sa teste, esperant, par le mariage de sa fille avec le Roy de Navarre, r'abiller tout; resout l'execution, & de se couvrir du pretexte de ceux de Guyse, dont l'Admiral avoit aidé à faire tuer le pere. Le Cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumalle, qui le reçoit en joye. Morver (a), assassinateur de Mouhy, est choisi; blasmé de ce premier coup par le Sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la Reyne, agreé par luy pour effect semblable; il promet de tuer l'Admiral d'une arquebusade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chally (b), son

(a) Maurevel, selon les uns, & Maurevert, selon d'autres.

(b) L'Histoire des cinq Roys, p. 426, & les Mé-

maiſtre d'hoſtel ; il s'affuſte, il ſe couvre de drapeaux aux barreaux des feneſtres, diſpoſe ſa fuitte par une porte derriere, ſur un cheval d'Eſpagne. Cependant les nopces du Roy de Navarre, & de Marguerite de France, ſe font (43), mariant les deux Religions enſemble. Les Huguenots dans la Nef de Noſtre-Dame, l'Admiral dit, qu'*il falloit oſter les Enſeignes conquiſes ſur les Heretiques, marques de troubles, demande gauſſant les cinquante mille eſcus promis* (a) *pendant iceux à celuy qui aporteroit ſa teſte* ; maſques, bagues, ballets, ne s'eſpargnent. Purgatoire, Enfer, repreſentez en Bourbon,

moires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, Tome I, p. 197, l'appellent Chailly. Il étoit, ſelon ces deux Ecrivains, Maître-d'Hôtel chez le Roi, & Surintendant des affaires du Duc de Guiſe.

(a) Le 27 Septembre 1569 (lit-on dans le Journal de Brulart ; Tome I des Mémoires de Condé, p. 209) « le Roy envoya lettres adreſſantes à M. de la Cour » du Parlement, par leſquelles il faiſoit entendre » qu'il trouvoit bon l'Arreſt donné contre l'Admiral » Gaſpard de Coligny, fors & excepté qu'il falloit » adjouter à l'Arreſt, *mort ou vif*. Quelque peu de » tems après ledit Arreſt fut exécuté ; & ledit Admi- » ral pendu en figure devant l'Hoſtel-de-Ville, & » une effigie en boſſe, faite au naturel, portée à » Montfaucon ».

(44) où sont envoyez les Huguenots après un combat de barriere, presage de leur malheur. L'Admiral pressé, continue ses audaces, importune, se fache, croit l'esprit de la Cour estre ensevely dans Tournois & mascarades, *menace de partir, qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile.* Il est pourveu, retournant du Conseil, par une arquebusade dans les deux bras, la porte (a) est rompue, cependant l'arquebusier se sauve. L'Admiral porté en son logis, le

(a) Le Vendredi 22 Août l'Amiral étoit allé au Louvre pour arranger avec les Maréchaux de Cossé & de Tavannes, un démêlé survenu depuis longtems entre les Sieurs de Guerchy & de Thianges. En revenant, « il ne fut pas à dent pas du Louvre (dit » l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France, p. 196) » que d'une fenestre treilliffée du logis, où logeoit or- » dinairement Villemur, Précepteur du Duc de Guise, » luy fut tirée une harquebouzade avec trois balles sur » le point qu'il lisoit une requeste. L'une des balles » luy emporta le doigt indice de la main droite. De » l'autre balle il fut blessé au bras gauche. Lorsqu'il » fut blessé, le Sieur de Guerchy estoit à son costé » droit, & à sa gauche, l'aîné des Pruneaux : l'Amiral » ne dit jamais autre chose, sinon qu'il monstra le lieu » d'où on luy avoit tiré le coup, & où les balles » avoient donné; & regardant son Escuyer d'escuyrie, » qui estoit auprès de luy, dit : *Volet, allez dire au* » *Roy ce qui m'est advenu...* Un autre Gentilhomme

Roy adverty s'offence (a), menace ceux de Guyſe, ne ſçachant d'où venoit ce coup ; & après, un peu r'adoucy par la Reyne, à l'aide du Sieur de Rets, ils mettent Sa Majeſté en colere contre les Huguenots (vice peculier par Sa Majeſté, d'humeur colerique); ils luy font croire avoir ſceu une entrepriſe des Huguenots contre luy, les deſſeins de Meaux, d'Amboiſe luy ſont repreſentez : ſoudain gagné, comme ſa mere ſe l'eſtoit promis, il abandonne les Huguenots, demeure faché avec les autres, que la bleſſeure n'eſtoit mortelle. Les Huguenots (encores aveuglez du Roy) ne penetrent ce coup, paſſent

» voyant l'Amiral bleſſé, s'approcha de luy pour luy » ſouſtenir ſon bras gauche, luy ſerrant l'endroit de » la bleſſure avec ſon mouchoir. Le Sieur de Guerchy » luy ſouſtenoit le droict; & en cette façon fut mené » à ſon logis, diſtant de-là environ ſix vingts pas... » Soudain après le coup la porte du logis d'où l'har- » quebouzade avoit eſté tirée, fut enfoncée par cer- » tains Gentilshommes de la ſuite de l'Amiral ; l'har- » quebouze fut trouvée, mais non l'Harquebouzier... » Il s'en eſtoit ſoudain enfui par la porte de derrière » qui ſort ſur le cloiſtre de St. Germain-l'Auxerrois, » où l'on luy gardoit un chéval tout preſt »...

(a) Le Roi jouoit à la paume, quand il apprit cette nouvelle. Soudain il jetta ſa raquette par terre, & quitta le jeu.

à grandes troupes cuiracez, devant le logis de MM. de Guyse & d'Aumalle, menacent de les attaquer. Eux s'excusant, somment le Roy de prendre leur querelle, ce qui fait que lesdits Huguenots penetrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou qu'ils la feroient sur le champ, menacent Leurs Majestez. Le Conseil est tenu composé de six, le Roy present cognoissant que tout s'alloit descouvrant, & que ceux de Guyse mesmes, pour se laver, accuseroient la Reyne & M. d'Anjou, & que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les Chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne, & tomber en une dangereuse & incertaine guerre. Du peril present de Leurs Majestez, & des Conseillers tenus en crainte, naist la resolution de necessité, telle qu'elle fut, de tuer l'Admiral, & tous les Chefs de part (a); Conseil nay de l'occasion, par faute & imprudence des Huguenots, & qui ne se fust peu executer sans estre descouvert; si il eust esté premedité, la feinte du Roy Charles n'eust peu estre telle que la verité, il ne luy

(a) De parti.

eſtoit beſoin de deguiſement, puis qu'il eſtoit à eux, & porté à la guerre ; nul conſeil de ſi longue haleine ne ſe cele dans la Cour. Le Roy ivre, proteſte ſon deplaiſir, envoye viſiter l'Admiral blecé, luy promet juſtice exemplaire. Toute la Cour eſt triſte, aucuns du coup, & la plus grande part de la faute ; les Huguenots interpretent ce deuil à leur advantage. Les principaux s'aſſemblent (45) chez l'Admiral, le Chirurgien l'aſſeure. Deux advis ſont debatus par eux, de ſortir le blecé en armes malgré Paris & la Cour, aucuns ſe mefient de tous, autres accuſent ceux de Guyſe, decoulpent Leurs Majeſtez qui avoient (diſoient-ils) autre moyen de le faire mourir, que d'une arquebuzade. Telligny (46), beau fils de l'Admiral, le croit ainſi, pour s'eſtre premier trompé ; il aſſeure, il emporte le Conſeil, jure que le Roy eſtoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la ſuffiſance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de tranſporter le blecé, reſout le ſejour de deux jours ; l'imprudence, les menaces continuent, juſques à accuſer M. d'Anjou, que l'arquebuſe treuvée en la maiſon de Chailly eſtoit recogneue pour eſtre à un de

ſes gardes. Le Conſeil du Roy r'aſſemblé, (a) le peril preſent, la Reyne en diverſes craintes, la verification du coup, que l'on doutoit s'eſclaircir, la guerre ou l'execution preſente pour l'empeſcher, luy tournent dans la teſte. Si elle ſe fuſt peu parer de la ſource de l'arquebuſade, malaiſément euſt elle achevé ce à quoy l'evenement la contrainct; l'accident de la bleſſure au lieu de mort, les menaces, forcent le Conſeil à la reſolution de tuer tous les Chefs. Ce qui eſt propoſé au Roy, l'eſmeut & le colere contre les Huguenots; ils luy remonſtrent le danger commun, les moyens de l'eviter, ſe deſtrapant de ſes compagnons & Maiſtres. Le Chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient eſté adjoincts à ceſt advis; la mort du Roy de Navarre, du Prince de Condé, des Mareſchaux de Montmorency & d'Amville, eſt ſur le tapis; l'opinion du Sieur de Rets eſt indeciſe, ſi c'eſtoit pour couper la ſource des guerres, ou pour avoir leurs Eſtats de Mareſchaux, eſt contredicte & rejettée par le Sieur de Tavannes. Lequel

(a) L'Auteur des Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, fait tenir ce conciliabule dans le jardin des Tuileries, le Samedi 23 Août, après dîner. (Tome I, p. 203.)

propoſe que l'innocence devoit exempter les uns, la jeuneſſe les autres, que le Roy de Navarre & Prince de Condé eſtoient du Sang de France, qu'il falloit eſpargner & reſpecter, qu'ils étoient jeunes, & que l'on leur pouvoit donner des ſerviteurs qui leur feroient changer de Religion & d'opinion. De ce ſeul advis, & de ceſte ſeule voix du Sieur de Tavannes, ce grand Roy Henry quatrieſme regnant aujourd'huy, & le feu Prince de Condé tiennent la vie, & le malheur eſt pour la poſterité du Sieur de Tavannes, que Sa Majeſté n'en ſçait la verité; & diſoit davantage le Sieur de Tavannes (a), *que ce coup de neceſſité devoit*

(a) La plupart des Ecrivains du tems conviennent unanimement qu'on délibéra ſi l'on comprendroit dans le maſſacre le Roi de Navarre & le Prince de Condé. Ils ajoutent qu'il fut auſſi queſtion de placer au nombre des proſcrits les Maréchaux de Coſſé, de Montmorency, de d'Anville, le Sieur de Biron & autres, quoique Catholiques. On prétend que l'abſence du Maréchal de Montmorency ſauva ſon frère & leurs partiſans. Montmorency agité de noirs ſoupçons, avoit quitté la Cour. Quant au Roi de Navarre, & au Prince de Condé, l'avis prépondérant ſe déclara en leur faveur. Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes en attribue l'honneur ſeul au Maréchal ſon père. Mais nous devons prévenir le Lecteur qu'aucun des contemporains que

estre franc d'autre blasme. La resolution prise, les Huguenots semblent ayder à leur ruïne, aveuglez, demandent les gardes du Roy, qui leur furent accordées pour garder l'Admiral, autour duquel les principaux se logent, autres avec le Roy de Navarre dans le Louvre, pour le conserver (disoient-ils) de ceux de Guyse. Ils facilitent leur massacre, le Roy voit l'Admiral (47) le Dimanche, qui luy dit, que Dieu l'avoit reservé pour son service, messe requeste, crainte & menaces; essaye de parler au Roy particulierement, il en est empesché par la Reyne. Les Huguenots se r'asseurent, se gardent seulement de ceux de Guyse, demandent justice, un matin, au jardin des Thuilleries, insolemment.

nous avons consultés, ne confirme cette anecdote si intéressante & si curieuse. L'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX semble le contredire en quelques points. Voici comment il s'exprime, T. I, p. 203, verso. « Il sembla plus expédient de sauver » la vie au Roy de Navarre, tant à cause de sa jeunesse, » que pource qu'il estoit allié du Roy. Quant au Prince » de Condé, l'on fust en délibération s'il auroit la vie » sauve... Mais l'opinion de Gonzague (Duc de Ne- » vers) l'emporta, c'est qu'on le détourneroit de la » religion par menaces de tourment & de mort. (Voy. aussi M. de Thou.)

La Reyne craintive s'en retourne au Louvre, haſte la reſolution de tuer l'Admiral, & les chefs Huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. Eux abandonnez de Dieu, Pardillant (a), Huguenot, veut battre Nambur, huiſſier du Roy à la porte, qui ne le vouloit laiſſer entrer à ſon coucher. Le Roi diſſimule, entretient luy & (48) la Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, ſe couche & ſe leve ſoudain. La Reyne & les Conſeillers appellez, elle (comme femme craintive) ſe fuſt (b) volontiers dediſte, ſans le courage qui luy fut redonné des Capitaines, luy preſentant le peril où elle & ſes enfans eſtoient. Deux Compagnies des Gardes mandées arrivent à mynuict, le logis de l'Admiral eſt inveſty de ſentinelles, de peu de Catholiques Pariſiens advertis, il en manque la moitié, tant la

(a) Le Baron de *Pardaillan*, & non *Pardillant*. Les Mémoires de la Reine Marguerite nous apprendront les bravades que firent dans cette circonſtance Pardaillan, & d'autres chefs Proteſtans, tels que de Piles, &c. C'étoit-là ſans doute ceux que la Noue appelloit *de vrais fous, malhabiles*.

(b) Ces irréſolutions prétendues de Catherine de Médicis ne s'accordent pas avec le récit du Sieur d'Aubigné. (Liſez l'Obſervation, n°. 47, & les Mémoires de l'Eſtat, ſous Charles IX, Tome I, p. 207.)

crainte a de pouvoir, nonobſtant l'autorité du Roy, qui commandoit les armes. M. de Guyſe eſt envoyé querir, ſous pretexte duquel eſt reſolue l'execution, il luy eſt permis d'aller tuer l'Admiral, venger la mort de ſon pere. Il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les Gardes de Sa Majeſté. L'Admiral cognoiſt ſa mort, adverty que c'eſtoient les Gardes du Roy qui l'attaquoient, admoneſte ſes amis (49) de ſe ſauver, qui montent ſur les toicts; quelques Suiſſes tuez à l'abordée. Beſme, Haultefort, Hartain, treuvent l'Admiral ſur pied en l'apprehenſion de la mort, les admoneſte *d'avoir pitié de ſa vieilleſſe*, ſe ſentant leurs eſpées glacer dans ſon corps, il prolonge la vie, embraſſe la feneſtre pour n'eſtre jetté en bas, où tombé il aſſouvit les yeux du fils, dont il avoit fait tuer le pere. Le tocſain du Palais point avec le jour, tout ſe croiſe, tout s'eſmeut, tous s'excitent & cherchent: colere, le ſang & la mort courent les rues en telle horreur, que Leurs Majeſtez meſmes qui en eſtoient les auteurs, ne ſe pouvoient garder de peur dans le Louvre; tous Huguenots indifferemment ſont tuez, ſans faire aucune defence. Je ſauvay la Neufville, Bethunes, (50) Baignac, & ayday ſortir à la Verdin; les Gentilshommes & Capitaines cou-

chez en la chambre du Roy au Louvre en sont tirez & tuez; deux Catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent n'ayans perdu l'entendement. Le Roy de Navarre & Prince de Condé craintifs, après avoir essayé de parler à moy qui ne leur osay respondre, & de quoy Sa Majesté s'est bien souvenu (51) depuis à mon préjudice, sont menez au Roy. Il leur propose la Messe ou la mort, menace le Prince (52) de Condé qui ne se pouvoit feindre. La resolution de tuer seulement les Chefs est enfrainte; plusieurs femmes & enfans tuez à la furie populaire, il demeure (53) deux mil massacrez. Le sieur de Tavanes sauve le Mareschal de Biron soupçonné (sans sujet) de favoriser les Huguenots, par l'advis qu'il luy donne (54) de se sauver dans l'Arsenal. MM. de Guyse (en exemptant d'autres) sont calomniez de ne vouloir l'extinction du pretexte des armes. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavanes a les mains nettes, ne souffre que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des estrangers; Paris semble une ville conquise au regret des Conseillers, n'ayant esté resolu que la mort des Chefs & factieux: au contraire, tous Huguenots, femmes & enfans, sont tuez indifferemment

remment du peuple, ne pouvant le Roi, ni leſdicts Conſeillers retenir les armes (a) qu'ils avoient debridées. M. de Guyſe ſuit envain Montgommery (b), qui ſe ſauve du fauxbourg ſainct Germain en Angleterre. Les Mareſchaux de Montmorency & Dampville eſtonnez, s'abaiſſent, recherchent leurs amis, évi-

(a) Il en coûta la vie à plus d'un Catholique. Les inimitiés particulières, & le deſir de s'approprier le bien d'autrui, eurent un vaſte champ pour ſe ſatisfaire au milieu de ce tumulte. Ce fut ainſi que périrent de Lomenie, Secrétaire des Finances, le Conſeiller au Parlement, Rouillard, Chapes & Robert, Avocats célèbres, Salcede, connu par ſes querelles avec la Maiſon de Guiſe, Villemur, neveu de l'ancien Garde des Sceaux, Bertrand, & beaucoup d'autres. (Liſez la Popeliniere, Tome I, fol. 66, verſo.)

(b) Un Ecrivain Calviniſte prétend que Charles IX du haut du Louvre, voyant Montgommery, le Vidame de Chartres, & d'autres qui ſe ſauvoient, prit une arquebuſe de chaſſe, & tira ſur eux. L'Auteur de la Henriade dit dans une des notes ſur le ſecond Chant, que le Maréchal de Teſſé avoit connu un vieillard de 90 ans, qui certifioit avoir chargé lui-même l'arquebuſe de Charles IX. Malgré cette autorité, & celle de l'ouvrage cité ci-deſſus, nous croyons qu'au tribunal de l'hiſtoire on ne doit pas admettre aveuglement une anecdote auſſi outrageante pour la Mémoire d'un Roi. (Mémoires de l'Eſtat de France, p. 212, verſo.)

tent le peril : leur maiſon eſtoit ſoupçonnée des intel'igences Huguenottes. Pluſieurs villes du Royaume tuent non-ſeulement les Chefs & factieux (55), comme il leur avoit eſté mandé; ains ſe gouvernent en ceſte effrenée licence Pariſienne. Ce coup faict, la colere refroidie, le peril paſſé, l'acte paroiſt plus grand, plus formidable aux eſprits raſſis, le ſang eſpardu blece les conſciences. L'execution de l'acte avoit occupé les entendemens, tellement qu'ils vacilloient aux pretextes pluſieurs fois changez, ſelon les occurrences, monſtre qu'il n'y avoit rien de premedité, & deſcharge les Huguenots de l'accuſation de l'entrepriſe à eux depuis imputée. Les premieres lettres (56) du Roy contenoient aux Princes eſtrangers & Ambaſſadeurs, que la bleſſeure de l'Admiral avoit eſté commiſe par ceux de Guyſe ſes ennemis. Le ſtil en eſt changé après le meurtre general des Huguenots, les meſmes villes & Ambaſſadeurs advertis par le Roy, que c'eſtoient ceux de Guyſe qui avoient faict ce maſſacre : bruit qui euſt continué, ſi leſdits Sieurs de Guyſe plus fins, cognoiſſans le temps, que leur refus ne pouvoit retarder l'execution ja acheminée, n'euſſent dit & publié que ce n'eſtoit eux : ains Sa Majeſté, qu'ils ſupplioient

ne les vouloir mettre en bute à tous les Heretiques de la Chreſtienté, que puiſque Sa Majeſté en avoit peur, par plus forte raiſon les devoient-ils craindre. Le Conſeil r'aſſemblé, la foy violée, l'himen arrouſé de ſang; contraint d'inventer un troiſieſme menſonge. Les Huguenots ſont accuſez d'avoir voulu tuer Leurs Majeſtez, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'uſer de la formalité de juſtice, avoit contraint de la ſuperſeder juſques après l'execution, pour mieux prevenir la leur, qu'il n'y avoit danger de mentir en les accuſant, puiſqu'en l'entrepriſe de Meaux ils avoient feint que l'on euſt entrepris ſur eux, pour prendre le Roy (57). Sa Majeſté advoue l'acte aſſis en ſa Cour de Parlement; l'Admiral traiſné, pendu à Montfaucon par les pieds, ſa teſte envoyée à Rome, les Proceſſions generales ſe font. Le ſieur de Tavannes ſepare les quartiers de la ville à pluſieurs Seigneurs par le commandement du Roi, pour faire ceſſer le meurtre & le pillage. Briquemault (a) & Cavagnes pris, liberté leur eſt promiſe, s'ils

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 6, ſur le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 390. On y a fondu tout ce qui concerne le ſupplice infligé à Briquemaut & à Cavagne.

advouent avoir voulu entreprendre contre le Roy; eux (bien adviſez) le nient, ſçachans que puiſqu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fuſt ſans mentir, que eſſayer par artifices à ſauver ce qu'il falloit perdre : ils ſont pendus en Greve; c'eſt Dieu qu'il faut appaiſer: eſteignant des troubles, s'en allume d'autres. M. d'Alençon (offenſé de n'avoir rien ſceu de ce deſſein) ſe lie davantage avec ceux de Montmorency, autre ſource de guerres civiles. Je vis partie des papiers de l'Admiral chez mon pere, le roolle de leurs hommes, leurs levées de deniers, les ſignals & menées de leur party, avec un diſcours de Francourt, prévoyant de point à autre (58) ce qui advint : que l'on tireroit l'Admiral d'une arquebuſade, ſi failly, ſeroit cauſe du meurtre de tous les Huguenots, & de leur party, tant les hommes d'Eſtat ont pouvoir de deviner. L'aubeſpin fleurit (a); une

(a) Ce fait ſingulier eſt atteſté par la plupart des Ecrivains Proteſtans. « L'Aubépin à demi ſec, & dénué » de feuillage (dit la Popeliniere, fol. 67, verſo), » fleury néanmoins au cimetiere St. Innocent à Paris » ſur le midy du Lundi, fut eſtimé miracle du peuple, » qui y accourut de tant d'endroits, qu'il y fallut met- » tre garde : mais on tient que ce fut l'artifice d'un

eſtoille (a) (non remarquée par le paſſé) naſquit, tout eſt attribué à Miracles.

» Cordelier, pour faire croire que la France recouvroit » ſa belle fleur perdue »...

(a) Voici ce qu'on lit dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, Tome I, p. 26. « Au mois de » Novembre une nouvelle étoile ſe voyoit ſur Paris, » & partout avec une grande admiration de tout le » monde : Beze & autres Poëtes Huguenots la com- » paroient à celle qui apparut aux Mages ».

Fin du vingt-ſeptième Chapitre des Mémoires de Meſſire Gaſpard de Tavannes.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) Il n'y a point d'Hiſtorien national ou étranger qui, parlant de la mort de Charles-Quint, n'ait fait ſon portrait. En rapprochant les diverſes eſquiſſes tracées par chacun de ces Ecrivains, ſi on expoſoit la diſcordance des couleurs qu'ils ont emploïées, & les contradictions qui en réſultent, la carricature ſeroit piquante. On s'attend bien que le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire a eſſaié auſſi de peindre ce Monarque. On croit devoir faire connoître au Lecteur la manière dont il s'y eſt pris. « Charles-Quint (dit-il) peut ſe comparer » aux anciens Empereurs. Il étoit généreux, » prudent, patient, ſecret, Capitaine, ne- » gociateur par ſoy, & néantmoins trop vin- » dicatif, propoſant ſa paſſion à ſon utilité. Le Vicomte de Tavannes fait enſuite l'énu-

mération des guerres que Charles eut à soutenir, & des succès qu'il obtint. « Ce qui » empescha (dit-il encore) sa Monárchie » entiere, fut les grands Capitaines qui vi- » voient de son tems : le jour St. Mathias, » auquel il naquit, luy étoit heureux : ce » jour il fut esleu & couronné Empereur, » gagna la bataille de Pavie, prit l'Afrique » (a), & mourut ; mort approuvée du plus » grnd heur que les hommes puissent avoir, » puisque Chrestien elle luy advint en mesme » jour de ses prosperitez... »

S'il nous est permis de hazarder nos propres réfléxions, voici ce que nous ajouterons. Charles-Quint consideré dans sa vie privée & dans sa vie publique offre des grands traits à saisir & à dessiner. Mais depuis son abdication l'Histoire a remarqué que son génie sembla se rétrécir. Ce jugement ne tiendroit-il point au genre de vie qu'alors il mena ? Confiné dans une retraite profonde, il n'eut plus les vertus d'un particulier. La culture des fleurs, l'étude des méchaniques, & les regles claustrales auxquelles il s'assujettit, le mettoient au niveau du commun des hommes. Il observa si religieusement les pratiques des moines de St. Just, que l'Histoire nous a con-

(a) C'est-à-dire Tunis & le fort de la Goulette.

ſervé ce mot d'un Novice qu'il eut de la peine à réveiller : *En vérité* (s'écria celui-ci), *vous devriez bien vous contenter d'avoir troublé le monde, tandis que vous avez vécu, ſans venir troubler le repos de ceux qui en ſont ſortis.*

Pluſieurs Hiſtoriens lui ont reproché le cérémonial prématuré de ſes obſéques, pendant leſquels il ſe tint clos dans un cercueil. Nous ne diſcuterons point s'il y eut de ſa part de la puérilité ou de la bizarrerie. On auroit tort de juger Charles-Quint dans ſa retraite ſur ce fait iſolé. Le Philoſophe & le Moraliſte doivent chercher un point fixe auquel tous les autres ſe rapportent : c'eſt ainſi qu'ils procédent, quand il s'agit de prononcer ſur un grand homme. Suppoſons que l'organiſation morale de Charles-Quint ne fut point altérée par l'âge & par les infirmités, lorſqu'il abdiqua, ce point nous ſemble facile à ſaiſir. Tout ſe réduit à examiner ſi ce Prince occupé ſans ceſſe à calculer les intérets de l'Europe, habitué à commander & à être obéi, a ſupporté ſa retraite ſans dégoût & ſans ennui. Cette queſtion une fois éclaircie, nous préſumons qu'on pourroit apprécier juſtement tout ce qu'il fit depuis cette époque.

(2) On peut ſe rappeller comment Mon-

tluc s'exprime ſur cette (a) paix : dans les Mémoires de Vieilleville elle eſt également déſapprouvée. Ceux de Boyvin du Villars, renferment les réclamations les plus fortes que le Maréchal de Briſſac ſe permit relativement à l'évacuation d'une partie du Piémont. » Je vous prie, mon couſin, (écri-» voit Henri II à ce brave Maréchal (b), le » 18 Mai 1559.) faiſons ce que nous de-» vons, pour enſuivre préciſément le contenu » en iceluy traité ; & puis ſi je veux faire » quelque choſe de grace, l'on en ſera de » tant plus tenu & obligé à moy. Je ne dis » pas pour cela que je ne prenne vos ad-» vis de bonne part ; mais en ce que je » commande, & qui requiert promptitude » & diligence, je veux & entends que, » ſans prendre prétexte des advis que l'on » me donne, & en attendant ma réponſe, » on ne laiſſe toujours de commencer à » l'exécution & obſervation de mon com-» mandement.....» A la ſuite de cette lettre, il y en a d'autres du Connétable,

(a) Voyez le Tome XXIV de la Collection, page 440.

(b) Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, T. II, page 797.

qui trouveront leur place dans notre travail ſur Boyvin du Villars.

Nous ne connoiſſons parmi les mémoires du tems que Rabutin, qui ſatisfait de la paix, s'en s'embaraſſer des conditions, ait applaudi à celle là. Au ſurplus ſi Tavannes en parle avec aigreur, on conçoit que ſon Commentateur ne l'enviſage pas tranquillement. » La paix honteuſe (remarque-t'il) » fut dommageable, les aſſociez y furent » trahis, les Capitaines abandonnez à leurs » ennemis, le ſang, la vie de tant de François négligée, cent cinquante fortereſſes » rendues, pour tirer de priſon un vieillard » Conneſtable, & ſe deſcharger de deux » filles de France, qui fuſt une pauvre couverture de laſcheté. La meſme juſtice qui » eſtoit de rendre le Piémont par les François, devoit eſtre de rendre Milan par » les Eſpagnols, qui n'y ont aucun droit. » Ils affinerent les François, & eſtoient dans » les places rendues, qu'ils penſoient que » ce fuſt un ſonge d'y eſtre, n'ayant jamais » eſperé d'y rentrer; paix blaſmable, dont » les flambeaux de joye furent les torches » funèbres du Roy Henry II, ſans laquelle » les Huguenots euſſent eu beau à faire la » *chatemite*, & preſcher en rhétorique : ils

» n'euſſent attiré Capitaines ny Soldats, » ſortes de gens qui courent, & font la » guerre d'eux meſmes, quand ils ſont de- » ſeſperez, & non employez.

(3) Tavannes anticipe ici ſur l'ordre chronologique des faits. Sebaſtien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, ne fut contraint de ſortir d'Ecoſſe qu'au mois de Juillet 1560. Pour faciliter l'intelligence du récit de Tavannes, reprenons les choſes de plus loin. La Religion Proteſtante avoit déjà jetté de profondes racines en Ecoſſe, lorſque la jeune Marie fut amenée en France, pour épouſer le Dauphin. La mere de cette Princeſſe, ſœur des Guiſes, reſta à la tête de l'adminiſtration. Ses freres lui inſpirerent leur haine contre les Proteſtans. Elle les perſécuta. Henri II appuia les meſures qu'elle prit. Les Proteſtans Ecoſſois conſidérant la maniere dont on traitoit en France les nouveaux Sectaires, comprirent qu'un pareil ſort leur étoit réſervé. Ils ſe révolterent à différentes repriſes. Après la paix de Cateau-Cambreſis, Henri II commença à entrevoir que ſi l'on ne changeoit pas de ſyſtême, tôt ou tard le Royaume d'Ecoſſe échapperoit à ſon fils. Le Connétable de Montmorency le

détermina à envoyer en Ecoſſe un de ſes Gentilshommes, nommé Melvil (a), pour

(a) Les Mémoires de Jacques Melvil, & non de Melville, comme quelques perſonnes ont affecté de le nommer, contiennent un récit curieux de cet évènement. Ils nous apprennent que le Sieur de Bethencour, Maître-d'Hôtel de la Reine, avoit porté en Ecoſſe l'ordre d'interdire l'exercice de la religion Proteſtante. Auſſi quand Melvil y arriva, il trouva tout le pays en feu. Les inſtructions que lui donna le Connétable en préſence de Henri II, offrent pluſieurs traits piquants que nous croyons devoir conſigner ici. « Sachez, *lui dit-il*, ſi la Nation demande un autre Commandant que d'Oiſel. Si la religion eſt le ſeul principe de la revolte des Ecoſſois, il faudra abandonner au Ciel le ſoin de leur conſcience. Nous n'avons déjà que trop de peine à gouverner celle de nos François. Pourvu que les Ecoſſois ſoient dociles dans le reſte, le Roy conſent à leur pardonner, & à les regarder comme des ſujets fideles ». Le Roi, ajoute Mervil, me dit, en me paſſant la main ſur l'épaule : *Faites tout ce que mon couſin vous ordonne, & comptez que je vous récompenſerai...* (Mémoires de Melvil, T. I, p. 80). Ces principes de tolérance civile exprimés par le Connétable, & approuvés par Henri II, doivent étonner, quand on ſe rappelle qu'à cette époque même Henri, au milieu du Parlement, fit arrêter le Conſeiller Anne du Bourg, comme Hérétique, & que trois ans après le Connétable afficha l'intolérance la plus opiniâtre. Voilà de ces faits que l'Hiſtoire a omis, & qu'elle auroit dû remárquer.

conſtater l'état des choſes. Melvil, Ecoſſois de naiſſance, pouvoit mieux que perſonne lui faire un rapport exact. Henri, frappé de ce qu'il lui rapporta, ſe préparoit à adopter un régime de douceur & de tolérance. La fin prompte & tragique du Monarque dérangea ces projets. Les Guyſes, régnant ſous le nom de François II, formerent alors les plus vaſtes ſpéculations. Eliſabeth avoit ſuccédé, en Angleterre, à la Reine Marie. Les Guiſes la traitant de bâtarde à cauſe du ſupplice infligé à Anne de Boulen ſa Mère, la regardoient comme une uſurpatrice. Le trône d'Angleterre leur ſembloit dévolu de droit à la jeune Marie Stuart leur niece. Avant de ſonger à attaquer l'Angleterre, il falloit ſubjuguer l'Ecoſſe. La perte des Proteſtans Ecoſſois fut donc réſolue. On les pouſſa à bout; & la guerre ſe raluma. Eliſabeth ne manqua pas de les ſecourir. Les François reſſerrés de toutes parts ne purent recevoir de renforts. les tempêtes s'y oppoſerent; & les dévots du proteſtantiſme en Ecoſſe, crierent au miracle. Le Vicomte de Martigues, qui commandoit les troupes Françoiſes, capitula; & voilà comment il fut expulſé d'Ecoſſe. Ces éclairciſſements ſuffiſent, en attendant les Mémoires de Caſtelnau, où l'on

trouvera un récit plus circonſtancié de ces événements.

(4) Nous ne connoiſſons qu'un Pamphlet (a), qui s'accorde avec les Mémoires de Tavannes, pour attribuer à Catherine de Médicis une grande part à l'entrepriſe d'Amboiſe. Aucun des Mémoires & des Hiſtoriens du tems ne l'en accuſe. Il ne faut que lire, pour s'en convaincre, la Place (b), l'Hiſtoire des cinq Rois, d'Aubigné (c) & la Planche (d). Les trois derniers, qui ne ménagent pas cette Princeſſe, auroient-ils tu un fait de cette eſpece, s'il avoit eu la moindre probabilité? Quoique le Roi de Navarre, le Prince de Condé & les Coligny ne figuraſſent point perſonnellement parmi les conjurés, il paroît que le complot étoit de leur aveu. On ſait que Catherine de Médicis entretenoit avec eux des relations,

(a) On ne peut guères donner d'autre nom à cet ouvrage, qui a pour titre : *Diſcours merveilleux de la vie, actions & déportemens de Catherine de Médicis, Reine mère*, p. 18 & 19.

(b) Commentaires de l'Eſtat & de la Religion, par P. de la Place, Préſident de la Cour des Aides.

(c) D'Aubigné, Hiſt. univerſelle.

(d) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la Religion, &c., par Louis Regnier de la Planche.

afin de contrebalancer le pouvoir exceſſif de la Maiſon de Guiſe. Il ſeroit poſſible que cette liaiſon eut porté bien des gens à ſoupçonner qu'au moins elle approuvoit tacitement la conſpiration d'Amboiſe.

(5) D'après les Mémoires de Tavannes, on pourroit ſuppoſer que la Cour réſidoit déjà à Amboiſe, lorſque les conjurés concerterent leur entrepriſe dans l'aſſemblée de Nantes ; mais ils ne prirent la réſolution de venir l'executer à Amboiſe même, qu'au moment où ils ſurent qu'ils avoient été trahis, & que le Roi étoit dans cette ville. Au ſurplus, il n'eſt pas facile d'aſſigner les dates préciſes de ces divers événements. La plupart des contemporains conviennent que la Cour apprit à Blois les premieres nouvelles de la conjuration : ils ajoutent que Catherine de Médicis & les Guiſes, ne croyant pas le Roi en ſûreté dans cette ville ouverte de toutes parts, conduiſirent le jeune Monarque à Amboiſe. Nos Hiſtoriens, en adoptant ce récit, l'ont arrangé de maniere qu'il paroîtroit que la Cour ne ſe retira à Amboiſe que quelques jours avant que la conſpiration éclatât. En conſultant l'itinéraire des Rois de France, on voit que dès le

mois de Février 1560 la Cour avoit quitté Blois, pour se rendre à Marchenoir, & que, dans le même mois, elle sortit de Marchenoir, & gagna Amboise. Si l'Auteur de l'itinéraire, selon sa coutume, avoit énoncé les dates fixes de ces changements de séjour, on assigneroit, avec certitude, l'époque à laquelle la Cour, pour éviter une surprise, se réfugia dans le Château d'Amboise.

(6) Le Vicomte de Tavannes dans son commentaire, en parlant de cette convocation d'Etats-Généraux, que devoient demander les conjurés d'Amboise, prétend » que les Huguenots, dès ce tems-là (ce » sont ses expressions) estoient desja en » dessein d'établir une démocratie, ou aris- » tocratie... Tellement que s'ils venoient » au-dessus de leurs desseins, l'Estat de » France deviendroit comme celuy de Suisse, » *à la ruyne des Princes & Gentilshommes...* Delà il passe à ces convocations d'Etats-Généraux, réclamées dans des moments de guerres civiles. Il prouve, par les faits, que ceux qui les demandoient avoient plus en vue leur intérêt personnel, que l'intérêt de la Nation. » ils prennent les armes, (ob- » serve-t-il) non pour limiter la puissance des Roys,

» des Roys, ains pour se mettre à leur » place s'ils peuvent, ou pour diviser l'Etat. » Quand ils seront contens, ils abandon- » neront le bien public, & adviendroit tel » désordre, pour avoir voulu mettre ordre, » que ce seroit la confusion & la perte de » tous. . . » Le Commentateur remarque encore que rarement les assemblées d'Etats, dans de pareilles circonstances, ont apporté quelque soulagement aux miseres publiques. On les expose dans des discours pathétiques & éloquens. Le mal se trouve constaté avec solemnité; & on oublie d'y appliquer les moyens curatifs. Le Commentateur, en discutant cette matiere, devoit naturellement s'occuper du pouvoir des Souverains. Le résumé de la digression à laquelle il se livre, consiste dans cette vérité si connue, que les peuples ne sont pas faits pour les Rois, mais les Rois pour les peuples. Nous ajouterons que delà, découle une autre vérité précieuse & consolante pour les vrais citoyens; c'est que la félicité publique constitue la base de l'autorité des Souverains; qu'elle lie le sujet au Monarque, & que ce nœud, formant leur sûreté réciproque, fait le bonheur de tous.

(7) Voici les réflexions que, dans ſon commentaire, le Vicomte de Tavannes fait ſur la torture : » Les Gehennes, dit-il, ſont » cruelles & incertaines, dont la ſeule crainte » fait advouer le crime non commis. Plu- » ſieurs coupables la ſouſtiennent, ſe juſti- » fient par patience & tolérance, cognoiſ- » ſant, que condamnez par la Cour à la » recevoir, le Commiſſaire n'en peut faire » grace, ny diminuer les crans qui ſont » ordonnez ; tellement que *non*, ne couſte » pas plus à dire, que *oui*. Les breuvages » de ſavon, & autres qui endorment, n'y » ſont eſpargnez, quand les patiens ont com- » modité de les prendre. L'horreur des tour- » ments a fait advouer le meurtre du pere » au fils, qui, après avoir été pendu, le » pere retourné vivant, demande ſon en- » fant à la Cour. La Gehenne, injuſtement » eſt donnée aux condamnez à mort. Si la » crainte de Dieu (allant mourir) ne leur » fait dire la vérité, malaiſément par les » tourments la diront-ils ; mais plutoſt pour » échapper d'iceux, reſpondront au con- » traire. S'il réuſſit un bien de ces cruautez, » il en réuſſit deux maux. J'advouerois, pour » l'éviter, ce à quoy je n'aurois jamais » penſé.

(8) Dès qu'il s'agit de ce jeune Monarque, que les Hiſtoriens de ſon tems, par oppoſition à ſon ayeul, appellent le *Petit François*, on éprouve une ſorte d'anxieté involontaire. Il ſemble qu'on lui impute les triſtes événements qui ſe ſont paſſés ſous ſon règne, & même ceux des règnes ſuivants, dont ils ont été les préludes. Mais ce Prince n'eſt-il pas (a) plutôt digne de pitié, lorſqu'on enviſage l'obſeſſion continuelle dans laquelle le tenoient le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe? A l'époque de la conjuration d'Amboiſe, François II avoit montré que ſon ame étoit ſuſceptible de ſenſibilité & d'épanchement. Ecoutons ce fait raconté par un Hiſtorien (b) contemporain. » Le » Roi demandoit ſouvent, en pleurant, *que*

(a) « On remarqua (dit le Préſident la Place, p. 106 » de ſes Commentaires de l'Eſtat, de la Religion & » République), qu'ainſi que François II rendoit l'eſ» prit & tiroit à la mort, le Cardinal de Lorraine » lui faiſoit dire & prononcer : *Seigneur, pardonne-moy* » *mes fautes, & ne m'impute point celles que mes Miniſ*» *tres ont faictes ſous mon nom & authorité*... Les Cour» tiſans (obſerve Boſſuet dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire » de France, Tome IV, p. 176) ne manquerent pas » à tourner cette parole du Cardinal contre lui-même.

(b) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la Religion, par la Planche, p. 197.

» *c'eſt qu'il avoit fait à ſon peuple, pour* » *luy en vouloir ainſy*, & diſoit *vouloir en-* » *tendre leurs plaintes & raiſons* : il diſoit » auſſy à ceux de Guyſe. . . *Je ne ſay que* » *c'eſt, mais j'entends qu'on n'en veut qu'à* » *vous : je deſirerois que pour un temps vous* » *fuſſiez hors d'icy, afin que l'on viſt ſi* » *c'eſt à moy, ou à vous que l'on en veut. . . ;* » ce qu'ils rejettoient entierement, l'aſſeu- » rant que luy, ne ſes freres, ne vivroient » une heure après leur partement, & que » la Maiſon de Bourbon ne cherchoit qu'à » les exterminer, pour ſe vanger de leur » vieille querelle, en ſorte que ce langage » faiſoit le Prince de Condé eſtre encore » plus mal voulu dudit Sieur (Roy) qu'au- » paravant, & en danger d'eſtre tué comme » il ſera veu ».

(9) Le procès du Prince de Condé étoit ſans doute un de ces événements propres à exercer les ſpéculations du Vicomte de Tavannes. S'il eut conſideré la marche qu'on prit, les formes qu'on employa, la maniere dont la procédure s'inſtruiſit, la ſubſtance de ſes réflexions pourroit intéreſſer ; mais il n'a pas même effleuré le ſujet. D'abord il differte ſur les morts inopinées, & ſur

la fatalité du deſtin qui pourſuit les hommes. Delà, il porte ſes vues ſur l'origine de la Pairie : on trouve enſuite des réflexions qui ne préſentent rien de neuf, ſur ce qu'il appelle *grands Priſonniers*, c'eſt-à-dire Priſonniers d'Etat. Il donne des conſeils aux infortunés qui ſont dans cette ſituation. En nous bornant à l'indication des divers articles qu'on vient de rapporter, nous croyons devoir conſigner ici une obſervation ſur l'arrêt prononcé contre le Prince de Condé. Quoiqu'en ait dit l'Hiſtorien de Thou, pour excuſer ſon pere, la pluralité des Hiſtoriens atteſte que l'arrêt de mort du Prince, fut non ſeulement *minuté*, comme on le lit dans Tavannes, mais même qu'il fut ſigné. Selon ces Hiſtoriens, il paroît que le Chancelier l'Hopital (a), & le Conſeiller d'Etat Guillart

(a) L'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny, prétend que l'Hôpital différa de ſigner, parce qu'Ambroiſe Paré, Chirurgien du Roi, déclara que la maladie de François II étoit incurable. « Le Chancelier (dit-» il, p. 231) entendant ces nouvelles, envoya querir » Paré, pour ſavoir ſi cela étoit vray ; & celuy-cy luy » ayant confirmé la même choſe, l'autre fiſt le malade, » de peur de ſigner l'arreſt. Les Guiſes ſe douterent » bien de la cauſe de cette prétendue maladie, & le » firent ſolliciter juſques chez luy, pour achever ce » qu'il avoit commencé ; car c'étoit luy qui avoit pré-

du Mortier, différerent, autant qu'ils purent, d'y apposer leurs signatures. Mais tous les écrits du tems, s'accordent sur la conduite franche & loyale que le vieux Comte de Sancerre tint en cette occasion. Laissons un contemporain (a) nous raconter le fait avec la naïveté de son stile suranné. » On récite » (dit-il) une chose notable du Comte de » Sancerre, c'est que le Cardinal (b) se con- » fiant de luy entre autres, luy envoya son » Secrétaire avec cette sentence, pour la » signer, & luy remontra que, puisque tant » de Princes & Seigneurs l'avoient jà fait » avec le Roy, il n'en devoit faire aucune » difficulté. Toutes fois se sentant esmeu d'un » acte si estrange, il alla soudainement trouver » le Roy, lequel ayant entendu qu'il n'avoit » incontinent signé, luy montra visage cour-

» fidé au jugement du Prince : mais feignant toujours » d'être tourmenté d'une furieuse colique, il fist res- » ponse qu'elle ne luy donnoit pas le tems d'examiner » le corps de l'arrest, ce qu'il falloit qu'il fist, avant » que d'y mettre sa signature »... Si l'on en croit cet Ecrivain, Paré n'avoit rompu le silence sur l'état du Roi, qu'à la réquisition de Coligny.

(a) Histoire de l'Estat de France, &c., par Planche, p. 696.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

» roucé ; car il eſtoit tellement animé contre
» ce Prince, qu'il en vouloit avoir la fin,
» quoiqu'il en fuſt. Le Comte (a) ayant
» nouveau commandement de Sa Majeſté,
» ſe print à plorer, & le ſupplia très-hum-
» blement *luy vouloir commander tout ce*
» *qu'il luy plairoit pour ſon ſervice, & qu'il*
» *luy obéiroit en toutes autres choſes, tant*
» *que l'ame luy battroit au corps ; mais de*
» *ſigner cela, il ne pourroit, & aymoit*
» *mieux qu'on luy fiſt trancher la teſte à*
» *luy-meſme.* Ce qui eſtonna fort ledit Sieur,
» & regardant le Cardinal, ſembloit qu'il
» eut voulu adviſer quelque autre meilleur
» expédient. Mais le Comte, ſorti de devant
» le Roy, le Cardinal r'abilla tout, & luy
» dit, *que ce Comte eſtoit un vieil fol ; &*
» *qu'il le luy ſeroit bien faire, après luy*
» *avoir plus amplement declairé le merite de*
» *la cauſe* ; ce qu'il prenoit ſur luy.

(10) Ces faits divers ne ſont pas claſſés ici dans l'ordre où ils devroient être rapportés. La conférence de Catherine de Médicis avec le Roi de Navarre, avoit précédé la mort de François II ; ils étoient convenus de leurs arrangements. Le récit de cette con-

(a) Louis de Beuil, Comte de Sancerre.

férence eſt trop piquant dans l'ouvrage de Regnier, de la Planche, pour qu'il nous ſoit permis de le remplacer par un ſimple extrait. » La Reyne (nous apprend-il p. 744.) » (a) ſentant ſon fils tirer à la mort, envoya querir le Navarrois, & luy manda » qu'il la trouveroit en ſon cabinet, auquel » ainſy qu'il vouloit entrer, il fut rencontré » d'une Dame (b), qui luy dit en l'oreille, » qu'il ſe gardaſt bien de rien refuſer à la » Reyne de ce qu'on luy demanderoit, pour » ce qu'autrement il eſtoit mort, ayant ainſi » conclu. Là eſtoient avec ladite Dame, le » Cardinal de Lorraine, le Duc de Guyſe, » & un autre (c) que je ne nommeray pour » le préſent.

» Eſtant arrivé en ce cabinet, la Reyne » connoiſſant que c'eſtoit à ce coup qu'elle

(a) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la Religion, &c.

(b) « Cette Dame étoit Madame de Montpenſier » qui le manda (dit un autre Contemporain) qu'il » vinſt parler à la Reyne, l'advertiſſant qu'il ne fail» liſt de conſentir tout ce qu'elle luy demanderoit »... (Commentaires de l'Etat, de la Religion & de la République, par le Préſident la Place, p. 106.)

(c) Cet autre que la Planche ne nomme pas, on ne ſait pourquoi, étoit le Chancelier l'Hôpital.

» devoit du tout connoiſtre ce qu'elle en de-
» voit eſperer, uſant d'une gravité telle que
» la neceſſité le requeroit, luy fit de grandes
» remonſtrances des entrepriſes qu'elle diſoit
» ſon frere & luy avoir faites contre l'eſtat du
» Roy ſon fils & du Royaume, affermant le
» ſçavoir très-bien, combien qu'on le degui-
» ſaſt autrement. Partant ne devoit-il trouver
» eſtrange ſi ledit Seigneur l'avoit ainſy pris à
» cœur : car qui les eut voulu traiter à la
» rigueur, ils fuſſent pieçà morts & pourris ;
» mais elle avoit tousjours porté telle amitié
» aux Princes du Sang, qu'elle avoit mis peine
» de tout ſon pouvoir d'appaiſer la colere du-
» dit Sieur Roy ſon fils, enſorte qu'elle eſtoit
» fort diminuée quand il tomba malade ; ce
» que luy-meſme avoit bien peu apperçevoir
» par les propos qu'il luy en avoit tenus de-
» puis trois jours, quand il excuſa ſes oncles
» de Guyſe, & afferma que nulles des proce-
» dures faites contre ſon frere n'eſtoient de
» leur advis, ni conſentement : néanmoins
» elle (a) voyoit que cette declaration n'avoit

(a) Selon Davila, Tome I, p. 86 (Traduction de Mallet), la Reine alla ſecrettement trouver le Roi de Navarre dans ſon appartement : le récit de la Planche paroît bien plus probable. Au ſurplus, on reviendra dans les Mémoires de Caſtelnau ſur tout

» point amolli ſon cœur envers leſdicts Sieurs
» de Guyſe ſes couſins, & craignoit que cela
» fut cauſe d'apporter cy-après des troubles
» au Royaume : car elle les connoiſſoit de ſi
» grand cœur, que mal-aiſement endure-
» roient-ils qu'on les vouluſt faſcher ſans ſe
» defendre. Le Navarrois voulut entrer en
» quelques excuſes de ſes accuſations ; mais
» ladicte Dame luy fermant la bouche, dit
» qu'il luy euſt eſté mieux ſeant de prendre
» autre train & conſeil..... Elle adjoûſta que
» voyant le Roy ſon fils à l'extremité, elle
» ſçavoit qu'il n'auroit faute de ſolliciteurs
» pour luy faire entreprendre le gouverne-
» ment & la Regence du Royaume..... ce
» qu'elle ne pourroit nullement ſouffrir : car
» en premier lieu les Regences du Royaume
» avoient eſté abolies ; & quand au gouver-
» nement du Roy & du Royaume, il luy ap-
» partenoit à auſſi bon titre, n'eſtant en rien
» moindre que Blanche d'Eſpagne, mere de
» St. Loys ; & quant à luy, il n'y pouvoit

ce qui concerne l'empriſonnement du Prince de Condé, la mort de François II, & les révolutions produites à la Cour par ces évènemens. Nous ferons particuliérement uſage de la tragédie de François II, par le Préſident Henault, une des meilleures concordances des Écrivains du tems que nous connoiſſions.

» venir pour les raiſons ſuſdictes : car la playe
» de ſes fautes & crimes eſtoit trop fraiſche,
» & y avoit danger que, ſi elles eſtoient bien
» debattues, pis ne luy en advint & à tous
» les ſiens. Partant elle vouloit, en effaçant
» cette note, que ledict Seigneur luy quittaſt
» tout tel droit qu'il pouvoit prétendre à la
» Regence & gouvernement du Roy, ſans
» jamais en rien le quereller, requerir & ac-
» cepter; & que ſi les Eſtats luy vouloient
» bailler, il le remettroit entierement à elle;
» & afin que cela demeuraſt ferme & arreſté
» entre eux, elle en vouloit avoir ſa ſignature
» & eſcrit de ſa main en après qu'elle vouloit
» & entendoit qu'il ſe reconciliaſt avec ſes
» couſins de Guyſe,.... Le Roy de Navarre,
» pour le nouvel advertiſſement qu'il avoit
» eu en entrant, n'inſiſta (a) nullement, ains
» au contraire accorda liberalement à ladicte
» Dame & à ceux de Guyſe tout ce qu'ils
» demandoient ſans aucunement repliquer,
» ny entrer en defence,.. Tant y a qu'il quitta

(a) *Depuis* (remarque le même Hiſtorien) *il diſoit avoir mis toute peine envers ladite Dame pour s'excuſer:* mais le caractère foible de ce Prince, & la crainte dont il étoit ſaiſi, ne permettent guères de croire qu'il ait oſé faire en ce moment ſa propre apologie. D'ailleurs, comme on le verra, les faits dépoſeront contre lui.

» à la Reyne mere ſa Regence, & luy en baillâ
» ſa ſignature. A donc ladicte Dame (on ne
» ſçait ſi ce fut ſans rire) luy promit à bouche
» qu'il ſeroit Lieutenant du Roy en France,
» & conduiroit les affaires de la guerre, &
» reçevroit les paquets, puis les luy renver-
» roit tous après les avoir ouverts & veus;
» & que rien ne ſeroit ordonné ſinon par ſon
» advis & des autres Princes du Sang qui
» ſeroient autrement reſpectez à l'avenir.
» Après cela, elle luy fit embraſſer ſes cou-
» ſins de Guyſe, & promettre mutuellement
» d'oublier toutes querelles paſſées; & dès-
» lors commencerent à s'entre-ſaluer & ca-
» reſſer, comme ſi tousjours ils euſſent été
» amis. »

(11) Nous renvoyons aux Mémoires de Caſtelnau toute obſervation relative au Colloque de Poiſſy. Cet Ecrivain & le Laboureur, ſon Editeur, ont conſidéré l'Aſſemblée, dont il s'agit, ſous ſes différentes faces. Seulement nous conſignerons ici une anecdote qui peint la diſpoſition des eſprits à cette époque. Avant le Colloque, le Cardinal de Lorraine & Théodore de Beze eurent quelques conférences particulieres (a) : les Auteurs, qui en parlent,

(a) On a imprimé ces prétendues conférences : mais on y a mis tant de mauvaiſe foi, qu'on y fait parler

conviennent qu'on s'y expliqua de part & d'autre avec douceur. Un d'eux (a) raconte que le Cardinal dit au Miniſtre : « *Je ſuis bien aiſe* » *de vous avoir veu & entendu : je vous adjure* » *au nom de Dieu que vous conferiez avec moi,* » *afin que j'entende vos raiſons, & vous les* » *miennes ; & vous verrez que je ne ſuis pas ſi* » *noir qu'on m'a fait*... De Beze le remercia, » & pria de continuer en cette bonne vo- » lonté... La Dame de Cruſſol dit là-deſſus » (comme elle eſtoit libre en paroles) *qu'il* » *falloit avoir de l'encre & du papier, pour* » *faire ſigner au Cardinal ce qu'il avoit dit &* » *avoué : car* (fit-elle) *il dira demain tout le* » *contraire*... Elle devina bien, ajoute notre » Hiſtorien : car, le matin venu, il courut un » bruit par toute la Cour, que de premiere » abordée le Cardinal avoit confondu & ré- » duit Théodore de Beze, tellement que la » Reine fut contrainte de dire au Conneſta- » ble, lequel s'en resjouiſſoit fort comme de » choſe certaine, qu'il eſtoit très-mal in- » formé ».

(12) Au milieu des factions dont, à cette

le Cardinal de Lorraine comme un homme attaché aux opinions de Luther.

(a) Hiſtoire des cinq Roys, p. 137.

époque, Catherine de Médicis étoit entourée ; il paroît que le Chancelier, l'Hôpital, avoit seul sa confiance. L'Edit du mois de Juillet étant susceptible d'interprétations que l'intérêt de chaque parti modifioit à son gré ; l'Hôpital chercha les moyens d'y remédier. On convoqua à cet effet, à St. Germain-en-Laye, une Assemblée de tout ce qu'il y avoit de plus Notable en France. Les Parlements y envoyerent des Députés. Selon les Mémoires de Tavannes, & selon d'autres (a) Ecrivains du tems, le Connétable de Montmorency n'assista point à cette célebre Assemblée. Mais ces Auteurs se sont trompés, puisque ce fut dans cette Assemblée même que le Connétable traita (b) si durement l'Amiral de Coligny. Après plusieurs conférences fort ora-

(a) D'Aubigné, la Popeliniere, & le Rédacteur de l'Histoire des cinq Roys ont prétendu, comme Tavannes, que le Connétable étoit absent.

(b) On a la preuve de ce fait dans les négociations d'Hyppolite d'Est, Cardinal de Ferrare ; & Légat du St. Siége : on y lit, p. 18 de sa lettre adressée au Cardinal Borromée, en date de St. Germain, le 17 Janvier 1562, « que M. le Connestable & l'Admiral » eurent ensemble paroles fascheuses sur le sujet de la » religion, & qu'il en arriva de mesme entre l'illustris- » sime M. de Bourbon, & le Prince de Condé, son » frere ».

geuſes, on rédigea l'Edit du 17 Janvier 1562, Edit qui ſervit de prétexte à la premiere guerre civile. Par cet Edit, les Calviniſtes eurent la liberté de ſe livrer aux exercices de leur Religion hors l'enceinte des villes. On enjoignit aux Magiſtrats de les protéger. Mais on ordonna aux Calviniſtes de reſtituer aux Catholiques les ornements ſacrés & les Egliſes dont ils les avoient dépouillés. On exigea qu'ils reſpectaſſent les jours de Fêtes. On défendit à leurs Miniſtres d'inveſtiver la Religion Romaine, & d'aller faire des Miſſions *de côté & d'autre*. Telle eſt la ſubſtance de cette Loi qui devoit s'exécuter proviſoirement juſqu'au prochain Concile. La tolérance avoit préſidé à ſa rédaction ; mais on n'avoit pas calculé le degré de fermentation, qui alors agitoit les têtes. Avant de promulguer une Ordonnance de ce genre, il falloit examiner ſi les circonſtances le permettoient. La maniere, dont d'Aubigné s'exprime à ce ſujet, annonce qu'on n'avoit point cherché à vérifier ſi ce qui étoit beau dans la théorie ne pouvoit pas devenir dangereux dans la pratique. « Toute la France (raconte cet (a) » Hiſtorien) ſe ſentoit du Colloque de Poiſſy. » Les reformez, eſlevez de leur droit eſti-

(a) Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. III, p. 129.

» moient toutes doutes effacées, ne chan-
» toient que la victoire de leurs Miniſtres;
» & tenans dans le poing l'Edict de Janvier;
» l'eſtendoient par de-là ſes bornes; parta-
» geoient les Temples par heures avec les
» Preſtres, deſquels les uns conſentoient à
» cela par crainte, les autres par ignorance
» de leurs affaires, les autres preſts à changer
» de robbe. Des Temples on preſcha dans les
» halles; cette gayeté de cœur provenant en
» partie des propos ordinaires de la Reyne
» mere: ce n'eſtoient que chanſons (a) à la
» louange du Roy, anagrammes de Charles
» de Valois *va chaſſer l'idole*, *chaſſa leur*
» *idole*, & telles joyes populaires qu'on voit
» ordinairement degenerer en lamentations:
» on contoit les conſentements des Docteurs
» choiſis. Vous voyez imprimer *Boutiller*,
» *Salignac*, *Deſpenſe*, *pour ſervir Dieu quitte*
» *la panſe*: quelque autre ſe jouoit de la reſ-
» ponſe de Beze à celuy qui argumentoit par
» les vitres de St. Benoiſt pour prouver l'an-
» tiquité des Images: c'eſtoit à qui diroit les
» meilleurs mots ſur cet argument de verre:

(a) Ces chanſons, ces calembours peignent bien le caractère national. Mais alors il y avoit trop de férocité dans les mœurs, pour que bientôt le ſang ne coulât pas.

les Catholiques

» les Catholiques convertiſſoient en fiel ces » gayetez de cœur.

(13) Le maſſacre de Vaſſy décrit par Tavannes d'une manière ſommaire & imparfaite, exigeroit quelques éclairciſſements, puiſque ce fut la première étincelle qui alluma l'incendie. On ſait que les Catholiques ont diminué l'atrocité de cet événement, tandis que de leur côté les Proteſtants ont exageré les torts du Duc de Guiſe. Les Mémoires de Caſtelnau contiennent un récit aſſez circonſtancié de ce qu'on appelle le maſſacre de Vaſſy ; & la plûpart de nos Hiſtoriens généraux ont pris ces Mémoires pour guides. Lorſque nous y ſerons parvenus nous aurons ſoin d'en rapprocher les principales rélations faites par des Ecrivains de l'un & de l'autre parti.

(14) D'après les Mémoires de Tavannes, on ſuppoſeroit volontiers que le Prince de Condé voulant s'emparer de la perſonne du Roi, s'approcha de Fontainebleau, & qu'il y eût des pourparlers entre lui & le Duc de Guiſe. L'anecdote ainſi preſentée eſt inexacte. Cependant le fond étant vrai, il nous ſemble qu'elle méritoit bien que ceux de nos Hiſtoriens (qui l'ont omiſe) en fiſſent

mention. En les lisant, on voit le prince de Condé sortir de Paris, gagner Meaux, & se jetter ensuite dans Orléans. Mais avant de prendre ce dernier parti, il avoit envoyé proposer à la Reine d'aller la joindre (a) à Fontainebleau où elle étoit plongée dans les plus cruelles anxietés. *Au lieu d'y aller droit sans marchander, comme aucuns proposoient* (nous apprend la (b) Popeliniere) *il se contenta d'y députer* (c) *Bouchavannes... Ceux de Guyse* (ajoute le même Historien) *ne furent pas si lens; ains tirant droit à la Cour, sçurent dextrement profiter de l'advantage que les Reformez avoient perdu... Bouchavannes* (d)

(a) En rapprochant des Mémoires de Castelnau, le Journal de Brulart & d'autres écrits du temps, on développera ce fait particulier.

(b) Tome I, Liv. VIII, fol. 287, verſ.

(c) On verra dans les Mémoires de la Noue que les deux principales fautes dont il accuse le Prince de Condé, furent de ne s'être pas assuré de la personne du Roi, & de la ville de Paris.

(d) Le Seigneur de Bouchavannes, l'un des Chefs du parti Protestant, étoit fils de Pierre de Bayencourt, Gouverneur de Dourlens, & de Jeanne de Calonne. Bouchavannes n'ayant point eu d'enfans de Jacqueline d'Happlaincourt, sa femme, institua pour l'héritier de ses biens, de son nom & de ses armes, Josias de Lamet

y fuſt trouvé, & en grand danger de ſa perſonne...

« La priſe du Roy, ou de Paris (a remarqué » le Commentateur des Mémoires de Tavan- » nes) eſt la moitié de la victoire en guerre » civile : l'on fait parler l'un comme l'on » veut; & l'exemple de l'autre eſt ſuivy de » grande partie des villes du Royaume... » La fortune & l'occaſion, continue-t-il, ſont » chauves par derriere, & meritoirement ſont » ainſy peintes : elles n'ont ſouvent qu'un » point, qu'un mouvement, un quart-d'heure, » lequel failly & paſſé ne ſe recouvre plus ».

(15) C'eſt ce Baron des-Adreſt ſi barbare, ſi féroce, qui, long-tems (a) après interrogé par d'Aubigné (b), *pourquoy il avoit uſé de cruautez mal convenables à ſa grande valeur*, lui répondit avec un ſens froid atroce, *que nul ne fait cruauté en la rendant, que le ſeul moyen de faire ceſſer les barbaries des ennemis, eſt de leur rendre* (c) *les revanches, ſur quoy il luy*

ſon neveu. (Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 485.)

(a) Ce fut au commencement du regne de Henri III.

(b) Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. III, p. 155, Edit. de Maillé.

(c) Cette phraſe du Baron avoit rapport aux hor-

contoit le fait de ces 300 cavaliers renvoyez en l'armée des ennemis ſur des charriots, ayans chacun un pied & un poing coupez, pour faire, comme cela fit, changer une guerre ſans merci en courtoiſie. Le ſanguinaire Baron diſoit encore à d'Aubigné *que, quand les ſoldats font la guerre avec reſpect, ils portent le front & le cœur bas : en un mot, qu'on ne peut leurs apprendre à mettre enſemble la main à l'eſpée & au chapeau, & qu'en leurs oſtant tout eſpoir de pardon, il falloit qu'ils ne viſſent abri qu'à l'ombre des drapeaux, ni vie qu'en la victoire.*

(16) Les Ecrivains Proteſtans n'ont pas été les dupes du prétexte allégué par Tavannes, pour colorer l'uſage qu'il faiſoit de leurs dépouilles. Ils lui ont aigrément reproché de s'être enrichi à leurs dépens. L'Auteur de l'Hiſtoire (a) des cinq Roys s'exprime en ces termes... « Tavannes & autres peſcherent en » eau trouble tout à leur ayſe ; & ce néan-

reurs que commit St. Point, Gouverneur de Mâcon pour le parti Catholique. Par forme de paſſe-tems, & pour amuſer les Dames après ſouper, il précipitoit ſes priſonniers, liés deux à deux, dans la Saône. D'Aubigné l'appelle St. Pont, *inventeur de toutes cruautez, qui touſſonnoit en les exécutant.*

(a) Pages 278 & 284.

» moins acquirent cette réputation d'être ap-
» pellés *vuide-bourſes*, au lieu que les autres
» eſtoient de fait & de nom *coupe-gorges &*
» *maſſacreurs*...» Le même Hiſtorien ajoute qu'à la ſurpriſe de Macon, « Tavannes y fit
» un tel butin, que ſes entremetteurs advoue-
» rent qu'il y avoit amaſſé de quoy achepter
» comptant dix mille livres de rente ». On a déjà prévenu le Lecteur qu'il ne faut pas croire aveuglement l'Hiſtorien qu'on vient de citer. Son extrême partialité contre les Catholiques le rend ſuſpect. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que Tavannes avoue lui-même s'être approprié les dépouilles (a) des Huguenots pour leur faire la guerre : il s'imaginoit ſans doute que cette

(a) Il paroît qu'alors on s'emparoit ſans ſcrupule de tout ce qui appartenoit à des Hérétiques. Selon Brantôme, la Dame de Tavannes vint aux nôces du Roi Charles IX, habillée avec une robe de la Princeſſe de Condé. Cette robe, dit-il, avoit été priſe à Noyers, lorſque le Prince de Condé, comme on le verra, fut obligé de s'enfuir. (Liſez les Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, Liv. VI, p. 523.) En admettant que cette anecdote de Brantome ne ſoit pas controuvée, nous remarquerons que les Ecrivains Proteſtans n'en ont point parlé. La Dame de Tavannes mourut en 1608, & Théodore de Beze fit d'elle l'éloge le plus complet. (Voyez ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Tome III, Liv. XI.)

deſtination rendoit la priſe licite ; & ſon Commentateur s'efforce de le prouver : laiſſons-le parler.... « Si la guerre eſt juſte, dit-il, les » biens des ennemis ne ſe doivent eſpargner : » moins ils en ont, moins ils en font de mal. » La perte du bien perd le courage & les » moyens de nuire ; ou la crainte de la perte » d'iceux ramene les ennemis à leur devoir ; » ou ils n'auront moyen, ni pouvoir de ſe ſi » bien maintenir au party contraire ; & ſi, à » l'advenir, l'on prend le bien, & les maiſons » généralement de tous les Huguenots re- » belles, & qu'icelles ſoient raſées & poſſé- » dées, c'eſt ſans doute que ce ſera leur ruyne » entiere, & que nul ne ſe tiendra avec eux, » pour perdre ſon bien. Les guerres ancien- » nes eſtoient plus courtes, qui réduiſoient » les hommes en eſclavitude, confiſquoient » & prenoient leur bien pour toujours..... » En liſant ces faits particuliers & les réflexions qui les ſuivent, on ne peut s'empêcher de plaindre nos ancêtres, puiſque l'eſprit de parti & la haine religieuſe avoient pu leur faire oublier à ce point les premiers préceptes de la morale. Car il faut obſerver que les (a) Pro-

(a) « Grande & eſmerveillable pitié ! (s'écrioit » Etienne Paſquier, Tome II de ſes œuvres, p. 99) » nul ne touche que de la religion de Dieu, du ſer-

teſtans traitoient les Catholiques avec la même inhumanité.

(17) On ne doit pas douter que le Vicomte de Tavannes, dans ſon commentaire, n'ait réclamé contre ce *paſſedroit* fait à ſon pere. « L'envie (a), l'ambition, (remarque-t-il) ré-

» vice de ſon Roy, de l'amour & piété envers ſa » patrie; & je n'en voy un tout ſeul qui ſous ces beaux » prétextes ne ruine totalement le Royaume de fonds » en comble... Il ſeroit impoſſible de vous dire quelles » cruautez barbareſques ſont commiſes d'une part & » d'autre. Où le Huguenot eſt le maiſtre, il ruine tou- » tes les images (ancien retenail du commun peuple » en la piété), démolit les ſépulchres & tombeaux; » meſmes paſſant par Cléry, il n'a pas pardonné à » celuy du Roy Louis onzieſme, enleve tous les biens » ſacrez & vouez aux Egliſes. En contreſchange de ce, » le Catholic tue, meurdrit, noye tous ceux qu'il » cognoiſt de cette ſecte, & en regorgent les ri- » vieres ».

(a) L'ambition (a remarqué l'Auteur de l'*Illuſtre* » *Orbandale*, Chapitre des guerres civiles, p. 4) eſt » accompagnée ſouvent de généroſité: elle a auſſi ſes » vices, & apporte ſouvent du mal. M. de Nemours, » jeune Prince, obtint alors de Sa Majeſté le comman- » dement de cette armée, en laquelle s'eſtant acheminé » avec ample pouvoir, le Sieur de Tavannes la luy fit » voir en ordre de bataille; & après cela, quoique » ce meſme Prince de Nemours, *qui l'honoroit du nom*

» voquent par faveur ou calomnies les Géné-
» raux d'armées au péril & dommage des
» Roys. Celui qui se sent préparer un suc-
» cesseur, ne fait plus rien qui vaille : il sou-
» haite de préparer la confusion, pour faire
» cognoistre la différence de luy, & de celuy
» qui entre en sa charge, & par mesme moyen
» de se vanger de son maistre qui le destitue.
» Si ces révocations & changemens sont né-
» cessaires, ils doivent estre à l'improviste,
» & sans donner tems de mal faire. Les Roys,
» plus subjets que les Républiques à ces fau-
» tes, se laissent transporter par ceux qui ne
» se soucient du bien de leurs affaires, pour-
» veu que celuy qui les manie, soit de leur
» faction, quelque sot ou inexperimenté qu'il
» soit ; & souvent ces changemens adviennent
» par le conseil des Mignons, longues robes,
» & Secretaires desquels il se faut donner
» garde ».

» *de pere*, le priast de demeurer, il se retira, luy fai-
» sant entendre que, luy laissant ses forces, il iroit
» en son Gouvernement de Bourgogne, où sa présence
» estoit nécessaire au service de Sa Majesté : ainsi il
» ne vouluſt obeyr à celuy qui luy ostoit le comman-
» dement, qui luy devoit d'autant plus estre conservé,
» qu'il en avoit magnanimement & utilement usé :
» M. de Nemours ne prist point la ville par défaut
» d'expérience ».

(18) D'Aubigné (a) raconte ainſi la mort du Roi de Navarre... « Le jour avant la priſe, » le Roi de Navarre piſſant aux tranchées, » reçut une harquebuzade dans l'eſpaule gauche, delà emporté ſur l'échelle des pionniers à Darnetal, fit ſes Pâques, puis en » ſecret une autre confeſſion... & recommanda ſon fils au Medecin la Meziere, lequel mépriſant toutes menaces l'admoneſta » ſelon la Religion réformée juſqu'au dernier » fumeau. Il eut donc charge d'avertir le » Prince, entre autres choſes, qu'il ſerviſt » bien ſon Roi... (b) ».

Nous ne dirons rien des vertus & des défauts de ce Prince. Les Mémoires de Caſ-

(a) Hiſtoire univerſelle, Tome I, Livre III, page 158.

(b) On lit dans les Mémoires de l'Etoile, Edition de 1744, Tome I, p. 19, « que la Reine mere étant » avertie de la fin de ce pauvre Prince, le vint voir, » & luy diſt ces mots : *Mon frere, à quoy paſſez-vous* » *le tems ? Vous devriez vous faire lire... Madame*, luy » repartit-il, *la plupart de ceux qui ſont à l'entour de moy* » *ſont Huguenots... Ils n'en ſont pas moins*, dit-elle, » *vos ſerviteurs...* Et de fait s'étant en allée, il ſe fit » mettre dans un petit lit bas, près la cheminée.., & ſe » fit lire l'Hiſtoire de Job, qu'il ouyt fort patiemment, » ayant toujours les mains jointes & les yeux au Ciel...

telnau & de Brantome nous y rameneront naturellement. Il n'eſt point étonnant que le Roi de Navarre, ayant auſſi ſouvent changé de parti, ait été maltraité par l'un & par l'autre : le Laboureur (a) préſume (peut-être eſt-ce avec raiſon) que les bruits qui coururent ſur ſon prétendu retour au Calviniſme en mourant, furent ſemés exprès, afin de décrier cette ſecte. Au ſurplus, le ſiege de Rouen coûta la vie à beaucoup de braves gens, & produiſit pluſieurs événements (b) ſinguliers. Il y en a un cependant que nous croyons devoir conſigner ici, en raiſon des particularités extraordinaires qu'il renferme. C'eſt l'extrait de (c) l'Hiſtoire mémorable du Capitaine François de Civille, écrite par lui-même. A peine nos

» Ses derniers propos furent : *Servez bien mon fils, & » qu'il ſerve bien le Roy ;* & ainſi rendit l'eſprit le 17 » Novembre 1562, ſur Seyne, vis-à-vis le grand » Andely ».

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, page 851.

(b) On les trouvera dans les Mémoires de Brantôme & de Caſtelnau.

(c) Tel eſt le titre qu'on a donné à ce petit écrit en l'imprimant. Et ſelon les apparences, c'eſt l'extrait de l'ouvrage indiqué dans la Bibliothèque Hiſtorique du Pere le Long, Tome III, p. 174.

Hiſtoriens en ont-ils parlé. Il faut cependant en excepter Varillas dans ſon Hiſtoire de Charles IX, tome 1, page 441. On voit par les détails dans leſquels il eſt entré, qu'il avoit eu communication de la relation qui ſuit.

François de Civille, Gentilhomme (a) Normand, étoit Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de pieds dans la ville de Rouen, lorſqu'elle fût (b) aſſiégée par Charles IX, & avoit alors environ 26 ans; le Comte de Montgommery, Gouverneur de la place, l'ayant commandé pour (c) ſoutenir les premiers efforts de l'aſſaut, il fut bleſſé à la fin de cet aſſaut (d) *d'un coup d'arquebuſe à la joue & machoire droite, la balle ſortant par derriere proche de la foſſette du col, & perçant le* (e) *hauſſe-col.* Ce coup l'ayant fait tomber du haut du rempart dans le foſſé, quelques Pionniers qui ſe rencontrerent là, le mirent dans une foſſe avec (f) un autre corps qu'ils jetterent ſur lui, & les couvrirent tous deux d'un

(a) D'auprès de Rouen.

(b) L'an 1562.

(c) Le 15 Octobre.

(d) Ce ſont ſes propres termes.

(e) Les hauſſe cols étoient autrement faits qu'ils ne le ſont aujourd'hui.

(f) Claude le Foreſtier, Marchand Droguiſte.

peu de terre. Il fut là depuis onze heures du matin, & même un peu avant, jusqu'à six heures & demie du soir. Son valet (a), informé du fatal accident, songea à lui donner une plus honorable sépulture, & obtint du Comte de Montgommery la permission de l'aller déterrer, ayant avec lui un (b) Officier des Gardes dudit Comte pour lui aider. Après avoir considéré le premier corps sans le connoître, le valet tira le second de la fosse, & ne le reconnut point non plus, tant il étoit défiguré par la boue, le sang, l'enflure & la pâleur. Il remit donc les deux corps dans la fosse, & les couvrit légérement de terre. Comme l'Officier & lui s'en alloient, le premier de ces deux remarqua que (c) le corps qui avoit été mis sur l'autre, étoit mal couvert, une (d) main paroissant entiere. Il retourna donc, & la voulut enfoncer avec le pied; mais en la repoussant, il apperçut à la faveur du clair de la Lune un diamant qui jettoit un assez grand éclat : l'ayant pris, ayant

(a) Nicolas de la Barre, du village de Rivolet, proche de Vernon.

(b) Le Capitaine Clerc, Lieutenant des Gardes du Comte de Montgommery.

(c) C'étoit *Civille*.

(d) La main gauche.

recouvert la main, il montra le diamant au valet, lui disant qu'il n'avoit pas perdu sa peine. Le valet reconnut le diamant par sa figure triangulaire, ce qui l'obligea à retourner pour enlever le corps de son Maître. Après l'avoir bien essuyé, il le reconnut enfin; & son affection l'ayant engagé à le baiser & à l'embrasser, il trouva encore en lui quelque chaleur & quelque apparence de vie. Il le (a) porta donc plus vîte qu'il put aux (b) Chirurgiens de l'armée; mais ceux-ci l'ayant regardé comme mort, n'eurent aucun égard aux prieres qu'il leur fit d'essayer à lui rappeller les esprits, alléguant pour raison que ne leur restant que très-peu de médicamens, ils n'avoient garde de les employer sans nécessité. Lui cependant qui n'étoit pas du même sentiment qu'eux, transporta le corps à la (c) maison où son Maître avoit accoutumé de loger. Ce corps fut là plus de cinq jours & cinq nuits sans parler, ni remuer, ni donner aucune marque de sentiment; mais aussi ardent de fièvre, qu'il avoit été froid dans

(a) L'Officier & le Valet étoient tous deux à cheval.

(b) Ils étoient au Monastère de Ste. Claire.

(c) Chez le Sieur de Coquereaumont.

ſa foſſe. Quelques parens du (a) pauvre malade l'étant venu voir en cet état, envoyerent chercher deux (b) Medecins & un (c) Chirurgien pour le viſiter. Ceux-ci l'ayant bien conſideré & ſondé ſa playe, trouverent à propos de le penſer; quoiqu'il n'y eut preſque point d'apparence de guériſon. Il fut réſolu qu'on lui appliqueroit un Seton, & la choſe fut exécutée ſur le champ. On lui deſſerra auſſi les dents, & on lui fit avaler par force quelque peu de bouillon bien nourriſſant. Le lendemain, comme on leva l'appareil, une grande quantité de pus étant ſorti de la playe, & l'enflure de la tête & du col étant fort diminuée, le patient commença à faire paroître quelque ſentiment, il prononça même quelques paroles, & ſe (d) plaignit de douleur au bras; mais il ne reconnut perſonne. Il étoit dans un grand étonnement, comme un homme réveillé en ſurſaut dans le tems de ſon plus profond ſommeil : la connoiſſance lui étant

(a) MM. du Vetbois, de Vally & du Val.
(b) MM. Guéronte & le Gras.
(c) M. Jacques Davaux.
(d) *Han ! han ! han ! l's bras*, dit l'hiſtoire. (C. *han !* *han !* eſt une exclamation de douleur enpatois Normand. *Han, la tête ; han, le bras ;* c'eſt la manière de ſe plaindre en Normand.)

peu-à-peu revenue, quoiqu'il eut toujours beaucoup de fièvre, on commençoit à bien eſpérer, lorſque la Ville étant (a) priſe d'aſſaut, la frayeur lui fit redoubler la fièvre avec une violence extraordinaire. Quatre ſoldats (b) qui pillerent d'abord la maiſon où il étoit, le traiterent humainement, & même charitablement. Mais quelques jours après, ces ſoldats ayant eu ordre de loger ailleurs, & ce logis ayant été marqué pour un (c) Officier de l'armée Royale; les valets de cet Officier enlevérent Civille de ſon lit, & le jetterent ſur une méchante paillaſſe dans une petite chambre de derriere. Pour comble de diſgraces, quelques ennemis du jeune (d) frere de Civille l'étant venu chercher pour le tuer dans cette maiſon, où on leur avoit dit qu'il étoit, & ne l'ayant pas trouvé, déchargerent leur furie ſur l'innocent, & le jetterent par la fenêtre; mais cette fenêtre n'étant pas fort

(a) Le 26 Octobre, onze jours après ſa bleſſure.

(b) Quatre bons enfans Gaſcons, de la Compagnie du Capitaine Lago, ami de Civille.

(c) Des Moulins, Lieutenant des Gardes Ecoſſoiſes.

(d) Le jeune Civille avoit perdu un bras d'un coup de canon, pendant le ſiége, & avoit été quelque tems dans cette maiſon.

haute, & un tas de fumier s'étant rencontré juſtement au-deſſous à la porte d'une écurie, il y fut reçu aſſez mollement. Il demeura là plus de trois fois vingt-quatre heures, nud en chemiſe avec un ſimple bonnet de nuit ſur la tête, expoſé aux injures de l'air, ſans être ſecouru de perſonne. Enfin, (a) un de ſes parens qui ſçavoit que le Capitaine Civille avoit accoutumé de loger dans cette maiſon, mais qui n'avoit rien appris de ce qui étoit arrivé, vint demander de ſes nouvelles. Une vieille femme qui étoit demeurée là ſeule, lui ayant répondu qu'il étoit dans une cour de derriere mort ſur un fumier depuis trois jours, il voulut l'aller voir, & fut fort ſurpris de le trouver vivant. Civille étoit ſi foible, qu'il ne pouvoit parler: il fit entendre par quelque ſigne qu'il avoit ſoif (b), & on lui apporta de la bierre qu'il but fort avidement; mais ayant voulu eſſayer d'avaler une bouchée de pain, il fallut (c) lui retirer le morceau de la gorge, tant le canal étoit retréci. Cependant l'abſtinence & le froid avoient apparemment produit un heureux

(a) M. de Croiſſet, ſon couſin-germain.

(b) La ſoif & la douleur lui avoient deſſeché la langue & les lévres.

(c) Il mangea enſuite du pain trempé dans de la bierre.

effet;

effet ; car le malade étoit presque sans fièvre, & quelques heures après, on jugea qu'il pouvoit être transporté par eau au Château de Croisset sur la Seine, une lieue au-dessous de Rouen. Ce furent les mêmes (a) soldats qui l'avoient secouru la premiere fois, qui aiderent à le transporter jusqu'à la riviere, & cela comme à l'insçu de M. de Croisset qui étoit Catholique Romain, & qui, dans ce tems de violente persécution, n'auroit osé faire aucune faveur à un Protestant, non pas même à un proche parent, sans se rendre suspect. Civille fut mal reçu par le Concierge du Château de Croisset, qui le fit long-tems attendre sur le pont, où il fut saisi d'un grand froid, & où il fut mort sans doute, si un valet de M. de Croisset ne fût heureusement arrivé, & n'eût donné des ordres nécessaires. Nonobstant ces ordres, le malade souffrit beaucoup pendant le premier mois. On ne se servoit pour tout onguent, que de mie de pain imbue de jaune d'œuf, & tout le reste lui manquoit proportionément. Mais enfin M. de Croisset, averti de son triste état, lui envoya un (b) Medecin & le même (c)

(a) Du Capitaine Lago. Ils lui donnerent quelque peu d'argent, & lui procurerent du linge pour penser ses playes.

(b) M. de Bettencour. (c) M. Jacques Davaux.

Chirurgien qui avoit eu ſoin de lui avant la priſe de la Ville. Ils demeurerent avec lui deux jours, lui laiſſerent des onguens, & le viſiterent de tems en tems (a) quand ils le purent, juſqu'à ce qu'il fût en état de convaleſcence. Dans ces entrefaites, le fidele valet étoit auſſi revenu, & lui avoit rendu de bons ſervices. Après que le malade eut repris une partie de ſes premieres forces, il fut réſolu qu'on le mettroit entre les mains de deux Gentilhommes freres (b), demeurans dans le pays de Caux, qui étoient en réputation d'avoir divers excellens remedes. Ces Meſſieurs prirent un ſoin d'autant plus grand de ſa perſonne, que les familles étoient amies depuis long-tems. Ils employerent ſi heureuſement toute l'adreſſe de leur art, qu'en ſix ſemaines de tems Civille fut rétabli dans un état qu'on pouvoit appeller de ſanté. Il ne parut alors lui reſter d'incommodité que celle d'être un peu ſourd, & de ne ſe pouvoir ſervir du petit doigt de la main droite, dont le tendon avoit été

(a) Etant tous deux Proteſtans, ils n'oſoient ſortir de la ville, ſans s'expoſer à être aſſommés par la populace.

(b) Meſſires de Ruſoſſe & de Ste. Marie le Bailleul. Civille fut tranſporté chez eux au mois de Juillet, pendant le ſiége du Hâvre-de-Grace.

coupé par la même balle de mousquet qui avoit fait la grande blessure, de sorte qu'il fut capable de rentrer dans le service; & qu'il essuya depuis de nouveaux coups & bien des fatigues; mais la playe de la machoire se rouvrant de tems en tems (a), il se formoit des apostumes qui l'affligeoient beaucoup, & souvent il s'est vu malade à l'extrêmité. Le Roi Henri III ayant chassé les Protestans du Royaume en 1585, Civille se retira en Angleterre; & l'année suivante s'étant mis entre les mains de deux (b) fameux Médecins qu'il y rencontra, leurs soins eurent de si heureux succès, qu'il fut bien guéri. Il écrivit lui-même son Histoire l'an 1606, âgé de plus de 70 ans, 41 ans après sa blessure; & c'est de cette Histoire que l'on a tiré le présent extrait. Ce rare événement a été rapporté par plusieurs Historiens célebres, mais toujours avec diverses fautes ou omissions. L'écrit qui est entre les mains de M. de Sicqueville, a une circonstance que je n'ai pas rencontrée ailleurs, & que je ne veux pas oublier, parce qu'elle fait honneur à Civille : c'est que la Reine Elisabeth ayant oüi parler de lui, souhaita de le

(a) Il sortit aussi de tems en tems des os de la playe.

(b) Lavinius de Prague & Maillard d'Orléans.

voir, & de lui entendre raconter ſes aventures de ſa bouche, après quoi elle lui fit préſent d'un diamant & de ſon portrait.

M. d'Aubigné n'a pas été des mieux inſtruits, entre ceux qui ont parlé de Civille; mais (a) il en dit une choſe à laquelle je ne vois pas qu'on puiſſe refuſer créance, (parce qu'il parle en témoin oculaire) bien que cette particularité ne ſe trouve pas dans l'Hiſtoire écrite par Civille lui-même. *Je l'ai vu*, dit M. d'Aubigné, *aux Aſſemblées Nationales Député de Normandie, 42 ans après* ſa bleſſure; *& j'obſervois que quand nous ſignions les réſultats, il mettoit toujours*, François de Civille, trois fois mort, trois fois enterré, & trois fois par la grace de Dieu reſſuſcité. *Quelques Miniſtres, contre mon opinion, ont voulu le faire déſiſter de cette curioſité; mais ils n'ont pu obtenir cela de lui.*

Civille a été marié deux fois, l'une & l'autre depuis ſa derniere réſurrection. Il n'eut point d'enfans de ſa premiere femme, mais il en eut pluſieurs de ſa ſeconde. Il y a (b) préſentement deux de ſes arriere-petites filles en Angleterre; l'une eſt femme de M. de Sicqueville, dont je viens de parler, & l'autre a

(a) Tome I, Liv. III, Chap. X.

(b) Avril 1698.

épousé un Gentilhomme Anglois, nommé M. Brune Sandham.

(19) Nous ne ferons aucune observation sur cette relation de la bataille de Dreux. Comme elle est décrite d'une maniere très-détaillée dans plusieurs (a) des Mémoires qui suivront, & particulierement dans ceux de la Noue, nous attendrons la publication de ces derniers pour comparer la diversité des récits, & en offrir le résultat au Lecteur. En attendant, bornons-nous aux seules réflexions du Vicomte de Tavannes. Après avoir remarqué que les Reistres sont les premiers inventeurs de la maniere de faire combattre la cavalerie par escadrons, il discute quel est l'ordre le plus avantageux dans lequel on peut faire manœuvrer une compagnie de Gendarmerie. Delà, passant à l'examen de la conduite que le Connétable de Montmorency tint à la bataille de Dreux, » les Capitaines (ajoute-t-il) qui se laissent » emporter par chaleur au combat, ou par

(a) Tels sont ceux de Castelnau & de Mergey qui ainsi que les Mémoires de la Noue, ont été rédigés par des hommes témoins oculaires de l'événement. Tavannes n'y étant pas, n'a pu en parler que sur le rapport d'autrui.

» perſuaſions de leurs Soldats, & fauſſes ima-
» ginations qu'ils ont de leurs ennemis, ne
» ſe doivent dire experimentez. Pluſieurs,
» pour ne perdre l'occaſion, ſe perdent eux-
» mêmes : mieux vaut tenir ferme, pour s'eſ-
» claircir, que marcher promptement en
» obſcurité, & ne ſe pouvoir après retirer.
» *C'eſtoit à M. le Conneſtable de faire ab-*
» *battre la roſée à M. de Guyſe ; c'eſtoit*
» *ſon rang, puiſqu'il menoit l'avant-garde.*
» Les ennemis de M. de Guyſe l'accuſent
» d'avoir fait ferme malicieuſement, pendant
» qu'il voyoit défaire la bataille, & que,
» s'il fuſt allé au combat, elle n'euſt été
» rompue, qu'il eſtoit bien ayſe de voir ruyner
» ſes feints amis par ſes vrais ennemis : s'il
» luy a ſuccedé, ç'a eſté par fortune, eſtant
» la couſtume des victorieux, d'une partie
» d'achever le reſte ; leurs forces redoublans
» par le bon ſuccès, lequel ils doivent
» ſuivre en ordre. Qui pouvoit s'aſſeurer
» que ſes ennemis s'amuſeroient au pillage,
» qu'ils ſeroient rompus par les grandes
» charges qu'ils feroient ?... M. de Guyſe
» eſtoit encore accuſé d'avoir dit qu'*il ne*
» *pouvoit perdre ſans gagner, ſoit que le*
» *Prince de Condé, ou le Conneſtable fuſſent*
» *défaits, l'un eſtant ſon ennemy ouvert,*

» *l'autre ſon amy reconcilié peu ſeur, pour* » *le parentage qu'il avoit avec ſes ennemis.* » M. de Guyſe reſpond eſtre ſubjet du Roy, » dont le principal but eſtoit la victoire, » & qu'il ne ſe devoit ſoucier de la perte » de ſon General, pourveu que Sa Majeſté » en eut le profit. Il ne luy avoit eſté com- » mandé d'aller à la charge; & M. le Con- » neſtable la prit le premier mal-à-propos... » Les François apprirent, de cette bataille, » à marcher en eſcadron. Le Sieur de Ta- » vannes s'en ſervit à Montcontour ».

(20) L'aſſaſſinat du Duc de Guyſe par Poltrot, Sieur de Méré, Gentilhomme de l'Angoumois, eſt encore un de ces faits qui, raconté trop ſommairement dans les Mémoires de Tavannes, exigeroit des éclairciſſemens : mais Caſtelnau entre, à ce ſujet, dans un ſi grand détail, que, pour ne point fatiguer le Lecteur par des répétitions, nous ſommes obligés de l'y renvoyer. Alors, rapprochant le récit de Caſtelnau de celui des autres Mémoires du tems, nous comparerons les uns & les autres avec les Hiſtoriens contemporains, tels que la Popeliniere & d'Aubigné. Dans le nombre des monumens hiſtoriques qui y ſont relatifs, & dont on rendra

compte, on s'occupera particulierement de la lettre écrite à la Reine, par l'Amiral, le 22 Mars 1563, de la réponſe qu'il fit conjointement avec le Comte de la Rochefoucaut & le Miniſtre Beze, à l'interrogatoire dans lequel Poltrot les avoit inculpés, & d'autres pieces de ce genre, recueillies par du Bouchet, dans les preuves de l'hiſtoire de la Maiſon de Coligny.

Cet événement devoit naturellement exercer l'Auteur du commentaire qui accompagne les Mémoires de Tavannes. Auſſi commence-t-il par une longue récapitulation de tous les monſtres qui, comme Poltrot, ont attenté à la vie des Souverains & à celle des gens en place. Le Lecteur nous diſpenſera de copier cette nomenclature hiſtorique, qui prouve avec quelle activité l'inſtruction publique doit ſurveiller, pour étouffer le germe du Fanatiſme (a). Les réflexions du

(a) Partout les effets du fanatiſme préſentent les mêmes réſultats. Qu'il nous ſoit permis d'en citer un exemple applicable à l'évènement dont il s'agit. Les Proteſtans ont reproché avec aigreur aux Eſpagnols & aux Catholiques d'avoir placé parmi les Saints le frénétique qui aſſaſſina le Prince d'Orange. Mais de leur côté les Proteſtans ont fait de Poltrot un martyr. Des ſavans même n'ont pas rougi de le célébrer comme un

Commentateur ſur le rôle que pouvoit jouer le Duc de Guiſe, ſans l'accident qui termina ſes jours, nous ont ſemblé plus dignes de l'attention du Lecteur. » La mort de » M. de Guyſe, dit-il, luy oſta le moyen » d'acquerir de grande gloire eſtant homme » de bien, ou une grande puiſſance eſtant » mauvais. Il avoit pris le Prince de Condé » à la bataille de Dreux, le Conneſtable » qui luy eſtoit obſtacle, priſonnier parmi » ſes adverſaires, toutes les forces du

Héros. Adrien Turnebe compoſa un Poëme en ſon honneur; & c'étoit bien là proſtituer ſa muſe. En parlant de Poltrot, voici comment il s'exprime :

Conſpicuus fulvo ſtabit Mereus in auro.

Vers la fin de ſon Poëme, on lit cet autre vers :

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

« J'ai connu en ma jeuneſſe (raconte Aubery du » Maurier dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire » de Hollande, p. 160) la femme du Sieur Alard, » Capitaine dans les troupes Françoiſes de Hollande, » tellement aveuglée du faux zele de la religion de » Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait » de Poltrot, peint comme Judith ayant tué Holo- » ferne, qu'elle avoit dans la ruelle de ſon lit, comme » un grand martyr, & qu'elle regardoit comme le » libérateur du petit troupeau.

» Royaume entre ſes mains, bien avec le » Pape, les Eſpagnols & les Etrangers : il » avoit le cœur du peuple, tenoit aſſiegé » Orleans, preſt à eſtre pris, le reſte de ſes » ennemis battus & fugitifs (a) aux extrémitez » de la Normandie, avec peu de courage ; » le Roy & ſes freres enfans, comme en » ſa puiſſance. S'il euſt veſcu, il pouvoit » prendre la couronne : au contraire, s'il » euſt voulu eſtre homme de bien, garder » la foy à ceux à qui il la devoit, avec ces » moyens & cette grande puiſſance, ſervir » ſon jeune Roy, reſtablir la Religion Ca- » tholique, ruyner les Huguenots ; & quand » Sa Majeſté euſt eſté en majorité, luy rendre » toutes ſes forces, ſe ranger ſous ſon com- » mandement, & euſt acquis la grace de » Dieu avec plus d'honneur, ayant peu » obtenir la couronne facilement, & y ayant » propoſé ſon devoir & ſa foy, la laiſſant » & conſervant à celuy à qui elle appar- » tenoit. La mort luy enviâ cet honneur, » ou ce profit ».

(21) L'édit d'Amboiſe étoit une modifica-

(a) L'Amiral, avec les nouvelles forces qu'il avoit ramaſſées, étoit plus redoutable que jamais, quoiqu'en diſe le Commentateur.

tion des édits de Juillet & Janvier 1562. Celui de Juillet toléroit ſimplement l'exercice de la Religion Proteſtante, pourvu que ce fût hors l'enceinte des villes. L'édit d'Amboiſe autoriſoit la continuation de cet exercice dans toutes les villes où il avoit lieu, le 7 Mars 1563. L'édit de Janvier permettoit aux Proteſtans de faire le prêche dans toutes les campagnes. Celui d'Amboiſe reſtraignoit cette permiſſion, quant aux Seigneurs Haut-Juſticiers, dans l'étendue de leurs Seigneuries, & par rapport aux Seigneurs de fiefs dans leur maiſon, en obtenant cependant l'approbation du Haut-Juſticier. Par l'édit d'Amboiſe, dans chaque Bailliage relevant nuement du Parlement, excepté la Prévôté & la Vicomté de Paris, on aſſignoit aux Proteſtans une ville, dans les faux-bourgs de laquelle ils pouvoient vaquer à leurs pratiques religieuſes, ſous l'inſpection du Magiſtrat. D'ailleurs cet édit, ſans prononcer le mot d'amniſtie, ordonnoit l'oubli de tout le paſſé, ſuppoſoit même que le Prince de Condé & ſes adhérens, n'avoient agi que dans de bonnes intentions, interdiſoit les aſſociations avec les Puiſſances Etrangeres, les levées de deniers, les enrôlements de Soldats, &c. (Liſez d'Aubigné, Tom I.

liv. III, p. 192, & (a) la Popeliniere, Tom. I, liv. IX, fol. 358, verso.

(22) Charles IX ayant déclaré sa majorité (b) au Parlement de Rouen, y fit enregistrer, le 17 Août 1563, un édit, dont les principales dispositions confirmoient celui d'Amboise, interdisoient le port d'armes aux Bourgeois, leur enjoignoient de les déposer dans les lieux indiqués, & défendoient aux Princes & Seigneurs d'avoir une suite plus nombreuse que celle de leur maison ordinaire. Dans cette acte d'administration, deux choses choquerent le Parlement de Paris; 1°. l'édit confirmatif de celui d'Amboise; 2°. le choix qu'on avoit fait du Parlement de Rouen, pour y promulguer cet édit, & l'ordonnance relative à la majorité du Roi,

(a) L'Edit d'Amboise se trouve dans la Popeliniere & dans d'Aubigné, mais avec quelques variations. Il y a apparence que c'est-là la cause qui a fait différencier entre eux les modernes qui nous ont donné la substance de l'Edit en question.

(b) Quelque tems avant que la majorité de Charles IX fut publiée, Catherine de Médicis lui donna cette fameuse instruction, dont on trouve la substance dans la plupart de nos Historiens. Ce monument aura sa place parmi les observations qui seront jointes aux Mémoires de Castelnau.

mais laiſſons la Popeliniere (a) raconter cet événement. . . . » Ceſte ordonnance fut en-
» voyée, par Sa Majeſté, à la Cour de Par-
» lement de Paris, par Lanſac, Chevalier
» de ſon Ordre, & Conſeiller en ſon Con-
» ſeil privé, avec lettres par leſquelles leur
» eſtoit mandé la faire publier. Néanmoins
» pour les conſiderations cy-devant dites, ils
» reſolurent faire ſur ce aucunes remontrances
» audit Seigneur ; & pour cet effet dépu-
» terent & vindrent devers luy en ſa ville
» de Mante Meſſire Chriſtophe de Thou,
» Chevalier Premier-Préſident, Maiſtre Ni-
» colas Prevoſt, Préſident des Enqueſtes, &
» Guillaume Violle, Conſeiller en ladite
» Court, leſquels bien au long & benigne-
» ment ouys en leurs remontrances, & icelles
» meurement conſiderées en ſon Conſeil, la
» reſponſe fut telle. . . J'ay entendu vos re-
» montrances, & comme ont accouſtumé mes
» prédéceſſeurs Roys de les prendre en bonne
» part, & après les avoir entendues vous
» commander leur volonté, j'en fay de meſme,
» m'aſſeurant que ne faillirez à m'obeyr auſſi
» bien comme vous avez accouſtumé faire les
» Roys mes peres & grands peres ; car je
» ne ſuis moins voſtre Roy qu'ils eſtoient,

(a) Tome I, Liv. X, fol. 371, verſ.

» encores que je ſuis plus jeune & moins
» experimenté, avec le conſeil de la Reyne
» ma mere, qui me fait ce bien de prendre
» la peine de manier mes affaires, j'ay eſpé-
» rance que Dieu me fera la grace que je ne
» feray rien contre ſon honneur, ny contre
» ce que je deſire pour la conſervation de
» mon Royaume, & afin que voyez que je
» ne fais rien de ſi grande importance ſans
» mon conſeil, je veux que vous les oyez
» tous opiner, & qu'ils vous diſent ſi ce n'a
» pas été par leur advis que je l'ay fait ainſi
» que j'ay congneu que mes affaires le requé-
» roient, n'eſtant obligé de faire cette décla-
» ration que là où il me plaiſt, comme ont
» faict les autres Roys. Je vous prie, Meſſieurs,
» dire devant eux comme tous m'avez con-
» ſeillé ce qu'en ay faict, non pour introduire
» deux Religions; car quand vous le vou-
» driez, je n'ay cette volonté: mais voyant
» la néceſſité auſſy grande comme le jour
» meſme que la paix fut faite de l'entretenir,
» & eſtablir par ce moyen ſi bien mon obéiſ-
» ſance que, quand le Concile general ou
» national y aura fait une bonne réformation,
» ou que je cognoiſtray que pour mon ſer-
» vice je doive autrement ordonner, que je
» puiſſe faire au contentement d'un chacun,

» & qui ne rapporte plus de trouble en mon
» Royaume, ny occaſion à mes ſujets de re-
» prendre les armes, d'autant que je veux
» à ceſte heure que tous les poſent pour
» mon ſervice, ainſy que pour mon ſervice
» les ont prinſes. Voylà l'occaſion pourquoy
» je veux que la publication de cet édit ſoit
» faite; & l'ayant fait publier en ma préſence,
» n'entens qu'il y ſoit rien réformé; car je
» ne reconfirme que conditionnellement,
» puiſque conditionnel eſt comme vous dites
» celuy de la paix: pour ce n'en faites plus
» de difficulté, car je le veux ainſy. *Mon*
» *couſin, commencez à dire comme l'avez*
» *trouvé, & vous prie n'avoir reſpect à*
» *moy, ny à autre choſe, que me dire la vé-*
» *rité, ſi me l'avez conſeillé, ou non.* Adreſ-
» ſant ledit Seigneur ces paroles à M. le
» Cardinal de Bourbon, premier Prince du
» Sang, lequel & après luy les autres Princes
» du Sang, & autres Seigneurs du Conſeil
» dudit Seigneur là préſens en bon nombre
» dirent (préſens leſdits députez) que la
» dicte ordonnance avoit été faite par leur
» conſeil & advis, comme très-néceſſaire
» & utile au bien de ce Royaume, déclarans
» les cauſes & raiſons qui les avoient à ce
» meüs; & là-deſſus le Roy commença à

» dire derechef auxdits députez. . . Vous avez
» entendu ma volonté, & comme je n'ay
» fait cette ordonnance de mon opinion seule,
» ny de celle de la Reyne ma mere, encore
» que je n'eusse que faire à vous rendre
» compte, pour estre vostre Roy, & chose
» que les autres n'ont accoustumé; mais
» pour ce coup je l'ay voulu faire: aussi je
» vous veux dire, afin que ne continuez
» plus à faire comme avez accoustumé en
» ma minorité de vous mesler de ce qui ne
» vous appartient & ne devez; & qu'à cette
» heure que je suis en ma majorité, je ne
» veux plus que vous vous mesliez que de
» faire bonne & briefve justice à mes sujets,
» car les Roys mes prédecesseurs ne vous
» ont mis au lieu où vous estes tous que
» pour cet effet, afin que leur conscience
» en fut deschargée devant Dieu, & que
» leurs sujets vesquissent en plus grande seu-
» reté sous leur obéyssance; & non pour vous
» faire, ny mes tuteurs, ny protecteurs du
» Royaume, ny conservateurs de ma ville de
» Paris; car vous vous estes fait accroire
» jusques icy qu'estiés tout cela; & je ne
» vous veux plus laisser en cette erreur, mais
» vous commande qu'ainsi que du tems des
» Roys mes pere & grands peres n'aviez
» accoustumé

» accouſtumé de vous meſler que de la juſ-
» tice, que doreſnavant ne vous meſliez
» d'autre choſe ; & quand je vous comman-
» deray quelque choſe, ſi vous y trouvez
» aucune difficulté pour ne l'entendre, je
» trouveray toujours bon que m'en faciez
» remonſtrance, comme aviez accouſtumé
» faire aux Roys mes predeceſſeurs, & non
» comme mes Gouverneurs, & après me
» les avoir faites, ayans ouys ma volonté,
» ſans plus de replique y obéyr, & ſi faites
» ainſy, vous me trouverez auſſy bon &
» doux Roy en vos endroits qu'en euſtes ja-
» mais ; & faiſans comme avez fait depuis
» que vous vous eſtes fait accroire qu'eſtiez
» mes tuteurs, vous trouverez que je vous
» feray cognoiſtre que vous ne l'eſtes point,
» mais mes ſerviteurs & ſujets que je veux
» que m'obeyſſiez à ce (a) que je vous com-
» manderay....

Le Parlement céda, en conſtatant ſa ré-

(a) A la ſuite de ce diſcours de Charles IX, la Popelinière a inſéré celui que prononça Jean de Montluc, Evêque de Valence. Sa longueur nous empêche d'en faire uſage. M. l'Abbé Garnier, dans les derniers volumes de ſon Hiſtoire de France qu'il vient de publier, y a fondu ce diſcours de manière que nous pouvons y renvoyer le Lecteur.

pugnance par une formule d'enregiſtrement conçue en ces termes... La Cour, après avoir entendu l'intention & la volonté du Roi, a ordonné qu'il ſeroit écrit ſur ces lettres, *lues, publiées & enregiſtrées.*

(23) Caſtelnau nous apprend dans ſes Mémoires, que Charles IX étoit en Gaſcogne lorſqu'il reçut en même-tems les plaintes du Cardinal de Lorraine, & les excuſes du Maréchal de Montmorency. L'itinéraire de nos Rois marquant expreſſément que le Monarque n'arriva dans cette Province qu'au mois d'Avril 1565, il en réſulte qu'on doit placer la date de cet événement vers le commencement de cette année. » Le Cardinal » (dit d'Aubigné (a) avec ce ton de cauſti- » cité qui luy eſt naturel) avoit paſſé à » Soiſſons, pour voir le Prince de Condé, » & luy ſecouer la bride du mariage de ſa » (b) belle ſœur, & par là donné grande ja- » louſie aux partiſans du Prince; puis après » pour faire une entrée honorable à Paris, » avoit pris ſa couchée à Saint-Denis: là il

(a) Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. IV, p. 205.

(b) Anne d'Eſt, veuve du Duc de Guiſe. Le Prince de Condé avoit perdu ſa première femme, Leonor de Roye, le 23 Juillet 1564.

» fut averti que le Duc de Montmorency,
» Gouverneur du Pays, luy défendoit l'en-
» trée de Paris avec armes, s'il ne faiſoit pa-
» roiſtre de ſa commiſſion. Le Cardinal ju-
» geant cela indigne de ſa grandeur, ne laiſſa
» pas de s'acheminer, & ſe haſta ſi bien qu'il
» eut paſſé la porte de Saint-Denis, avant que
» le Gouverneur y eut mis ordre ; bien qu'il
» eut reçu dans le chemin une défence par
» le Prevoſt de la Conneſtablie, accompagné
» d'Archers portant la caſaque, choſe qui
» luy avoit eſté dure. Au cimetiere Saint-
» Innocent, ſe trouve en ſon chemin le
» Prince Porcian (a), qui menoit la teſte
» du Gouverneur. Ceux du Duc d'Aumale
» voulurent paſſer malgré eux ; les voilà
» chargez, & les plus avancez par terre :
» le Cardinal & ſon petit neveu, quittent
» les chevaux, & ſe jettent dans les maiſons.
» Le Gouverneur retint les ſiens d'uſer de

(a) Antoine de Croy, Prince de Porcien, guerrier intrépide, Calviniſte zélé, & grand ennemi de la Maiſon de Guiſe. Le Laboureur, dans ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, le fait mourir en 1564 : cela ne s'accorderoit pas, comme on le voit, avec le récit de d'Aubigné. Mais c'eſt une faute qui a échappé à le Laboureur. Les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 33, placent ſa mort en 1567.

» leur avantage. Sur le ſoir, le Cardinal & » le Duc d'Aumale gagnerent l'Hoſtel de » Cluny, où tous les jours paſſoient en armes » ceux de Montmorency, apprenans au » peuple à chanter *ſi ſi ſi du Cardinal*, & » autres follies. De meſme il fallut mettre » entre les mains du Prevoſt des Marchands » la permiſſion de porter armes; encores il » fallut que le Cardinal & le Duc d'Aumale » quittaſſent la ville : leur contraire (a), » pour ſe tenir plus fort, appelle l'Amiral, » puis, tous enſemble, envoyerent leurs » raiſons au Parlement : cela eſtant donc » ſceu à la Cour, fut envoyé vers eux le » Chevalier de Sévre, & puis force eſcrits » en campagne (b), d'une part & d'autre.

(a) Le Maréchal de Montmorency.

(b) Dans le nombre des pamphlets que cette querelle produiſit, on doit diſtinguer celui qui a pour titre : *Réponſe à l'Epiſtre de Charles de Vaudemont, Cardinal de Lorraine, jadis Prince imaginaire des Royaumes de Jéruſalem & de Naples, Duc & Comte, par fantaiſie, d'Anjou, de Provence, & maintenant ſimple Gentilhomme de Haynaut. 1565.* Cet écrit vigoureuſement fait, peut donner une idée de la perfection à laquelle le genre polémique avoit atteint à cette époque. On y trouve pluſieurs faits curieux ſur les Maiſons de Coligny & de Lorraine. Ceux qui ne pourront pas ſe procurer cette pièce, pourront conſulter le Dictionnaire de Bayle au

(24) Dans les Mémoires de Montluc on a vu éclore les premiers germes de la ligue, par les ſoins du Cardinal d'Armagnac, & de Montluc lui-même. Parmi les obſervations, qui ſont à la ſuite de ces Mémoires, on a inſéré la formule (a) de cette aſſociation avec les réflexions de M. de Thou. La piece, que nous joignons ici, eſt de nature à figurer à côté de l'autre : elle eſt intitulée, dans les Mémoires de Tavannes. . . *Serment de la Confrairie du Saint-Eſprit, commencé par le Sieur de Tavannes, l'an 1567.*

« Comme nous ayons eſté admoneſtez & » interpellez de la part de Monſeigneur de » Tavannes, Lieutenant pour le Roy en ce » pays, lequel auroit commandement exprès » de Sa Majeſté de faire la deſcription de ſes » bons ſubjets de l'ancienne & Catholique » Religion, deſquels il ſe pourroit ſervir ad-

mot *Lorraine, note L ;* & celui de Proſper Marchand, au mot *Poltrot, note C.* Le dernier attribue le pamphlet en queſtion à Regnier de la Planche, Auteur de l'Hiſtoire de l'Eſtat de France, &c.

(a) Liſez l'Obſervation, n°. 26, ſur le Ve. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection, p. 491.

» venant que ceux de la Religion qu'ils di-
» ſent reformée vinſſent entreprendre choſe
» contre ſon authorité, Ordonnances &
» Edicts, ou qu'il fuſt occaſionné de les re-
» primer & chaſtier. Nous obtemperans à la
» volonté de Sadicte Majeſté, & cognoiſſans
» que la parole ſeule ne ſuffiroit, pour luy
» en donner plus ample aſſeurance, avons
» deliberé conjoinctement & par enſemble
» nous inſcrire, & obliger tant envers Sa-
» dicte Majeſté, que les uns envers les au-
» tres par le ſerment ſuivant.

» Nous ſoubſſignez avons au nom de Noſ-
» tre Seigneur Jeſus-Chriſt, & par la com-
» munion de ſon precieux corps & ſang, faict
» la deſcription qui s'enſuit. Pour de noſtre
» povoir ſouſtenir l'Egliſe de Dieu, main-
» tenir noſtre foy ancienne, & le Roy noſtre
» Sire, Souverain naturel, & Très-Chreſ-
» tien Seigneur & ſa Couronne; & ce toutes
» fois ſous le bon vouloir & plaiſir de Sa
» Majeſté, & non autrement.

» Premierement nous jurons par le très-
» ſainct & incomprehenſible nom de Dieu,
» Pere, Fils & Sainct-Eſprit, auquel nom
» nous avons eſté baptiſez; & promettons
» ſur nos honneurs & perils de nos vies,

» que desormais toutes & quantesfois que
» par les Chefs & esleuz qui seront cy-après
» nommez par le Roy sur la presente des-
» cription, nous serons advertis d'aucune
» entrepriſe que l'on puiſſe faire contre nos-
» tre ſuſdicte Loy & Foy, dont nous avons
» faict profeſſion en noſtre bapteſme, & que
» nous avons maintenue, avec la grace de
» Dieu, juſques à preſent : & auſſi d'entre-
» priſe que l'on puiſſe dreſſer en hayne de la
» manutention de ladicte Foy contre ladicte
» Majeſté royale, de Madame ſa mere, &
» de Meſſieurs ſes freres qui nous regiſſent
» par la permiſſion divine, maintenants noſ-
» tre ſuſdicte Foy & Loy, ſur la premiere
» ſommation deſdicts Chefs & eſleuz nommez
» par Sadicte Majeſté, nous confererons toute
» l'ayde & devoir qu'il nous ſera poſſible,
» tant de nos propres perſonnes que de nos
» biens, pour la manutention de noſtredicte
» Foy & Religion, & de ladicte Couronne,
» & pour reprimer toutes entrepriſes con-
» traires. Et à ceſte fin, promettons faire
» ſerment de toute obéiſſance à celuy qui
» ſera eſleu par le Roy, chef de ladicte deſ-
» cription, contre toutes perſonnes de party
» contraire, ſans aucun en exempter.

» Semblablement nous jurons le très-ſainct

» & incomprehenſible nom de Dieu, que
» toutes & quantesfois que par ledict Chef
» ou ſes deputez nous ſerons advertis d'en-
» trepriſes quelconques, que puiſſent faire
» aucuns de ce Royaume, ou autres quels
» qu'ils ſoyent, à cauſe de contraire Reli-
» gion contre la maiſon de Valois qui regne
» à preſent en France, & continuellement
» depuis le chevaleureux Roy Philippe de
» Valois, qui premier a eſté nommé le *Ca-*
» *tholique* au titre de ſon enterrement, pour
» donner lieu à autre famille de cedict Royau-
» me, ou autre pays quel qu'il ſoit, nous
» confererons ſemblablement toute ayde &
» devoir qui nous ſera poſſible, tant de nos
» propres perſonnes que de nos biens, pour
» la manutention de la Couronne en ladicte
» maiſon de Valois. Premierement au Roy,
» & à Meſſieurs ſes enfants, quand il plaira
» à Dieu luy en donner, & par ordre à Meſ-
» ſieurs ſes freres & leurs enfants reſpective-
» ment, tant qu'il plaira à Dieu proroger
» ladicte famille & nom, & leur permettre
» nous regir en noſtre ſuſdicte Religion; & à
» ceſte fin promettons auſſi faire ſerment de
» toute obéyſſance audict Chef.

» Afin de maintenir ce que deſſus, nous
» promettons nous quottiſer chacun ſelon nos

» puiſſances & facultez, tant pour ſervir en
» nos perſonnes ſelon noſtre puiſſance, que
» pour fournir armes & chevaux, & de nos
» biens, toutes & quantes fois que l'entrepriſe
» ſera faicte pour ladicte manutention. Leſ-
» quelles quottes nous jurons & promettons
» tenir preſtes pour le jour qui ſera commandé
» par ledict Chef; & cependant advancer en-
» tre les mains du Receveur qui ſera cy-après
» nommé, de nos biens ſi largement que
» nous pourrons pour faire fonds, qui ſera
» employé pour ladicte manutention, par l'or-
» donnance dudict Chef, & ſelon ſes com-
» mandements, dont ledict Receveur ſera
» comptable.

» Jurons & promettons en la preſente deſ-
» cription, rendre toute amitié & fraternité
» les uns aux autres, pour nous ſecourir re-
» ciproquement contre tous ceux de party
» contraire, s'ils font aucune entrepriſe con-
» tre aucun des ſoubſignez à cauſe dudit party;
» & pour ledict ſecours, promettons reſpecti-
» vement les uns aux autres employer tant
» nos perſonnes que nos credicts & faveurs,
» ſans rien y eſpargner. Et promettons auſſi
» tenir tous articles deſſus jurez, ſans avoir
» eſgard à aucune amitié, parentage, ou al-

» liance que nous puiſſions avoir avec ceux » qui entreprendront au contraire.

» Jurons & promettons comme deſſus tenir » ſecrette la préſente deſcription & , & ne la » relever à quelque perſonne que ce ſoit ; » quelque lien d'amitié que nous puiſſions » avoir, ſoit femme , frere , ou autre. Promet- » tons n'en parler en aucune compagnie , & » n'en ſignifier rien directement ou indirecte- » ment, debouche ou par eſcrit , ſinon autant » que par ledict Chef il nous ſera permis & » commandé , pour l'execution & exploict » d'icelle.

» Pour faire foy dudict ſerment, nous avons » ſoubſigné les preſentes ».

Nous ajoutons, à cette formule d'aſſociation, le jugement qu'en porte le Commentateur, afin de mettre le Lecteur à portée de le comparer avec celui de M. de Thou. Après avoir attribué l'origine de ces aſſociations à la confédération des Princes Catholiques de l'Allemagne, pour balancer la ligue des Proteſtans à Smalcaldé voici comment le Vicomte de Tavannes s'exprime... » Enſuite de quoy au Concile de Trente, » où eſtoit le Cardinal de Lorraine, auquel » lieu la connivence de la Reyne, des Princes

» du Sang, & de Montmorency, fut mise » en avant, & pris résolution de faire une » société, sous titre de Fraternité des Ca- » tholiques dans la France, mesmes sans » permission du Roy; auquel effet le Car- » dinal de Lorraine offrit ses nepveux, pa- » rens & amis; ce qu'accepté & agrée dès- » lors du Pape, ledit Cardinal de retour en » France y persuada ses amis. Le Cardinal » d'Armagnac fit une association semblable » à celle qui fut faite à Dijon, laquelle ne » fut, en façon que ce soit, inventée par » le Sieur de Tavannes, que pour maintenir » l'authorité du Roy, & la couronne en la » race de Valois, comme le serment sus » escrit en fait foy : néanmoins il est cer- » tain que toute la ligue faite en France » depuis, a source & origine du Concile de » Trente, ayant suivi le chemin que le Car- » dinal de Lorraine avoit tracé plus licen- » cieusement comme il est croyable, d'au- » tant que s'estant faicte contre les hérétiques, » elle s'estendit à vouloir forcer le Roi par » armes, de leur faire la guerre. Toutes » associations & ligues sont très-pernicieuses » en l'estat des Rois, qui ne doivent pour » quoy que ce soit les permettre.

(25) Cette anecdote, qu'on ne trouve que

dans les Mémoires de Tavannes, n'auroit-elle point rapport à l'association de la confrairie du Saint-Esprit, dont on a parlé dans l'observation précédente ? On sait que l'Amiral & le Prince de Condé reclamerent vivement contre cette confédération. Au surplus les esprits étoient fort échauffés de part & d'autre. Les Catholiques murmuroient hautement contre l'édit d'Amboise ; & selon les Mémoires de Vieilleville, si le Connétable eut eté le maître, on auroit (a) violé cet édit. Les protestans de leur côté se plaignoient des vexations de toute espece qu'on leur faisoit éprouver. Les recrues qu'on levoit au nom du Roi, la marche des six mille Suisses qui s'avançoient, étoient pour eux autant de sujets de réclamation. » Comme » les Suisses avançoient chemin, (lit-on dans » l'histoire des cinq Rois, p. 318.) le Prince,

(a) Dans la conférence que le Connétable eut avant la bataille de St. Denys avec les Chefs du Protestantisme, le Cardinal de Châtillon lui reprocha « qu'on » ne pouvoit se fier à lui qui les avoit trahis, & causé » tous les malheurs, en conseillant au Roy de donner » atteinte à l'Edit de pacification. Le Connétable » (ajoute-t-on) lui donna un démenti ». (Lisez l'Hist. des guerres civiles, par Davila, Tome I, Livre IV, page 258, Traduction de Mallet, in-4°.)

» puis l'Admiral, firent un voyage (a) en
» Cour, où ils remonſtrerent, l'un après
» l'autre, au Roy, à ſa mere, au Conſeil,
» qu'il n'y avoit juſte occaſion, ny raiſon de
» cette levée & introduction de ſix mille
» Suiſſes dedans le Royaume, ſi d'avanture
» on ne prétendoit les employer pour la
» ruyne de ceux de la Religion, qui eſtoient
» encore en plus grand nombre que l'on ne
» penſoit, & que ſi leurs ennemis entrete-
» noient autre choſe qu'à point, ils ne ſe
» laiſſeroient pas égorger par des brigands &
» perturbateurs du repos public. Mais ils
» furent rebutez & indignement traitez,
» meſme le Prince s'y trouva une fois en
» grand danger de ſa vie; les Courtiſans luy
» ayans apoſtés le Duc d'Anjou, frere du
» Roy, qui luy dreſſa ſoudainement une
» bruſque querelle, ne cherchant qu'à luy
» faire un mauvais party. Le Prince, ſage,
» éloquent, ſceut reſpondre ſi à propos aux
» queſtions & plaintes violentes de celuy
» qu'il devoit reſpecter, & qui eſtoit envi-
» ronné de gens preſts lors à frapper, que
» ce piege fut rompu, & depuis n'approcha
» plus de la Cour... » Si cette anecdote eſt

(a) Ce voyage, ſelon l'Hiſtorien que nous citons, eut lieu quelque tems avant l'entrepriſe de Meaux.

vraie, celle que raconte Tavannes doit cesser de surprendre. Cependant nous devons prévenir le Lecteur qu'aucun (a) des Mémoires du tems n'en parle, à l'exception de Brantôme (b) : ce dernier Ecrivain assure avoir été témoin de cette scene ; il convient n'avoir pas entendu les propos que le Duc d'Anjou tint au Prince de Condé, mais les gestes du premier dénotoient la chaleur qu'il y mettoit. Il prétend qu'il s'agissoit de la Lieutenance générale du Royaume que réclamoit le Prince de Condé ; & si l'on s'en rapporte à Brantôme, ce fut cette querelle qui détermina les Protestans à tenter l'entreprise de Meaux

(26) Si en général les Catholiques étoient » assez mal armés, « les Protestans (raconte » la Popeliniere (c)) devoient beaucoup de » retour en cela aux Catholiques, comme

(a) On n'en découvre pas la plus légère trace dans les Mémoires de Vieilleville, du Duc de Bouillon, de la Noue & de Castelnau. D'Aubigné & la Popeliniere, qui recueilloient avec soin les anecdotes de ce genre, gardent également le silence sur celles-ci.

(b) Voyez le Tome III de ses Mémoires, à l'article du Prince de Condé.

(c) Liv. XII, fol. 28, verſ.

» ceux leſquels eſtimans l'effet de leur pre-
» tente (a) conſiſter en une ſoudaine &
» prompte exécution de leurs deſſeins, s'ar-
» ment & équipent comme ils peuvent, &
» non à loiſir & volonté. De quinze cent
» chevaux qu'ils eſtoient, un ſeul n'eſtoit
» armé de toutes pieces; tant pour avoir
» eſté haſtez de deſloger au mandement du
» Prince que pour la foible portée de leurs
» chevaux, qui preſque tous eſtoient cour-
» taults, & telles montures de baſſe taille;
» tellement qu'il n'y en avoit un ſeul bardé
» ne caparaçonné; car ils n'euſſent ſçeu
» porter les bardes, & l'homme armé tout
» enſemble... Les mieux montez pouvoient
» faire le nombre de trois cent lances au-
» plus, pour le ſoudain départ de leurs mai-
» ſons; & ſi plus de la moitié furent faictes
» à Sainct-Denys, depuis leur ſejour, des
» perches qui ſervoient à la place du landit,
» pour ſouſtenir les loges, tentes & cabanes
» des marchands... Ces gaules attendries
» & rendues fléxibles par le feu (a) eſtoient

(a) De leur entrepriſe.

(b) « Auſſi (a remarqué d'Aubigné, Livre IV,
» p. 213) les deux ou trois jours avant la bataille,
» furent employez à doler des tronçons plutoſt que des
» lances ».

» puis après miſes en forme, & preſſées du » coſté le plus courbé, juſqu'à ce qu'elles » euſſent prins leur droite longueur; puis » après les avoir accommodées d'une pointe » que les Mareſchaux faiſoient des grilles, » gons des portes, barres, & telles autres » ferrements, les donnoient à ceux qui s'en » ſavoient ayder. »

(27) La plupart des modernes, en adoptant le récit de Brantôme, ont repréſenté Stuart comme l'aſſaſſin du Connétable de Montmorency. Cependant nous croyons devoir faire obſerver qu'à l'exception des Mémoires de Tavannes où l'imputation contre Stuart ſe trouve confirmée, une partie des Ecrivains du tems ne le chargent point d'une manière affirmative : dans les Mémoires de Vieilleville on lit *que le Connétable fut bleſſé par un Ecoſſois qui lui donna d'une piſtolade dans les reins*... Caſtelnau (a) s'exprime

(a) Tome I, p. 208. Cependant il faut obſerver que le même Caſtelnau, p. 234, en racontant la mort de Stuart à la bataille de Jarnac, le déſigne ainſi : *Stuart Ecoſſois, qui tua le Conneſtable.* Paſquier eſt encore plus poſitif ſur ce ſujet. « Fut grieſvement, dit-il, navré » M. le Conneſtable par Stuart Eſcoſſois, & en ce » piteux équipage rapporté dedans Paris par les ſiens. » Toutesfois afin qu'entendiez un peu, comme cette ainſi...

ainſi... *Le Conneſtable ſe voyant environné des ennemis, & bleſſé devant & derriere, faiſoit tout ce qu'un Chef d'armée eut ſçeu faire & donna ſi grand coup à Stuart, Ecoſſois qu'il luy rompit deux dents en la bouche...* Le Conneſtable (raconte d'Aubigné » (a)) abandonné des ſiens, & non de ſa » vertu, bleçé au viſage & ailleurs, tombe » ès mains de Stuart, auquel, le preſſant » de ſe rendre, il donna de la garde de ſon » eſpée dans la bouche, luy caſſa trois dents, » & reçeuſt en meſmẽ tems d'un Ecoſſois » un coup de piſtolet dans l'eſpaule, qui » le perça à travers... » La Popeliniere (b) s'accorde avec d'Aubigné : « le Conneſtable » abandonné, ſe trouvant bleçé au viſage, » meſadvanture luy advint, l'on dit que Stuart le trou- » vant un peu à l'eſcart, donnant ordre à ſes gens, » le ſomma de ſe rendre; & qu'à cette parole ce preux » vieillard luy donna du plombeau de ſon eſpée tel » horion ſur les machoires, qu'il luy fiſt ſortir deux » dents de la bouche. L'Eſcoſſois, irrité de ce coup, » luy perce les reins d'une piſtole, & luy baille quel- » ques coups d'eſpée, dont peu de jours après il mourut. (Œuvres d'Eſtienne Paſquier, Liv. V, Lettre IV, page 122.)

(a) Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. IV, p. 216. (Edit. de Maillé.)

(b) Liv. XII, fol. 29, verſ.

» renfermé, assailli & pressé de se rendre » par Stuart, Ecossois, ne peut, de cholere » de veoir les choses ainsi mal baster, res- » pondre qu'à coups d'espée, du pommeau » de laquelle il luy donna si serré sur les » maschoueres qu'il n'en joua de long-tems » à son ayse, quelque faim qui luy pressast » le mouvement des dents (deux ou trois » desquelles, les autres esbranlées luy sor- » tirent de la bouche) lorsqu'un autre Escos- » sois luy enfonça la pistolade dans les » reins. . . » On le demande : que résul-te-t-il de ces deux derniers récits, sinon que Stuart voulant faire le Connétable prisonnier de guerre, fut vigoureusement repoussé, & qu'un Ecossois termina la querelle, en bles-sant le Connétable à mort ? En proposant nos doutes sur cette anecdote recueillie par les modernes d'après Brantôme & Tavannes, nous ajouterons qu'ils n'auroient pas du omet-tre deux particularités intéressantes qui con-cernent la bataille de Saint-Denis. D'Aubigné nous a transmis l'une & l'autre : la première atteste l'acharnement avec lequel on com-battit, puisqu'à l'instant où le Connétable vendoit cher sa liberté, ou plutôt sa vie, *d'au-tre part à six pas de là le Prince de Condé estoit porté par terre, son cheval lardé d'un*

tronçon de lance... « Cette bataille (conti-
» nue d'Aubigné (a)) eut un ſpectateur
» que nous ne pouvons oublier; ce fuſt le
» meſme Chambrier (b) du Grand-Sei-
» gneur qu'on avoit amuſé depuis Bayonne,
» qui fuſt convié avec des principaulx de
» Paris d'aller à Montmartre voir le paſſe-
» temps du combat; ce qui a eſté jugé une
» grande ignorance à celuy qui avoit la
» charge des Ambaſſadeurs, de luy laiſſer
» voir un Roi, que ſon Maiſtre tient eſtre
» le plus grand des Chreſtiens, avoir des
» ſujets qui oſent préſenter des batailles ſous
» ſa mouſtache : quoique ce ſoit, l'Ambaſ-
» ſadeur voyant ſortir les trois gros de St.
» Denys, & puis les trois charges, mais
» ſurtout voyant enfoncer tant d'eſcadrons
» & de bataillons par une poignée de gens,
» & donner au Général, s'eſcria par deux
» fois... *O ſi le Grand Seigneur avoit mille*
» *hommes de meſme ces blancs* (c), *pour*

(a) Ibid., p. 216 & 217.

(b) C'étoit un Officier de ſa chambre que le Sultan avoit envoyé pour renouveller avec la France les anciens traités.

(c) *Ces blancs* étoient les Calviniſtes, à la tête deſquels le Prince de Condé chargea.

» *mettre à la teſte de chacune de ſes armées,* » *l'univers ne luy dureroit que deux ans.* »

(28) En renvoyant le Lecteur à l'Obſervation N°. 25, ſur le premier Livre des Mémoires de Montluc, tom. XXII de la Collection, p. 427, joignons y, d'après d'Aubigné (a) quelques détails ſur la fin tragique de l'infortunée Vanina. « La Juſtice d'Aix, » raconte cet Hiſtorien, fit difficulté de » luy (b) remettre ſa femme entre les mains; » mais elle bien que pleine de crainte, de- » manda d'y eſtre : il la ramene à Marſeille, » parlant toujours à elle avec beaucoup » d'honneur, ſi bien que la teſte nue il luy » annonça que pour ſa faute d'avoir voulu » voir ſes ennemis, il falloit qu'elle fuſt » eſtranglée par ſes eſclaves : elle ne refuſa » point la mort, mais ſe contenta de luy » dire... *Il y a vingt ans que voſtre vertu* » *m'a eſmeu à vous faire mon mary : depuis* » *ce tems-là je n'ay ſouffert le toucher* » *d'homme vivant que de vous : je vous ſup-* » *plie que ma mort ne ſoit point ſouillée par* » *ces vilaines mains, mais que les voſtres* » *honnorables par leur valeur me conduiſent*

(a) Liv. IV, p. 233.
(b) Sampietro.

» *elles-meſmes au repos.* Cela dit, il l'appella » *ſa Maiſtreſſe*, & luy demanda pardon un » genou en terre, & puis luy mit des bandes » de toile dans le col, avec leſquelles il » l'eſtrangla ; ne demeurant guères à pren- » dre des chevaux de poſte pour s'en aller » en Cour, où il n'arriva pas ſitoſt que la » nouvelle ; là il fut reçeu avec tant d'hor- » reurs, principalement des Dames, que » bien qu'il monſtraſt ſon eſtomac couvert » de playes pour la France, *qui n'avoit que* » *faire*, diſoit-il, *des affaires de ſa famille*, » ſi eſt-ce que le mauvais viſage qu'il rece- » voit, le pouſſa à aller exercer ſes ven- » geances en Corſe. »

(29) Le Rédacteur des Mémoires ſe trompe en décorant déjà René de Birague de la dignité de Chancelier. Il n'en fut revêtu qu'en 1577, quelques années après la mort de Michel de l'Hôpital. La mémoire de Birague eſt aſſez inculpée au tribunal de l'Hiſtoire, ſans qu'on le charge encore de tout l'odieux de cette nouvelle guerre civile, & des calamités qui en furent la ſuite. Pour éclaircir ce paſſage des Mémoires de Tavannes, & réparer l'erreur qui s'y eſt gliſſée, nous entrerons dans quelques détails. En

faiſant avec les Proteſtants la paix qu'on venoit de ſigner, on avoit cédé à la loi impérieuſe des circonſtances. Le but de Catherine de Médicis étoit de regagner par des voyes ſourdes le terrein que les Catholiques avoient perdu par l'Edit de pacification. Elle eſpéroit y réuſſir aiſément, lorſque les Proteſtans deſarmés ſeroient diſperſés dans les différentes parties du Royaume. Les meſures qu'elle prit aigrirent les Proteſtans, occaſionnèrent des (a) repreſſailes de leur part, & les unirent plus que jamais entre eux. Il

(a) L'Auteur de l'*Illuſtre Orbandale*, Chapitre des guerres civiles, p. 5, nous a conſervé une lettre écrite au Roi par Tavannes, en date du 20 Août 1568, où l'on voit l'agitation des eſprits, & les meſures hoſtiles que l'on prenoit reſpectivement. Quelques fragmens de cette lettre que nous allons citer, ſuffiront pour en convaincre : Tavannes donnoit des avis de remuemens que faiſoient les Calviniſtes, & des troupes qu'ils raſſembloient par pelotons. Il en évaluoit le nombre à mille ou douze cens chevaux : le Prince de Condé nioit ces faits : Tavannes, après avoir juſtifié que le nombre de ces divers détachemens n'étoit point exagéré, dit : « Voilà qui m'a fait parler de 1000 ou 1200 chevaux, » non pas qu'on les ait veus tous enſemble ; car je » tiens qu'ils ne m'eſtiment pas ſi lourdaut que de » penſer qu'ils vouluſſent en aſſembler pour ſi peu, ni » auſſi que je n'euſſe armé toutes vos forces, pour,

en réſulta beaucoup de déſordres. Charles IX s'en plaignit ſi vivement que la Reyne ſentit bien que quelqu'un l'avoit endoctriné.

» ſelon icelles, venir aux prinſes ſuivant vos Edits ; » & crois que j'y euſſe bientôt commencé, ſi en deux, » ou trois jours tout ce que deſſus ne ſe fut évanouy. » Voſtre Majeſté ſçait ſi en ce tems-là elle en a eu » advis des autres Gouverneurs : quoi qu'il en ſoit, il » n'y a homme qui ſçeut dire que j'ay fait lever depuis » la paix un ſeul homme, ny de vos ordonnances, ny » d'autres ; & ſuis bien ébahi que mondit Seigneur le » Prince croye ce qu'il vous en a mandé, ny moins » comme l'on me l'a dit que je voulois faire quelque » entrepriſe contre luy... Il eſt vray quand il ſera queſ- » tion des commandemens de Votre Majeſté, je vou- » drois non-ſeulement entreprendre contre luy, mais » contre mon pere, s'il vivoit »... Tavannes obſerve enſuite que le Prince ne doit point trouver étrange que les ſerviteurs du Roi veillent ſur la conduite des Proteſtans, vu la manière dont il ſe fortifie dans ſon château de Noyers. Enfin Tavannes ſe juſtifie ſur les dénombremens des habitans, & ſur les aſſemblées qu'il a fait tenir : ſon motif étoit de pouvoir contenir les mauvais ſujets des deux partis. « Quant à dire (ajoute- » t-il) que mes enfans ont été à ces aſſemblées : ce » ſont garçons qui courent partout, & y furent & » ſeront, ſi Dieu plaiſt, quand ils pourront porter les » armes, des corps pour mourir à vos pieds »... Tavannes termine ſa lettre par l'éloge de Begat, Conſeiller au Parlement de Dijon, fameux par ſa haine contre le Proteſtantiſme.

Ses ſoupçons tombèrent ſur le Chancelier de l'Hôpital : ſoudain elle jura ſa perte. L'Hôpital ſouhaitoit qu'au lieu d'emploier des moyens violents, on s'appliquât à gagner les Proteſtans par la douceur. Homme d'Etat & Philoſophe en même tems, il ne ceſſoit de prêcher la tolérance & la concorde. Catherine empoiſonna ſes diſcours : elle l'accuſa auprès de ſon fils d'être infecté du poiſon de l'héreſie. Le Cardinal de Lorraine la ſeconda. Alors le crédit du Prélat n'étoit pas grand ; mais on en a tousjours trop pour nuire. Il ne pardonnoit point à l'Hôpital la ſcène qui (a) s'étoit paſſée entre eux rélativement au Concile de Trente ; il luy faiſoit un reproche encore bien plus grave aux yeux d'un Courtiſan devoré d'ambition : l'Hôpital avoit été ſa créature ; & l'Hôpital refuſoit conſtamment de ſacrifier à des vues particulières le bien de l'Etat, les intérêts de ſon Souverain, & les devoirs impoſés à ſa place. Le Cardinal de Lorraine repeta donc les accuſations intentées par la Reyne contre l'Hôpital. Charles IX y crut, & le traita avec tant de froideur, que ce grand

(a) Liſez l'Obſervation, n°. 4, ſur les Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, page 417 & ſuiv.

homme en 1568, se retira dans sa terre de Vigny (a), près d'Estampes. On força Pierre de Morvilliers, ancien Evêque d'Orléans, de prendre les sceaux. Il les avoit refusés à la mort du Chancelier Olivier ; & il les accepta cette fois comme un dépôt qu'il comptoit bien rendre à l'Hôpital. Quand il vit que le Président de Birague étoit désigné pour son successeur, il se démit de la place. aussitôt Birague l'occupa ; mais si le dernier joua un rôle au tems dont il s'agit dans les Mémoires de Tavannes, ce ne fut point en qualité de garde des Sceaux, ou de Chancelier, puisqu'à cette époque il n'occupoit aucune de ces deux places.

(30) Nous ajouterons à ces détails quelques traits qui nous ont été transmis par d'Aubigné. Voici comment il s'exprime... (b). « Il » arriva que le Prince (de Condé) prenant » son casque, un coursier du Comte de la » Rochefoucaut (c) luy met l'os de la jambe

(a) Dans une des notes du premier vol. des Mémoires de Condé, Edition in-4°., p. 197, on lit *Vignay* au lieu de *Vigny* : on y ajoute que ce château étoit situé dans la paroisse de Chamoteux en Gâtinois.

(b) Tome I, Liv. V, p. 280.

(c) François IIIe du nom, Comte de la Rochefoucaut & de Roucy, étoit beau-frère du Prince de Condé;

» en pieces, qui perçoit la botte. Il montre ce » ſpectacle (a) aux plus proches, & leur ayant » dit . . . *Voici Nobleſſe vraiment Françoiſe, » ce que nous avons tant deſiré : allons achever » ce que les premieres charges ont commencé ; & » vous ſouvenez en quel eſtat Louis de Bour- » bon entre au combat pour Chriſt & ſa patrie*, » reſpondant à la deviſe de ſa Cornette. *Doux » le péril pour Chriſt & le pays* . . . Achevant » ces paroles il baiſſe la teſte, & donne à » huit cent lances dans leſquelles ſa troupe » parut peu : d'ailleurs auſſitôt enveloppé » des Reiſtres, ſon cheval tué ſous luy, ſes » plus proches tuez ou emportez, il donne

la femme de ce Seigneur (Charlotte de Roye, Comteſſe de Roucy) mourut l'année ſuivante d'un violent mal de gorge qui l'étrangla. *Las*, diſoit-elle, ſe ſentant près d'expirer, *c'eſt grand' pitié d'avoir ſoixante mille livres de rentes, & toutesfois mourir de faim.* (Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 43.)

(a) « Gentilshommes François (s'écria-t-il dans » ce premier moment ſi douloureux) apprenez que des » chevaux fougueux nuiſent plus qu'ils ne ſervent dans » une armée, & que c'eſt une folle vanité de ſe piquer » d'adreſſe de les dompter, & de partager ſi néceſſai- » rement ſes ſoins, quand il faut s'employer tout en- » tier contre les ennemis : en voicy un malheureux » exemple, mais qui ne me mettra point hors de com- » bat »... (Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 609.)

» le gantelet gauche à Argence (a) assisté
» de St. Jean de Roches. Ce fut à la chûte
» que se fist un combat le plus aspre & le
» plus opiniastre qu'on croit avoir esté aux
» guerres civiles : entre les autres nous
» avons remarqué un vieillard nommé la
» Vergne, qui combattit ce jour-là au mi-
» lieu de vingt-cinq neveux, & se perdist
» avec quinze tous en un monceau, les au-
» tres dix presque tous prisonniers... Dedans
» cette multitude arriva Montesquiou, Capi-
» taine des Gardes de Monsieur, & partant
» d'auprès de sa personne, qui vint au der-
» riere du Prince de Condé, & le tua d'un
» coup de pistolet entre ses deux garants...

Un critique (b) de nos jours a voulu contredire l'opinion reçue sur la maniere dont le Prince de Condé fut tué. A l'autorité de Brantôme, de M. de Thou, de la Noue,

(a) Cibar Tison, Seigneur de Fissac, Chambellan du Roi, & Chevalier de l'Ordre, que tous les Historiens désignent sous le nom d'Argence, étoit frère de Benoît Tison, Seigneur d'Argence & de Dirac. (Voyez les notes de M. le Marquis d'Aubais sur l'Histoire de la guerre de Guyenne, par Baltasar, p. 47, Tome III des Pièces Fugitives.)

(b) Bibliothèque Historique du Poitou, par M. Dreux du Radier, Tome III, p. 19.

de Caſtelnau, des Mémoires (a) de l'Etoile, de l'Hiſtoire des cinq Roys, &c. Il a oppoſé le témoignage d'un Poëte Gaſcon François le Poulchre, Sieur de la Motte-Meſſemé. Le Poulchre, dans ſon poëme (b) des honnêtes loiſirs, raconte ainſi cet événement.

Monteſquiou y ſurvint, & *un* qui ſa piſtole
Lachant dedans le dos du foible corſelet,
De ce Prince tombé, lui perçant du boulet
Le corps de part en part, en fit ſortir la vie...

(a) « Le grand cœur (de ce Prince) en fut cauſe, » lit-on dans cet ouvrage, Tome I, p. 36, aimant » mieux y laiſſer la vie, comme il fit, que de recu- » ler, uſant de ces mots, quand on lui en parla : *Jà* » *Dieu ne plaiſe qu'on die jamais que Bourbon ait fuy* » *devant ſes ennemis ;* & fut pris priſonnier par d'Ar- » gence, Gentilhomme qui étoit tenu à ce Prince de » la vie, & qui fit auſſi ce qu'il put pour le luy rendre : » mais il ne luy fut poſſible, pour avoir eſté décou- » vert par les compagnies de Monſieur, frère du Roy, » ſon ennemy, leſquels ce pauvre Prince aviſant venir » de loin, & ayant entendu que c'étoient les com- » pagnies du Duc d'Anjou : *Je ſuis mort*, dit-il, *d'Ar-* » *gence, tu ne me ſauveras jamais*... Comme auſſi arriva » incontinent Monteſquiou, qui le tua de ſang-froid, » par le commandement, dit on, de ſon maiſtre, ce » Prince s'eſtant couvert la face de ſon manteau, comme » fit autrefois Jule-Céſar, quand il fut tué ».

(b) Feuillet 143, verſo.

On ne doit pourtant pas diſſimuler que la Popeliniere ne (a) nomme point Monteſquiou comme l'Auteur de la mort du Prince de Condé : » Tout ſecours (lit-on dans ſon » hiſtoire) luy défaillant pour luy ayder à » ſe relever, fut contraint de céder à la » force, & au grand nombre des Catholiques » qui ſurvenoient file à file ; tellement qu'a- » près avoir appellé d'Argence & Saint- » Jean, leſquels allans à la chaſſe des Fuyars » de fortune paſſerent devant luy, leur donna » la foy, après luy avoir promis, à ſa priere, » de luy ſauver la vie. Mais le malheur le » ſuivoit de ſi près, qu'ayant eſté reconnu, » à meſme inſtant, fut occis par un *quidam*, » qui luy outreperça la teſte, d'une piſto- » lade mortelle ».

(31) Le Duc des Deux-Ponts ne mourut qu'après avoir pris la Charité. Il étoit ſur le point d'opérer ſa jonction avec l'armée des Princes, commandée par l'Amiral. On prétendit qu'il avoit été empoiſonné : On avoit fait circuler les mêmes bruits, par rapport à d'Andelot, qu'une maladie venoit d'enlever à Saintes. La vraie cauſe de la mort du Duc des Deux-Ponts pourroit bien être celle

(a) Liv. XV, fol. 84.

qu'on lit dans les Mémoires de l'Etoile, tom 1. p. 40. » Le onze Juin, dit l'Au-» teur, le Duc des Deux-Ponts paſſa de ce » ſiecle en l'autre, au pays de Limoſin : » ce Seigneur Allemand, Prince du Saint-» Empire, après avoir amené au très-grand » beſoin de ceux de la Religion, un brave » & puiſſant ſecours depuis les bords du Rhin » juſqu'aux derniers limites du Limoſin, non » ſans un extrême danger, & joint ſon armée » à celle des Proteſtans de France, fut ſaiſi » d'une fievre chaude, cauſée d'avoir trop » bu, & d'avoir trop fait *karoux* (a) avec » les François, pour la joye qu'il avoit de » les avoir joints, & être venu à bout de » ſon entrepriſe, de laquelle fiévre il mourut; » pourquoy fut fait à ſa mort le diſtique » ſuivant. ».

Pons ſuperavit aquas, ſuperarunt pocula Pontem,
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

La Popeliniere, d'Aubigné & Caſtelnau attribuent ſa mort à une fievre quarte trop negligée.

(a) Ce mot vient de l'Allemand *garauſs*, qui ſignifie *tout vuidé* : ainſi faire carroux, c'eſt boire à outrance.

Lettre d'avis du Sieur de Tavannes à la Reyne.

(32) « MADAME, mon homme qui eſt par de-là » m'a eſcrit que luy aviez commandé que je » vous mandaſſe mon opinion ſur les affaires » qui ſe preſentent; ce qui eſtoit à faire ſi » les ennemis tiroient du coſté d'Orleans, » comme l'on preſumoit, & qu'ils en avoient » pris le chemin : auſſi ce qu'il me ſemble de » leurs deſſeins. C'eſt choſe aſſez difficile, & » que vous, Madame, pouvez conjecturer » mieux que perſonne. Quant à ma part, je » tiens que l'un des principaux deſſeins qu'ils » ayent & qu'ils doivent avoir, eſt en pre- » mier lieu pour ceſt eſté, de bien borner » & aſſeurer leur conqueſte : car cela ſera » occaſion d'entretenir les eſtrangers, qui » cognoiſtront qu'ils ont un pied dans le » meilleur endroict du Royaume, & prin- » cipalement les Anglois qui ſe tiendront » tant que ceſte conqueſte durera en verdeur » & eſperance, & ſe pourront faire voſdicts » ennemis par leur moyen ſi forts par la » mer, qu'ils tiendront en jalouſie toutes » vos coſtes d'icelle : & s'ils gagnent l'hyver » (comme je voy qu'ils s'y en vont qui n'y » remediera) il ſera mal aiſé encore que l'on

» leur aye donné la bataille, comme nous
» ferons eſtans renforcez de Gendarmes, &
» avec l'ayde de Dieu faict perdre la cam-
» pagne, de reprendre les places qu'il n'y
» ait une merveilleuſe longueur : car vous
» voyez comme les moindres bicoques ſe
» defendent. Et faudra à la fin venir, comme
» je vous mandois il y a plus de ſix mois à
» reduire le pays de leur dicte conqueſte en
» friche, ainſi que fut le Boulonnois, qui
» eſt (à mon advis) le but où il faut tendre,
» encore qu'il ſoit bien long, & qui nean-
» moins ne ſe peut guieres bien executer,
» ſi le Roy d'Eſpagne ne met une armée aux
» champs pour arreſter les forces qui peu-
» vent venir d'Allemagne, & qui n'atten-
» dent ſinon que ceux icy ſoyent empirez
» pour les rafraichir : car Voſtre Majeſté ſçait
» que c'eſt d'avoir toute la Germanie contre
» vous, & plus fort irritée à cauſe des al-
» liances, qui vous feront plus de reputa-
» tion & deſpence qu'utiles, ſi Sadite Ma-
» jeſté Catholique ne s'y veut employer au-
» trement : car vous ſçavez les forces & le
» credit de l'Empereur. D'autre part ayant
» les Anglois pour ennemis, & un grand
» nombre de voſtre peuple pris pied en un
» des coings de voſtre Royaume, & qui
» tiennent

» tiennent partie de vos villes ; avec ſi eſ-
» troicte intelligence dehors, il eſt impoſſible
» que ſeul vous puiſſiez reſiſter. Vous pou-
» vez quant & quant cognoiſtre la volonté
» de vos autres ſubjects las & haraſſez d'au-
» tre part ; & ſçavez le fond de vos finances.
» Je dis donques que par neceſſité le Roy
» d'Eſpagne tant que ces guerres dureront,
» doit avoir une bonne & forte armée en
» campagne du coſté de l'Allemagne, Vos
» Majeſtez une autre : que le Pape & les Po-
» tentats d'Italie doivent fournir (ſans s'amu-
» ſer à envoyer des hommes) une bonne
» ſomme de deniers, qui ſera departie ega-
» lement aux deux armées, & que ceſte
» guerre doit eſtre continuée ſans intermiſ-
» ſion aucune, tant & ſi longuement que
» l'on en voye le bout : en attachant, comme
» je vous dits dernierement ces deux Cou-
» ronnes ſi eſtroictement enſemble, que l'une
» ne puiſſe tomber qu'elle ne mene l'autre
» après ſoy, & conſiderer que la diſſimula-
» tion de l'un porte la ruyne de l'autre. Le
» pis que j'y vois c'eſt à vous à courre : mais
» c'eſt ſi fort que vous en eſtes jà en la groſſe
» haleyne. Par ainſi rendez ces deux Cou-
» ronnes unies, comme dit eſt, en le co-
» noiſſant par effect & non de paroles, ou

» ſon bon ſens rejetter, ſelon le jugement
» ſain & entier qu'elle a : comme auſſi un
» advis dont un mien amy, bon ſerviteur
» de Roy, m'a parlé ces jours paſſez : qui
» eſt, que Voſtre Majeſté, comme Regente
» eſleue par les Eſtats, miſſiez en avant du-
» rant la ſuſdicte trefve, de les faire aſſem-
» bler ; choſe que leſdits ennemis ne pour-
» roient refuſer, & adviſer de mettre une
» tranquillité en ce Royaume, & les aſſem-
» bler en grand nombre, comme de chaque
» Cour de Parlement ſix ou huict, & à l'équi-
» polent des gens de l'Egliſe, Nobleſſe &
» villes en grande quantité, ſans toucher en
» rien les affaires du Royaume & Gouver-
» nement d'iceluy, qui vous appartient, &
» ne mettre en avant, ſinon ce qui concerne
» le faict de ſes ſubjets deſobeiſſans. Vous
» les mettriez en tort, ou ils paſſeroient
» par ce qui ſeroit dit : & en cas de déſo-
» beiſſance, ſera ordonné le remede d'y
» pourvoir, dont il ſeroit déliberé ſur le
» champ, principalement où ſe prendroit
» la deſpence, & ce afin d'éviter la crierie
» des impoſts que Vos Majeſtez ſont con-
» traincte de mettre ſur le peuple. Cepen-
» dant ſi rien ne ſe pacifie, voſtre armée &
» genſd'armes ſeront raffraichis, vous aurez

» un petit de deſpence d'avantage des eſtran-
» gers : mais un mois luy fait plus de mal,
» qu'à vous deux. Et pour vous dire (Ma-
» dame) ce qui m'a fait plus advancer de
» tenir ce propos, eſt l'imprudence de l'Am-
» baſſadeur d'Eſpagne, que j'ay veu par les
» lettres que vous avez eſcrites à Monſieur,
» qui desjà veut commencer à parler en
» maiſtre, nous eſtimant comme abandonnez
» des Médecins; ou bien il veut preparer
» pour faire venir le Duc d'Albe en France,
» pour commander ou ſervir de pedagogue
» à Monſieur, & lequel n'y viendra qu'avec
» une bonne groſſe armée, avec une partie
» de ce qui ſe trouvera icy à ſa devotion
» pour faire la loy : de ſorte que cette Cou-
» ronne ſe treuveroit la gauffre entre deux
» fers : je vous laiſſe penſer où cela va. Si
» vous treuvez quelque apparence en ce que
» deſſus, & il vous plaiſt d'en ouvrir le pro-
» pos à quelques-uns de vos fidelles ſervi-
» teurs, qui ſoyent ſans paſſion, qui n'ay-
» ment que le Roy & le public ; vous le
» pourrez faire : en m'excuſant, s'il vous
» plaiſt, ſi je me ſuis trop emancipé. Au de-
» meurant, Madame, voicy le mieux ne peut,
» nous allons gaigner le coſté de la riviere
» de Loire, pour couvrir Orleans & Paris :

» mais ſi vous ne nous faictes avoir des Genſ-
» d'armes, il eſt impoſſible que nous puiſ-
» ſions faire rien qui vaille ; dès l'heure que
» nous ſerons forts, nous nous tiendrons ſi
» près des ennemis, qu'avec l'ayde de Dieu
» nous viendrons à la bataille. Mais ſi ces
» beaux Genſdarmes veulent jouer des tours
» qu'ils ont fait par deux ou trois fois cette
» année, qui eſt que dès l'heure qu'on ap-
» proche de l'ennemy, de s'en aller ſans dire
» adieu, tout ne peut aller à la fin que ſans
» deſſus deſſous. Nous en ſommes à cette
» heure ſi fort diminuez, que je ne vous
» l'oſe eſcrire ; juſques à ce que nous en
» ſoyons renforcez, nous ſerons contraincts
» d'aller retenu, en danger de ne faire guer-
» res, & qu'ils ne prennent quelques villes,
» & favoriſerons toutesfois tout ce qu'il nous
» ſera poſſible. On m'a dit que vous envoyez
» faire encore une levée de Suiſſes, je ne
» ſçay à quelle occaſion ; car les creues de
» ceux-cy venues, il y en aura autant que
» de cent mille : & d'autres gens de cheval
» ou de pied que les noſtres, il n'y en a point
» de meilleurs ny de ſi bons ; mais qu'ils
» ſoyent bien payez, ils tiendront coup ; &
» faudra (ſauf meilleur advis) faire ſervir la
» Gendarmerie par quartier, & payer ceux qui

» ſe treuveront preſents tous les mois, afin » de leur faire tenir pied ; & les gens de » pied les payer tous les huict jours. C'eſt à » faire à quelque petite deſpence d'avantage » pour les Commiſſaires, qui ne ſera pas » perdue : la police ſe pourra regler de cette » façon, autrement, ſans argent, il ne s'y faut » pas attendre ».

Diſcours du Sieur de Tavannes contre ſes calomniateurs.

(33) « POUR autant que pluſieurs avec quel- » que apparence de raiſon, n'ayant entendu » les choſes qui ſont paſſées en l'armée de » Monſieur depuis l'arrivée du Duc de deux » Ponts en France, & que ceux qui n'ont » point eſté au camp, qui ne le ſçavent pas, » ou peut-eſtre ne le veulent entendre, » neantmoins en parlent, treuvent eſtrange, » s'esbahiſſent & font pluſieurs interrogats » ſur tout ce qui s'eſt paſſé depuis la der- » niere bataille donnée prés Jarnac.

» Premierement ſur ce qu'ils diſent n'avoir » eſté ſuivie la victoire, & autres pluſieurs » poincts, dont ils ſemblent vouloir taxer » Monſieur, & ceux qui ſe ſont meſlez de » ſon Conſeil, depuis la ſuſdite bataille, » juſques à l'arrivée dudit Duc des deux

» Ponts & qu'après avoir eſté joints avec
» l'armée de M. d'Aumalle, incontinent les
» ennemis n'ayent eſté combattus & vaincus.
» Pour les relever de la peine où ils ſont,
» ils pourront ici treuver la verité, comme
» le tout eſt paſſé juſques à ce jourd'hui.
» Quans à n'avoir eſté ſuivie la victoire
» pour Jarnac, les ennemis furent courus
» huict lieuës le jour du combat. Et quant
» à ce qu'ils demandent pourquoy l'armée
» s'arreſta audit Jarnac, qu'elle y ſejourna
» le lendemain, & après cela alla à Coignac:
» l'on vint faire rapport à Monſieur qui ſui-
» voit la victoire, que les gens de pied &
» partie des gens de cheval des ennemis
» s'eſtoient ſauvez audit Jarnac, lequel ſou-
» dain envoya commander à l'artillerie, en-
» core qu'il n'y euſt point de pieces de
» batterie, de s'acheminer droit là en dili-
» gence, pour les forcer: ce qu'il fit, du
» moins ils furent contraints abandonner la
» place, & paſſer de-là l'eau par un des
» batteaux qu'ils avoient, le rompant après
» eux, & eſtoit nuict. De façon que la pluſ-
» part de ceux qui eſtoient allez à la chaſſe
» ne revindrent point ce jour-là, ce qui eſt
» l'occaſion pourquoy l'on ſejourna le len-
» demain, & pour refaire ledit pont. Le

» jour après fut adviſé d'aller à Coignac,
» qui pour n'avoir eſté fortifié l'on eſtimoit
» qu'ils ne s'y arreſteroient point, & que
» le prenant ce ſeroit tenir Angouleſme en
» ſubjection. Joinct que de plus avant ſuivre
» les ennemis qui eſtoient retirez à Xainctes,
» S. Jean d'Angely & à la Rochelle, ne
» ſeroit que perdre temps, principalement
» n'ayant point de groſſe artillerie, laquelle
» neantmoins avoit eſté mandée plus de trois
» mois auparavant, pour avoir moyen d'aſ-
» ſaillir les places, & attirer leſdits ennemis
» au combat. Et eſtans arrivez près dudit
» Coignac, on les fit ſemondre, & fit-on
» ſemblant de faire quelques approches par
» le parc; mais il ſe treuva que la pluſpart
» de leurs gens de pied, juſques au nombre
» de quatre ou cinq mille s'eſtoient ſauvez
» là dedans, & n'ayant point de pieces de
» batterie, comme dit eſt, ny pour tirer
» d'autres pieces que deux ou trois cens
» coups, auſſi qu'il falloit loger à deſcouvert,
» avec une pluye extremement froide: mondit
» Sieur ſe logea à demie lieuë de-là, reſolu
» que ce ſeroit perdre temps que de l'aſſaillir
» ſans artillerie. Le lendemain ayant entendu
» que les ennemis ſe rallioient du coſté dudit
» Sainct-Jean d'Angely, Nyort & la Rochelle,

» fut adviſé de repaſſer l'armée audit Jarnac,
» pour les aller treuver : après toutesfois
» avoir ſejourné deux jours à cauſe des
» grandes traictes que l'on avoit fait pour
» l'entrepriſe de Chaſteauneuf, & de la ba-
» taille, & pour nos Reiſtres qui ne faiſoient
» qu'arriver à grandes journées, & marcha-on
» juſques auprès de Dampierre, d'autant
» que leſdits ennemis eſtoient acheminez
» juſques vers Tonnecharente. Et là fumes
» advertis, que ſentant noſtre venuë ils
» avoient paſſé ladite Charante jour & nuict,
» & eſtoient venus du coſté de Ponts, &
» avions advis qu'ils devoient paſſer à la
» faveur de Piles, qui eſtoit à Bergerac du
» coſté de la Guyenne pour avoir les Vicom-
» tes. Quoy voyant, retournaſmes ſoudain
» au paſſage dudit Jarnac, n'y en ayant nul
» autre plus près, pour eſſayer de les attraper
» au paſſage de la Garonne : & fut debandé
» le Sieur de Martigues, avec deux mille
» chevaux, pour aller devant : lequel treuva
» qu'ils avoient changé d'opinion ; & eſtoit
» ordonné ſeulement le Comte de Montgom-
» mery avec huict Cornettes, pour y aller,
» deſquelles il en deffit les quatre, dont les
» drapeaux furent envoyez au Roy, & vint
» retreuver l'armée avant qu'elle fuſt au

» paſſage dudit Jarnac. Sur quoy fut adviſé
» d'envoyer quatre petits canons à Poictiers,
» que le Sieur de Ludes amena juſques à
» la riviere de Boutonne, où toute l'armée
» l'alla querir, & ce pour prendre en atten-
» dant la groſſe artillerie de Paris, les petites
» places qui tenoient le paſſage de Gaſcongne,
» comme Muſſidan, Aubeterre, Bergerac &
» autres petits chaſteaux, & n'avoient leſdits
» ennemis point de corps d'armée où l'on
» euſt ſceu aller attacher : ains tenoient leurs
» gens tous dans Coignac & Xainctes, par
» le moyen deſquelles villes & du port de
» Tonnecharante, ils avoient les paſſages de
» la riviere à leur commandement, ne ſe
» pouvant forcer leſdites villes par faute de
» groſſe artillerie, comme dit eſt. De ſorte
» que mondit Sieur s'achemina avec l'armée
» à Montmoreau, tant pour empeſcher l'ar-
» mée deſdits Vicomtes, que l'on diſoit tous
» les jours devoir paſſer, que pour prendre
» ledict Muſſidan & autres places avec les
» ſuſdicts petits canons, qui n'eſtoient pas
» de grand effect, & alla plus de tems à
» la prinſe dudit Muſſidan que l'on n'avoit
» eſperé : d'autant que ceux qui eſtoient
» dedans ſe treuverent reſolus, & la firent
» combattre pied à pied. Depuis après l'avoir

» fait razer, advertis que lesdits Vicomtes à
» cause de la prise de Mussidan qui les favorisoit,
» avoient resolus de ne plus passer, & d'autre
» part que les ennemis faisoient estat d'avoir
» rallié environ quinze cens chevaux, & deux
» mille arquebusiers la plusspart à cheval, &
» des mieux en jambe, lesquels ils esperoient
» faire passer la riviere de Loire au-dessous
» de Roüanne, pour aller treuver le Duc
» des deux Ponts qui commençoit à sortir
» d'Allemagne, & y avoit jà desdits ennemis
» huict cens dans Angoulesme. Quoy voyant
» mondit Sieur vint avec son armée se loger
» à Villebois, pour empescher ceste entre-
» prise, tousjours attendant la susdicte grosse
» artillerie, de laquelle quelques jours après
» arriva douze canons à Tours, cependant
» ledit Duc des deux Ponts arriva en la
» Franche-Comté. Sur quoy fut donné advis
» au Roy, s'il luy plaisoit que l'on se mit
» à assaillir les places, ou bien que l'on em-
» peschast le passage des ennemis, qui pou-
» voient aller passer au long de l'Auvergne,
» pour là prendre lesdits Viscomtes, & aller
» droict au susdit passage de la riviere de
» Loire. Lesquels Vicomtes pouvoient tirer
» avec eux six mille arquebusiers, & six cens
» chevaux : de maniere que tous ensemble

» euſſent peu eſtre deux mille chevaux &
» huict mille hommes de pied, & leurs places
» très-bien garnies, remonſtrant que nous
» ne pouvions aſſaillir les places, & les
» empeſcher de paſſer. Surquoy Sa Majeſté
» manda que l'on empeſchaſt ſur tout le
» paſſage de ces troupes-là, ſans s'amuſer
» aux places, comme choſe importante, &
» que cependant le Duc des deux Ponts
» ſeroit fort bien empeſché de de-là. L'on
» ſçait aſſez en quel eſtat ils eſtoient reduits,
» pleins de famine & de maladies, leurs villes
» comme à un coup toutes aſſiegées, & jà
» en grande neceſſité, ayant laiſſé les forces
» du Sieur de Ludes du coſté de Poictiers-
» Gaillardes, pour empeſcher la recolte, &
» mondit Sieur de l'autre coſté. Quand les
» nouvelles vindrent que le Duc des deux
» Ponts avoit jà outrepaſſé la Bourgongne,
» & comme avec raiſon mondit Sieur pour
» n'eſtre forcé de combattre à ſi grand de-
» ſadvantage, fut contraint de prendre party
» & s'approcher de la Vienne, meſme attendu
» que l'armée dudit Duc ayant forcé la Cha-
» rité venoit la premiere. Où eſtant arrivé
» au Blanc, M. d'Aumalle l'advertit & le
» ſupplia de prendre garde à ſoy, occaſion
» qu'il achemina ladicte armée entre Preully

» ennemis, encore qu'il n'y euſt nuls vivres,
» principalement pour eſtre contraints de
» paſſer à leur ſuite, & du feu qu'ils met-
» toient après eux, & vint loger à la Roche-
» la-Belle à une lieuë de Sainct Yrier, où
» ils eſtoient en leur fort advantageux, &
» nous pareillement pour avoir une allée &
» un mareſts à la teſte de noſtre armée. Là
» fut deliberé de ce ce qui ſeroit à faire,
» & furent quelques-uns d'opinion qu'on
» devoit paſſer à la vallée qui eſtoit entre
» les deux camps deux heures devant jour,
» afin de prevenir & prendre les places avant
» qur les ennemis s'en ſaiſiſſent; choſe qui
» ne fut executée pour les difficultez qui s'y
» treuverent. Leſdits ennemis vindrent pren-
» dre la ſuſdicte place le matin, où noſtre
» arquebuzerie, pour eſtre logée aſſez près
» du vallon, au lieu de ſe venir rendre en
» la place de bataille, ſans commandement,
» ny ſans regarder qu'ils ne pouvoient eſtre
» ſecourus des gens de cheval, allerent paſſer
» la vallée du coſté deſdits ennemis pendant
» que l'armée ſe mettoit en bataille. Et non
» contents de ce, allerent par dedans le
» bois de haute fuſtaye monter juſques ſur
» le haut du couſtaut, & là attacherent l'eſ-
» carmouche: & s'en enſuivit ce que pluſieurs
» Seigneurs

» Seigneurs & Gentils-hommes pourront teſ-
» moigner qui s'y treuverent auſſi ſans com-
» mandement, ſinon ceux que mondit Sieur
» y avoit envoyez pour les retirer. Pendant
» lequel temps mondit Sieur envoya le Sieur
» de Tavannes devers les Italiens, qui eſtoient
» logez à un des bouts du camp en un petit
» village, ſeule advenuë par où leſdicts
» ennemis pouvoient venir (en faiſant tou-
» tesfois un grand tour) & trouva que leſdicts
» Italiens s'eſtoient mis en bataille, à ſçavoir
» leurs gens de cheval dedans le camp, &
» leurs gens de pied dehors le village entre-
» deux. De ſorte que les gens de pied &
» de cheval ne ſe pouvoient ſecourir l'un
» l'autre à cauſe des mareſts, ſinon à travers
» ledit village, par un ſeul lieu bien eſtroit;
» l'arquebuzerie ſeparée en certains bois de
» haute fuſtaye qui eſtoient plus avant. Sur
» quoy fut remonſtré par ledit Sieur de Ta-
» vannes à M. le Comte de Sainct Fiour,
» qu'il eſtoit raiſonnable que les gens de pied
» repaſſaſſent dedans le le camp, afin de
» pouvoir combattre avec l'armée & leurs
» gens de cheval. Ledict Sieur Comte dit.
» qu'il luy ſembloit n'eſtre pas fort honneſte
» d'abandonner le logis, meſme que ſon ba-
» hage eſtoit encore dedans. A quoy fut

» reſpondu par ledict Sieur de Tavannes, » *que le logis ne luy eſtoit donné ſinon pour* » *ſa commodité, & non pour combattre, que* » *le lieu du combat eſtoit avec les autres ba-* » *tailles : & que (ſauf ſon meilleur advis)* » *il luy ſembloit que ſon bagage devoit aller* » *trouver le bagage de l'armée, que le bataillon* » *des gens de pied devoit paſſer du coſté des* » *gens de cheval, que neantmoins ſe pourroit* » *laiſſer quelque arquebuſerie pour deffendre* » *le village le plus longuement que faire ſe* » *pourroit.* Lequel toutesfois ne ſe pouvoit » tenir à cauſe d'une montagne fort près de » là qui luy eſtoit à cavalier : à quoy mondict » Sieur le Comte s'accorda très-volontiers, » & avec prompte diligence fit repaſſer ſes » gens de pied du coſté du camp où eſtoient » ſes gens de cheval, & de-là en avant ſe » logea en la campagne, au lieu que ſur » l'heure fut adviſé : tousjours neantmoins » ſur la ſeule avenuë, ainſi que luy comme » perſonnage de valeur le deſiroit.

» Et pource qu'aucuns ont voulu dire, » que le ſuſdict camp eſtoit fort debile & » mal à l'advantage : il ſe treuvera par le » dire de ceux qui s'y entendent, qu'il n'en » eſt point de plus advantageux, comme il » ſe peut voir, après que les batailles furent

» rangées ainſi qu'elles devoient. Le lende-
» main leſdits ennemis partirent de leur logis
» & firent une grande traicte de ſix lieuës
» du coſté de Perigueux, qui avoit eſté fort
» bien pourveu, non toutesfois ſans grande
» difficulté. Et après mondict Sieur eſtant
» contrainct par famine & neceſſité de pren-
» dre la main gauche, & auſſi pour favoriſer
» ledict Perigueux, l'armée vint à Laſſac.
» Leſdits ennemis treuverent ledict Perigueux
» ſi bien pourveu, qu'ils prindrent la main
» droicte, & depuis tout à un coup tourne-
» rent droict à Chabanay, Confolans, & le
» Dorat, qui eſtoit tourner la teſte devers
» le pays de Berry ou Tourraine. Occaſion
» que mondict Sieur entra ſoudain en jalouſie
» qu'ils vouluſſent aller gagner Tours ou au-
» tres villes qui ſont ſur la riviere de Loire :
» combien qu'il n'en pouvoit advenir incon-
» venient, ayant commandé à M. de Ludes
» dez l'heure que les ennemis approcheroient
» de la Creuſe, faire approcher le Maiſtre
» de camp Onoux (a) avec quinze Enſeignes,

(a) Antoine de St. Jean, Sieur d'Aulnoux, Meſtre-de-Camp des vieilles bandes de Piémont, ſe diſtingua à la défenſe de Poitiers, où il fut tué. On en parlera dans les Mémoires de Caſtelnau, à l'article du ſiége de Poitiers.

» pour ſe jetter dans ledict Tours quand il
» verroit l'occaſion. D'autre part depeſche
» le Maiſtre de Camp l'Iſle, & les Enſeignes
» Italiennes du Duc de Somme pour y aller,
» & pourvoir Loches en paſſant : & de ſa
» part conſiderant que nos Gensdarmes
» avoient tousjours continué de s'en aller,
» de ſorte qu'il n'y en avoit preſque plus,
» fut adviſé de retourner par auprès de Li-
» moges gagner le devant dudict Tours. Quoy
» faiſant, leſdicts ennemis tournerent tout
» court droict à Luſignan, avec l'artillerie
» qu'ils avoient amenée d'Angouleſme juſ-
» ques auprès de Confolans, qui en quatre
» jours s'eſt rendu. Celuy qui eſtoit dedans
» ou M. de Ludes en pourront rendre raiſon,
» y ayant eſté laiſſé audict Sieur de Ludes
» trente Enſeignes de gens de pied des vieilles
» bandes, & ſept compagnies de Genſdarmes
» pour la garde ſeulement dudict Luſignan
» & de Poictiers, ſans comprendre les com-
» pagnies qui gardoient la riviere de Vienne
» & Loire juſques à Saumur. Et pource que
» ces forces-là eſtoient trop gaillardes pour
» garder ſeulement deux places; ains eſtoient
» baſtantes pour tenir leſdits ennemis ſerrez
» dans leur places, & empeſcher la recolte;
» auſſi pour quand l'armé deſdits ennemis ſe-

» roit passée en Guyenne, ou du costé de
» la France, se joindre avec les forces du
» Sr de Montluc, & se mettre en campagne
« ainsi que leur avoit esté commandé, afin
» d'essayer à reprendre quelques villes de
» leur conqueste avec l'artillerie qui estoit
» à Poictiers. Ayant toutesfois ledit Sieur
» de Ludes commandement exprès, mesme
» par le Sieur d'Arjance qui luy porta la
» parole, de ne sortir, & n'assaillir rien
» avec l'artillerie que les ennemis ne fus-
» sent esloignez, comme dict est, & qu'ils
» ne peussent tourner à luy. Toutesfois Mon-
» seigneur entendit incontinent qu'il estoit
» devant Nyort, & l'advertit par quatre
» messagers tout de rang, qu'il eust à prendre
» garde à soy, & se retirer avec l'artillerie,
» ce qu'il fit; mais ce fut tard, si qu'il en
» laissa une partie à Sainct-Messan, & l'autre
» à Lusignan, & partie de ses forces de-
» meurées audict Sainct-Messan. Le tout
» comme il sçaura mieux rendre raison, &
» pourquoy il s'avança tant de sortir & l'oc-
» casion qu'il ne mist plus de gens dans ledict
» Lusignan. Comme aussi doivent rendre rai-
» son luy & les autres Gouverneurs, pourquoy
» les villes de Poictiers, Limoges, Perigueux,
» Libourne & Saumur ne sont fortifiées.

» choſe qui leur a eſté commandée par
» pluſieurs & reïterées fois, & envoyé inge-
» nieux & commandement d'employer les
» pays pour ceſt effect. Or eſtant Monſieur
» acheminé pour venir gagner Loches, M.
» de Guyſe demanda pluſieurs fois congé
» d'aller à la guerre, choſe qui luy fut re-
» fuſée, meſme en la preſence de M. d'Au-
» malle, tant pour ſi peu de gens de cheval
» François que nous avions, dont l'on ne
» pouvoit deſgarnir le camp, que pour le
» reſpect de ſa perſonne, important pour
» le ſervice du Roy & reputation. Mais
» enfin M. de Guyſe perſiſta ſi inſtamment,
» remonſtrant que le Roy luy avoit donné
» charge des chevaux legers, & qu'il falloit
» qu'il fuſt indigne de ſa charge s'il ne la
» faiſoit executer. De ſorte que mondict
» Sieur à ſon grand regret, luy accorda ſon
» congé pour aller à la guerre entre leur
» camp & le noſtre.

» Et toutefois la premiere nouvelle qu'euſt
» mondict Sieur, fut qu'il s'eſtoit allé jetter
» dedans Poictiers, avec ce qu'il avoit em-
» mené. Quoy entendant leſdits ennemis qui
» eſtoient encores à Luſignan, fuſt pour
» atrapper ledit Sieur de Guyſe, ou pour
» attirer ceſte armée ſans Gensdarmes à la

» bataille, pour l'aller ſecourir, ſont venus
» aſſieger ledict Poictiers, & eſtime-on que
» ſa preſence y aura ſervy, combien que
» M. de Ludes a tousjours mandé que l'on
» s'aſſeuraſt de la place ſans demander autre
» ſecours. Voilà comment le tout eſt paſſé
» juſques à cette heure; mais pource que
» l'on a entendu que certains impoſteurs ou
» ignorans ont mis en avant qu'il s'eſtoit
» perdu des occaſions de combattre, par
» l'opinion de quelques Capitaines parti-
» culiers : alleguant d'une part qu'eſtant au
» petit Limoges, ſi bien les Reiſtres ne vou-
» lurent marcher, la cavalerie Françoiſe qui
» pouvoit monter juſques à deux ou trois
» mille, eſtoit baſtante pour ceſt effect, avec
» l'arquebuzerie, au paſſage de la riviere.
» Premierement, le paſſage n'eſtoit point ſi
» eſtroict qu'ils ne paſſaſſent cinquante che-
» vaux de front, & y avoit quatre ou cinq
» guez prés l'un de l'autre : d'autre part,
» il n'y a Capitaine ſi eſtourdy ny precipité
» qui vouluſt conſeiller avec trois mille che-
» vaux en combattre huict ou neuf mille,
» & davantage ils n'eſtoient pas ſans arque-
» buziers, & ſans gens de pied; calomnie
» ou ignorance trop évidente. Il en a eſté
» autant dict quand les ennemis vindrent à

» Ayſſes, & que faiſant ſoudain paſſer trois
» ou quatre mille chevaux, l'on euſt peu
» combattre ce qui paroiſſoit de l'autre
» coſté : choſe où il y avoit quelque appa-
» rence pour gens non viſitez ; mais il faut
» conſiderer qu'en gagnant l'on ne pouvoit
» ſinon perdre, & eſtoit force que la chaſſe
» duraſt juſques à l'armée du Duc des Deux-
» Ponts, qui n'eſtoit qu'à deux lieues de là.
» Outre ce qu'il falloit eſtre adverty à poincts
» nommé de ce qui eſtoit derriere, & ſi la-
» dicte armée y eſtoit point en bataille, &
» falloit pour ceſt effect, pour le droict de
» la guerre, paſſer avec toute l'armée. Mais
» eſtant ja deux heures après midy, & point
» de pont pour les gens de pied, ny pour
» les poudres ; il euſt eſté preſque nuict avant
» que d'avoir paſſé. Et de dire qu'il y ait
» quelque Capitaine particulierement qui
» ait eſté l'occaſion de rompre les ſuſdits deſ-
» ſeins, il ne s'en treuvera point de parti-
» culiers, pour n'y en avoir un ſeul ſi lour-
» daut, qui vouluſt uſer d'un conſeil ſi mal
» adviſé & dangereux pour le ſervice du
» Roy : outre ce que mondict Sieur y euſt
» très-bien ſceu remedier.

» Reſte à parler de la patience & incom-
» modité ſoufferte, tant des Capitaines que

» des Soldats, depuis un an en çà, meſme
» par le rude hyver qu'il a fait, avec infi-
» nies maladies & mortalité : choſe gran-
» dement conſiderable, & à louer meſmes
» ſans avoir fait les gens de cheval qu'une
» monſtre, & les gens de pied une autre.
» Bien y a il eu en quelque preſt aux gens
» de pied qui revient à peu, ainſi qu'on
» le pourra voir par l'Eſtat cy-attaché, par
» lequel ſe treuvera les payements avoir
» manqué des trois parts. De ſorte qu'il ſe
» peut dire ſi jamais armée patit, celle-cy
» doit eſtre du nombre. Loüange & repu-
» tation aux bons & fideles ſerviteurs du
» Roy, qui ont tousjours tenu coup, qui
» ne doit eſtre cachée à l'endroit de Sa Ma-
» jeſté & du public, il s'entend public,
» la France, Italie, Eſpagne, & tous autres
» Potentats, qui peuvent eſtre vexez de leurs
» ſubjects, & principalement de noſtre ſainct
» Pere le Pape, qui a icy M. le Comte de
» Sainde (a) Fiour avec partie de ſes forces,
» & celles du Roy d'Eſpagne avec le Comte
» de Mansfeld : tous deux perſonnages très-
» dignes, qui ſe ſont treuvez aux conſeils
» de partie de ce qui eſt cy-deſſus declaré,
» non toutefois ſi ſouvent que mondict Sieur

(a) Aſcagne Sforce, Comte de Santa-Fiore.

» euſt voulu. Et ſupplie Sa Majeſté d'autant
» que c'eſt le bien commun, les vouloir
» admoneſter d'icy en avant s'y treuver le
» plus ſouvent qu'ils pourront. Auſſi ſi ſa-
» dicte Saincteté & Majeſté, les revocquent
» pour quelque affaire, qu'ils en veulent
» envoyer d'autres, les plus ſuffiſans qu'il
» leur ſera poſſible, pour aſſiſter à ceſte
» ſaincte defence publique. Comme auſſi re-
» monſtre à Sa Majeſté le long-temps qu'il
» y a que pluſieurs des vieux Capitaines ſont
» continuellement en travail : les uns aſſez
» mal ſains, autres qui peut-eſtre (comme
» choſe bien raiſonnable) voudroient avoir
» quelque peu de repos, pour donner or-
» dre à leurs affaires : ſignamment le Sieur
» de Tavannes, qui craint demeurer court
» à cauſe de ſon indiſpoſition, qu'il plaiſe
» à Sa Majeſté le renforcer de quelques Chefs
» de guerre, comme partie des Mareſchaux
» de France, & autres qu'il luy plaira ad-
» viſer, pour aſſiſter aux affaires de telle im-
» portance qu'elle peut conſiderer. En outre,
» qu'elle vueille ordonner, que d'orenavant
» les Finances viennent à poinct nommé,
» à fin que la parole qu'il donne ſur les
» Eſtats qui luy en ſont envoyez ſe puiſſe
» trouver veritable, & ſon credit & auc-

» torité entretenue parmy les Soldats, & » les pouvoir regler, & reduire la police » qui juſques icy à faute de ce y a eſté » mauvaiſe. Auſſi pour pouvoir contraindre » leſdits Soldats tant de pied que de cheval » à n'abandonner l'armée ; qui eſt le ſeul » moyen pour l'abreviation de la guerre, » pour laquelle & pour le ſervice de Sa » Majeſté, ſa vie ne ſera jamais eſpargnée.

» M. d'Anjou alla trouver le Roy ſon » frere par le conſeil du Sieur de Tavannes, » & luy rendit compte de ſa charge, en » une harangue dreſſée par ledict Sieur de » Tavannes, où il n'oublie M. de Guyſe » ſans forces, ſans congé à Poictiers. Le » Roy demande les moyens de le ſecourir ; » le Sieur de Tavannes met en difficulté » d'y oppoſer une armée rompue & diſſipée, » cent mille eſcus ne ſe doivent hazarder » contre un : que les Anglois avoient eſté » chaſſez de Guyenne par patience, qu'il » en faloit faire ainſi des Huguenots. Le » conſeil ſeparé ſans reſolution, la Reyne » r'aſſemble ſes fils importunez du Cardinal, » les Sieurs de Tavannes, de Rets, & de » Villequier, le Roy dit qu'il veut perdre » ſon Royaume ou ſecourir Poictiers. Le » Sieur de Tavannes invente le remede par

» le ſiege Chaſtelleraux, où les principaux
» Chefs Huguenots eſtoient malades ; qu'ils
» les prendroient (portant honte & dom-
» mage à l'Admiral) promptement, ou le
» contraindroient de lever le ſiege de Poic-
» tiers, ce qu'advenant, il empeſcheroit
» M. d'Anjou d'eſtre combattu, le retireroit,
» & pareroit la riviere de Boing, & du ma-
» rets à Ingrande ; auſſi toſt reſolu, auſſi
» toſt executé. Il aſſiege Chaſtelleraux, l'Ad-
» miral avoit paty ſept ſemaines devant
» Poictiers, & fait un pont ſur le Clin, qui
» ſert de foſſé à la ville. Les aſſiegez tour-
» nent en force la foibleſſe des colines de
» la ville, en font des plateformes, reſolus
» pour les mauvaiſes murailles, defendre la
» breſche à cheval ; force ſorties, force
» aſſauts aux fauxbourgs gagnez & repouſſez,
» qui empeſchent l'Admiral de conclurre à
» l'aſſaut general, refroidy, eſt en doute de
» la priſe. Il ſçait, il entend la batterie de
» Chaſtelleraux pluſtoſt que l'advis du ſiege,
» ſuject qu'il prend honorable pour lever
» celuy de Poictiers ; il marche, ſon armée
» en bataille, droict audict Chaſtelleraux.
» Le Sieur de Tavannes adverty, & les Ita-
» liens repouſſez de l'aſſaut dudict Chaſtel-
» leraux, à la faveur d'un retranchement

» treuvé ſur la breſche, la pouſſiere porte
» nouvelles de l'arrivée de l'Admiral. Le
» Sieur de Tavannes froidement, ſans em-
» barras, avec le fruict de ſon deſſein retire
» artillerie, ſoldats & bagage. Monſieur,
» croyant les fols, voulut coucher à deux
» lieues proche : *demeurez-y ſi vous vou-*
» *lez*, luy dict le Sieur de Tavannes en
» colere, *& je m'en vay avec ceux qui ayment*
» *le ſalut de la France, l'ennemy ſera dans*
» *deux heures ſur vos bras.* Monſieur, faſché
» du deſlogement, le ſuit, fait marcher l'ar-
» mée toute la nuict, paſſe la Creuze au
» port de Piles, garnit les paſſages d'arque-
» buziers & chevaux legers, qui amuſent &
» trompent ſi bien l'Admiral qui ſuivoit,
» qu'il eſt forcé de loger au lieu de ſuivre.
» L'Admiral ſuit droict à Selle, aſſiete re-
» marquée dez long-tems du Sieur de Ta-
» vannes, environnée de riviere, marets,
» & Bourg retranché, n'y ayant qu'une
» eſtroicte avenue où s'eſtoient placez les
» Catholiques. L'Admiral treuve plus fin que
» luy, qu'il ne peut forcer au combat : ne
» pouvant tourner au tour, s'eſloigne de ſix
» lieues, paſſe la Creuze le troiſieſme Sep-
» tembre 1569; ſe raſraiſchiſt à Faye la vi-
» neuſe : le Prince d'Orange ſe retire avec

» vingt chevaux en Allemagne. La faillite
» de Poictiers, maladie & famine diminuent
» l'armée, & reputation Huguenotte. Ce
» ſtratageme, la levée du ſiege de Poictiers
» augmente, groſſit celle des Catholiques;
» *la chance ſe tourne, qui fuyoit la bataille,*
» *la cherche.* Les Catholiques approchent
» trois lieues les Huguenots, qui deſlogent
» pour n'eſtre en bonne aſſiette. L'Admiral
» s'apperçoit de ſa diminution par le cou-
» rage de ſes ennemis, reſout de ne com-
» battre qu'advantageuſement, ſe retire vers
» le bas Poictou, eſperant refroidiſſement
» & diſſipation du courage ſoudainement
» pris des Catholiques, compoſez de No-
» bleſſe & de volontaires, marche lente-
» ment entre opinion de combattre, & ne
» combattre pas. Le Sieur de Tavannes,
» devin ordinaire par ſon entendement,
» penetre leur deſſein, non ſeulement ce
» qu'ils font, mais ce qu'il feroit s'il eſtoit
» en leur place : marche ſans attendre autre
» advis pour leur couper le chemin de leur
» conqueſte où ils vouloient aller.

(34) « Le Sieur de Tavannes (nous
» apprend ſon fils dans le Commentaire
» joint aux Mémoires) fut heureux au choix

» qu'il fiſt de ſon gendre, le Sieur de Mor-
» temar, René de Rochechouart, nay de
» Maiſon ancienne & illuſtre, fuſt en tous
» les voyages militaires & entrepriſes de
» guerre de ſon tems, à Perpignan, au
» camp de Marolles commandant à un régi-
» ment, au camp de Gallon aſſiſta M. le
» Dauphin, fuſt avec cent des ſiens à l'aſſaut
» & priſe de Vulpian, eſt renverſé ſur la
» breſche en celuy de Cony, eſtoit au camp
» d'Allemagne, au ſiege de Metz & de Hedin,
» défendit le premier, & au ſecond il y fut
» pris, fuſt à la priſe de Calais, vint trouver
» le Roy au tumulte d'Amboiſe, aſſiſta à
» la repriſe des villes de Poictiers, Blois,
» Bourges & Rouan qu'avoient priſes les
» Huguenots, contre leſquels il fuſt aux
» quatre batailles de Dreux, Sainct-Denys,
» Jarnac & Montcontour, combattit le pre-
» mier à la défaite des Provençaux, fiſt une
» grande charge proche Caſtellerault, dé-
» fendit Poictiers, chargea à Fontenay St.
» Eſtienne qui avoit mis la compagnie de
» M. de Montpenſier en route, & ſauva la
» plupart d'icelle, aſſiſta aux ſieges de St Jean
» d'Angely, la Rochelle & Brouage, fuſt
» Capitaine de gendarmes, & euſt les ordres
» St. Michel & St. Eſprit (légere récom-

» penſe pour tant de beaux effets) ; il ſervit
» cinq Roys fidelement, veſquit & mourut
» avec honneur en la Religion Catholique.
» Le Sieur de Tavannes luy donna ſa fille
» aiſnée, Jeanne de Saulx, non tant pour
» l'antiquité de ſa Maiſon, ny pour les biens
» qu'il poſſédoit (eſtant appellé à cauſe d'i-
» ceux Roy de Poictou) que pour une grande
» valeur qu'il avoit vue & cogneue en luy,
» en tous les voyages cy-deſſus mentionnez ;
» femme digne d'un valeureux mary, qui n'a
» degeneré, ains a très-bien imité & ſuivy
» la vertu paternelle & la chaſteté de ſa
» mere ; elle demeura jeune veufve, chargée
» de pluſieurs petits enfans, leſquels au mi-
» lieu du fer, du feu & du ſang qui couloit
» par la France, elle eſleva & nourrit ver-
» tueuſement, garda des entrepriſes faites
» ſur eux, conſervant leurs eſprits, leurs
» corps, & leurs biens de tout naufrage ;
» aymée, reverée & admirée de tous pour
» ſa pieté, prud'hommie & prudence... »

(35) « Les voluptez (remarque le Vicomte
» de Tavannes dans ſon Commentaire) ſont
» mépriſables : le commun les attache partie
» aux vivres & en l'amour ; les plaiſirs ne ſont
» tels que les repentirs & les incommoditez ;

» les

» les superfluitez de viandes engendrent les
» maladies; les exquiſes ſervent d'aiguillon
» pour en prendre outre meſure; le plaiſir
» n'eſt aux meilleures, ains à l'appétit. Les
» pauvres trouvent le pain bis & l'eau trou-
» ble auſſi delicieuſe que les riches les maſſe-
» pains & la malvoiſie. Darius, en ſa fuite,
» trouva l'eau de boue meilleure qu'il ne
» trouva la ſucrée en proſperité. Les grands
» préviennent l'appétit, & s'en defrobent le
» plaiſir..... Le préjudice des viandes ſe voit
» en ce que les conſeils du matin ſont beau-
» coup meilleurs que ceux de l'après-diſner:
» tout appétit déſordonné eſt ſuivy de chaſti-
» mens, de maladies, débilitation de ſens,
» perte d'entendement d'ame & de biens. En
» la beauté, la quantité, la jouiſſance eſtouf-
» fent les plaiſirs; ſi nous la conſtituons en
» maſques, tournois, dépenſes ſuperflues:
» s'en ſçavoir paſſer, & ſe commander, rap-
» portent davantage de contentement, reſ-
» tant le fruict de l'eſpargne. Si c'eſt en baſ-
» timens & meubles, les pauvres, qui les
» voyent, y peuvent prendre plaiſir comme
» les riches. Il n'y a point d'architecture plus
» belle que l'Univers, ny plus belle voute
» que celle du Ciel, ny plus beaux habits
» que la couleur des fleurs, ny plus belles

» allées que les chemins, ny plus beaux ver-
» gers que les foreſts. Toutes ſortes de vo-
» luptez ſe trouvent en la pauvreté égales à
» l'opulence : les inventions des riches ne
» ſont qu'imitations de la nature. Celuy qui
» oyt le roſſignol, n'a que faire de celuy qui
» le contrefaict : tout paſſe en un moment ; le
» ſouvenir des plaiſirs reçeuz, n'eſt ſi grand
» que la mémoire des malheurs eſvitez ».

De ces réflexions ſur l'abus des plaiſirs, le Commentateur paſſe à une longue digreſſion ſur la manie de batir. Il propoſe ſes idées particulieres pour faire du Louvre un monument nationnal : viennent enſuite des moralités fort aigres ſur les impôts & ſur les objets auxquels on en applique le produit. Le Commentateur, mécontent de la Cour, voyoit tout en noir. « Auſſi, obſerve-t-il, la liberté ne ſe peut
» aſſez acheter : à la Cour, on eſt contraint de
» ſuivre les vices du Maiſtre ; les blaſmer eſt
» dangereux ; les Princes ſages n'ont beſoin
» de nous, & nous n'avons que faire des mau-
» vais. L'envie circuit les courtiſans : ils n'ont
» point d'heure à eux... Obeyr aux femmes,
» contrarier ſes ſemblables, eſtre garand des
» actions des maiſtres, ſe préparer pour ne
» tomber après leur mort, faire contre eux
» pour ſon particulier, celer ce qui leur nuiſt,

» eſtre triſte, joyeux, louer, blaſmer ſelon » l'appétit d'autruy, ainſy monter de branche » en branche, & à la derniere tomber en un » précipice, après avoir fomenté quelques » deſſeins dangereux pour maintenir ſa fa- » veur. Crédit & envie nuiſent : faire pour » pluſieurs, eſt ſe rendre importun au Prince ; » ne faire pour perſonne, eſt ſe perdre ſoy- » meſme ; ſe monſtrer & ouvrir à tous, c'eſt » eſtre importuné ; s'enfermer, ſe cacher, » c'eſt eſtre hay. Les ingrats trouvent d'au- » tres ingrats : quels ongles bien aigus ſe- » roient néceſſaires pour ſe tenir ſeul où tous » aſpirent ?... Heureux qui ne connoiſt les » Roys ! Plus heureux ceux qu'ils ne co- » gnoiſſent !... Le Sieur de Tavannes avoit » deſiré le repos de ſa maiſon avant la St. » Barthelemy, ne s'eſtoit pris garde qu'il » eſtoit monté en telle grandeur, qu'il n'y » pouvoit retourner en paix ».

Nous ne nous attacherons point à ſuivre le Commentateur dans les excurſions qu'il ſe permet ſur une foule d'objets, qui n'ont aucun rapport avec les Mémoires Hiſtoriques. Telles ſont ſes conſidérations, 1°. ſur le pouvoir des Rois qui parviennent au rang ſuprême, ſoit par élection, ſoit par mariage ; 2°. ſur la bonne ou mauvaiſe réputation

3°. ſur le projet des Huguenots d'établir en France un Gouvernement Ariſtocratique ; 4°. ſur ceux qui croient être libres, & qui ne le ſont pas ; 5°. ſur les cauſes qui ont opéré la deſtruction de la Ligue ; 6°. ſur les bénéfices dont jouiſſent les Laïques. Vingt-quatre pages *in-folio* ſont conſacrées à ces diſcuſſions trop étrangeres à notre objet, pour que nous nous en occupions plus longtems.

(36) Il eſt aſſez extraordinaire que la plupart des Contemporains ſe taiſent ſur ce mariage projetté entre Eliſabeth & le Duc d'Anjou. Ceux qui en parlent, le font avec une briéveté dont cet événement ne ſembloit pas ſuſceptible. Nous en citerons pour exemple la Popeliniere : voici comment (a) il s'exprime... « En cette ſaiſon, Odet de Coli-» gny (b), Cardinal, Eveſque & Comte de

(a) Tome II, Liv. XXIV, fol. 12, verſ.

(b) Ce récit de la Popeliniere ſe trouve également dans l'Hiſtoire latine de M. de Thou, Liv. L. On ſait que le Cardinal de Châtillon profeſſa ouvertement le Calviniſme, & qu'il épouſa Iſabelle de Hauteville. Auſſi dans les concluſions que prit contre lui le Procureur-Général du Parlement de Paris en 1569, lors de ſa retraite en Angleterre, ce mariage eſt un des griefs articulés contre lui : on y trouve ces mots : *Palam*

» Beauvais, qui, depuis le commencement
» des troiſiemes troubles, avoit reſté en An-
» gleterre, pour entretenir la Reyne affec-
» tionnée & ſecourable aux Proteſtans ; la
» paix faite, employé pour le mariage de
» Monſieur & d'elle, voyant le peu d'eſpoir
» qu'il y avoit, appellé par ſon frere l'Ad-
» miral, part de court pour s'embarquer à
» Hampton ; mais empoiſonné par un ſien
» valet-de-chambre au ſentir & manger d'une
» pomme, mourut au grand regret des Re-
» formez. L'empoiſonneur fut depuis ſaiſi en

matrimonium profiteri, *ce qu'il a fait*, dit le Magiſtrat. Sa prétendue veuve ſoutint un procès contre les héritiers du Cardinal. Toutes ces pièces ſont conſignées dans les preuves de l'Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Coligny, par du Bouchet, depuis la p. 425, juſqu'à la page 442. On y voit que par accommodement l'Amiral lui paya la ſomme de 19572 liv. 9 ſ. 3 deniers tournois, comme moitié de la ſucceſſion mobiliaire de ſon frère. Dans cette tranſaction datée du 23 Avril 1572, Iſabelle de Hauteville, Dame de Loré, ne prend point d'autre qualité. Il paroît que cette tranſaction n'eut pas ſon effet, puiſque les repréſentans de l'Amiral ſoutinrent un procès contre la Dame de Loré. L'Avocat-Général Servin donna des concluſions dans cette affaire le 30 Juillet 1604 ; & ſur ces concluſions, la Chambre de l'Edit le 10 Juin 1606, mit les parties hors de Cour & de Procès.

» qualité d'eſpion, executé à la Rochelle où
» il confeſſa tout... »

Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes, dans ſes Obſervations ſur ce mariage, n'a pas menagé la réputation d'Eliſabeth : les traits, qu'il s'eſt permis de lancer, décelent cette cauſticité, qui ſouvent rembrunit les couleurs dont il ſe ſert : au ſurplus, la coqueterie, qui fut le défaut dominant d'Eliſabeth, lui a attiré ces inculpations. On (a) a remarqué que c'étoit dans les occaſions où cette coquetterie entroit pour quelque choſe, que la politique deliée de cette Princeſſe triomphoit. Les Hiſtoriens Anglois confirment juſqu'à un certain point les reproches que lui fait Tavannes. Ils nous apprennent que ſon Ambaſſadeur, *le Milord Robert*, c'eſt ainſi que Tavannes l'appelle, étoit Robert Dudley, ſecond fils du Duc de Northumberland. Eliſabeth le créa Comte de Leiceſter : elle l'aima tant qu'il vécut; la confiance ſans bornes dont elle l'honoroit, porta à conjecturer (ajoutent ces (b) Ecrivains) qu'une paſſion plus tendre que la ſimple amitié dirigeoit ſa conduite. S'ils louent les qualités extérieures

(a) Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, par Hume, Tome IV, in-4°., &c.

(b) Voyez Hume, *ibidem*, Strype, &c.

de l'heureux favori, ils le traitent durement du côté du moral. Hume prétend que les deux Cours (a) cherchoient mutuellement à se tromper; & cela ne s'accorde pas tout-à-fait avec le récit de Tavannes. Quoi qu'il en soit, la négociation échoua; & par la suite, nous la verrons se renouer en faveur du Duc d'Alençon, le plus jeune des freres de Charles IX.

(37) Philippe Gastine (b) & son frere avoient été pendus à Paris, parce qu'ils avoient prêté leur maison pour y faire le prêche. Sur les ruines de cette maison, rasée par Arrêt de la Cour, on avoit élevé une pyramide en forme de croix avec une plaque de cuivre, sur laquelle on lisoit le contenu de l'Arrêt. D'après les représentations des Protestans, Charles IX ordonna d'abattre cette pyramide. Il paroît que le Parlement

(a) Il y a apparence que Charles IX agissoit de bonne foi. Jaloux de son frère, il desiroit l'éloigner de la Cour : mais il est très-possible que Catherine de Médicis, qui préféroit le Duc d'Anjou à ses autres enfans, n'ait rien épargné pour traverser cette négociation.

(b) Les Gastines avoient été pendus en 1569. Leur maison située dans la rue St. Denys, & connue sous le nom *des cinq croix blanches*, fut rasée par Arrêt du Parlement du dernier Juin de cette année. (Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, Tome I, p. 63.)

fit des difficultés. On lit dans un Ouvrage (a) moderne que le Roi écrivit la lettre suivante à cette Compagnie... « J'ai entendu vos re-» montrances que j'ai accoutumé de trouver » bonnes, comme mes prédécesseurs ont tou-» jours fait, & que je veux aussi faire, quand » je verrai que vous me porterez l'obéissance » que vous me devez; mais voyant comme » vous en avez usé depuis mon avénement » à la Couronne, & que ne laissez, encore » que je sois homme, de continuer à mépriser » mes commandemens, je vous ai voulu faire » cet honneur non accoutumé de vous écrire » de ma main, & commander doreshavant » obeyr à mes commandemens, ou je vous » feray cognoistre que n'eustes jamais Roy » qui se soit mieux fait obeyr que je le » feray... » Les intentions du Roi furent remplies; (b) mais il fallut que la Police sévit

(a) Histoire de la ville de Paris, par Lobineau, Tome III, p. 344.

(b) Pendant une nuit fort sombre on enleva la croix & on la transporta dans le cimetière des Innocens. Voyez dans les Mémoires du regne de Charles, imprimés à Middelbourg 1578, in-8°., Tome I, p. 63., « le discours de ce qui advint touchant la croix de » Gastines l'an 1571, vers Noël, par René Benoist» » Docteur en Théologie ». Cette date prouve que le

contre le peuple qui s'attroupa : la Popelinière raconte que dans cette émotion, trois maisons de Protestans sur le pont Notre-Dame furent pillées ; « mais, dit-il (a), deux ou trois » des mutins renversez morts pour exemples, » le tout se porta mieux qu'on n'espéroit : » faisant voir en somme que, comme il n'y » a rien plus fier & insolent en prospérité » que le peuple, aussi n'y a-t-il rien plus » craintif, doux & humble en adversité ».

(38) Philibert le Voyer, Seigneur de Ligneroles (b), étoit (c) fils de Jean le Voyer, & de Jeanne de Surmont. Il commença par être Ecuyer de Jacques de Savoye, Duc de Nemours. Ce Seigneur l'ayant chargé en 1561 de concerter l'évasion du jeune Duc d'Anjou, peu s'en fallut que Ligneroles ne fut la vic-

Rédacteur des Mémoires de Tavannes ne s'assujétissoit pas dans ses récits à un ordre chronologique bien rigoureux. Au surplus, les autres Mémoires du tems sont souvent aussi inexacts.

(a) Tome II, Liv. XXIV, fol. 10, vers.

(b) Ligneroles est une Paroisse du Haut Perche.

(c) Il avoit épousé Anne Cabriana, fille d'Emilio Cabriana, Gentilhomme Mantouan. Catherine le Voyer, fille du Seigneur de Lignerolles, fut mariée à René du Bellay, Seigneur de la Flotte, & Gouverneur du Mans.

time de l'entrepriſe : cet événement, qui devoit le perdre, fit ſa fortune, puiſqu'il lui valut l'amitié du Duc d'Anjou. Il devint ſon Chambellan, fut créé Chevalier de l'Ordre du Roi ; ſi Ligneroles eut été moins indiſcret & moins vain, il auroit pu arriver aux plus grandes places, lorſque le Prince, ſous le nom de Henri III, fut couronné. On varie ſur les cauſes de ſa mort. Davila (a) nous a tranſmis une relation circonſtanciée de cette cataſtrophe. Ligneroles fut tué à Bourgueil, où étoit la Cour, à midi vers le 1er. Septembre 1571. George de Villequier, Vicomte de la Guierche, par les mains de qui il périt, fut, ſelon Davila, l'exécuteur des ordres de Charles IX. Villequier écarta Ligneroles du gros des courtiſans qui ſuivoient le Monarque à la chaſſe. Secondé par le Comte de Manfeld, il lui chercha querelle. Tous deux ſe réuniſſant, l'infortuné Ligneroles ſuccomba ſous leurs coups. Davila prétend que le Duc d'Anjou lui avoit confié le projet de la St. Barthelemy, que Ligneroles par vanité s'en ouvrit au Roi, & qu'auſſi-tôt ſa perte fut jurée. Ce récit contredit formellement celui des Mé-

(a) Hiſtoire des guerres civiles de France, Traduction de Baudoin, Edition in-4°., Tome I, p. 260 & ſuiv.

moires de Tavannes. D'autres Contemporains, & ſur-tout (a) les Ecrivains Proteſtans, s'accordent avec Davila. Auſſi le Laboureur (b), dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, a-t-il adopté cette opinion. Il remarque « que le Roi fit mine » d'être plus irrité que perſonne de cet aſſaſ» ſinat. Il proteſta qu'il en feroit une juſtice

(a) Liſez entre autres l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 414, dans les Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, p. 34. On voit les différens bruits qui circulèrent ſur la mort de Ligneroles. Les uns, dit cet Auteur, l'attribuèrent à Catherine de Médicis & au Duc d'Anjou; ſelon cette opinion, Ligneroles avoit cherché à deſſervir le Duc d'Anjou, ſon maître, dans l'eſprit de Charles IX. D'autres ont prétendu, ajoute l'Ecrivain que nous citons, que Ligneroles parla au Roi du projet formé pour détruire les Chefs du Proteſtantiſme, projet dont le Duc d'Anjou lui avoit confié le ſecret. Le projet en queſtion imaginé (dit-on) par Birague, devoit s'exécuter au milieu des fêtes qu'occaſionneroit le mariage du Prince de Navarre avec la ſœur de Charles IX. On auroit conſtruit un fort défendu par les Seigneurs Catholiques. L'Amiral & les Chefs du Calviniſme l'auroient aſſailli. Les Catholiques devoient charger leurs arquebuſes à balle : & c'étoit aux Thuileries qu'on auroit fait cette boucherie. Quoi qu'il en ſoit, Ligneroles paya de ſa vie l'indiſcrétion qu'il commit.

(b) Tome I, p. 776.

» exemplaire, il les fit prendre priſonniers,
» les fit conduire à la Conciergerie du Palais,
» & trompa ſi bien tout le monde par ſa diſſi-
» mulation, qualité indigne d'un Souverain
» qui doit avoir des voies plus droites & plus
» ouvertes, qu'on crut un tems que ces deux
» criminels n'avoient obligation de leur ſalut
» qu'au grand Prieur de France, Duc d'An-
» gouleſme, qu'on fit intercéder pour leur
» grace, qu'il obtint à grand peine. Après la
» S. Barthelemy, on ne ſe ſoucia plus de faire
» myſtere de ce meurtre; c'eſt pourquoi dans
» un Libelle du tems de Henri III, intitulé:
» l'*Aſne au Coq*, il eſt ainſi parlé de la diſ-
» grace du Sieur de Symiers, Chambellan du
» Duc (a) d'Anjou... »

Symiers ne s'eſt montré diſcret,
Et n'a pas bien joué ſon rolle:
Il a fait comme Lignerolle,
Quand il découvrit le ſecret...

Quelque reſpectable que ſoit l'autorité de le Laboureur, nous prévenons le Lecteur que de nos jours elle a été attaquée par un ſavant critique. « Une mort auſſi extraordinaire,

(a) Connu auparavant dans l'Hiſtoire ſous le nom du Duc d'Alençon. Jean de Symiers étoit maître de la garde-robe de ce Prince.

» dit M. le Marquis d'Aubais (a), fit raiſon-
» ner le public : on en chercha les motifs,
» on en inventa pluſieurs ; & il ne paroît pas
» que l'on ait encore trouvé le vrai. Ceux qui
» ont voulu dire que (Ligneroles) ſavoit le
» ſecret de la St. Barthelemy, & qu'il l'avoit
» divulgué, ont raiſonné par la ſuite des évé-
» nemens. Le maſſacre de la St. Barthelemy
» arriva par haſard, & ne fut point pro-
» jetté... » Voilà bien une apologie complette du récit des Mémoires de Tavannes ; & ſi l'on interroge la Popeliniere, il ſemble ſe rapprocher de l'opinion du Marquis d'Aubais. « En ce tems (lit-on dans (b) ſon Ou-
» vrage) Ligneroles fuſt tué en Cour par le
» jeune Villequier, ſon ennemy, aſſiſté du
» Comte Charles, St. Jean, frere de Mont-
» gommery, & autres ; & bien qu'il fuſt le
» plus grand mignon de Monſieur, ſi eſt-ce
» pource qu'aucun (c) n'eſpouſoit la pourſuite

(a) Notes ſur l'Hiſtoire des guerres du Comté Venaiſſin, par Peruſſis, Tome I des Pièces Fugitives, page 304.

(b) Tome II, Liv. XXV, fol. 12, verſo.

(c) Selon l'Auteur des Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, p. 46, verſo, celui qui avoit tué Ligneroles, fut récompenſé d'un Gouvernement. « En ſomme (remarque-t-il, p. 47) il ne

» qu'en faiſoit la Veuvſe. On dit que la mort
» luy étoit cauſée pour avoir failly envers
» ceux qu'il honoroit : ſur quoy chacun ju-
» geant de l'occaſion particuliere ſelon la
» connoiſſance des affaires de Court, les
» plus aviſez ſe réſolvoient un peu de ſeu-
» reté & grande inconſtance, qu'on voit ès
» habitudes des petits envers les grands, à
» qui ne marche diſcrettement, & ne pré-
» voit l'avenir ».

(39) Si Jeanne d'Albret ne fut pas em-
poiſonnée, il eſt fâcheux, pour la mémoire de Catherine de Médicis, que la plupart des Ecrivains du tems l'aient accuſée de cet horrible attentat. « Sa mort inopinée, & ſoudai-
» nement advenue, raconte Davila (a), donna
» du ſoupçon aux Huguenots, ſi bien que le
» Roy, qui ſçavoit que la force du poiſon
» n'avoit offençé que le cerveau, commanda

» fut autre bruit de la mort de Ligneroles, comme il
» avient ordinairement à tels mignons de Cour, qui
» après avoir employé corps, ame & biens au ſervice
» de leurs Dieux, en caſſant un verre, ſe ſentent caſſer
» la teſte en un inſtant, & reçoivent le juſte payement
» de leurs jongleries & bouffonneries ».

(a) Hiſtoire des guerres civiles de France, Tome I, Livre V, page 266, traduction de Baudoin, Edition in-4°.

» que les Medecins ouvriſſent ſon corps, dont » les parties étant trouvées ſaines, on ne vou- » lut point toucher à la teſte, ſous prétexte de » n'uſer d'inhumanité... »

« Le jour (lit-on dans un autre Ouvrage) » (a) que la Reyne de Navarre arriva à Blois, » le Roy & la Reyne mere, qui la fit empoi- » ſonner par René (b), ſon Parfumeur, luy firent » tant de careſſes, principalement le Roy qui

(a) Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 43.

(b) « Ce Meſſire René (dit le même Hiſtorien, » p. 44) étoit un des bourreaux de la St. Barthelemy, » homme confit en toutes ſortes de meſchancetez & » de cruautez... Ce René (raconte l'Auteur des Mé- » moires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, T. I, » p. 160, verſo) en vendant ſes drogues & collets » parfumez à la Reyne de Navarre, trouva moyen de » l'empoiſonner : les autres ſont d'autre avis : tant y a » que ledit René s'en eſt vanté depuis. Ainſi donc le » Mercredy quatrieſme jour de Juin, elle tomba ma- » lade au lit d'une fiévre continuée, cauſée (ce diſoit- » on) d'un mal de poumons, où de longtems s'étoient » formez quelques apoſtumes, leſquels eſmeuz & irri- » tez par les grandes chaleurs d'alors, & d'un travail » extraordinaire, luy enflammerent cette fievre, dont » elle mourut cinq jours après... Le mal eſtoit au cer- » veau, qui avoit eſté offencé du poiſon, & ne fut » viſité, à quoy la Reyne mere tint bien la main, fai- » ſant cependant de la dolente pour l'affliction de ſa » bonne amie ».

» l'appelloit *ſa grand'tante, ſon tout, ſa mieux* » *aymée*, ne bougea jamais d'auprès d'elle à » l'entretenir avec tant d'honneur & de révé- » rence, que chacun en eſtoit eſtonné. Le » ſoir, en ſe retirant, il diſt à la Reyne ſa » mere en riant... *Et puis, Madame, que vous* » *en ſemble? Joué-je pas bien mon rollet! oui,* » luy répondit-elle, *fort bien; mais ce n'eſt* » *rien qui ne continue : laiſſez-moy* (a) *faire* » *ſeulement*, (dit le Roy) *& vous verrez que* » *je les mettray au filet...* »

Malgré ces témoignages, qu'on pourroit multiplier (b), & qui, comme on le voit, inculpent Catherine de Médicis, le Laboureur (c), dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, paroît croire que Jeanne d'Albret

(a) Pierre Mathieu, dans ſon Hiſtoire de France, Tome I, pages 340 & 341, attribue à Charles IX les mêmes paroles.

(b) Liſez l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 419, d'Aubigné, Tome II, Liv. I, Chap. II, &c. Jean de Serres, dans ſon Recueil des choſes mémorables, année 1572, Mathieu, dans ſon Hiſtoire de France, Tome I, Liv. VI, p. 339, & de Thou, Liv. 51, parlent des doutes que l'on eut ſur les cauſes de ſa mort : mais ils ne prononçent point. Tous atteſtent que ſon crâne ne fut point ouvert.

(c) Tome I, Liv. III, p. 852.

mourut

mourut du chagrin (a) *qu'elle eut de ſe voir maltraitée*... Il eſt certain que les circonſtances dans leſquelles elle ſe trouvoit, l'expoſoient à bien des déſagrémens. Venue du Béarn à la Cour de Charles IX pour négocier le mariage de ſon fils avec la ſœur de ce Monarque, on conçoit combien elle dut éprouver de peines & de tribulations. Mais laiſſons-la nous faire elle-même ce tableau dans une lettre qu'alors elle écrivit au Prince ſon fils.

« MON FILS, je ſuis en (a) mal d'enfant,

(a) Villegomblain eſt un de ceux qui dans ſes Mémoires déclare de la manière la plus affirmative, que cette Princeſſe ne fut point empoiſonnée. *Elle mourut*, dit-il, *de mort naturelle, combien qu'on en ait voulu parler autrement.* Dans une des notes ſur le ſecond Livre de la Henriade, l'Auteur attaque vivement Mezeray, qui, comme bien d'autres Ecrivains, a cru que Jeanne d'Albret fut empoiſonnée. M. de Voltaire s'appuyant ſur la *Chronologie novennaire*, rapporte que Caillard, Médecin de cette Reine, & Deſnœuds, ſon Chirurgien (tous deux Proteſtans zélés), ouvrirent le crâne de Jeanne d'Albret, & qu'ils n'y trouvèrent aucune marque de poiſon : pour prononcer entre M. de Voltaire & Mezeray, il ne s'agit plus que de ſavoir ſi le témoignage de la *Chronologie novennaire* eſt préférable à ceux de Davila, & des autres Ecrivains que nous avons cités : tous atteſtent que le crâne de la Reine de Navarre ne fut point ouvert.

(b) « C'eſt une lettre (dit le Laboureur dans ſes

» & en telle extremité, que ſi je n'y euſſe » eſté pourvu, j'euſſe eſté extrêmement tour- » mentée. La haſte en quoi je dépeſche ce » Porteur me gardera de vous envoyer un » auſſi long diſcours que celuy que je vous » ay envoyé. Je luy ay ſeulement baillé de » petits mémoires & chefs, ſur leſquels il

» Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. I, p. 858) » qu'elle eſcrit au Roy Henry IV, ſon fils; duquel » elle eſtoit venue de Bearn traiter le mariage à Blois, » où eſtoit la Cour, avec la Reine Marguerite, ſœur » du Roi; & comme cette négociation luy donnoit » beaucoup de peine, en ce qu'elle taſchoit par cette » alliance d'aſſeurer l'eſtat & la condition de ce jeune » Prince, c'eſt ce qui luy fait dire *qu'elle eſt en mal* » *d'enfant*. Il y a des choſes fort curieuſes dans cette » lettre, touchant le déſordre de la vie courtiſanne, » & qui juſtifient les deſſeins que Dieu avoit de con- » ſumer les reſtes de la Maiſon de Valois dans les » guerres civiles, & de purger par meſme moyen, & » reſtablir par un nouveau regne l'eſtat de ce Royau- » me, malheureuſement déchiré par l'ambition des » Chefs de tous les partis, défiguré par l'hypocriſie » de tous les Grands, & devenu ridicule & inſupor- » table tout enſemble, par l'autorité toujours expoſée » en proye à une jeuneſſe inſolente & vicieuſe, par les » profuſions, par les débauches; il faut dire encore, » puiſque cela ſert d'exemple, par la fureur des *pre-* » *mieres puiſſances* qui rendoit les aſſaſſinats fréquens, » & les perſonnes des traiſtres & des aſſaſſins ſacrées.

» vous dira tout. Je vous euſſe renvoyé Ri-
» chardiere, mais il eſt trop las, & auſſi
» que lors, comme les choſes ſe manient,
» il y pourra aller bientoſt après ce Porteur,
» que je dépeſche exprès pour une choſe.
» C'eſt qu'il me faut négocier tout au rebours
» de ce que j'avois eſpéré, & que l'on m'a-
» voit promis, car je n'ay nulle liberté de
» parler ny à Madame ſeulement, ſeulement
» à la Reine mere, *qui me traite à la fourche*,
» comme vous verrez par le diſcours du
» preſent Porteur. Quant à Monſieur, il me
» gouverne & fort privément, mais c'eſt moitié
» en badinant, comme vous le connoiſſez,
» moitié en diſſimulant. Quant à Madame,
» je ne la vis que chez la Reine, lieu mal
» propre, d'où elle ne bouge, & ne va en
» ſa chambre qu'aux heures qui me ſont mal
» aiſées, auſſi que Madame de Curton (a)
» ne s'en recule point; deſorte que je ne
» puis parler à elle, qu'elle ne l'oye. Je ne
» luy ay encore point montré voſtre lettre,
» mais je luy montreray. Je le luy ay dit,
» elle eſt fort diſcrete, & me répond tou-
» jours, en termes généraux d'obéiſſance &

(a) Charlotte de Vienne, veuve du Sieur de Chabannes, Baron de Curton.

» reverence à vous & à moy, ſi elle eſt » voſtre femme.

» Voyant donc, mon fils, que rien ne » s'avance, & que l'on me veut faire pré- » cipiter les choſes, & non les conduire par » ordre, j'en ay parlé trois fois à la Reyne, » qui ne fait que ſe moquer de moy, & » au partir de là, dire à chacun le contraire » de ce que je luy ay dit; de ſorte que mes » amis me blaſment, & je ne ſçay comment » démentir la Reine; car quand je luy dis, » *Madame, on dit que je vous ay tenu tel* » *& tel propos; encore que ce ſoit elle-même* » *qui l'aye dit, elle me le renie comme beau* » *meurtre, & me rit au nez, & m'uſe de* » *telle façon, que vous pouvez dire que ma* » *patience paſſe celle de Griſelidis.* Si je » cuide (a), avec raiſon luy montrer com- » bien je ſuis loin de l'eſperance qu'elle m'a- » voit donnée de privauté, & négocier avec » elle de bonne façon; elle nie tout cela; » & parce que ce Porteur à par mémoire » les propos, vous jugerez par là où j'en » ſuis logée. Au partir d'elle, j'ay un eſca- » dron de Huguenots, qui me viennent en- » tretenir, plus pour me ſervir d'eſpions, » que pour m'aſſiſter, & des principaux, &

(a) Si je m'efforce.

» de ceux à qui je ſuis contrainte de dire
» beaucoup de langages, que je ne puis
» éviter ſant entrer en querelle contr'eux.
» J'en ay d'une autre humeur, qui ne m'em-
» peſchent pas moins, mais je m'en défens
» comme je puis, qui ſont hermaphrodites
» Religieux. Je ne puis pas dire que je ſois
» ſans conſeil, car chacun m'en donne un,
» & pas un ne ſe reſſemble.

» Voyant donc que je ne fais que vaciller,
» la Reine m'a dit qu'elle ne ſe pouvoit ac-
» corder avec moi, & qu'il falloit que de
» vos gens s'aſſemblaſſent pour trouver des
» moyens. Elle m'a nommé ceux que vous
» verrez tant d'un coſté que d'autre. Tout
» eſt de par elle, qui eſt la principale cauſe,
» mon fils, qui m'a fait depeſcher ce Por-
» teur en diligence, pour vous prier m'en-
» voyer mon Chancelier (a), car je n'ay

(a) Francourt, Chancelier de Navarre, périt au maſſacre de la St. Barthélémy. « Francourt (raconte » la Popeliniere, Liv. XXIX, Tome II, folio 66) » manceau, iſſu de bas lieu, mais cogneu par ſes » études : puis renommé entre les Proteſtans.. fit voir » de ſon vivant que, comme le fait des guerres n'eſt » la ſeule vacation qui peut avancer ſon profeſſeur, » on pouvoit auſſi acquérir honneur autrement que par » les armes; voire que le renom qu'elles donnent, eſt

» homme icy qui puiſſe ny qui ſçache faire » ce que celuy-là ſera, autrement je quitte « tout, car j'ay eſté amenée juſques icy ſous » promeſſe que la Reine & moy nous accor- » derions. Elle ne fait que ſe moquer, & » ne veut rien rabattre de la meſſe, de la- » quelle elle n'a jamais parlé (a) comme » elle fait. Le Roy, de l'autre coſté, veut » que luy eſcrive. Ils m'ont permis d'en- » voyer querir des Miniſtres, non pour diſ- » puter, mais pour avoir conſeil. J'ai envoyé » querir MM. d'Eſpina, Merlin, & d'autres » que j'aviſeray, car je vous prie noter que

» d'auſſi foible & petite durée que celuy des lettres & » maniement d'Eſtat, auquel il excelloit, eſt aſſeuré.

(a) On trouve dans les Mémoires de l'Etoile, Edit. de 1744, Tome I, p. 47, une anecdote qui, ſi elle eſt autentique, prouve le deſir qu'avoit Charles IX de conclure cette alliance. « La Reyne de Navarre, dit » l'Hiſtorien, eſtant à Paris, parlant un jour (au Roy) » de la diſpenſe du Pape pour le mariage de ſon fils » avec Madame, ſœur du Roy, & qu'elle en craignoit » la longueur, que le Pape à cauſe de ſa religion ſe » feroit tenir : Non, non, *dit-il*, ma tante, je vous » honnore plus que le Pape, & aime plus ma ſœur » que je ne le crains : je ne ſuis pas Huguenot; mais » je ne ſuis pas ſot auſſi : ſi M. le Pape fait trop la » beſte, je prendray moy-meſme *Margot* par la main, » & la meneray épouſer en plein prêche.

» l'on ne taſche que vous avoir, *& pour ce*
» *aviſez-y*, car ſi le Roy l'entreprend, comme
» l'on dit, j'en ſuis en grande peine. J'en-
» voye ce Porteur pour deux occaſions, l'une
» pour vous avertir comme l'on a changé
» la façon de négocier envers moy, que
» l'on m'avoit promiſe, & pour cela qu'il
» eſt néceſſaire que M. de Francourt vienne,
» comme je luy eſcris; vous priant, mon
» fils, s'il en faiſoit quelque difficulté, le
» luy perſuader & commander; car je m'aſ-
» ſeure que ſi vous ſçaviez la peine en quoy
» je ſuis, vous auriez pitié de moy, car
» l'on me tient toutes les rigueurs du monde,
» & des propos vains & moqueries, au lieu
» de traiter avec moy avec gravité, comme
» le fait mérite; deſorte que je crêve, parce
» que je me ſuis ſi bien réſolue de ne me
» courroucer (a) point, que c'eſt un miracle
» de voir ma patience: & ſi j'en ay eu, je
» ſçay que j'en auray encore plus affaire que
» jamais, & m'y reſoudray auſſi davantage.
» Je crains bien d'en tomber malade, car je
» ne me trouve guere bien.

(a) Il ſembloit qu'elle eût prévu le conſeil que le Maréchal de Tavannes donna contre elle à Catherine de Médicis.

» J'ay trouvé voſtre lettre fort à mon gré ; » je la montreray à Madame, ſi je puis ; quand » à ſa peinture, je l'envoyeray quérir à Paris. » Elle eſt belle & bien aviſée, & de bonne » grace ; mais nourrie en la plus maudite & » corrompue compagnie qui fut jamais, car » je n'en voy point qui ne s'en ſente. Voſtre » couſine la Marquiſe, en eſt tellement » changée, qu'il n'y a apparence de Religion, » ſinon d'autant qu'elle ne va point à la » Meſſe ; car au reſte de la façon de vivre, » horſmis l'idolatrie, elle fait comme les » Papiſtes, & ma ſœur la Princeſſe encore » pis. Je vous l'eſcris privément. Ce Por- » teur vous dira comme le Roy s'émancipe, » c'eſt pitié. Je ne voudrois, pour choſe du » monde, que vous y fuſſiez pour y de- » meurer. Voilà pourquoy je deſire vous » marier, & que vous & voſtre femme vous » vous retiriez de cette corruption ; car en- » core que je la croyois bien grande, je la » trouve encore davantage. Ce ne ſont pas » les hommes icy qui prient les femmes, ce » ſont les femmes qui prient les hommes : » ſi vous y eſtiez, vous n'en eſchapperiez ja- » mais ſans une grande grace de Dieu. *Je* » *vous envoye un bouquet pour mettre ſur* » *l'oreille, puiſque vous eſtes à vendre*, &

» des boutons pour un bonnet. Les hommes » portent, à cette heure, force pierreries; » mais on a acheté pour cent mille escus, » & on achete tous les jours. L'on dit que » la Reine va à Paris, & Monsieur. Si je » demeure icy, je m'en iray en Vendomois. » Je vous prie, Mon fils, me renvoyer ce » Porteur incontinent, & quand vous m'es- » crirez, me mandez que vous n'osez escrire » à Madame, de peur de la fascher, ne sça- » chant comme elle a trouvé bon celle que » vous luy avez escrite. Vostre sœur se porte » bien.

» J'ai vu une lettre que M. de la Case vous » a escrite. Je serois d'avis, sauf meilleur » conseil, que vous sçussiez pour qui il parle. » Je vous prie encore, puisque l'on m'a re- » tranché ma négociation particuliere, & » qu'il faut parler par avis & conseil, m'en- » voyer le Sieur de Francourt. Je demeure » en ma premiere opinion, qu'il faut que » retourniez vers Bearn. Mon fils, vous avez » bien jugé par mes premiers discours (a);

(a) Elle veut probablement parler de la lettre qu'elle lui avoit écrite, lorsqu'il avoit suivi la Cour à Bayonne. On a remarqué que cette lettre étoit au-dessus de la portée de Henri IV, qui alors avoit environ onze à douze ans. En général tout ce qui sortoit de la plume

» que l'on ne taſche qu'à vous ſéparer de » Dieu & de moy, vous en jugerez autant » par ces derniers, & de la peine en quoy » je ſuis pour vous. Je vous prie prier bien » Dieu, car vous en avez bien beſoin en » tout temps, & meſme en celuy-cy, qu'il » vous aſſiſte; & je l'en prie, & qu'il vous » donne, mon fils, ce que vous deſirez. » De Blois, ce 8 de Mars, de par

voſtre bonne mere
& meilleure amie,
JEANNE.

» Mon fils, depuis ma lettre eſcrite, » n'ayant nul moyen encore de montrer voſtre » lettre à Madame, je luy ay dit ce qu'il y » avoit: elle m'a dit que quand ces propos » ſe ſont commencez, que l'on ſçavoit bien » qu'elle eſtoit de la Religion qu'elle eſtoit, » & bien affectionnée. Je luy ay dit que » ceux qui avoient embarqué cecy, ne di- » ſoient pas cela, & que l'on me faiſoit le » fait de la Religion ſi aiſé, & qu'elle meſme

de Jeanne d'Albret, étoit marqué au coin du rigoriſme: quelquefois même ſon zèle devenoit amer. La nouvelle religion qu'elle profeſſoit, & la ſociété des Miniſtres dans laquelle elle vivoit, devoient naturellement produire ces effets ſur ſon eſprit.

» y avoit quelque affection : que ſans cela je » ne fuſſe entré ſi avant, & que je luy ſup- » pliois d'y penſer. Les autres fois que je » luy en avois parlé, elle ne m'en avoit » répondu ſi abſolument, ny ſi rudement. » je croy qu'elle parle comme l'on la fait » parler, & auſſi que les propos que l'on » nous avoit dit touchant ſon deſir à la Re- » ligion, n'eſtoient que pour nous y faire » entendre. Je ne perds nulle occaſion d'en » tirer d'elle quelque choſe qui me puiſſe » contenter. Je luy demanday, au ſoir, ſi » elle vous vouloit rien mander, elle ne » me ſonna mot, & la preſſant, me dit qu'elle » ne pouvoit rien mander ſans congé : l'autre » que me commanda vous faire ſes recom- » mandations, & qu'il faut que vous veniez ; » *mais je vous dis le contraire.*

La lettre a pour ſuſcription, à mon fils

Trois mois après la date de cette lettre, Jeanne d'Albret, âgée d'environ 44 ans, termina ſa carriere. On ne s'appéſantira point ſur l'éloge de cette Princeſſe (a). Son zele pour la

(a) D'Aubigné a bien peint cette Princeſſe en peu de mots. « N'ayant de femme que le ſexe, l'ame en- » tiere aux choſes viriles, l'eſprit puiſſant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adverſités.

Religion proteſtante n'a pas empêché les Ecrivains Catholiques de rendre hommage à ſes vertus (a). Pour que le Lecteur apprécie Jeanne d'Albret, il ſuffit de dire que ce fut elle qui éleva Henri IV. Une inſtitution, dont les réſultats précieux firent le bonheur d'un peuple entier, lui conſacre à jamais les reſpects de la poſtérité. En contemplant la ſtatue révérée du Monarque, un François ne doit point oublier que l'ame, grande & ſenſible de Henri, fut l'ouvrage de ſa mere. Cette Princeſſe étoit d'autant plus capable de préſider à l'éducation de ſon fils, qu'à un caractere (b) plein d'éner-

(a) Il eſt étonnant que M. de Voltaire, qui parle ſi mal des anecdotes hazardées, ait conſigné dans une des notes du ſecond Livre de la Henriade, le prétendu mariage que contracta ſecrettement la Reine de Navarre avec un Gentilhomme nommé *Goyon*. Il déclare avoir puiſé ce fait dans les *Réponſes de Bayle aux queſtions d'un Provincial*. Bayle prétendoit avoir connu le petit fils de cette Princeſſe, ſe nommant *Goyon*, comme ſon grand-pere, & faiſant les fonctions de Miniſtre en Hollande : ce ſont là de ces faits qu'on ne croit pas ſur parole.

(b) Le teſtament de Jeanne d'Albret porte l'empreinte de ſon caractère. En voici quelques clauſes qui méritoient bien d'être indiquées par nos Hiſtoriens. Après avoir ordonné que Catherine, ſa fille, ſera ſous la tutelle du Roi de Navarre, ſon fils (depuis Henri IV)

gie elle joignoit un esprit cultivé. Protectrice des gens de lettres, elle se délassa quelquefois en composant des poésies fugitives. On cite d'elle l'Impromptu suivant qu'elle fit dans l'Imprimerie du fameux Robert Estienne. Si ses vers n'ont pas la magie de la versification, le sens qu'ils renferment intéresse.

Art singulier, d'icy aux derniers ans,
Représentez aux enfans de ma race,
Que j'ay suivi de craignans-Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mesmes pas suivans.

On présume bien que les gens de lettres regretterent Jeanne d'Albret. Ce sentiment

Jeanne veut que la Dame de Tignonville, Gouvernante de la Princesse, continue à l'être, que dans cette éducation, la Dame de Tignonville soit secondée par les Dames de Vaux, de Fontrailles, & de la *Damoiselle* du Perray. Jeanne veut encore que sa fille soit conduite en Béarn, qu'on l'élève dans les principes du Protestantisme, & qu'on la marie à un Prince de cette communion. Enfin Jeanne nomme pour ses exécuteurs *le Cardinal de Bourbon & l'Amiral de Coligny* : ce sont ces deux personnages qu'elle accole pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés. (Voyez ce testament reçu le 8 Juin 1572 par Gaudicher & Goguyer, ainsi que tout ce qui a rapport à la mort de Jeanne d'Albret dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 160 & suiv.)

leur fut commun avec la partie ſaine de la nation. Les Muſes pleurerent ſa mort. Dans le nombre des productions, que cet événement fit éclore, nous nous contenterons de rappeller la traduction d'une épitaphe latine, qui peint le cœur (a) & l'eſprit de Jeanne d'Albret...

S'ébahit-on pourquoy la Royne de Navarre,
En ſageſſe, en bonté, en piété ſi rare,
N'a languy que cinq jours à s'envoller au Ciel?
C'eſt le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

(40) Le Comte Ludovic de Naſſau, partit ſecrettement de Paris vers le commencement de Mai 1572. Soutenu de quelques troupes Françoiſes, que Genlis lui amena, il s'empara, peu de tems après, de la ville de Mons. Afin de s'y conſerver en force, il appella la Noue, qui avec un autre détachement de Calviniſtes François, avoit pris Valenciennes, & ſe diſpoſoit à aſſiéger la citadelle. La retraite de la Noue rendit ſa conquête infructueuſe, & Valenciennes retomba ſous la domination Eſpagnole. Si on conſulte les Ecrivains du tems ſur cet envoi de troupes Françoiſes dans les Pays-Bas, on

(a) Ce portrait n'eſt pas tout-à-fait conforme à celui qu'en ont tracé pluſieurs modernes. Mais il con-

trouve les opinions partagées. Les uns, tels que la Popéliniere (a), disent que Charles IX n'y participoit point, & que les Calviniſtes de France agiſſoient à ſon inſu. Les autres (b) ſoutiennent que la Cour de France, en permettant aux Chefs du Calviniſme de ſecourir le Prince d'Orange, ne tendoit qu'à les ſéparer les uns des autres, afin de mieux les écraſer. Ils ajoutent que cette manœuvre étoit concertée entre l'Eſpagne & la France. Cependant il paroîtroit que le Duc d'Albe n'étoit pas trop convaincu de la ſincérité

tient la ſubſtance des jugemens portés par les contemporains : en les rapprochant les uns des autres, ils nous ont fourni ce réſumé. Nous n'en citerons qu'un ſeul : c'eſt Davila ; & ſon autorité ne doit pas être ſuſpecte. « C'eſtoit (dit-il p. 266) un femme d'un courage in-» vincible, d'un très-grand eſprit, & d'une valeur re-» levée par deſſus la condition de ſon ſexe : auſſi, à » vray dire, ces qualitez éminentes, accompagnées » d'une pudicité ſinguliere & d'une généroſité ſans » exemple, luy euſſent acquis une éternelle louange, » ſi, ſans l'appuy des ſciences, voulant pénétrer dans » les plus profonds myſteres de la Théologie, & meſme » les expliquer, elle ne ſe fût imbue des opinions du » Calviniſme, & ne s'y fût obſtinée ».

(a) Liv. XXVII, fol. 50 & ſuiv., Tome II.

(b) Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, p. 176.

de Charles IX & de ſon Conſeil, s'il eſt vrai qu'à cette époque il ait dit au Sieur de Montdoucet, Miniſtre du Monarque François, à Bruxelles, *que la Reyne mere luy avoit envoyé des fleurs de Florence, mais qu'il luy renvoyeroit des chardons d'Eſpagne.*

(41) On a vu dans l'obſervation précédente, que ſelon la Popeliniere, Charles IX n'avoit point conſenti à l'envoi de troupes Françoiſes dans le Pays-Bas. Ici la Popéliniere (a) dit le contraire. *Le Roy* (lit-on dans ſon ouvrage) *s'y affectionnoit tellement, qu'un jour de délay luy ſembloit dix ans entiers...* Ces variations prouvent combien il eſt difficile, à l'époque que nous parcourons, d'établir la vérité des faits. Les Contemporains ſe contrediſent reſpectivement. Souvent ils ſe rétractent d'eux-mêmes. Il nous ſemble que la cauſe de ces contradictions & de ces rétractations eſt aiſée à aſſigner. Charles IX, naturellement violent, dénué d'expérience en raiſon de ſa jeuneſſe, & n'ayant aucun plan fixe d'adminiſtration, changeoit continuellement d'après les impreſſions qu'il recevoit. Ce Prince, vraiment à plaindre, environné de gens intéreſſés à le tromper,

(a) Liv. XVII, fol. 47.

& ſe

& se défiant (a) de tous, paroissoit détruire le soir ce qu'il avoit voulu édifier le matin. Si l'on joint à cela l'esprit de parti, & la haine de Religion, on a la clef des variations qui regnent parmi les Ecrivains du temps, & des démentis formels qu'ils se donnent.

(42) Si l'on interroge les Contemporains sur les manœuvres secrettes qui furent employées pour déterminer Charles IX au massacre de la Saint-Barthelemy, la variation de leurs récits forme un de ces problêmes historiques, dont jamais la postérité n'aura

(a) La position de Charles IX étoit bien triste, si l'on peut s'en rapporter à l'anecdote suivante, qu'on trouve dans les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 48. « Une autrefois (ce Monarque) parlant à Teligny » fort privément, comme il faisoit à tous les Hugue- » nots, & discourant avec luy de l'entreprise de Flan- » dres, il luy dit : *Veux-tu que je te die librement, Te-* » *ligny ? Je me deffie de tous ces gens-cy : l'ambition de* » *Tavannes m'est suspecte : Vieilleville n'ayme que le bon* » *vin : Cossé est trop avare : de Montmorency ne se soucie* » *que de la chasse & de volerie : le Comte de Retz est Es-* » *pagnol : les autres Seigneurs de ma Cour & de mon Con-* » *seil ne sont que des bestes : mes Secrétaires d'Estat, pour* » *ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fideles* » *si bien qu'à vray dire je ne sçais par quel bout com-* » *mencer.*

l'exacte ſolution. On l'a déjà dit, les Ecrivains (a) Proteſtans ont jugé d'après l'événement; ils déclarent unanimement que depuis long-tems ce plan de deſtruction étoit arrêté. Pluſieurs Catholiques (b) ont embraſſé la même opinion. Sans doute ces derniers croyoient diminuer l'atrocité de cette action, en la préſentant comme une ſuite des circonſtances, & comme (c) le ſeul moyen qu'avoit Charles IX, pour écraſer l'hydre des guerres civiles, toujours près de renaître. Tavannes (d) ſoutient que cette

(a) Liſez d'Aubigné, l'Hiſtoire des cinq Roys, les Mémoires d'Eſtat ſous Charles IX, &c.

(b) Davila, Capi-Lupi, &c.

(c) La Popeliniere, inſtruit encore moins que les autres, raconte froidement quelques circonſtances du maſſacre. (Voyez ſon Hiſt. de France, Tome II, Liv. XXVIII, fol. 65 & ſuiv.)

(d) La Reine Marguerite, dans ſes Mémoires, & le dernier Editeur du Journal de l'Etoile, diſent la même choſe. Dans le Tome XV des Hommes illuſtres de la France, on rapporte une prétendue lettre adreſſée par la Reine mere à Strozzi, quelques mois avant la St. Barthélémi; il avoit ordre de ne la décacheter que le 24 Août. Elle eſt conçue en ces termes: « Strozzi, je » vous avertis que ce jourd'huy 24 d'Août, l'Admiral » & tous les Huguenots qui eſtoient icy, ont été tuez: » partant, adviſez diligemment à vous rendre maiſtre

affreuſe tragédie ne fut point préméditée, & qu'elle fut l'ouvrage du moment. Nous nous garderons bien d'oppoſer les uns aux autres ces récits qui ſe contrediſent. Ce tableau, hideux par la nature des objets qui y ſont peints, affligeroit le Lecteur ſans l'inſtruire. Nous nous bornerons à recueillir les anecdotes qui peuvent éclaircir le texte des Mémoires de Tavannes. Toutes ne ſeront pas conſignées ici. Pluſieurs des Mémoires, que nous publierons par la ſuite, ſuppléront à ces omiſſions. Tels ſont entr'autres les Mémoires de Mergey (a), de la Reine Mar-

» de la Rochelle; & faites aux Huguenots qui vous » tomberont entre les mains, le même que nous avons » fait à ceux-cy. Gardez vous bien d'y faire faute, » autant que craignez de déplaire au Roy, Monſieur » mon fils, & à moy. (*Signé* CATHERINE.) ». Il ne s'agit plus que de ſavoir ſi cette lettre eſt bien autentique. D'un autre côté en admettant que le projet de la St. Barthélémi ait été conçu de longue main, il étoit inutile, & même imprudent de faire aſſaſſiner l'Amiral en particulier. C'étoit donner l'éveil aux autres, & le coup auroit été manqué.

(a) Beaucoup d'autres, comme ceux du Duc de Bouillon, de Theodore Aggripa d'Aubigné, de Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, de Cheverny, de Villeroy, de Villegomblain, &c., s'expriment ſi briévement ſur cet article, qu'à l'exception de quel-

guerite, de Brantôme & de Sully. Mergey, témoin oculaire de cette scene de carnage, y courut les plus grands dangers. Marguerite vit, autour de son lit, étinceler le fer des assassins. Brantôme, vivant avec des gens de la Cour de Charles IX, nous a transmis des particularités qu'on ne trouve point ailleurs. Ce n'est pas que ces Ecrivains nous donnent des lumieres plus satisfaisantes que les autres, sur la maniere dont s'est ourdie une trame qui coûta tant de sang à la France; mais chacun d'eux raconte ce qu'il a vu, ou ce qu'il a appris. Les ressorts qu'on fit mouvoir, pour armer à l'instant une partie de la Nation contre l'autre, sont un de ces misteres politiques qui resteront couverts d'un voile épais. En l'approfondissant, on peut créer des opinions, mais des opinions (a) ne sont pas des faits. Malheureusement

ques faits particuliers qui s'y rencontrent, il y a peu de lumières à recueillir.

(a) C'est ce qu'a fait entre autres le dernier Editeur des Mémoires de l'Etoile dans une longue note, T. I, p. 49 & suiv. Il prétend que le projet de la St. Barthélémi fut conclu & médité en 1563 au Concile de Trente, par le Cardinal de Lorraine, qu'on le confirma à l'entrevue de Bayonne, que plus on approchoit du terme, plus Catherine de Médicis s'y affermissoit,

les Mémoires de Michel de Caſtelnau finiſſent avec l'année 1570. Perſonne n'étoit plus capable que lui de dévoiler cet œuvre d'iniquité, puiſqu'il fut attaché au ſervice de Henri III, & à celui de Henri IV. Probablement Caſtelnau ſentit qu'il y a des événements ſur leſquels le ſage doit ſe taire. Son ſavant Commentateur ſe rapproche de l'opinion de Tavannes. » Catherine de Médicis (obſerve-t-il (a)) traita le Duc » d'Anjou comme le mieux aymé de tous » ſes enfans, le rendit capable d'ambition, » & luy inſpira les grands deſſeins, pour » leſquels ils trouverent tous deux à propos » de le rendre chef du parti Catholique, » en qualité de Lieutenant-Général du Roy » ſon frere. Ses victorieux exploits ayant eu » le ſuccès qu'ils deſiroient, ils ne ſe dé» fierent pas, ſans ſujet, de la jalouſie du » Roy Charles, qui n'avoit point une joye » entiere de tant d'avantages, qui ſe dé» gouta enfin d'une ſi étroite intelligence,

& qu'enfin on choiſit pour l'exécuter, les nôces du Roi de Navarre. Il eſt aiſé d'etablir ainſi une ſérie d'allégations : mais ſans les preuves, elles ſe convertiſſent en pures hypotéſes.

(a) L'Abbé le Laboureur dans ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome III, p. 30 & 31.

» & qui peut être ſe fit tort d'en avoir té-
» moigné trop ouvertement ſes ſentimens ;
» car cela redoubla les ſoupçons de la Reine,
» qui continua d'inſtruire le Duc d'Anjou,
» ſon fils, dans des maximes plus eſtran-
» geres que Françoiſes, & de gouverner
» l'Eſtat conformément à leurs intéreſts,
» c'eſt-à-dire de fomenter les diviſions, d'en-
» tretenir l'eſprit du Roy dans le trouble
» & dans la défiance, & de le réduire, par
» le peu de plaiſir qu'il prenoit à entendre
» parler de ſes affaires, à en rebuter les
» ſoins, & à vivre mollement parmy les
» délices où l'on l'amuſoit. Ils ne le faiſoient
» agir que quand ils avoient beſoin d'un
» perſonnage furieux, afin de le rendre plus
» redoutable & moins aymé de ſes peuples,
» & qu'on ceſſaſt de tant ſouhaiter qu'il
» priſt le Gouvernement en main. Ils s'ap-
» perçurent néanmoins qu'il ne laiſſoit pas
» d'eſtre ſuſceptible des conſeils ambitieux,
» mais principalement quand il écouta les
» propoſitions que l'Amiral de Chaſtillon,
» lequel la paix avoit rapproché, luy donnoit
» de faire la guerre en Flandres, pour re-
» cevoir ſous ſon obéiſſance les villes des
» Pays-Bas, que la cruauté du Duc d'Albe
» avoit révoltées ; & ce fut le plus preſſant

» motif qui les détermina au maſſacre de la » Saint-Barthelemy, pour changer tout d'un » coup la face des affaires. Il y avoit long- » tems que la Reine & ſon fils avoient, » avec la Maiſon de Guyſe, conjuré la perte » de l'Amiral; toutesfois c'eſtoit ſans avoir » convenu du tems & de l'occaſion juſqu'à » ce qu'ils ſe défiaſſent qu'il n'eut gagné » l'eſprit du Roy, qui luy donnoit de trop » favorables audiences. Le Duc d'Anjou (a)

(a) On lit dans les Mémoires de l'Etoile de la dernière Edition, Tome I, p. 47, une anecdote qui nous a paru devoir être rapprochée de ce que dit ici le Laboureur... « (Le Roy) parlant un jour à l'Admiral » de la conduite de l'entrepriſe de Flandres, & ſachant » bien que la Reyne mere luy eſtoit ſuſpecte; Mon » pere; *lui dit-il en ces termes*, il y a encore une choſe » en cecy à quoy il nous faut bien prendre garde, c'eſt » que la Reyne, ma mere, qui veut mettre le nez » partout, comme vous ſçavez, ne ſache rien de cette » entrepriſe, au moins quant au fond; car elle nous » gâteroit tout... Ce qu'il vous plaira, Sire (répliqua » l'Admiral): mais je la tiens pour ſi bonne mere & ſi » affectionnée au bien de voſtre Eſtat, que quand elle » le ſçaura, elle ne gâtera rien: au contraire, elle » nous y pourra beaucoup ayder ce me ſemble, joint » qu'à luy celer, j'y trouve de la difficulté & de l'in- » convénient..... Vous vous trompez, mon pere, » (luy dit le Roy) laiſſez-moy faire ſeulement: je vois » bien que vous ne connoiſſez pas ma mere; c'eſt là

» en crut eſtre certain un jour qu'entrant
» dans la Chambre du Roy, qui ſe prome-
» noit familierement avec l'Amiral, il le vit
» changer de viſage à ſon arrivée, & de
» ſerein qu'il eſtoit auparavant, reprendre
» la fureur de ſes yeux, porter la main ſur
» la garde du poignard, & faire des mines,
» qui le firent auſſitoſt retirer tout en déſordre,
» pour en porter les nouvelles à la Reine :
» elle lui dit alors qu'*il ne falloit plus mar-*
» *chander;* mais pour en eſtre plus aſſurée (a),

» plus grande brouillonne de la terre.... Cependant
» c'eſtoit-elle qui faiſoit tout; & le Roy ne tournoit
» pas un œuf, qu'elle n'en fût avertie ».

(a) Il paroît que l'Abbé le Laboureur a puiſé la majeure partie du morceau que nous citons dans deux écrits du tems qui, à peu de choſe près, ſe reſſemblent. Le premier a pour titre : *Vera & brevis deſcriptio tumultus poſtremi Gallici Luteciani, in quo occidit Admiralius, cum aliis non paucis. Cracoviæ 1573. In-4°.* Le ſecond eſt intitulé : *Diſcours de Henri III, Roi de Pologne, à une perſonne d'honneur & de qualité, étant près de Sa Majeſté à Cracovie, ſur les cauſes & motifs de la St. Barthelémi...* Le dernier a été inſéré dans les Mémoires d'Eſtat de Villeroi, Tome II, page 59. L'Hiſtorien Mathieu prétend que le Duc d'Anjou tint le diſcours en queſtion à *Miron*, ſon Médecin : l'opinion la plus générale, eſt que ce Prince l'adreſſa à M. de Souvré. On lit dans cet ouvrage, que Catherine de Médicis &

» elle épia la ſortie de l'Amiral, & vint avec
» un viſage meſlé de ſérieux & de gayeté
» demander au Roy ce qu'il avoit appris d'une
» ſi longue converſation... *J'ay appris*, luy
» dit-il en blaſphémant, *Madame, que je*
» *n'ay point de plus grands ennemis que vous*
» *& mon frere*; & ſe promenant à grands
» pas, la laiſſa bien étourdie d'un ſi dur
» accueil, qui la fit ſortir ſans autrement dé-
» libérer. Comme ce changement eſtoit à
» redouter de tous ceux qui eſtoient du Gou-
» vernement, s'eſtant auſſitoſt aſſemblez au
» mandement de la Reyne, on conclut ſur
» le champ, avec elle, qu'il (a) ſe falloit
» défaire de l'Amiral. Le Duc d'Anjou ſe

le Duc d'Anjou s'appercevant que Charles IX ſortoit furieux de chaque conférence qu'il avoit avec l'Amiral, chargèrent Maurevel de l'aſſaſſiner. Maurevel ayant manqué ſon coup, & craignant pour eux-mêmes les ſuites de l'évènement, ils perſuadèrent au jeune Monarque, dit l'Ecrivain, que l'Amiral, pour ſe venger, ſollicitoit le ſecours des Puiſſances étrangères. Ils ajoutèrent que les Catholiques François, indignés des liaiſons de Charles avec les Chefs du Calviniſme, ſongeoient à ſe donner un Chef. Charles effrayé, embraſſa le projet de la St. Barthélémy, qu'on lui propoſa; comme il étoit violent dans ſes réſolutions, ſur le champ il fallut frapper le coup.

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite confirment ce fait.

» déclara Chef du parti; la Maiſon de Guiſe » luy promit ſervice; & d'abord on ne » penſa ſinon le faire aſſaſſiner; mais n'ayant » eſté que bleſſé, le bruit qu'en firent les » Huguenots, ſervit infiniment à ménager » le conſentement du Roy ſur le point de » l'exécution du deſſein qui fut pris enſuite » de faire le carnage de tous ceux de ce » party, *où le Duc d'Anjou permit très-vo-* » *lontiers au Cardinal de Lorraine de proſ-* » *crire, non pas tous les ennemis de ſa Mai-* » *ſon, mais quaſi tous ceux qui n'en eſtoient* » *pas amis* ».

(43) Tout ce qui concerne le cérémonial de ce mariage, trouvera ſa place dans les Mémoires de la Reine Marguerite; mais nous croyons devoir conſigner ici la lettre que l'Amiral de Coligny écrivit le jour même (a) à ſa femme (b), qui étoit enceinte... » Ma

(a) C'étoit le Lundi 18 Août 1572.

(b) Charlotte de Laval, première femme de l'Amiral, étoit morte le 3 Mars 1568. Le 25 Mars 1571, il épouſa en ſecondes nôces Jacqueline de Montbel, fille de Sébaſtien, Comte d'Entremont & de Montbel, & veuve de Claude de Baſtarnay, Baron d'Anthon. Dans une des Obſervations ſuivantes, on parlera plus amplement des circonſtances qui accompagnèrent ce ma-

» très-chere & bien aimée femme, ce jour-
» d'huy ont eſté faites les nopces de la ſœur
» du Roy, & du Roy de Navarre. Les trois
» ou quatre jours qui ſuyvent, ſeront con-
» ſumez en jeux, banquets, maſques, &
» combats de plaiſir. Le Roy m'a aſſuré
» qu'il me donnera puis après quelques
» jours pour ouyr les plaintes qu'on fait
» en divers endroits du Royaume, touchant
» l'édict de pacification, qui y eſt violé.
» C'eſt bien raiſon que je m'employe à cela
» autant qu'il me ſera poſſible : car encor
» que j'aye fort grand deſir de vous voir,
» toutesfois vous ſeriez marrie avec moy
» (comme j'eſtime) ſi j'avois eſté pareſſeux
» en tel affaire, & qu'il en fut mal advenu
» par faute d'y faire mon devoir. Toutesfois
» ce délay ne tardera pas ſi long-tems mon
» partement de ce lieu, que je n'aye congé
» d'en ſortir la ſemaine prochaine. Si j'avois
» eſgard à mon particulier, j'aymerois beau-
» coup mieux d'eſtre avec vous, que de de-
» meurer plus longuement ici pour les rai-
» ſons que je vous diray. Mais il faut avoir
» le bien public en plus grande recomman-

riage. On verra que cette femme reſpectable étoit digne ſous tous les rapports d'être unie au ſort de Gaſpard de Coligny. (Voyez l'Obſerv., n°, 56.)

» dation que ſon particulier. J'ay quelques
» autres choſes à vous dire, ſitoſt que j'auray
» le moyen de vous voir; ce que je de-
» ſire jour & nuict. Quant aux nouvelles
» que je vous puis mander, elles ſont telles:
» cejourd'huy, quatre heures après midy
» eſtoient ſonnées, quand la Meſſe de l'eſpouſe
» a eſté chantée. Cependant le Roy de Na-
» varre ſe pourmenoit en une place près
» du Temple, avec quelques Seigneurs de
» noſtre Religion qui l'y avoient accom-
» pagné. Il y a d'autres menues particula-
» ritez (a) que je laiſſe, pour vous les
» dire en préſence. Sur ce, je prie Dieu,
» ma très-chere & bien aymée fem-
» me, qu'il vous tienne en ſa ſaincte garde.

(a) Peut-être une de ces particularités étoit-elle celle qu'on lit dans Davila, Tome I, Livre XXIV, p. 267 de l'Edit. in-4°., traduction de Baudoin. « En » cette action ſolemnelle (dit-il) pluſieurs remarque-» rent que Madame Marguerite interrogée ſi elle eſtoit » bien contente de prendre pour ſon mary le Roy de » Navarre, ne dit jamais aucun mot; qu'alors le Roy » ſon frere luy ayant porté la main ſur la teſte, la » luy fit pancher, & que cette action fut priſe pour » le conſentement qu'elle y preſtoit; bien que toutes-» fois, & auparavant, & depuis aux lieux où elle pou-» voit parler librement, elle euſt toujours déclaré » qu'elle ne ſavoit point accommoder ſon eſprit, non-

» De Paris (a) ce 18 jour d'Aouſt 1572 ».

(44) Les Mémoires d'Eſtat de France, ſous Charles IX, (tom. ibid. pag. 194) vont éclaircir ce paſſage des Mémoires de Tavannes, conçu en termes aſſez obſcurs. Ces détails nous ont paru intéreſſans. Nous avouerons cependant qu'on friſſonne d'horreur, lorſqu'on ſe rappelle qu'au milieu des fêtes publiques, dont on va lire le récit, la haine aiguiſoit ſes poignards. Mais écoutons l'Hiſtorien : « le Mercredi 20 Aouſt, dit-il, furent » faits les jeux de long-tems préparés en la » ſalle de Bourbon, comme s'enſuit. Premie- » rement, en ladite ſalle à main droite y avoit » le Paradis dreſſé, l'entrée duquel eſtoit dé- » fendue par trois Chevaliers armez de toutes » pieces, qui eſtoient pour le Roy & ſes fre- » res : à main gauche eſtoit l'Enfer, dans le- » quel y avoit un grand nombre de Diables » & petits Diableteaux, faiſans infinies finge- » ries & tintammares avec une grande roue » tournant dans ledit Enfer, toute environ-

» ſeulement à ſe priver du Duc de Guiſe, à qui elle » avoit desjà engagé ſa foy, mais encore à prendre » pour mary un de ſes plus grands ennemis.

(a) Cette lettre eſt tirée des Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, p. 190, verſo.

» née de clochettes. Le Paradis & l'Enfer
» eſtoient diviſez par une riviere qui eſtoit
» entre deux, dans laquelle y avoit une
» barque conduite par Charon, nautonnier
» d'Enfer. A l'un des bouts de la ſalle, &
» derriere le Paradis, eſtoient les champs
» Elyſées, à ſçavoir un jardin embelli de
» verdure & de toutes ſortes de fleurs : &
» le ciel Empyrée qui eſtoit une grande roue
» avec les douze ſignes, ſept planetes, &
» une infinité de petites eſtoiles faites à jour,
» rendans une grande lueur & clarté par le
» moyen des lampes & flambeaux qui eſtoient
» artificiellement accommodez par derriere.
» Cette roue eſtoit en continuel mouvement,
» faiſant auſſi tourner ce jardin, dans lequel
» eſtoient douze Nymphes fort richement ac-
» couſtrées. Dans la ſalle ſe préſenterent plu-
» ſieurs troupes de Chevaliers errans armez
» de toutes picces, & veſtus de diverſes li-
» vrées, conduits par les Princes & Sei-
» gneurs; tous leſquels taſchans de gagner
» l'entrée du Paradis, pour puis après aller
» querir ces Nymphes au jardin, eſtoient
» empeſchez par les trois Chevaliers qui en
» avoient la garde, leſquels l'un après l'autre
» ſe préſentoient à la lice, & ayans rompu la
» pique contre leſdits aſſaillans, & donné le

» coup de coutelas, les renvoyoient vers
» l'Enfer où ils estoient trainez par ces Dia-
» bles. Cette forme de combat dura jusqu'à
» ce que tous les Chevaliers errans eurent
» esté combattus, & trainez un à un dedans
» l'Enfer, lequel fut puis clos & fermé. A
» l'instant descendirent du Ciel Mercure &
» Cupido portez par un coq, chantans &
» dansans. Le Mercure estoit cet *Etienne le*
» *Roy*, chantre tant renommé, lequel des-
» cendu en terre se vint présenter aux trois
» Chevaliers; & après un chant mélodieux,
» leur fit une harangue, laquelle parachevée,
» il remonta sur son coq toujours chantant,
» & fut reporté au Ciel. Lors les trois Che-
» valiers se leverent de leurs sieges, & tra-
» versans le Paradis, allerent ès champs Ely-
» sées querir les douze Nymphes, lesquelles
» ils menerent au milieu de la salle, où elles
» se mirent à danser un bal fort diversifié, &
» qui dura plus d'une heure. Le bal para-
» chevé, les Chevaliers, qui estoient dans
» l'Enfer, furent délivrez, & après se mirent
» à combattre, & rompre les picques en
» foule. La salle estoit toute couverte d'éclats
» de picques; & voyoit-on le feu sortir de
» tous costés des harnoys. Le combat fini, on
» mit le feu à des trainées de poudre, qui

» eſtoient autour d'une fontaine dreſſée quaſi » au milieu de la ſalle, d'où s'eſleva un bruit » & une fumée qui fit retirer chacun. Tel fut » le paſſetems (a) de ce jour, d'où l'on peut » conjecturer qu'elles eſtoient les penſées du » Roy & du conſeil ſecret parmi telles feintes. » On ſçait comme leurs flatteurs ont allego- » rizé depuis ſur tels jeux, diſans que le Roy » avoit chaſſé les Huguenots dans l'Enfer ».

(45) « Le Roy de Navarre, le Prince de » Condé, le Comte de la Rochefoucaut, & » pluſieurs autres Seigneurs & Gentilshommes

(a) « Le Jeudi (nous apprend le même Hiſtorien, » p. 195) furent dreſſées des lices dans le Louvre, » pour courir la bague, avec un eſchaffaut pour les » Dames. Là ſe préſenterent en pluſieurs troupes; en- » tre autres le Roy & ſon frere veſtus en *Amazones*; » le Roy de Navarre & ſa troupe veſtus à la Tur- » que, de grandes robes de drap d'or, & le turban en » teſte; le Prince de Condé & le jeune la Rochefou- » cault veſtus à l'eſtradiote avec robes de drap d'or: le » Duc de Guyſe & le Chevalier d'Angouleſme eſtoient » auſſy veſtus en *Amazones*: toutes leurs troupes, & » pluſieurs autres richement accouſtrées, ſe préſente- » rent ſur la lice: mais parce qu'il eſtoit trop tard, on » ne courut que deux ou trois coups; & fut (diſoit- » on) la partie remiſe au lendemain »... Nous ajou- terons que le lendemain l'Amiral fut aſſaſſiné.

» de la

» de la Religion, advertis de la bleſſure,
» (lit-on dans les Mémoires d'Eſtat ſous
» Charles IX, tom. 1, fol. 197 verſo) vin-
» drent incontinent viſiter l'Admiral... Sou-
» dain les Medecins & Chirurgiens furent
» appellez, entre autres Ambroiſe Paré,
» Chirurgien du Roy, fort expert en cet art.
» Ce Chirurgien commença par le doigt in-
» dice, lequel il coupa avec de grandes dou-
» leurs de l'Admiral : car pour n'avoir des
» ciſeaux aſſez aiguiſés, il fut contraint les
» ouvrir & ſerrer par trois fois : puis après il
» vint au bras gauche, faiſant des inciſions
» en deux endroits où la balle avoit traverſé.
» L'Admiral endura le tout avec un viſage
» conſtant, & merveilleuſement patient, tan-
» dis que ceux qui le voyoient ainſi deſcouper,
» ne pouvoient ſe contenir de pleurer à chau-
» des larmes... Bien peu de tems après, les
» Mareſchaux de Coſſé & de Damville le
» viennent voir, l'aſſurent que cet accident
» les trouble fort, & que de long-tems ne
» leurs advint choſe qui leur peſaſt tant ſur le
» cœur, *toutesfois que ſa conſtance & vertu*
» *accoutuſmée requéroit qu'il prinſt courage,*
» *& qu'il ſe monſtrat homme.* Alors l'Admiral
» adreſſant la parole au Mareſchal de Coſſé :
» *vous ſouvient-il pas*, dit-il, *de ce que je*

» *vous en disois il n'y a pas long-tems? Pour*
» *certain, il vous en pend autant à l'œil...*
» lors le Mareschal de Damville dit... *Mon-*
» *sieur, je ne veux pas entreprendre de vous*
» *consoler, & exhorter à constance & patience:*
» *vous estes celuy qui en donnez les enseigne-*
» *mens aux autres. Mais regardez, je vous*
» *prie, en quoy je me pourrai employer pour*
» *vous: je m'esmerveille d'où peut estre venu*
» *cecy...* L'Admiral luy respond: *Je n'ay*
» *personne pour suspect que M. de Guyse;*
» *toutesfois je ne le voudrois pas affermer* (a).
» Quelque tems après, continue l'Historien,
» (pag. 204 verso) le Conseil fut assemblé au
» logis (b) de l'Amiral. Le Vidame (c) de Char-
» tres insista avec grande véhémence qu'on
» portast (d) l'Amiral hors de Paris, & que ses

(a) Certifier.

(b) Il demeuroit rue Béthisy, dans une maison qu'on nomme aujourd'hui l'Hôtel St. Pierre, dans laquelle on voit encore la chambre où il fut tué. (Note de l'Abbé Mallet dans sa Traduction de Caterin Davila, in-4°., Tome I; p. 409.)

(c) Jean de Ferrieres, Seigneur de Maligni, neveu de François de Vendôme.

(d) Le Vidame de Chartres (remarque encore le même Historien, fol. 202, verso) « remonstra par
» beaucoup de paroles qu'il falloit vitement sortir de

» familiers & amis deſlogeaſſent avec, qu'il » apperçevoit d'heure à autre beaucoup de » choſes qui le mettoient en fort grand doute. » Au contraire, preſque tous les autres dé- » battoient qu'il ſe falloit contenter de de- » mander juſtice au Roy, & requérir que tous » ceux de Guyſe euſſent à ſortir de Paris, » pour autant qu'ils avoient trop grand crédit » envers le peuple. L'avis du Vidame fut re- » jetté, & l'autre approuvé par le Roy de » Navarre, le Prince de Condé, & pluſieurs » autres, voire d'autant plus que Teligni (a) » maintenoit que c'eſtoit faire tort au Roy » de révoquer en doute ſa fidelité & ſincerité,

» Paris, & tenir pour réſolu que c'eſtoit cy l'entrée de » la tragédie, laquelle ſe paracheveroit bientoſt »... Si l'on en croit Davila, Tome I, Liv. V, p. 412 de la Traduction de Mallet, « le Vidame de Chartres ouvrit » les avis les plus violens. Dans ces délibérations tu- » multueuſes (continue-t-il) on n'épargnoit ni le Roi, » ni la Reine mere, ni le Duc d'Anjou »... L'Anno- tateur de Davila prétend que c'eſt une calomnie, & que les Proteſtans ne ſongeoient qu'à ſe mettre hors de danger, ſans nuire à perſonne.

(a) « Teligny (dit la Popeliniere, Tome II, fol. 64, » verſo) plus incrédule qu'autre de la troupe, Bri- » quemaut extrémement affectionné à l'Amiral, & quel- » ques autres firent tant, que la demeure de l'Amiral » fut arreſtée & réſolue ».

» qu'il ſuffiſoit luy demander juſtice modeſte-
» ment & paiſiblement, & qu'il eſtoit à crain-
» dre que le Roy ne s'irriſtaſt, ſi l'on preſſoit
» tant les choſes... »

(46) Il eſt étonnant que le judicieux (a) Ecrivain, à qui nous ſommes redevables de *l'Eſprit de la Ligue*, ait dit (tom. 11, p. 6), en parlant du mariage de Teligni avec la fille de l'Amiral, que Teligni *étoit un ſimple Gentilhomme*. Brantome & le Laboureur (b) nous apprennent que l'ayeul (c) de Teligni ſe diſ-

(a) Il nous eſt d'autant plus permis de louer le mérite de cet Hiſtorien, dont le nom devroit être connu comme le ſont ſes ouvrages, que nous n'avons avec lui aucune relation.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, page 578.

(c) Dans les Mémoires de Bayard, Tome XV de la Collection, p. 341, le Loyal Serviteur le déſigne ainſi : *Le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, Capitaine ſaige & aſſeuré...* Nous remarquerons à ce ſujet que nous nous ſommes trompés dans la note *a* de la même page, en faiſant ce Seigneur de Teligny, père de celui qui épouſa la fille de l'Amiral de Coligny : il étoit ſon ayeul. Martin du Bellay s'exprime dans les mêmes termes que le Loyal Serviteur, ſur le compte du Seigneur de Téligny, qu'il nomme également le Séneſchal de Rouergue. (Liſez le Tome XVII de la Collection, p. 200 & 201.)

tingua sous les regnes de Louis XII & de ses successeurs, *qu'il fust Senefchal de Beaucaire, (noble charge dont en son tems s'estoit contenté Tanneguy du Chastel), qu'il gouverna l'Estat de Milan en l'absence de Lautrec, qu'à l'attaque de Bresse il menoit les coureurs de l'armée avec Bayard*... Le Laboureur ajoute que le jeune Teligni étoit allié à la maison de Condé, à celle de Montmorency, & à celle de Châtillon du quatre au trois. Le pere de Teligni, par des dépenses inconsidérées, ayant dissipé son patrimoine, la pauvreté étoit le seul obstacle apparent qui put l'empêcher d'aspirer à la main de la fille de Coligni. Teligni, par ses qualités extérieures, par son esprit doux, conciliant, & par l'amabilité de son caractere, répara les injustices de la fortune. Enveloppé dans le massacre de la St. Barthelemy, les honnêtes gens des deux partis le pleurerent. L'Amiral, qui savoit apprécier les hommes, le jugea digne de faire le bonheur de Louise de Coligni sa fille. On en voit la preuve dans son testament, daté d'Archiat le 6 Juin 1569. « Suivant les propos, y lit-on, (a) que j'ay » tenus à ma fille aisnée, je luy conseille pour » les raisons que je luy ai dites à elle-mesme,

(a) Preuves du Livre II de l'Histoire de la Maison de Coligny, par du Bouchet, p. 550.

» d'eſpouſer M. de Teligni *pour les bonnes &*
» *rares parties que je connois en luy*; & ſi elle
» le fait, je l'eſtimeray bien heureuſe; mais
» en ce fait, je ne veux uſer d'authorité ni
» commandement de pere : ſeulement je l'ad-
» vertis que l'aymant, comme elle a peu
» cognoiſtre que je l'ayme, je luy donne ce
» conſeil, pource que je penſe que ce ſera
» ſon bien & contentement, *ce que l'on doit*
» *plutoſt chercher en toutes choſes que les*
» *grands biens & richeſſes*... » Louiſe de Coligni ne gouta pas long-tems les douceurs d'un hymen (a) ſi bien aſſorti. Elle étoit en Bourgogne, lorſqu'elle apprit la fin tragique de ſon époux. Elle ſe ſauva en Suiſſe avec ſes freres & ſa belle-mere. Vers 1583, Guillaume, Prince d'Orange, devint veuf. Les vertus de Madame de Teligni le déterminerent à l'épouſer. L'adverſité ſembloit attachée aux pas de cette femme reſpectable. On avoit égorgé

(a) Voici le portrait qu'a fait de cette Dame Aubery du Maurier, dans ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, p. 178. « Louiſe de Coligny
» gagnoit l'amour de chacun par une parole douce &
» charmante, & l'eſtime générale par un raiſonnement
» fort & une bonté angélique. Elle étoit bien faite de
» ſa perſonne, quoique ſa taille fût petite. Ses yeux
» étoient beaux, & ſon teint extraordinairement vif.

ſon premier mari : le ſecond, peu de tems après leur union, fut aſſaſſiné ſous ſes yeux. Il lui laiſſa un fils connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Fréderic Henri, Prince d'Orangé.

(47) Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes s'eſt trompé, en plaçant au Dimanche la viſite que le Roy fit à l'Amiral. Tous les Contemporains (a) atteſtent que le maſſacre s'exécuta la nuit du Samedi au Dimanche 24 Août, Fête de St. Barthelemi. Il paroît même que ce fut vers deux heures du matin qu'on inveſtit la maiſon de l'Amiral. « A minuit » (dit (b) d'Aubigné) la Reine, qui craignoit » au Roy quelque mutation, deſcend dans la » chambre de ſon fils, où ſe trouverent les » Ducs de Guyſe, de Nevers, Birague, Ta- » vannes & le Comte de *Raiz*, tous menez » là par *Monſieur* : ayant trouvé le Roy en » quelque doute, la Reine, entre autres pro- » pos pour l'encourager, y apporta ces pa-

(a) Liſez la Popeliniere, Tome II, fol. 65, Davila, traduction de Mallet, Tome I, in-4°., p. 413, l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 430, les Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, fol. 207, verſo, les Mémoires de Cheverny, Tome I, p. 35, &c.

(b) Hiſtoire univerſelle, Tome II, Livre I, Chap. IV.

» roles... Vaut-il pas mieux, dit-elle, déchi-
» rer ces membres pourris que le sein de
» l'Eglise, épouse de nostre Seigneur? Elle
» acheva par un trait pris aux Sermons de
» l'Evêque de Bitonte (a), en le citant...
» *Che pieta lor ser crudele, che crudelta lor*
» *ser pietosa...* »

Ce qu'on vient de lire prouve que la visite de Charles IX, chez l'Amiral, est antérieure au Dimanche. Elle eut lieu le Vendredi (b), selon l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX. « Sur les deux heures
» après-midy (c), le Roy se mist en chemin ac-
» compagné de la Reyne sa mere, de ses deux
» freres, du Duc de Montpensier, du Cardinal

(a) Cet Evêque de Bitonto s'appelloit Cornelio Musso : on prétend qu'il étoit bâtard, & qu'un jour le Pape, à qui il faisoit sa Cour pour devenir Cardinal, lui ayant objecté le défaut de sa naissance, il répondit au Pontife : *V. S. a fatto tanti altri Cardinali asini, che possebo far un mulo...* En 1584 & 1587 on traduisit en François plusieurs sermons Italiens de cet Evêque de Bitonto. (Remarques sur le Chap. VI de la Confession de Sancy, Journal de Henri III, Tome IV, p. 369.)

(b) En réfléchissant sur les détails de cette entrevue, on aime à en reculer la date; il nous semble qu'il est permis de présumer que Charles IX n'étoit pas encore déterminé à l'horrible catastrophe qui bientôt va suivre.

(c) Tome I, p. 200 & suiv.

» de Bourbon, des Mareſchaux de Damville,
» Tavannes & de Coſſé, du Comte de Retz,
» des Sieurs de Thoré & de Méru (a); &
» peu après y vint auſſy Gonzague, Duc de
» Nevers. Du commencement, le Roy fiſt
» ſortir de la chambre tous les domeſtiques
» de l'Amiral, excepté Teligny, & celuy qui
» eſchappa des maſſacres, lequel aſſiſtoit à
» l'Amiral, & qui prenoit ſoigneuſement
» garde à tout ce qui ſe faiſoit & diſoit lors...
» Après que le Roy, ſelon ſa couſtume, euſt
» bénignement ſalué l'Amiral, & l'interro-
» geant doucement, *comme il ſe portoit*;
» l'Amiral reſpondit avec une ſinguliere mo-
» deſtie... *Sire, je vous remercie, autant hum-*
» *blement qu'il m'eſt poſſible, de l'honneur qu'il*
» *plaiſt à Voſtre Majeſté me faire, & de tant*
» *de peine que vous prenez pour moy...* Le
» Roy luy ayant declaré qu'il s'esjouiſſoit de
» le voir ſi conſtant, & le priant d'avoir bon
» courage, l'Amiral commença à dire...
» *Sire, je n'ignore point que cy après (s'il*
» *plaiſt à Dieu que je meure) pluſieurs ca-*
» *lomnieront mes actions; mais Dieu devant*
» *le trône duquel je ſuis preſt de comparoir,*

(a) Les Sieurs de Thoré & de Méru étoient fils du Connétable Anne de Montmorency. (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 341.)

» *m'eſt teſmoin que j'ai toujours eſté fidele &*
» *affectionné ſerviteur de Voſtre Majeſté &*
» *de voſtre Royaume, que je n'ay jamais rien*
» *eu en plus grande recommandation que le*
» *ſalut de ma patrie conjoint avec la gran-*
» *deur & l'accroiſſement de votre Eſtat; &*
» *combien que pluſieurs ayent* (a) *taſché de*

(a) En conſignant ici les proteſtations de l'Amiral ſur ſa fidélité au milieu des troubles où il avoit joué un ſi grand rôle, nous avons cru que le Lecteur ne verroit pas indifféremment ce qu'il déclara à ce ſujet dans ſon teſtament, en date d'Archiac, le 6 Juin 1569. « Et pource que je ſçay que l'on m'a voulu taxer que » j'ay eu deſſein d'attenter aux perſonnes du Roy, de » la Reyne & de Meſſieurs, freres du Roy, je proteſte » devant Dieu que je n'ay jamais eu cette envie, ne » volonté... Et pource qu'on m'a auſſi voulu accuſer » d'ambition en la priſe des armes que j'ay faite avec » ceux de la religion réformée, je fais la meſme pro- » teſtation que le ſeul zele de la religion me les a » fait prendre, avec ce que je craignois ma vie... Et » que ſi j'ay pris les armes, ce n'a point eſté contre le » Roy, mais contre ceux qui tyranniquement ont con- » traint ceux de la religion réformée de les prendre, » pour garantir leurs vies, ce que j'ay peu faire avec » plus ſaine conſcience, que je ſçavois que c'eſtoit » contre la volonté du Roy: car j'ay pluſieurs lettres » & inſtructions qui en font foy ». (Preuves du Liv. II de l'Hiſtoire de la Maiſon de Coligny, par du Bouchet, p. 548 & 549.)

» *me charger du crime de félonnie & rebellion,*
» *toutesfois le fait, sans que j'en parle, dé-*
» *montre assez à qui il faut attribuer la cause*
» *de tant de maux : derechef j'appelle à Dieu*
» *tesmoin de mon innocence, & le prie & reprie*
» *vouloir estre juge entre moy & mes accusa-*
» *teurs, ce que je m'assure qu'il fera selon sa*
» *justice.* »

Selon l'Historien, dont nous avons emprunté les expressions, l'Amiral s'étendit ensuite sur le peu de bonne foi avec laquelle on observoit les Edits de pacification : il s'en plaignit également à la Reine mere. L'un & l'autre lui promirent justice. « *Je voy* (dit le » Roy) regardant l'Amiral, *que vous vous* » *esmouvez un peu trop en parlant : cela pour-*
» *roit nuire à vostre santé : vous estes blessé*
» *vifvement : je sens la douleur de vostre*
» *playe ; mais par la mort Dieu je vangeray*
» *cet outrage* (a) *si roidement, qu'il en sera*

(a) On prétend que Louviers-Maurevel, auteur de cet assassinat, étoit porteur d'une phisionomie si sinistre, qu'en 1573, ayant suivi le Maréchal de Retz, Ambassadeur en Angleterre, un Seigneur Anglois le fixa, & le reconnut sans l'avoir jamais vu. *Je gage*, s'écria-t-il, *que voilà le bourreau qui a tué l'Amiral.* (Remarques sur le Chap. VIII de la Confession de Sancy, par le Duchat, p. 437.)

» *mémoire à jamais*..... Cela dit, le Roy & » la Reyne mere approcherent plus près de » l'Amiral, & parlerent quelque tems fort » bas enſemble : celuy qui eſtoit près du lit, » ne put entendre autre choſe, ſinon que ſur » la fin la Reyne mere dit, *combien que je ne* » *ſois qu'une femme, ſi ſuis-je d'avis qu'on y* » *pourvoye de bonne heure*... Le Roy (conti- » nue l'Hiſtorien) vouluſt voir la balle dont » avoit eſté bleçé l'Amiral, laquelle eſtoit de » cuivre, & s'enquit s'il avoit beaucoup ſouf- » fert, quand on luy coupa le doigt, & la » partie du bras offenſé ; & comme Cornaton, » qui monſtroit ladite balle, euſt auſſi ſa man- » che toute encore enſanglantée, parce qu'il » tenoit le bras de l'Amiral quand on le pan- » ſoit, le Roy demanda ſi c'eſtoit du ſang de » l'Amiral, & ſi beaucoup de ſang eſtoit ſorty » de ſes playes ; adjouſtant, après la réponſe » de Cornaton, *qu'il ne ſçavoit au monde* » *homme plus magnanime & conſtant que l'A-* » *miral.* Puis en rendant la balle, la Reyne » mere la voulut voir, & dit, *je ſuis bien aiſe* » *que la balle n'eſt point demeurée dedans ; car* » *il me ſouvient que, lorſque M. de Guyſe fut* » *tué devant Orléans, les Medecins me dirent* » *quelquefois, que ſi la balle étoit hors, encore* » *qu'elle euſt eſté empoiſonnée, il n'y avoit*

» *danger de mort*... Lors Cornaton reſpon-
» dit... *Nous ne nous ſommes pas contentez*
» *de cela, Madame; car voulans prévenir ce*
» *danger, nous avons donné un breuvage à*
» *M. l'Amiral, pour empeſcher la force de la*
» *poiſon, ſi d'avanture il y en avoit*... ».

(48) « Ce Seigneur, (lit-on dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. LII), aimé du Roi pour ſa politeſſe & l'enjouement de ſon eſprit, avoit plaiſanté avec ce Prince juſques bien avant dans la nuit, & s'étoit retiré chez lui. La Barge, Officier Auvergnat, vint frapper à ſa porte, en lui diſant qu'il avoit à lui parler de la part de Sa Majeſté. La Rochefoucault ordonne qu'on le faſſe entrer. Apperçevant des gens maſqués (a), il croit que le Roi eſt de la partie, & que pour s'amuſer, il vient lui donner des coups de fouet. Il demande qu'on le traite humainement. Mais il ne tarda pas à ſentir ſon erreur. Ses aſſaſſins, après avoir

(a) Selon l'Auteur des Mémoires de l'Eſtat de France, p. 211, « un de ces maſquez (valet de chambre » du Duc d'Anjou) tua la Rochefoucault par le com-» mandement de ſon maiſtre »... Le Comte de Nancey avoit refuſé cette horrible commiſſion.

pillé la maiſon (a) de cet infortuné Seigneur le maſſacrerent à demi-nud.

(49) « Celuy qui a eſté teſmoin (raconte » un Hiſtorien (b) Proteſtant), interrogé par » l'Admiral que vouloit dire (c) ce tumulte, » luy dit : *Monſeigneur, c'eſt Dieu qui nous* » *appelle*... L'Admiral reſpond alors : *il y a* » *long-tems que je me ſuis diſpoſé à mourir*;

(a) On verra dans les Mémoires de Brantôme cette anecdote racontée de la manière la plus piquante. (Article de l'éloge de Charles IX.)

(b) Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, p. 208 & ſuiv.

(c) « Le bruit qui ſe faiſoit (dit l'Auteur de la vie » de Gaſpard de Coligny, Liv. V, p. 420), & les » coups de piſtolet qui ſe tiroient, ayant réveillé l'A- » miral, il prit ſa robe-de-chambre, & s'eſtant jetté à » terre, pour demander pardon à Dieu, il dit à Merlin, » ſon Miniſtre, *que ſon heure étoit venue, & qu'il fit la* » *priere.* Merlin qui n'avoit pas tant de réſolution que » luy, ſe le fit dire deux fois; ce que voyant l'Ami- » ral; *Eh bien, mes amis*, lui dit-il, & à quelques au- » tres domeſtiques qui étoient accourus dans ſa chambre, » *ſauvez-vous : car pour moy c'en eſt fait; & il y a long-* » *tems que je ſuis préparé à la mort*... En effet, ſans pa- » roître aucunement troublé, il ſe mit à continuer les » prieres, & fut abandonné de ſon Miniſtre & de tous » ſes domeſtiques, à la réſerve d'un ſeul qui ne le vou- » lut jamais quitter ».

» *vous autres, ſauvez-vous, s'il eſt poſſible;*
» *car vous ne ſçauriez garantir ma vie : je*
» *recommande mon ame à la miſéricorde de*
» *Dieu*... Tout ſoudain tous ceux qui eſtoient
» en la chambre, excepté un ſien fidele ſervi-
» teur, nommé Nicolas Muſſ Trucheman pour
» la langue Allemande, monterent au ſommet
» de la maiſon, & ayans trouvé une feneſtre
» ſur le toict, commençerent à ſe ſauver; mais
» la pluſpart furent tuez au logis proche de
» celuy de l'Admiral... Cependant Coſſeins
» ayant oſté tout ce qui empeſchoit le paſ-
» ſage, fiſt entrer quelques Suiſſes de la garde
» du Duc d'Anjou (car ils eſtoient veſtus de
» noir, de blanc & de verd); iceux rencon-
» trans quatre autres Suiſſes ſur les degrez, ne
» leurs toucherent point. Mais Coſſeins armé
» d'un corps de cuiraſſe, avec la rudache au
» poing, & l'eſpée nue, ſitoſt qu'il les apper-
» çeut, commande à un de ſes harquebou-
» ziers, qui le coſtoyoient, de tirer, ce qu'il
» fiſt, & tua l'un deſdits Suiſſes. Lors ils en-
» fonçerent la porte de la chambre de l'Ad-
» miral, en laquelle entrerent un nommé
» Beſme, Coſſeins, un Picard nommé le
» Capitaine Attin, Sarlaboux & quelques
» autres... Beſme s'adreſſant à l'Admiral, &
» luy tendant la pointe de l'eſpée nue, com-

» mença à dire : *n'eſt-tu pas l'Admiral? C'eſt*
» *moy*, reſpondit-il, avec un viſage paiſible
» & aſſeuré, comme les meurtriers meſmes
» l'ont confeſſé : puis regardant l'eſpée deſ-
» gainée, *jeune homme*, dit-il, *tu devrois*
» *avoir eſgard à ma vieilleſſe & à mon infir-*
» *mité; mais tu ne feras pourtant ma vie plus*
» *briefve*... Beſme, deſpitant Dieu, donna
» un coup d'eſtoc dans la poitrine de l'Ad-
» miral, puis rechargea ſur la teſte. Chacun
» des autres luy donna auſſi ſon coup, tel-
» lement qu'il tomba par terre tirant à la
» mort. Le Duc de Guyſe, qui eſtoit de-
» meuré en la baſſe cour avec les autres
» Seigneurs Catholiques, oyant les coups,
» commence à crier... *Beſme, as-tu achevé?*
» *C'eſt fait*, dit-il : lors le Duc de Guyſe
» répliqua... *Monſieur le Chevalier* (a) *ne le*
» *peut croire, s'il ne le void de ſes yeux : jette-*

(a) Ce Chevalier étoit Henri d'Angoulême, fils naturel du Roi Henri II, & d'une Dame Ecoſſoiſſe, de la Maiſon de Leviſton, nommée Flamin. Il fut depuis Grand-Prieur de France, Gouverneur de Provence, & Amiral des mers. On l'appelloit alors le Chevalier d'Angoulême. Quelques modernes lui ont imputé ce que l'Auteur des Mémoires ſur l'Eſtat de France ſous Charles IX, met ſur le compte du Duc de Guiſe, par rapport au cadavre de l'Amiral qu'il foula aux pieds.

» *le par*

» *le par la feneſtre!*.. Lors Beſine & Sarla-
» boux leverent le corps de l'Admiral, & le
» jetterent par la feneſtre en bas : or, d'autant
» que le coup qu'il avoit reçeu en la teſte,
» & le ſang qui luy couvroit le viſage, em-
» peſchoit qu'on ne le cogneuſt; le Duc de
» Guyſe ſe baiſſant deſſus, & luy torchant le
» viſage avec un mouchoir, dit : *je le connoy;*
» *c'eſt luy meſme*... Puis ayant donné un coup
» de pied au viſage de ce pauvre mort, que
» tous les meurtriers de France avoient tant
» redouté, lorſqu'il vivoit, il ſort de la porte
» du logis avec tous les autres; puis s'eſcriant,
» dit... *Courage, ſoldats! Nous avons heu-*
» *reuſement commencé : allons aux autres; car*
» *le Roy le commande;* & repétoit ſouvent à
» haute voix ces paroles... *Le Roy le com-*
» *mande : c'eſt la volonté du Roy, c'eſt ſon*
» *exprès commandement*... Incontinent après
» l'horloge du (a) Palais ſonna; & com-
» mença-t-on à crier que les Huguenots
» eſtoient en armes, & ſe mettoient en effort
» de tuer le Roy. Un Italien, de la garde du
» Duc de Nevers, coupa la teſte à l'Admi-
» ral (b), qui fuſt portée au Roy & à la

(a) La cloche de St. Germain-l'Auxerrois avoit donné le premier ſignal.

(b) « Un Italien, dit l'Hiſtorien de Gaſpard de Co-

» Reyne mere, puis embaumée & envoyée à » Rome (a), au Pape & au Cardinal de Lor- » raine. La populace eſtant ſurvenue là deſ-

» ligny, p. 421, luy avoit coupé la teſte, qu'il avoit » portée à la Reine mere, laquelle l'envoya au Pape, » d'autres diſent au Roi d'Eſpagne ». La Popeliniere, folio 67, verſo, ſe contente de rapporter *qu'on lui coupa la teſte, qu'on garda.* « Le corps de l'Amiral (lit-on dans Davila, Tome I, Livre V, page 418), » que le peuple forcené avoit tiré de l'écurie, où on » l'avoit jetté, fut expoſé d'abord à mille indignités. » La populace, à qui ſon nom étoit en exécration, lui » coupa la tête & les mains, & le traîna par les rues à » Monfaucon, lieu où l'on expoſe les criminels, & » où on le pendit au gibet par un pied. Quelques » jours après, aux acclamations de cette multitude, on » alluma au-deſſous du cadavre du feu qui le conſuma » à moitié; & ces outrages durerent juſqu'à ce que le » Maréchal de Montmorency fit enlever de nuit les » reſtes du corps, & les fit enterrer en ſecret à Chan- » tilly »....

(a) Dans les notes de la Henriade, p. 27 & 29, Edit. de 1756, on lit ce qui ſuit : « Les Proteſtans » prétendent que Catherine de Médicis envoya au Pape » la tête de l'Amiral : le fait eſt plus que douteux : » mais il eſt ſûr qu'on apporta ſa tête à cette Reine, » avec un coffre plein de papiers »... Nous nous permettrons d'obſerver que la ſeconde anecdote ne nous paroît pas mieux prouvée que la première. Selon Capi-Lupi, on fit à Rome de grandes réjouiſſances en apprenant la nouvelle du maſſacre; & d'un autre côté, ſi

» ſus, coupa les mains & les parties honteuſes
» de ce corps, lequel, ainſy mutilé & ſan-
» glant, fut trainé par ces canailles l'eſpace
» de trois jours par toute la ville, & finale-
» ment porté au gibet de Montfaucon, où ils
» le pendirent par les pieds... »

(50) Le Vicomte de Tavannes s'attribue, comme on le voit, l'honneur d'avoir ſauvé la Neufville, & pluſieurs autres chefs du Proteſtantiſme. Par rapport au premier, ſon récit ſe trouve en contradiction avec Brantôme qui dit (a) expreſſément que la Neufville, perçé de coups, ſe jetta entre les jambes du Maréchal de Tavannes, s'écriant... *Ah! Monſieur, ayez pitié de moy, & comme grand Capitaine que vous êtes en tout, ſoyez-moy auſſi miſéricordieux!... Tavannes* (ajoute-t-il) *le ſauva & le fit panſer...* Il nous ſemble que ce la Neufville pourroit bien être Antoine de Neufville, Baron de Magnac, dont parle le Duchat dans ſes remarques ſur le chap. VII de la confeſſion de Sancy, pag. 186.

Le ſecond ſeroit-il François de Bethune,

l'on en croit Brantome, le Pape Grégoire XIII pleura le ſort de tant d'infortunés.

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. II, p. 525.

Baron de Roſny, pere du célebre Duc de Sully, celui qui diſoit.... *Si les nôces du Roi de Navarre ſe font à Paris, les livrées en ſeront vermeilles....*

Nous préſumons que le troiſieme appellé *Baignac* dans les Mémoires de Tavannes, étoit Philippe de Montaut, Baron de Beynac, Chambellan du Roi de Navarre. (Voyez la note de la pag. 385 du tom. XXIII de la collection).

Si le quatrieme a été Charles de Beaumanoir, Baron de Lavardin, le texte des Mémoires devient ſuſceptible de difficulté. Par la maniere dont l'Auteur s'exprime, on ſuppoſeroit qu'il aida à Lavardin à ſe ſauver. Mais il eſt conſtaté que ce Seigneur, auſſi diſtingué par ſa naiſſance que par ſon courage, étoit un des premiers déſignés ſur la liſte des proſcrits, & qu'il fut maſſacré. (Liſez les additions aux Mémoires de Caſtelnau, tom. II, pag. 581), & Davila, tom. I, page 416, trad. de Mallet, &c.

(51) Le Vicomte de Tavannes, par ces mots, fait alluſion à la défiance que Henry IV lui témoigna conſtamment. Il en rejette la cauſe ſur l'anecdote particuliere qu'il raconte ici, & ſur le mal que le Maréchal ſon

pere avoit fait aux Proteſtans. Sans doute ces motifs ont pu influer ſur l'ame de Henry, quelque grande, quelque généreuſe qu'elle fut. On oublie difficilement qu'on a été perſécuté. Mais le dévouement du Vicomte de Tavannes, au parti de la Ligue, étoit un de ces griefs de Henri IV, dont il falloit parler. Lorſqu'aux Mémoires de Guillaume de Saulx, comme nous l'avons annoncé dans la notice, nous réunirons les fragments de ceux du Vicomte de Tavannes qu'il a intercalés au milieu du texte des Mémoires de ſon pere, on jugera bien mieux ſi notre remarque eſt juſte.

(52) « Le Roi de Navarre (a) réſolu de » s'accommoder au tems, plia le premier, » & montra moins de difficulté & plus de » franchiſe à ſe réunir à l'Egliſe Romaine. » Le Prince de Condé, malgré ſa jeuneſſe, » mais peut-être par défaut de lumieres, » marquoit plus d'opiniâtreté. Les raiſons ou » les menaces n'avoient encore (b) pu l'é-

(a) Davila, Hiſt. des guerres civiles, Tome I, p. 424, traduction de Mallet.

(b) Dès le jour du maſſacre, Charles IX avoit exigé que le jeune Prince fit abjuration. « Charles in- » digné de ſa reſponſe, commença à l'appeller rebelle,

» branler... Enfin, le Roi irrité de ſon obſti-
» nation & de ſa hauteur, voulut faire une
» derniere tentative. Il le fit venir; & ne lui
» dit que ces trois mots, mais d'un air & d'un
» ton menaçant... *Meſſe, mort, ou Baſtille...*
» Le Prince abjura : les autres Princes & les
» Seigneurs (a) Proteſtans qui avoient
» échappé à cette boucherie, ſuivirent ſon
» exemple ».

(53) Tavannes évalue à deux mille le nombre de ceux qui furent maſſacrés à Paris. La Popeliniere le réduit à mille; mais doit-on prendre pour guides les calculs de ce dernier qui, dans le récit de cet événement, s'épuiſe en longs raiſonnemens pour le juſtifier, fait parade de bel eſprit, & ſemble ſe complaire à exercer ſon imagination ſur ce ſujet lugubre? Afin que le Lecteur juge ſa maniere, détachons un fragment des enluminures poétiques dont il a voulu orner la matiere. Voici com-

» ſéditieux, & fils de ſéditieux, le menaçant de luy
» faire trancher la teſte, ſi dans trois jours il ne ſe
» raviſoit.. (Mémoires de l'Eſtat de France ſous Char-
les IX, Tome I, fol. 210, verſo.)

(a) Parmi ces derniers, on comptoit le Seigneur d'Acier, le Vicomte de Lavedan, Duras, Bouchavannes, Grammont, &c.

ment il (a) peint la mort du brave de (b) Piles qui s'étoit signalé au siége de St. Jean d'Angely... « Le Baron de Piles, Périgordin, » qui, sorty du printems de son âge, entroit » en son bouillant esté, pour luy rendre la » main preste & soudaine à tous hazards, » avoit plus de cœur à se plaindre que de » force à résister, & moins de sagesse à patien- » ter son infortune : jettant courtes larmes, » néanmoins à si longs soupirs, & despitant » les Auteurs d'iceux avec les instrumens de » leur volonté, tomba parmy les espieux &

(a) Tome II, fol. 65, verso.

(a) Quelle différence entre ce récit & celui de l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, p. 209, verso. « Quand Piles, dit-il, qui estoit » extrêmement hay, pour avoir fait recevoir une honte » à tous les Catholiques devant St. Jean d'Angeli, se » vid parmy la troupe des meurtriers, & apperçut les » corps de ceux qu'on avoit jà massacrés, il commença » à crier tant qu'il peut, appellant à son ayde la fidé- » lité du Roy... Il prend un manteau de grand prix » qu'il portoit, & le présentant à quelqu'un de sa » connoissance... *Piles vous donne cela* (dit-il), *sou-* » *venez-vous cy-après de la mort de celuy qu'on fait mou-* » *rir tant indignement !... Mon Capitaine*, répondit l'au- » tre, *je ne suis point de la troupe, & vous remercie de* » *vostre manteau*... A l'instant Piles fut percé, & tomba » mort ».

» hallebardes de la garde du Roy, leſquelles
» luy faiſant rendre le dernier ſouſpir de ſa
» vie, finirent avec le cours de ſes ennuis,
» ſes jeunes, mais hautains deſirs, qui ne luy
» eſloient que menues penſées, & encore en
» herbe, pour produire quelque belle fleur à
» l'avenir... »

Abandonnons cet Ecrivain, pour en interroger un (a) autre, qui ſavoit que le burin de l'Hiſtoire doit être manié avec gravité. Celui-ci nous apprend « que, pendant les deux pre-
» miers jours, il périt dans la Capitale plus de
» dix mille perſonnes, & entre autres plus de
» cinq cent (b) Seigneurs, Gentilshommes &

(a) Davila, Hiſtoire des guerres civiles, Tome I, p. 417, traduction de Mallet.

(b) Il y eut peu de familles en France qui n'euſſent à pleurer des morts. Parmi les gens de marque, nous citerons le Colonel Montaumar (ou plutôt Montamat, frère de Fontrailles), un fils du Baron des Adrets, Pluviant, Baudiſné, frère du Seigneur d'Acier, la Place, Premier-Préſident de la Cour des Aydes, Francourt, Chancelier du Roi de Navarre, Caumont de la Force, de Lévi, &c. On remarqua que Guerchy, Lieutenant de l'Amiral, & Taverny, Officier de la Connétablie, furent les ſeuls qui vendirent chérement leur vie. On a encore remarqué qu'il n'y eut dans ce maſſacre qu'un ſeul acte de généroſité. C'eſt celui que Veins, Gentilhomme Catholique, exerça envers de

» Officiers de la premiere diſtinction, qui, » de toutes les Provinces, s'étoient rendus à » Paris, pour aſſiſter au mariage du Roi de » Navarre... On exerça (continue-t-il) dans » les Provinces les mêmes cruautés dont on » avoit donné le ſignal à Paris. Les bornes » d'un abrégé ne permettent pas de détailler » tous ces événemens tragiques : il nous ſuffit » de dire (a) que, dans l'eſpace de peu de » jours, il périt plus de quarante mille Hu- » guenots... »

Les Ecrivains Proteſtans confirment le récit de Davila, qui ne doit pas être ſuſpect. Ils ont recueilli ſoigneuſement les particularités de ces divers maſſacres. Il eſt impoſſible de les lire dans les Mémoires de l'Eſtat de France

Regnier, Gentilhomme Calviniſte, ſon ennemi. Cette anecdote eſt ſi bien racontée dans l'Eſprit de la Ligue, Tome II, p. 47, que nous y renvoyons le Lecteur.

(a) Les Mémoires de Sully portent à ſoixante-dix mille le nombre de ceux qui furent maſſacrés à Paris & dans les Provinces. Perefixe dans ſon Hiſtoire de Henri IV, va encore plus loin, puiſqu'il le fait monter à cent mille. Le Père Griffet, dans ſes Obſervations ſur le Tome X de l'Hiſtoire de France, par Daniel, p. 577, s'efforce de démontrer l'exagération de ces calculs. Quelqu'ait été la quantité de ceux qu'on égorgea elle ne fut certe que trop conſidérable.

ſous Charles IX, ſans que le cœur ſoit oppreſſé. Pluſieurs de ces faits fuſſent-ils exagerés, ceux que l'on ne conteſte pas, ſuffiſent pour inſpirer l'horreur & l'indignation. « Teligni (lit-on dans ces Mémoires, tome I, » page 211) fut veu ſur le toict d'une maiſon » par pluſieurs courtiſans, & quoiqu'ils euſ- » ſent charge de le tuer, ils n'eurent oncques » la hardieſſe de ce faire en le voyant, tant » il eſtoit de douce nature & aimé de qui le » cognoiſſoit. Depuis il fut trouvé au grenier » du logis du Sieur de Chaſteauneuf par quel- » ques ſoldats qui luy demanderent ſon nom, » & le laiſſerent. Mais il en revint d'autres » qui le tuerent..... Ces derniers ſoldats » eſtoient de la garde du Duc d'Anjou, & » leur fuſt commandé par Larchan, leur Ca- » pitaine, de faire ce coup, encore que ledit » Larchan euſt auparavant grande familiarité » avec Teligni... Le Marquis de Renel, frere » du Prince de Porcian, fut chaſſé tout en » chemiſe juſques à la riviere de Seine par » des ſoldats & le peuple, & là fait monter » ſur un petit bateau, fut tué par Buſſy d'Am- » boiſe ſon couſin (a), accompagné du fils du

(b) Ce meurtre eſt également imputé à Buſſy d'Amboiſe par le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire ſur les Mémoires du Maréchal ſon père. Ce font

» Baron des Adrets... Le Sieur de Brion,
» Gouverneur du petit Marquis de Conty,
» oyant ce bruit, prinſt incontinent ſon petit
» maiſtre tout en chemiſe; & comme il le
» vouloit porter plus à l'eſcart, il rencontra
» les meurtriers qui luy arracherent ce petit
» Prince, en la préſence duquel, qui pleuroit
» & prioiſt qu'on ſauvaſt la vie à ſon Gouver-
» neur, il fut maſſacré, & ſon poil tout blanc

là les triſtes effets des guerres civiles, particulièrement de celles où la différence des religions influe. On conçoit juſqu'à quel dégré de barbarie l'eſprit de parti peut porter les hommes, lorſqu'on ſe rappelle le fait ſuivant, conſigné dans les Diſcours politiques & militaires du Sieur de la Noue, p. 345. « Un Gentilhomme » Eſpagnol, *dit-il*, m'a raconté que, lorſque le fort » de Bac à Frezin fut pris ſur les François, il y eut » un ſoldat Wallon qui, s'étant trouvé dedans, fut » fait priſonnier; & comme le ſupérieur euſt commandé » qu'on tuaſt tout, le propre frere dudit ſoldat, qui » eſtoit au camp Eſpagnol, s'avança, & monſtrant une » contenance cruelle, dit: *Il ne faut point que ce meſ-* » *chant traiſtre à ſon Roy meure d'autres mains que des* » *miennes*;.. & ſon ire ne fut point aſſoupie qu'après » luy avoir pluſieurs fois paſſé l'eſpée dans les entrail- » les, encor que pitoyablement il ſe proſternât de- » vant luy. Quand le mort euſt eu quatre fois plus de » coulpe, ſi eſt-ce que le meurtrier devoit avoir hor- » reur de ſouiller ſes mains dans le ſang fraternel »...

» de vieilleſſe teint de ſang, & puis traiſné » par les fanges...

» Le papier pleureroit (ajoute le même » Ecrivain) ſi je récitois les blaſphêmes hor- » ribles qui furent prononcez par ces monſ- » tres pendant la fureur de tant de maſſa- » cres ».

En réuniſſant ces détails, nous avons ſenti plus d'une fois la plume vaciller entre nos mains. Mais nous ne pouvons nous empêcher de terminer cette obſervation par le tableau le plus pittoreſque en ce genre que nous connoiſſions : laiſſons l'Auteur (a) parler lui-même... « Que le Lecteur ſe repréſente ici » une grande Ville en laquelle près de 60 » mille hommes, avec les piſtoles, eſpieux, » coutelas, poignards, couſteaux, & autres » tels inſtrumens ſanglans, couroient, reniant » & deſpitant la ſacrée majeſté de Dieu, par » les rues & dedans les maiſons, où ils maſſa- » croient cruellement tous ceux qu'ils ren- » controient, ſans avoir eſgard à eſtat, con- » dition, ſexe, ni aſge, les rues pavées de » corps détaillez, les portes & entrées des » maiſons, palais & lieux publics, teintes » de ſang : une tempeſte horrible de huées » des meurtriers, meſlées parmy les conti-

(a) Hiſt. des cinq Roys, p. 433 & 434.

» nuels coups de piſtoles & harquebuzes,
» les pitoyables cris de ceux qu'on bourre-
» loit, les corps jettez par les feneſtres ſur
» les carreaux, trainez par les boues avec
» des hurlemens & ſifflemens eſtranges, les
» bris des portes & feneſtres enfoncées à
» coups de haches, de cailloux, & autres
» efforts impétueux, les pillages & ſaccage-
» mens des maiſons, les charettes traînantes,
» tantoſt le butin, tantoſt les monçeaux de
» corps deſpecez qu'on jettoit dans la riviere
» de Seine toute rouge du ſang, qui auſſi
» ruiſſeloit par la Ville, nommément en la
» cour du Louvre, maiſon du Roy & au-
» près ».

(54) C'eſt par anticipation que l'Auteur des Mémoires l'appelle le Maréchal de Biron. Il ne parvint à cette dignité que ſous le régne ſuivant. Il s'en faut bien que Brantôme s'accorde avec l'Auteur des Mémoires ſur l'obligation prétendue que Biron, dans cette circonſtance, dut avoir au Maréchal de Tavannes. Brantôme, au contraire, déclare que Tavannes dans pluſieurs occaſions avoit maltraité Biron (a), qu'il l'accuſoit même d'être Hu-

(a) Sous ce point de vue, Biron étoit malheureux. Comme c'étoit lui qui avoit perſuadé à la Reine de

guenot, disant *qu'il n'oyoit jamais la Messe, & quand il y alloit, c'estoit par forme d'acquit*... Brantôme ajoute que Tavannes avoit fait inscrire Biron sur la liste des proscrits, mais que Biron s'étant retiré dans l'arsenal, braqua l'artillerie contre les portes, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa essayer de l'y forcer. On prit le parti de composer avec lui, & de l'envoyer faire les préparatifs du siége de la Rochelle. Nous observerons d'un autre côté que ces détails, rapportés par Brantôme, se concilient difficilement avec les témoignages d'estime que bientôt nous verrons donner à Biron par le Maréchal de Tavannes, & en plein Conseil. Au surplus, les intérêts de Cour changeoient alors avec tant de rapidité, qu'on doit s'abstenir de prononcer sur ces contradictions apparentes.

(55) Beaucoup de villes, celles de Troyes, de Meaux, d'Orléans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse (a), de Rouen, & surtout

Navarre de venir à la Cour, pour négocier le mariage de son fils, les Protestans le regardèrent après la St. Barthélémy comme l'auteur du piége qui leur avoit été tendu. (Voyez les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 110.)

(a) « A Toulouse le peuple forcené pendit à un » ormeau dans la Cour du Palais, cinq Conseillers

celle de Lyon, imiterent dans l'enceinte de leurs murs, ce qu'on appella *les matines* (a) *Parisiennes*. Les relations de ces massacres sont consignées dans le premier volume des Mémoires de l'Estat de France, sous Charles IX, page 236 & suiv. Assurément le Lecteur n'attend pas de nous, que nous fouillions dans ces archives, monument honteux de la férocité du seizieme siecle. Nous nous contenterons de dire que la populace de Lyon surpassa celle des autres villes par les atrocités inouies qu'elle commit. » Cette » populace (lit-on dans l'ouvrage (b) que » nous venons de citer) ayant commencé » à traisner & à jetter (les cadavres) dans » le fleuve, voicy venir un Apothicaire (c),

» au Parlement en robe rouge »... (Histoire du Querci, par Cathala-Coture, Tome I, p. 455.)

(a) « Cet acte inhumain (dit dans ses Mémoires, » Henri, Duc de Bouillon, p. 57) qui fut suivy par » toutes les villes du Royaume, me navra le cœur, » & me fit aimer & les personnes, & la cause de ceux » de la religion, encore que je n'eusse nulle connois- » sance de leur créance.

(b) Page 263, verso.

(c) Les détails de cette horrible anecdote se trouvent également dans la Popelinière, Tome II, fol. 70, Liv. XXIX.

» lequel remonſtra qu'on pouvoit faire argent
» de la greſſe qu'on tireroit de ces corps...
» Après les avoir fendus, on en tira bonne
» quantité, laquelle a été vendue trois blancs
» la livre... Les paiſibles Catholiques, con-
» tinue l'Hiſtorien, de Vienne, Valence,
» Viviers, le Pont Saint-Eſprit (voyans ce
» tas de corps morts flottans ſur l'eau) ne
» ſe pouvoient contenir de faire infinies im-
» précations à l'encontre des maſſacreurs :
» ceux d'Arles entre autres n'oſoient, ny
» ne vouloient boire de l'eau du Rhoſne
» ainſi enſanglantée...»

Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir multiplié ces hideux Tableaux : nous répondrons avec l'eſtimable Auteur de (a) l'eſprit de la ligue, que *nous nous croirions bien récompenſés de notre travail, ſi (par là) nous réuſſiſſions à inſpirer l'averſion pour le ſang, la haine des complots, & l'horreur du fanatiſme.* Au ſurplus aidons au Lecteur à reſpirer un moment. Rappellons-lui ce que Tavannes a omis, les noms de ces Gouverneurs de villes & de provinces, qui refuſerent d'exécuter les ordres barbares qu'on leur avoit adreſſés. L'hiſtoire a déjà célébré

(a) Préface de l'Eſprit de la Ligue, Tome I, p. VIII.

ces noms :

ces noms : mais peut-on trop répéter celui des amis de l'humanité ! Le ſiecle où nous vivons eſt fait pour apprécier & ſentir leur mérite ; en louant des hommes qui ont été humains & bienfaiſans, nous avons la douce certitude de ne point parler à nos contemporains un langage étranger. Retraçons leur donc les noms de ces Adminiſtrateurs, qui ne voulurent point que le ſang de leurs concitoyens coulât. La poſtérité de pluſieurs ſubſiſte encore. Tels furent Bertrand de Simiane, Baron de Gordes, Gouverneur du Dauphiné, Saint-Héran (a) en Auvergne, la Guiche à Mâcon, Chabot-Charny en Bourgogne, le Vicomte d'Orthe (b) à

(a) Jean de Montmorin, Seigneur de St. Herem, groſſe Paroiſſe d'Auvergne. (Notes ſur l'Hiſtoire des guerres du Comté Venaiſſin, &c., p. 237.)

(b) « Sire (écrivoit le Vicomte d'Orthe à Charles IX), j'ai communiqué la lettre de Voſtre Majeſté aux fidèles habitans & gens de guerre de la garniſon : je n'y ai trouvé que bons citoyens & bons ſoldats, *mais pas un bourreau* »... Le Vicomte d'Orthe périt bientôt : on ſoupçonna que le poiſon avoit cauſé ſa mort. Ces ſoupçons injurieux pour les contemporains n'ont rien d'extraordinaire : il y a des tems où il eſt malheureux de vivre. Que ne devoit-on pas attribuer à un ſiècle où les mœurs étoient ſi dépravées que les femmes de la Cour, ſans rougir, allèrent exa-

Bayonne (a), & en Provence, ce Comte de Tende, qui y partagea la gloire d'avoir été humain, avec le Comte de Carces, que l'hiſtoire a oublié de nommer. Nous obſerverons, par rapport à ces deux derniers, que le Comte de Tende a recueilli ſeul l'honneur de cette action. Davila, Brantôme, & les Mémoires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, ont conſacré cette erreur que les modernes ont copiée. Ceux-ci ſont d'autant plus inexcuſables, que le Labourer, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, tom II, p. 15, les avoit ſuffiſamment éclairés. Les Mémoires du Sieur de Peireſc lui avoit ſervi de guides; & ce critique a reſtitué, au Comte de Carces, toute la gloire qu'il s'eſt acquiſe par cette belle action. Nous aſſocierons à ces illuſtres noms, celui du Prélat vertueux, qui alors occupoit le Siege Epiſcopal de Liſieux, Jean

miner le cadavre du Baron du Pont, une des victimes de la St. Barthélémy ? Ce Seigneur, qui avoit épouſé la Demoiſelle de Soubiſe, étoit attaqué en juſtice pour cauſe d'impuiſſance. (Voyez Davila, Tome I, p. 415, & de Thou, Liv. LII.)

(a) Le Préſident Hénault en cite d'autres, tels que Tanneguy-le-Veneur & Mandelot, qui s'oppoſèrent au maſſacre dans leurs Gouvernemens; mais ils ne purent l'empêcher.

Hennuyer. Nous n'ignorons pas que de nos jours on a cherché à (a) élever des nuages ſur l'acte mémorable de charité évangélique, exercé par cet Evêque, en faveur des Calviniſtes de Liſieux, qu'on vouloit égorger. Cette anecdote ne fut-elle pas exacte dans tous ſes détails, fut-elle même une pure fiction, on conviendra néanmoins qu'il eſt conſolant, pour les amis de l'humanité, de les y laiſſer croire.

(56) C'eſt dans la traduction Françoiſe (b) du livre latin attribué à François Hotman, & intitulé... *De furoribus gallicis & cæde admiralii caſtillionii, &c.* in 8°., réimprimé à Amſterdam en 1641, qu'il faut lire & comparer ces lettres. Les unes imputent le maſſacre à la Maiſon de Guyſe, & le font enviſager comme une ſuite de leurs démêlés particuliers avec les Chefs du Calviniſme. Dans les autres au contraire on accuſe ces

(a) Liſez le Mercure de France, Juin 1746, I. vol., p. 59-80, & Décembre, p. 20-37.

(b) Cette traduction, petit in-12 de 130 pages, a été imprimée à Baſle en 1573. Elle eſt fort rare. (Voyez ſon titre dans la Bibliothèque hiſtorique du Père le Long, dernière Edition, Tome II, p. 260.)

derniers d'avoir conſpiré contre la perſonne du Roi, celle de la Reine ſa mere, & celle de ſes freres. On part delà pour juſtifier le maſſacre, en alléguant qu'il falloit promptement oppoſer la force à ces attentats médités. A cette époque, les mêmes imputations (a) ſervoient de baſe aux faiſeurs d'apologies & de pamphlets. Ecoutons l'un d'entre eux (b), après avoir parlé de la bleſſure que l'Amiral reçut le 22 Août, & du deſir que le Roi manifeſtoit d'en tirer vengeance, » bien que l'Amiral, dit-il, fuſt homme plus » retenu en ſes paroles qu'en ſes délibéra» tions, ſi eſt-ce que dès qu'il fuſt bleſſé.., » il ne diſoit mot qui ne fuſt plein de me-

(a) On reviendra ſur ces imputations contre l'Amiral dans les Mémoires de Villeroi. Si on veut voir ces griefs appuyés de Mémoires & d'inſtructions, on peut conſulter les Obſervations du Père Griffet ſur le Xe. Tome de l'Hiſtoire de France, par Daniel, p. 608 & ſuiv. : cet Ecrivain y diſcute les Dépêches que la Cour adreſſa à cette époque à MM. de Schomberg & de Bellievre, Ambaſſadeurs, l'un en Allemagne, & l'autre en Suiſſe.

(b) Diſcours ſur les cauſes de l'exécution faite ès perſonnes de ceux qui avoient conjuré contre le Roy & ſon Eſtat, à Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier 1572, p. 32 & ſuiv.

» naſſes, tantoſt diſant... *Si le bras eſt bleſſé,*
» *la teſte ne l'eſt pas : s'il me faut couper*
» *le bras, j'auray la teſte de ceux qui en*
» *ſont cauſe...* & quand on luy diſoit que
» le Roy eſtoit bien marry de cela, il di-
» ſoit... *Ce ſont bonnes mines ; je cognoy cette*
» *feinte ; je ſcay par où il les faut prendre*
» *tous...* Voilà les mots continuels de l'A-
» miral, depuis le Vendredy matin, heure
» de ſa bleſſure, juſqu'à l'heure de ſa mort.
» Adonc, le Samedy après diſner, il tint
» un conſeil ſecret des plus confidans de ſa
» ligue, auquel il fuſt conclu & arreſté qu'il
» falloit avoir raiſon de ce coup, & tuer le
» Roy, la Reyne ſa mere, MM. ſes freres,
» le Roy de Navarre, &c... Sa Majeſté bien
» advertie de la ſanglante conjuration...,
» réſolut la prévenir par une prompte &
» ſouveraine exécution...

Tel fut le plan de défence que la Cour adopta ; ces moyens formerent (a) la ſubſ-

(a) Ces moyens devinrent auſſi le champ de bataille des Poëtes du tems. Dorat, Baif & Jodelle n'épargnèrent pas les Calviniſtes. Le premier en vers latins, blaſonna chaque partie du corps mutilé de l'Amiral. Dans une pièce en vers françois, intitulée : *De la mort prodigieuſe de Gaſpart de Coligny*, imprimée à Paris

tance des dépêches qu'on envoya aux Gouverneurs de Provinces, & aux Puiſſances Etrangeres. Jean de Montluc, Evêque de

chez Fourbet, *à la Paix univerſelle.* Voici comment l'Auteur s'exprime ſur le ſujet traité par Dorat :

Ce Coligny ainſi n'eſtimoit la puiſſance
De ce meſme grand Dieu qui punit ſon offence ;
Car comme il avoit fait, il veut qu'il ſoit puni
Des meſmes cruautez dont il avoit muny
Son cerveau eſventé : il avoit en penſée
De maſſacrer ſon Roy : ſa vie eſt élancée
Tout ainſi hors de luy : aux uns le nez coupoit ;
Les oreilles, les mains, & au ſang ſe trempoit
Juſqu'à demi braz : le membre deshonneſte
A des aultres coupoit, ou leur tranchoit la teſte ;
Le meſme on luy a fait.....

On publia une paſquinade intitulée : *Paſſio Gaſparis Colligny, ſecundum Bartholomeum.* A la fin (diſent les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 56) on liſoit ces mots : *Qui crediderit, & Hugonotus non fuerit, ſalvus erit ; qui vero non crediderit condemnabitur...* Enfin pour que cet évènement paſſât de toutes les manières à la poſtérité, on frappa des médailles, dont l'une contenoit ces mots : *Charles IX, dompteur des rébelles, le 24 d'Aouſt 1572.* Au revers étoit Hercule couvert de ſa peau de lion. Favier, Général des Monnoyes, préſenta cette médaille au Roi.

Valence, les employa en Pologne pour effacer les impreſſions défavorables au Duc d'Anjou, que cet événement y avoit produit.

(57) » Le 26 (d'Aouſt) nous apprend la » Popeliniere, Tom II, fol. 67, verſo, le » Roy, accompagné des plus grands, va ouyr » Meſſe de bon matin, & après avoir rendu » graces à Dieu d'un ſi heureux événement, » fait aſſembler toutes les Chambres de ſon » Parlement en la Chambre dorée... Après » s'eſtre plaint des portemans du feu Ad- » miral, & autres qui l'avoient ſecondé en » ſes entrepriſes dreſſées ſous le nom de la » Religion... Eux avoient oſé adjouſter à » leurs premiers deſmérites, le plus vilain » & le plus déteſtable qu'on euſt ſceu ima- » giner, aſſavoir de le tuer avec ſes freres, » la Reyne ſa mere, & tout ce qu'ils euſſent » treuvé de la race des Valois, voir meſme » ſon cher couſin le Roy de Navarre, pour » eſlever le Prince de Condé Roy de France, » afin de mieux conduire tout le Royaume » à ſa fantaiſie, & peut eſtre avoir auſſi » puis après meurtry le Prince de Condé, » & ſe faire Roy luy meſme de tous les » François; pour ces raiſons avoit eſté con-

» traint d'uſer de remedes extrêmes... Or-
» donnant d'informer de la conjuration, tant
» de l'Amiral que de ſes complices, y pro-
» céder ſelon les loix & formes accouſtu-
» mées... Sur quoy de Thou (a), Premier
» Préſident, avoit loué un tel faict, comme
» retirant au grave propos du Roy Louis
» unzieme, qui diſoit ordinairement *que celuy*
» *qui ne ſçait diſſimuler eſtoit indigne de re-*
» *gner*. Rend humbles graces à Sa Majeſté,
» au nom de tout le Parlement.... Lors
» Pibrac, Avocat du Roy, luy demande s'il
» plaiſt à Sa Majeſté que l'accident ſoit en-
» regiſtré au Greffe du Parlement, pour en
» conſerver la mémoire à la poſtérité... En
» après s'il ne veut pas qu'on mette fin à

(a) Ce récit de la Popeliniere n'eſt pas facile à concilier avec ce que dit M. de Thou, Liv. III. Selon lui, ce Premier-Préſident, qui étoit Chriſtophe de Thou, ſon père, caractériſoit la St. Barthélémi par ces trois vers latins.

Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant
Sæcula : nos certo taceamus & obruta multâ
Nocte tegi noſtræ patiamur crimina gentis...

« Que ce jour funeſte ſoit effacé de nos annales ;
» puiſſe-t-il être inconnu aux ſiècles à venir ! Gardons-
» nous de le leur apprendre ; & laiſſons plutôt enſévelir
» dans un éternel oubli les crimes de notre nation.

» tant de meurtres, qui ſe font d'heure à » autre, en tant d'endroits d'une ville ſi » grande que Paris... Auquel il reſpond que » ſon plaiſir eſt que la mémoire en ſoit en- » regiſtrée..., & qu'il commande ſur l'heure » qu'aucun ne fuſt ſi hardy de tuer ame » vivante, de piller ni tourmenter aucun, » fors ceux qui ſeront ordonnez pour ce » faire...,

Le 28 du même mois, le Roy fit enregiſtrer une déclaration, portant que ce qui s'étoit fait à Paris le 24, étoit l'exécution de ſes volontés; qu'il entendoit maintenir ſes édits de pacification, défendoit qu'on vexat en aucune maniere ſes ſujets *de la Religion prétendue réformée*, vouloit qu'on relachât ceux d'entre eux, qui étoient dans les priſons, à moins qu'ils ne fuſſent complices de la conſpiration formée contre lui, mais que pour obvier aux troubles, il interdiſoit proviſoirement à tous l'exercice de leur culte.

Les 27 & 29 Octobre ſuivans, le Parlement ordonna (ce ſont les termes de ſon arrêt (a)) que le corps dudit (b) Coligny,

(a) Voyez cet Arrêt & la Déclaration du Roi dans les Preuves du Liv. II de l'Hiſtoire de la Maiſon de Coligny, par du Bouchet, p. 557 & ſuiv.

(b) Toutes les diſpoſitions de cet Arrêt furent

ſi trouver ſe peut, ſinon en figure ſera, par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, traîné ſur une claye juſqu'en place de Greve, & illec pendu en une potence.. par l'eſpace de vingt quatre heures, & ce fait, pendu au gibet de Montfaucon... Seront ſes enſeignes, armes & armoiries, traînées par les rues... rompues & briſées en ſigne d'ignominie perpétuelle... Toutes ſes peintures ou tableaux caſſez ou lacerez... Tous ſes biens feudaux tenus & mouvans de la couronne, remis au Domaine, & ſes autres biens acquiz & confiſquez au Roy... Ses enfans déclarez ignobles, vilains, roturiers, inteſtables, indignes, & incapables de tenir Eſtats... Sa maiſon Seigneuriale, & Chaſtel de Chaſtillon, ſur le Loin, & tout ce qui dépend du principal manoir, démoli, abbatu... Les arbres pour la décoration d'icelle, coupez par le milieu.. ; & qu'en l'aire dudit Chaſtel, ſera dreſſé & érigé

annéanties par les Edits de paix de 1576 & 1577. Le 10 Juin 1599, Henri IV ordonna par ſes Lettres-Patentes adreſſées au Parlement, « qu'on euſt à mettre » hors du greffe & rayer toutes les procédures, Arreſts » & Jugemens donnez contre le Sieur Amiral ». Le 22 Août de la même année le Parlement obéit. Henri IV y revint encore en 1600, & ne négligea rien pour que la mémoire de l'Amiral fut réhabilitée.

un pilier de pierre avec lame de cuivre, en laquelle ſera gravé le préſent arrêt; que doreſnavant, par chacun an, le vingt-quatrieme d'Aouſt, ſeront faites prieres publiques & proceſſions générales en cette ville de Paris, pour rendre graces à Dieu de la punition de ladite conſpiration... Conformément à cet arrêt, qui fut exécuté, le Roy (dit Davila (a)) dépêcha le Grand-Prévôt pour arrêter la veuve & les enfans de l'Amiral. Mais cette dame, ſa belle fille, veuve de Teligny, le fils aîné de l'Amiral, & Laval, fils de d'Andelot, avoient déjà pris (b) la fuite, & s'étoient reſugiés à Geneve (c), d'où ils paſſerent en Suiſſe.

(a) Tome I, p. 421.

(b) Le ſecond fils de l'Amiral les avoit ſuivis; & on verra dans la pièce qui ſuit, que ces illuſtres fugitifs retrouvèrent en Suiſſe la veuve de d'Andelot & ſes enfans.

(c) « Nancé (dit d'Aubigné) eut ordre d'envoyer » quérir les enfans de l'Amiral & de d'Andelot... Les » deux plus grands s'eſtoient ſauvés : ils emmenerent » le reſte en un coche. Les gardes paſſans à la vue de » Montfaucon, la riviere entre deux, appellerent ces » enfans, pour leurs montrer leur pere, ou leur oncle » qui étoit encore pendu : tous baiſſerent la face en » bas avec larmes, hors celui qui porte aujourd'hui

Le récit de l'évaſion de la veuve de Coligny, & des perſonnes qu'on vient de nommer, eſt un de ces monuments ignorés du public, que nous croyons devoir mettre ſous ſes yeux. La naïveté qui fait le principal ornement de cette narration, intéreſſera le Lecteur.

Extrait d'un Livre contenant pluſieurs diſcours ſur divers ſujets eſcrits de la main de M. de Chaſtillon.

MADAME l'Admirale (a) eſtant advertie de cette tant inique perfidie, accompagnée d'une

» le nom de d'Andelot, qui le voulut contempler » ſans émotion ».

(a) Jacqueline de Montbel, fille du Comte d'Entremont, & veuve du Baron d'Anthon, avoit aimé anciennement l'Amiral de Coligny. Devenue libre, & ſachant que Coligny pouvoit auſſi diſpoſer de ſa main, ſes premiers ſentimens ſe ranimèrent. Les exploits de l'homme, qui autrefois lui avoit plu, le rôle impoſant qu'il jouoit aux yeux de l'Europe entière, lui firent regarder Coligny comme un Héros. Elle ne cacha ni ſes goûts, ni ſon projet de les ſatisfaire. La plupart des riches poſſeſſions qui lui appartenoient, étoient ſituées dans les Etats du Duc de Savoye. Ce Prince avoit des vues ſur la Dame d'Entremont. Il vouloit la marier à un Seigneur de ſa Cour. Les ordres, les menaces de ſon ſouverain, n'intimidèrent point cette

crainte telle qu'on peut juger, par ce que vous en avez veu cy-deſſus, comme elle eſtoit

femme courageuſe. Quoiqu'obſervée avec ſoin, elle ſe dérobe à ſes ſurveillans, paſſe en France, & vient à la Rochelle en 1571, épouſer l'Amiral. Elle brûloit d'impatience, dit Davila, d'être la *Martia de ce nouveau Caton.* Ce fut à 53 ans que Coligny, ce perſonnage ſi grave, ſi auſtere, excita une paſſion, dont les circonſtances extraordinaires offrent l'intérêt du roman. Par le contract de mariage que ces deux époux ſignèrent, la Dame d'Entremont, munie de l'autoriſation de ſon père, tranſmit à l'Amiral la propriété de tous ſes biens; & le douaire viager que Coligny lui accorda étoit de douze cens livres tournois de rente. Par rapport au don que la Dame d'Entremont fit à ſon époux, celui-ci n'en tira aucun avantage. Le Duc de Savoye irrité de cette alliance, ſaiſit tous les héritages de la Dame d'Entremont. Cette infortunée éprouva juſqu'à la fin le malheur d'avoir provoqué la colère de ſon ſouverain. Après la mort de l'Amiral, expatriée, ne tirant aucun ſecours de France, elle ſe retira en Savoye vers la fin de 1572. Le 21 Décembre de cette année, elle accoucha à St. André de Brior, d'une fille (Béatrix de Coligny.) Depuis cette époque, l'adverſité la pourſuivit conſtamment. Une priſon devint ſon aſile. On l'accuſoit de *ſorcellerie*, de *magie*, de *pactes avec le Diable.* Son plus grand crime étoit d'être riche. C'eſt ce que nous apprennent pluſieurs lettres du Cardinal d'Oſſat, adreſſées à Henri IV & à M. de Villeroi, en date de 1597 & 1599. Henri s'intéreſſa vainement au ſort de la veuve de Coligny. La Cour de Rome, &

vertueuſe & craignante Dieu, après s'eſtre fortifiée en cette affliction extrême, & s'eſtre reſoluë qu'il ſe falloit conformer à ſa volonté, nous fit appeller devant elle nous autres petits enfans, que lors n'avions pas le jugement pour conſiderer la perte que nous avions faite ny la main de Dieu appeſantie ſur nous ; toutesfois eſmus plutoſt d'une affection naturelle, que Dieu a donné à tous animaux, principalement en choſe ſi nouvelle & ſi inopinée, que de grande conſideration de l'eſtat auquel nous laiſſoit un tel pere, ſi craignant Dieu, & qui nous aimoit uniquement comme la prunelle de ſon œil. Nous vinſmes nous preſenter à elle tous fondus en pleurs, larmes & gemiſſemens qui ſont les vrais témoins de la faſcherie, regret & deſplaiſir que les humains ont, & leſquels

celle de Turin, qui la perſécutoient, furent inexorables. *J'ai ſupplié* (lit-on dans une des lettres du Cardinal d'Oſſat) *qu'on ait pitié de cette pauvre Dame, qui n'eſt travaillée que pour l'envie qu'on a de ſon bien, & de le faire ſervir de partage à un tas de petits Louveteaux qui ſe nourriſſent au pied de ces monts...* Enfin la veuve de l'Amiral, toujours captive, ſuccomba en 1599 ſous le poids de ſes malheurs & de ſes ennuis. (Preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon de Coligny, par du Bouchet, p. 569 & ſuiv.)

nous redoublions encore davantage la voyant elle-meſme pleurer & lamenter, où nous fuſmes un eſpace de temps à nous faire pitié & compaſſion les uns aux autres, ſans que jamais elle peuſt avoir le cœur de nous rien dire. Et comme le reſſouvenir plus grand nous venoit de noſtre pere, auſſi jettions-nous grande quantité de larmes & de cris, toutesfois un peu retenus pour ne donner quelque occaſion à une ſi bonne mere de ſe tourmenter davantage, la regardant attentivement pour recevoir conſolation d'elle, & entendre ce qu'il lui plairoit nous commander, ceſſames un peu; puis elle toute pleine de deüil pour avoir perdu une choſe qui lui eſtoit ſi chere, commença ſon propos de cette façon; premierement avec une voix baſſe & lente, ſouvent interrompue de pluſieurs grands ſoupirs.

« Helas, mes enfans, j'ay fait une perte » ſi grande & vous auſſi, que je ne vous » la ſçaurois dire comme nous la ſentirons » cy-après, puiſqu'il plaiſt à Dieu nous laiſſer » ſurvivans à celuy que j'ay tant honoré durant ma vie, comme je fais encore & feray » tant que vive ſa mémoire. Mais vous ne » ſentez pas à-peu-près le mal que vous » avez, comme je fais moy maintenant; car

» je ſuis toute depaſſionnée d'une choſe ſi
» recente, & encore en ay-je une autre
» qui m'afflige beaucoup ; il ſe faut re-
» ſoudre de ce qui eſt paſſé, puiſque c'eſt
» la volonté de Dieu : mais helas ! ſi j'ay
» perdu mon mary, faut-il que je perde
» mes enfans ? Et encore le remede qu'il y
» a m'afflige & me tourmente davantage ;
» pource qu'il faut que je vous mette en
» un extreſme danger de mort ; mais le meſme
» Dieu qui vous a gardé juſques à ceſte heu-
» re, vous conſervera s'il luy plaiſt. J'ay
» envoyé ici près à Montargis ſçavoir ſi là
» vous pourriez avoir ſeure retraitte : mais
» je croy bien que non, & qu'il faudra bien
» s'en aller loin pour éviter la fureur inſa-
» tiable de vos ennemis ; car je ne penſe
» point que la France qui n'a peu eſtre en
» aſſeurance à voſtre pere vous puiſſe ſauver.
» Il faut, je le crois, bien regarder vers les
» pays eſtrangers, & pour y aller il vous
» peut advenir beaucoup d'inconvenients.
» vous eſtes petits, outre le danger où vous
» vous mettez de voſtre vie, il vous peut
» advenir beaucoup d'accidens auſquels vous
» eſtes ſujets, ou à cauſe de voſtre jeuneſſe,
» ou pour n'avoir encore accouſtumé la
» peine & le travail que les voyages ainſi
» lointains

» lointains apportent ordinairement, meſme
» à ceux qui ſont plus robuſtes. Et ſi en
» voyant cela je ne ſçay qui vous y menera
» ny quel chemin vous tiendrez. Je vous
» dis cecy, mes enfans, afin que vous voyez
» que j'ay ſoin de vous comme ſi je vous
» avois porté dans mon ventre, & que vous-
» meſmes ſongiez à ce qu'il vous faut faire,
» car vous avez tantoſt aſſez de jugement.
» Je ſçay bien que la cruauté inſatiable de
» nos ennemis ne nous donnera pas gueres de
» loiſir d'y penſer. Toutesfois c'eſt une affaire
» de telle conſequence qu'il y faut bien pen-
» ſer & regarder »; & s'adreſſant à noſtre pre-
cepteur, nommé le Greſle, homme bien docte
& recommandable pour ſa vertu, elle dit qu'il
y regardaſt de ſon coſté; & ainſi finit ſon pro-
pos comme elle l'avoit commencé avec ſouſ-
pirs & larmes, & nous embraſſa tous l'un
après l'autre, qui auſſi rendions tous teſmoi-
gnages de la peine que nous endurions. Et
ainſi noſtre pauvre mere avoit ſoin de nous,
& ſe contriſtoit davantage de nous voir là
pauvres innocens expoſez à la cruauté bar-
bare de nos ennemis, n'attendans que l'heure,
comme la brebis qu'on mene à la boucherie,
pour avoir la gorge coupée, & que noſtre
ſang fuſt eſpandu pour aſſouvir la ſoif de

ceux qui desjà avoient massacré nostre pere, qui véritablement eussions fait pitié, je pense, à tous ceux qui nous eussent veu. Vous pouvez penser quelles afflictions, quels tourmens, quelles fascheries un chascun de son costé avoit. Mais comme nous n'avions qu'un seul remede aussi le cherchions-nous, & Madame l'Admirale levant les yeux au Ciel, à jointes mains, les larmes aux yeux : *Mon Dieu*, dit-elle, *je te supplie, puisqu'il te plaist que je vive après celuy que j'aimois tant, me faire la grace que je voye ces pauvres petits enfans sauvez, & que tu les reserves pour les employer à punir la rage de ceux qui ont tué leur pere. Tu es juste Juge, tu ne laissera point un tel acte impuny, & à moy, bon Dieu, qu'il te plaise me donner bonne patience pour endurer l'affliction qu'il te plaist m'envoyer.* Tous faisoient silence, & chascun en son cœur prioit Dieu, & cherchoit en luy sa consolation ; toutesfois vous eussiez vu cette chambre en entrant dedans pleine d'un silence lamentable & piteux ; mais comme Dieu n'abandonne jamais les siens, il nous suscita sans que personne y pensast, un nommé Pont-Chartrin, lequel se tenoit-là auprès de Chastillon, & ayant oüy ces tristes nouvelles estoit venu. Nostre pre-

cepteur avant qu'il se presentast à Madame l'Admirale l'entretint long-temps & luy conta tout ce qui s'estoit passé, & comme on vouloit pourvoir à nostre seureté, luy demandant s'il ne sçavoit point le chemin d'Allemagne, & s'il pensoit qu'on y peust aller seurement. Il respondit incontinent, qu'il y avoit esté, & qu'il nous y meneroit seurement à son opinion avec l'aide de Dieu. Tout soudain qu'il eut oüy cela, il s'en vint dans la chambre & dit, « Madame, le temps nous contraint » de pourvoir à vos enfans; car vous sçavez » qu'il n'y a pas loin d'icy à Paris, & qu'on » sera bientost icy si on veut les attraper, » voicy un Gentil-homme qui se promet » de les passer en Allemagne comme vous » disiez tantost. » *Est-il vray, mon fils*, dit-elle, toute transportée de joye? (en quoy elle rendit tesmoignage de l'amitié qu'elle nous portoit plus estroite que n'ont accoustumé les belles-meres) & sur cela ayant discouru des moyens, elle se resolut à nous y envoyer & promptement nous bailla-on de vieux habillemens pour nous déguiser mieux afin qu'on ne nous connust. De cette façon luy vinsmes baiser les mains pour nous mettre en la garde de Dieu, & prendre nostre chemin. Et après nous avoir admonestez à

noſtre devoir, nous mit mon couſin de Laval, mon frere d'Andelot & moy entre les mains de ce Gentil-homme & de noſtre Precepteur, auſquels elle nous recommanda : ainſi avec beaucoup de larmes nous laiſſons cette bonne mere, & quittons noſtre maiſon pour nous expoſer aux miſeres & calamitez qu'il plairoit à Dieu nous envoyer, & leſquelles depuis nous avons endurées. Avec un valet ſeul nous prenons noſtre chemin qui nous fut ſi heureux, qu'au bout de peu de jours nous arrivons en Suiſſe à une ville appellée Milhouſe, qui n'eſt diſtante de Baſle que de trois lieuës, accompagnez de ces deux ſeulement que j'ay dit, & des Sieurs de Braſſi & de Chanſetu, freres, que nous avions pris près de leur maiſon en paſſant. Et de-là par Baſle & Berne nous arrivons à Coupet, un petit village au long du lac Léman, près de Geneve, deſguiſez en petits eſcoliers, traittez tout de meſme, où nous demeurasmes deux jours, puis entrasmes en la ſuſdite ville où y avoit beaucoup de Nobleſſe Françoiſe retirée, qui là ſe tenoient pour leur ſureté. Et après avoir là ſejourné quelques jours, nous retournasmes à Baſle trouver la Madame d'Andelot qui avoit avec elle tous ſes petits enfans. C'eſt une choſe admirable & vraiment miraculeuſe, comme

nous pauvres eſtrangers fuſmes receux parmy cette nation qui eſt eſtimée fort ruſtique & groſſiere, meſme là où il n'y a point de Nobleſſe ; car ils la chaſſerent deſlors qu'ils ſe mirent en liberté, comme il appert par les Annales des Suiſſes. Ces gens nous plaignoient plus que nous-meſmes, & euſſiez dit que proprement nous eſtions-là pour exciter tout le monde à lamenter noſtre condition miſerable, à laquelle Dieu nous avoit reduits, au lieu d'une très-belle & très-grande où nous eſtions. Ce ſont ces changemens ſi ſubits qui ſont ordinairement les plus près de ceux qui ſont les plus à leur aiſe. C'eſt pourquoy il faut apprendre quand on eſt en proſperité, de conſiderer qu'on peut tomber en ces grandes calamitez dont bien ſouvent l'on ne ſe peut relever, & quand on eſt en affliction qu'on peut auſſi en ſortir. Et cela ſera que nous ſerons en tout temps contenus en la crainte de Dieu, de qui dependent toutes les adventures humaines, & en une modeſtie qui eſt la premiere vertu, & ſans laquelle nous ne pouvons rien avoir en nous de recommandable ; car toute vertu conſiſte en ce que nous puiſſions éviter le trop & le trop peu. Selon l'apparence humaine il ne nous reſtoit aucune eſpérance de mieux : mais le Créateur

qui tout conduit par ſa providence, donne tousjours à ſes enfans eſpoir, meſme en leur plus grandes neceſſitez : de façon que cette eſperance qui eſt la ſeule conſolation des affligez nous nourriſſoit toujours, & tantoſt nous oüymes dire, que toute la France n'avoit point perdu le cœur du tout, & qu'il y avoit beaucoup de villes qui tenoient bon, aimans mieux mourir ſervant Dieu ſelon ſon ordonnance, que de vivre en oubliant ſes commandemens. Cette belle reſolution les rendit invincibles à leurs ennemis : quoy voyant ces tyrans inhumains qui avoient encore les mains toutes rouges du ſang des pauvres fidelles, non-content de ce qu'ils avoient fait, ſe perſuadent que comme aiſément ils eſtoient venus à bout de leur maudit deſſein & entrepriſe paſſée, ainſi feroient-ils de cette-cy qui leur ſembloit bien aiſée, parce qu'ils penſoient que perſonne n'oſeroit tenir contre leur furie, mais ils ne regardoient pas qu'il y avoit un Dieu au Ciel, puniſſeur des offences, qui leur romproit leur deſſein. Pour à quoy parvenir ils vont aſſieger Sancerre, où les ennemis endurerent une pareille faim que firent les Sagontins aſſiegez par les Carthaginois, comme appert par ce qui en eſt eſcrit d'un Miniſtre qui eſtoit dans ladite ville

pendant le ſiege, & en meſme temps vont aſſieger la Rochelle, ville de Guyenne ſur le bord de la grand'mer Oceane, qui fut là un commencement du jugement de Dieu, car elle fut le ſepulcre de la pluſpart des maſſacreux, & entr'autres de M. d'Aumalle. Ce fut là un beau ſiege où les aſſiegez & les aſſiegeans firent tous des belles choſes que je laiſſeray à dire à ceux qui y eſtoient, & qui plus fidelement les pourroient rapporter que moy qui en eſtoit tant eſloigné.

(58) Tout ce qui précéda, & ſuivit la journée de la Saint Barthélémi, offroit un champ trop vaſte aux réflexions, pour que le Vicomte de Tavannes ne s'y livrât pas dans ſon Commentaire. Auſſi y emploie-t-il dix-neuf pages in-folio. On y trouve en grande partie une répétition ſouvent prolixe des faits énoncés dans les Mémoires de ſon père. Il ſuffira donc de conſigner ici l'extrait de ces réflexions. « C'eſt la verité (dit-il) que les » Huguenots furent ſeule cauſe de leurs maſ» ſacres, mettans le Roy en néceſſité de la » guerre d'Eſpagne, ou de la leur : Sa Ma» jeſté, par le Conſeil du Sieur de Tavannes, » eſleuſt la moins dommageable & ſalutaire, » tant pour la religion Catholique, que pour

» l'eſtat & rebellions ſuſcitées par les Hugue-
» nots; & puiſque l'on accuſe le Sieur de
» Tavannes de ce conſeil, il faut donc que
» tous ceux de la religion Catholique l'en
» eſtiment & le louent, en conſidérant que
» s'il n'euſt empeſché par ſon bon advis le
» mariage d'Angleterre avec M. d'Anjou,
» celuy du Roy de Navarre eſtant jà faict,
» & le Roy Charles eſtant porté à la guerre
» d'Eſpagne, qu'infailliblement le Royaume
» de France, & enſuite toute la Chreſtienté,
» horſmis l'Italie & l'Eſpagne, eſtoit dans
» le party hérétique; & depuis ce coup de
» la St. Barthélémy, ils ſe ſont tousjours
» diminuez & affoiblis, tellement qu'au lieu
» qu'ils faiſoient de grandes armées toutes
» de ceux de la religion, ils n'ont peu de-
» puis peu tenir la campagne, en ſorte que
» ce ſoit, qu'eſtans aſſiſtez de mal-contens
» & Princes Catholiques... Que l'on rende
» donc l'honneur à ceux qu'il appartient,
» *non que ces grands meurtres ſoient louables*,
» mais bien d'avoir empeſché que par les
» mariages & alliances les trois parts de
» l'Europe ne fuſſent du party hérétique,
» & d'avoir deſtourné de la France une
» guerre très-périlleuſe »... Le Vicomte de
Tavannes conſidère enſuite la politique mo-

bile de Catherine de Médicis, qui alternativement favorisa les deux partis, soit pendant les premières guerres civiles, soit dans celles de la Ligue qui leur succédèrent. Il représente la conduite de cette Princesse comme une des principales causes des calamités de la France. De-là il passe à la diversité d'opinions qui partagèrent le conseil de Charles IX, lorsqu'il fut question de savoir si dans la proscription projettée on envelopperoit le Roi de Navarre, le Prince de Condé & la Maison de Montmorency. Il répéte ce qu'on a lu dans les Mémoires : il imputé l'odieux de ce projet au Maréchal de Retz : mais nous remarquerons avec un savant (a) critique, *que ceux qui sçavent le secret du tems, s'appercevront bien que c'est une adresse pour rejetter (sur le Maréchal de Retz) ce qu'on doit attribuer à d'autres*...

Après cela, le Vicomte de Tavannes compare la conduite pacifique, que dans des tems postérieurs tint Henri IV, par rapport aux Hollandois, avec celle que l'Amiral & ses partisans vouloient faire adopter par Charles IX. Selon le Commentateur, Henri IV refusant de secourir les Hollandois revoltés

(a) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 104.

contre le Roi d'Eſpagne, juſtifie le conſeil du Maréchal de Tavannes, puiſque les circonſtances étoient les mêmes, & que la France étoit également épuiſée aux deux époques.

A la ſuite de cette digreſſion, le Vicomte de Tavannes en a placé une autre. Il diſcute *ſi l'homme peut fuyr ſon malheur.* « Plu» ſieurs, obſerve-t-il, s'eſmerveillent que » l'Admiral de Chaſtillon, qui avoit tant de » fineſſe & artifice, aſſiſté de tant de Con» ſeillers habiles, & de tant de Miniſtres » verſez aux cabales hébraïques, qu'ils di» ſoient ſuivre; que celuy & eux ſe ſoient » non-ſeulement venus perdre dans la Cour, » ains parmy les Pariſiens ſes mortels enne» mis. L'aſſeurance du Roy Charles qui, » comblé d'ambition, eſtoit entiérement » porté à la guerre contre l'Eſpagne, le » perſuada (a) grandement, avec la conduite

(a) On connoît le mot de Langoiran qui, témoin des careſſes qu'on faiſoit à l'Amiral, lui demanda ſon congé. *Pourquoi ?* lui dit l'Amiral, *Parce que j'aime mieux me ſauver avec les fous, que de périr avec les ſages*, répondit Langoiran... Les Mémoires de l'Etoile, T. I, p. 50, attribuent une réponſe à peu-près ſemblable au Capitaine Bloſſet, Bourguignon. L'Amiral lui demandant pourquoi il ſe retiroit, *Pour ce*, répondit-il,

» de Theligny ſon beau-fils, qui avoit né-
» gocié fermement dans la Cour ; & quel-
» quesfois eſtant blaſmé de ſes amis (a) de
» la réſolution qu'il prenoit, reſpondoit à ces
» paroles de remarque, *qu'il croyoit à la*
» *non feinte parole & ſerment de Sa Majeſté ;*
» *le hazard du manquement de laquelle il*
» *aymoit mieux encourir ; que de retomber*
» *au labeur des guerres civiles, travail dan-*
» *ger, & incommodité d'amis, de néceſſité,*
» *qu'il aymoit mieux périr que d'y retomber :*
» mais ce n'eſt pas cela ſeulement ; ains que

qu'on ne vous veut pas de bien icy : Comment, dit l'Amiral, *l'entendez-vous ? Croyez que nous avons un bon Roy... Il nous eſt trop bon*, dit-il ; *c'eſt pourquoy j'ay envie de m'en aller ; ſi vous en faiſiez de meſme que moy, vous feriez beaucoup pour vous & pour nous...*

(a) « Croyez (écrivoit Etienne Paſquier à l'Avocat
» Loyſel, Tome II de ſes Œuvres, p. 134) que la
» partie eſt mal faicte toutes & quantes fois que nous
» nous jouons à nos maiſtres... Vous ſouvient-il que
» quand l'Amiral arriva en cette ville avec un ſi grand
» appareil, receu & bien-veigné de tous, je vous dis
» lors qu'il euſt eſté très-heureux qu'il fuſt mort en ce
» période... Il ſembloit que je préviſſe ce qui luy eſt
» depuis advenu : mais voyez, je vous prie, comme
» quand noſtre heure eſt venue, nous ne la pouvons
» éviter. Sur le commencement des troubles de ſoixante-
» ſept, M. de Toré ayant été envoyé par devers luy,

» l'arreſt de ſa perte eſtoit desjà minuté dans » le Ciel, & que nous ne pouvons éviter

» de la part du Roy, pour l'attirer en Cour, on dit » qu'il luy reſpondit *qu'il n'y avoit point de Comte* » *d'Aiguemont en France*, voulant dire qu'il donneroit » ſi bonne police à ſon fait, qu'il ne ſeroit point ſur- » pris... Après que la paix de Septante fut faicte, il » fut propoſé en un Conſeil ſolemnel, tenu à la Ro- » chelle, ſçavoir ſi luy & les ſiens ſe devoient ache- » miner par deçà... Luy ſeul, las par avanture, & » recreu des longues guerres civiles fuſt de *cette* opi- » nion, diſant que, ſi n'eſtans en bon ménage avec » le Roy, ils avoient eu de grands avantages ſur leurs » ennemis, il ne falloit point douter qu'eſtans près » de luy, avec une étincelle de ſa faveur, ils vien- » droient aiſément à bout de tous leurs projets... Je » ſçay d'homme de marque qui eſtoit lors de la partie, » que, pour luy faire plaiſir il fut ſuivy; vous ſçavez » comme le tout s'eſt paſſé; grande choſe, & qui » monſtre bien qu'il y a un merveilleux & eſpouvan- » table jugement de Dieu qui court contre nous... » C'eſtoit, ajoute Paſquier, un Seigneur de ſage con- » duite & de grand ſens aux entrepriſes qu'il braſſoit » (je n'entre point en cognoiſſance du mérite ou dé- » mérite d'icelles). Au demeurant qu'il n'ait commis » de très-lourdes fautes, il n'en faut faire nul doute, » quelque ſage conduite que l'on die avoir hebergé en » luy »...

Après l'avoir comparé au Duc de Guiſe tué devant Orléans, voici comment Paſquier, dans cette même lettre, les juge tous deux. « S'ils euſſent changé de

» nos deſtinées, quoique nous cognoiſſions » notre malheur apparemment »... Le Commentateur cite pour preuves la mort du Duc de Guiſe ſous Henri III, celle du Maréchal de Biron ſous Henri IV, &c.

Il termine ſes réflexions par un parallelle en forme de plaidoyer, qui a pour titre : *Quelle entrepriſe eſt plus juſte, ou celle de la Ligue, ou celle des Huguenots.* Le Commentateur avoit été ligueur ; & on conçoit de quel côté il incline. Ces plaidoyers contiennent la récapitulation des principaux faits, & des moyens qui militoient pour chaque parti. Ceux qui ſont relatifs au tems de la Ligue, ne nous regardent pas encore. Quant aux autres, ils n'apprennent que ce qu'on a vu dans les Mémoires de Tavannes. Néanmoins on y rencontre quelquefois de ces points de vue que le Commentateur avoit l'art de ſaiſir avec une certaine énergie. En parlant de ceux qui ſe mettent à la tête des révoltes, voici comment il s'exprime ; & ce tableau eſt propre à dégouter les ambitieux.

« Les baſtons du Général de révolte doivent eſtre plutoſt bruſlez qu'eſlevez. Qui

» party, je crois, vu la diverſité de leurs fortunes, » que M. de Guiſe n'euſt ſceu faire ce que fit l'Amiral, ny l'Amiral ce que fit M. de Guiſe ».

» ſe charge contre les Roys d'authorité, ſe
» charge de ſoucy & de périls extreſmes : il
» eſt trahy, environné de gardes, au lieu
» d'un maiſtre, en a mil ; ſe perd d'argent
» & de biens, & pour en trouver, ſe rend
» autheur de toutes meſchancetez. Le con-
» temnement (a) des feints amis, qui l'aban-
» donnent, vendent & advertiſſent ſes enne-
» mis ; toujours en crainte d'eſtre aſſaſſiné,
» inquiété ſans nul repos, ſubjet à calom-
» nies, inventions, artifices, ennuis, médi-
» ſances : autant d'eſtrangers, autant de Sei-
» gneurs : paix, guerre ſe font à leur mot :
» faut eſtre préparé à toute ruyne. C'eſt
» pourquoy l'Admiral dit à ceux qui le diſ-
» ſuadoient d'aller à la Cour, *qu'il aymoit*
» *mieux mourir une fois, pour ne mourir tous*
» *les jours.*

(a) Le mépris.
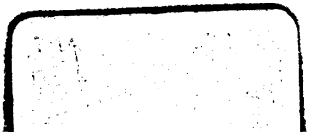
Fin des Obſervations & du vingt-ſeptième Volume.